

LE PARLER FRANCO-ACADIEN

ET

SES ORIGINES

PAR

Pascal Poirier

A

Mgr Stanislas Doucet :

Le Prélat,
Le Patriote,
L'Ami,

Cet ouvrage est dédié.

QUÉBEC

IMPRIMERIE FRANCISCAINE MISSIONNAIRE

1928

LE PARLER FRANCO-ACADIEN
ET
SES ORIGINES

LE PARLER FRANCO-ACADIEN

ET

SES ORIGINES

PAR

Pascal Poirier

A

Mgr Stanislas Doucet :

Le Prélat,

Le Patriote,

L'Ami,

Cet ouvrage est dédié. (1)

1. — Mgr Doucet en avait accepté la dédicace de son vivant.

PRÉFACE

Car si l'usage veut, plusieurs mots reviendront,
Après un long exil. VAUQUELIN DE LA FRESNAYE.

Ceci est un essai de réhabilitation du parler franco-acadien.

Certaines expressions dont on se sert, en Acadie, font sourire les Canadiens et les " Français de France. " Nos gens n'aiment pas qu'on se moque d'eux. Plutôt que de s'exposer à la risée des étrangers, ils se tairont, ou parleront anglais ; ou bien, s'ils parlent français, leur français, ce sera avec gêne, presque en rougissant.

Et pourtant, cette langue, c'est celle que leurs pères ont apportée de la Touraine et du Berri, dans la première partie du XVII^e siècle, lorsqu'ils vinrent coloniser " la Nouvelle-France " d'Amérique.

La crainte qu'éprouve le paysan acadien de parler sa langue devant les étrangers et même en présence de toute personne " éduquée ", est chose dangereuse pour lui, au point de vue national. Elle ouvre une écluse à la marée montante de l'anglicisme, qui déjà déborde. Et puis, il ne faut pas qu'un enfant soit exposé à rougir de sa mère. Pour un Acadien, rougir de sa langue maternelle, c'est un peu rougir de la France.

L'idée de réhabiliter, selon la mesure de mes moyens, le parler acadien, avec les mots dont il se compose, m'est venue au Collège Saint-Joseph (Nouveau-Brunswick), pendant que j'y faisais mes classes.

Notre professeur, excellent religieux, me demanda, un jour de Composition, où j'en étais de mon discours français, s'il était terminé.

— *Pas tout à fait, mon Père, mais il avance par les petits.*

— *Par les petits ! Qu'est-ce que c'est que ce baragouin-là ? Je demeurai court, rougissant jusqu'aux oreilles.*

— *Mais nous disons comme ça, par ici, pour : ça avance petit à petit, graduellement.*

— *Dites, " un petit peu ", et tâchez de parler français la prochaine fois.*

De ce moment-là, je me suis mis, rageusement, à recueillir les locutions et les mots particuliers à notre idiome, dans le dessein d'en justifier la provenance, en les rattachant à l'arbre généalogique de la langue française. J'en ai dressé une liste assez longue. Mais, avant de la publier, sous forme de GLOSSAIRE, j'ai cru devoir esquisser l'étude de l'idiome lui-même.

C'est cette esquisse que je présente aujourd'hui aux linguistes de France et du Canada. Si elle rencontre quelque encouragement, le GLOSSAIRE suivra. Si je dois en rester là, je n'en dirai pas moins avec le clerc Garnier, auteur d'un poème sur Thomas Becket : " Mis language est buens, car en France suis nez. "

Shédiac, N. B., 15 août, 1928.

LE PARLER FRANCO-ACADIEN

ET

SES ORIGINES

CHAPITRE I

Origine du parler acadien

Il serait possible de retrouver, par le seul examen de la langue que parlent aujourd'hui les Acadiens, la province de France d'où sont sortis leurs ancêtres.

Cette langue n'est pas un dialecte qui leur est exclusivement particulier ; c'est moins encore un patois : c'est le français même qui se parlait dans la Touraine et le nord-ouest du Berry, au milieu du xvii^e siècle.

La langue à laquelle Vaugelas donna des lois ; que Pascal, Racine, Bossuet et les autres principaux écrivains du grand siècle portèrent à sa plus haute perfection ; que consacra l'Académie, siégeant, en 1635, pour la première fois ; la langue française, enfin, que l'on entend à Paris, est née des idiomes que parlaient alors et que parlent aujourd'hui les Normands, les Picards et les Bourguignons, l'idiome de ces derniers comprenant les dialectes de l'Ile-de-France et des provinces avoisinantes, la Champagne, l'Orléanais, le Berry, le Maine, la Touraine, la Franche-Comté, le Nivernais.

Le parler acadien plonge ses racines au tréfonds de cette langue ; il puise sa syntaxe et ses vocables à ses sources vives.

Le français n'est pas, comme on l'a prétendu, une langue mère. C'est un dérivé ; c'est ce qu'en géologie on appellerait une formation sédimentaire. La couche presque entière en est faite de latin décomposé. A la surface affleure la langue officielle qui se parle et s'écrit aujourd'hui, langue assujettie

aux règles plus ou moins capricieuses des grammairiens, et affinée à l'excès,¹ depuis trois siècles, par les poètes, les philosophes et les grands écrivains.

La strate sous-jacente est composée de ce qu'on appelle le vieux français. Plus bas, on trouve la langue des chroniqueurs, des trouvères et des troubadours, et, à la base, le roman, qui est presque du latin. A ces trois périodes correspondent, respectivement, si l'on peut dire, le pliocène, le miocène et l'éocène de l'âge tertiaire des géologues. En dessous tout à fait, au contact de la formation archaïque, est le celtique, dérivé, ainsi que le latin, d'ailleurs, des langues primordiales sorties de l'Inde, et se rattachant à la famille aryenne. Plus bas encore et plus loin, ce sont les profondeurs inexplorées, la tour de Babel, l'Eden, le grand mystère de l'origine des choses.

Quoique issus de la même matrice, les divers dialectes qui se parlent aujourd'hui, en France, ne se ressemblent guère, au premier abord.

Au sud du royaume, disons plus proprement, de la République, dans les anciens comtés de la Provence et du Languedoc, plus voisins de Rome, foyer central, le français populaire n'est pour ainsi dire que du latin métamorphique. A mesure que l'on s'éloigne de l'Italie, on remontant vers le nord, la forme latine s'use au frottement des autres langues, perd ses contours, s'affaiblit, s'efface peu à peu et se retire dans les radicaux. Pour la retrouver, pour l'isoler, la dégager, l'en extraire, il faut recourir à l'analyse quantitative du philologue et du linguiste.

Par ci, par là, des expressions de provenance étrangère, apportées, les unes d'Allemagne par les Francs ; les autres de la Scandinavie et du Danemark, par les Normands ; d'autres, en petit nombre, de l'Asie, par les croisés, ou de l'Afrique, par les Sarrazins d'Espagne, avec, en Bretagne, un affleurement distinct de néo celtique,² et, en Béarn, de basque.

1. — Les Acadiens disent plutôt : *aux excès*.

2. — La langue que parlent aujourd'hui les Bretons bretonnants du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan, est un dialecte celtique importé en France, aux Ve, VIe et VIIe siècles de notre ère, par un certain nombre d'habitants de la Grande-Bretagne (l'Angleterre) fuyant

Pour être né du latin, le français n'en est pas moins, aujourd'hui, une langue autonome.

L'évolution fut lente, hésitante, incertaine, qui fit du parler sonore du Latium, l'idiome limpide de l'Ile-de-France.¹ Les phases successives par lesquelles passa le latin avant de devenir le français ; les obstacles qu'il rencontra sur son chemin ; les ennemis qui l'assaillirent et le pillèrent le long de la route, firent que c'est tout meurtri et presque méconnaissable qu'il est arrivé aux étapes extrêmes de sa course.

Ce n'est pas dans le moule académique de la langue de Virgile et de Cicéron que se sont formés les nombreux dialectes qui, dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, se sont partagé le royaume de France ; ce n'est pas même sur le parler populaire de Plaute ; c'est du langage vulgaire, du patois latin, c'est de la *lingua rustica*, mêlée avec la *lingua militaris* de l'inculte et grossier légionnaire, qu'ils sont sortis, soit en même temps, soit les uns après les autres. Le français sanctionné par l'Académie n'est, en définitive, que du patois officiel.

Lorsque Jules César, peu de temps avant l'ère chrétienne, mit sous le joug de Rome, les Gaules, qu'il se vante d'avoir divisées en trois parties,² mais qui l'étaient bien longtemps avant sa conquête, la langue parlée dans le nord, l'ouest et le centre des provinces annexées à la République romaine, puis à l'Empire, était le celtique ; celle du sud, à Marseille et dans les environs, le grec ; et, dans ce qui constitue aujourd'hui le Béarn et une partie de la Guyenne, le basque ibérique.

Les habitants de ces diverses régions, à l'exception des Basques, ou Gascons d'Aquitaine, se comprenaient entre eux, malgré la diversité parfois profonde des différents dialectes.

devant l'invasion des Saxons. Ce n'est pas tout à fait le celtique parlé dans les Gaules au temps de l'invasion des Romains. Celui-ci avait, à cette dernière date, sombré et disparu sous la marée envahissante du latin universel.

1. — L'Ile-de-France, qui constitua longtemps tout l'apanage de nos rois, se composait du pays compris entre la Marne, la Seine, l'Oise, le Valois et le Mulcien.

2. — La Belgique, la Celtique et l'Aquitaine.

qu'ils parlaient. Ceux de la Belgique communiquaient directement avec ceux de la Bretagne, et ceux-ci avec les nations du centre et de l'ouest des Gaules. C'est à peu près la situation où se trouvaient les tribus sauvages de la Nouvelle-France, à l'arrivée de Champlain. Les Cinq-Nations iroquoises, quoique répandues sur un territoire grand comme la France et l'Allemagne réunies, tenaient ensemble conseil de guerre, et, plus à l'est, les Abénaquis du Cap-Breton, de l'Ile-du-Prince Edouard, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de la Gaspésie et de la Nouvelle-Angleterre, Micmacs, Souriquois, Armouchiquois, Etchemins, Canibas, parlaient une langue dont les différents dialectes étaient à peu près compris de tous.

Si la conquête du territoire de la Gaule par les Romains fut rapide et définitive, celle de son parler, en dehors des villes et du monde officiel, fut lente et incomplète. A vrai dire, Rome ne parvint jamais à substituer sa langue aux dialectes indigènes, de la même manière absolue qu'elle imposa aux vaincus son administration et ses lois. Une résistance irréductible lui vint du peuple, les mères, et du clergé, les druides.

Disons à la gloire de Rome qu'elle ne recourut pas à la violence pour imposer sa langue aux Celtes et aux autres nations indigènes de la Gaule. La brutalité dont usent les Allemands vis-à-vis des Alsaciens et des Lorrains¹ eût répugné au caractère auguste de ses sénateurs et de ses chevaliers. Les prêtres des faux dieux eussent rougi d'employer, pour détruire le parler celtique ou ibérique, les moyens indéliçats dont un certain clergé canadien d'origine irlandaise se sert pour proscrire le français des écoles dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, et dans toutes celles des provinces du Canada, où il exerce une autorité prépondérante.

Tout s'écroura devant la puissance prodigieuse de Rome ; tout s'anéantit devant ses légions victorieuses, tout, à l'exception du sentiment indestructible de la patrie, réfugié dans les âmes.

Le latin régnait seul dans les cours de justice, et aux armées ;

1. — Ceci était écrit avant la Grand'-Guerre.

tous ceux qui avaient soif de jouissances, d'honneurs et de maîtres, se hâtèrent de l'apprendre ; à l'école, au théâtre, dans les temples, on n'entendit que le latin, plus ou moins compris, d'ailleurs, de tout le monde ; le commerce et les hautes relations sociales ne connaissaient point d'autre langue.

Pendant de longs siècles, il ne fut plus question du parler obscur des vaincus. La langue impériale de César était, apparemment, comme ses légions, maîtresse incontestée de la Gaule et du monde.

Et cependant, nous le savons par certaines remarques de Sidoine Apollinaire (ve siècle) et par saint Grégoire de Tours (vie siècle), les dialectes indigènes, altérés et méconnaissables, continuaient d'exister dans l'ombre. Ce n'était plus du celtique ; mais ce n'était pas non plus du latin. C'était une langue nouvelle en voie de formation.

Cette boutade de Postumianus, rapportée par Sulpice Sévère, (ive siècle), est bien connue des philologues : *Tu vero vel celtè, aut si mavis, gallicè, loquere, dummodo jam Martinum loquaris.* Parlez-nous celte, dit le juge à l'avocat de l'une des parties, ou, si vous le préférez, gaulois, pourvu que vous nous parliez de Martin. Martin était l'objet du litige.

Le celtique, c'était l'antique parler, le gaulois, la langue nouvelle, qui s'élaborait.¹

Nous savons, par d'autres témoignages, que le bilinguisme régna longtemps au pays de nos pères, après la conquête romaine : le celtique d'abord, puis, lorsque la langue nouvelle fut constituée, le gaulois, ou langue romane, à côté du latin officiel.

Il y eut même, en certaines provinces, le trilinguisme, notamment à Marseille, colonie phocéenne, où le grec, durant plusieurs siècles, fut enseigné dans les écoles et parlé parmi le peuple, à l'égal, et presque à l'exclusion, du latin.

Les habitants de toutes les divisions de la Gaule entendaient,

1. — “ Les langues ne sont organiques que dans la période de leur formation.” Gaston-Paris, *Etude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, p. 4.

alors, le latin à peu près comme nos compatriotes établis aux Etats de la Nouvelle-Angleterre comprennent, aujourd'hui, et très volontiers parlent, l'anglais ; mais la langue du foyer, en dehors des villes et des grands centres, fut, durant les premiers siècles qui suivirent la conquête, le celtique.

Au contact des Romains tout puissants, le celtique s'altéra, et quand, au ve siècle, les Francs se furent rendus maîtres de l'est et du centre de la Gaule, il était devenu le *gallice*, dont nous parle Sulpice Sévère.

Comment, au juste, s'est opérée cette transformation, nous ne le savons pas. Les cinq siècles que dura la domination de la Rome républicaine et impériale, furent témoins de la grandeur et de la décadence de l'empire des Césars.

Sa grandeur, Rome la devait à ses légions victorieuses, aux vertus austères de ses citoyens, à l'éclat de sa civilisation grecque et orientale, à la religion chrétienne, dont elle devint le siège. Sa chute lui vint extérieurement des barbares, surtout de ceux de la Germanie, Wisigoths, Burgundes, Huns,¹ qui, pour arriver jusqu'à la capitale du monde et la détruire, passèrent, le fer et la torche à la main, fantassins et cavaliers, sur le corps tout lacéré de la Gaule. Les causes internes de sa ruine furent son asservissement à des maîtres, son amour des richesses, son oisiveté, sa corruption.

Aucun évènement pareil à la chute de l'empire romain ne s'était vu auparavant dans le monde. Ce qui resta de la France, de l'Italie, de l'Espagne, après la prise de Rome par Alaric (410), et la chute de l'empire d'occident (476), ce fut ce qui était resté sur les flancs du Vésuve, après que la lave brûlante y eut passé : Herculanium, Pompéi, calcinés et ensevelis sous les ruines.

Tout avait été renversé, incendié, détruit, dans les Gaules : monuments publics imités de ceux de la Grèce et de l'Italie ; églises chrétiennes et temples païens ; richesses inouïes de toute

1. — Attila, roi des Huns, appelé le " fléau de Dieu ", se vantait que là où son cheval avait passé, l'herbe ne pousserait plus. Guillaume II d'Allemagne, quinze siècles plus tard, fut hanté du même rêve tudesque.

nature; peintures, sculptures et collections d'objets d'art; chaires d'enseignement, écoles, universités et bibliothèques. La langue latine elle-même, la langue d'Horace et de César, gisait méconnaissable, sous les décombres.

Quant à l'antique idiome des Celtes, ce fut comme s'il n'eut jamais existé. Rien ne restait debout de ce que la barbarie avait pu détruire.

C'était l'heure où la vie qui se retire laisse à la pourriture les germes d'une vie nouvelle qui s'élabore. Heure d'abattement suprême; travail mystérieux de l'être qui se renouvelle. La gestation de l'idiome nouveau dura plusieurs siècles.

Quel était-il donc ce nouvel idiome, sorti du latin et posé sur le sous-sol celtique, qui poussait ses tiges vigoureuses au travers des décombres amoncelés par les Romains et les barbares? Nous l'ignorons tout à fait; nul monument, nul texte remontant à cette époque, ni à aucune date antérieure au IX^e siècle, n'en est venu jusqu'à nous. Et, cependant, nous savons, à n'en pouvoir douter, qu'il existait toujours dans les Gaules une langue populaire à côté de la langue officielle, et que cette langue, au temps même de Charlemagne, avait grandi en importance, et d'ores et déjà commandait le respect. Nous voyons que le concile de Tours (IX^e siècle), dans le dessein de mieux faciliter la diffusion du dogme chrétien parmi le peuple, recommande de traduire les homélies en langue romane et germanique.¹ Aucune de ces homélies n'est parvenue jusqu'à nous.

1. — *Visum est... ut easdem homilias, quisque apertè transferre studeat in rusticam Romanam linguam, aut in Theoticam (tudesque), quo facilius cuncti possint intellegere quæ dicuntur.* ”

CHAPITRE II

Premiers mouvements de la langue

Le plus ancien monument littéraire que nous possédons de la langue romane, c'est-à-dire de la langue française à ses balbutiements, date de 842. C'est le texte d'un serment échangé entre deux des fils de Louis-le-Pieux, Charles-le-Chauve et Louis-le-Germanique, ligués contre leur frère Lothaire, qui venait de gagner sur leur père la bataille de Fontenet (841).

C'est à Strasbourg, en présence de l'une et de l'autre armée, que les deux serments furent échangés. Afin que les soldats des deux camps, témoins du pacte, pussent en comprendre les termes, Louis-le-Germanique, chef de l'ost des Germains, jura dans la langue des Francs, qui était celle de son frère, et celui-ci, dans la langue tudesque, qui était celle de ses alliés d'Allemagne. Voici le texte intégral du serment de Louis :

“ Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in aiudha (ou adjudha) et in cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradre salvar dift, in eo quid il mi altresi fazet, et ab Ludher nul plaid nunquam prindrai qui meon vol cist meon fradre Karle in damno sit ¹ ”.

Traduction, par M. F. Brunot, en français contemporain :

“ Pour l'amour de Dieu et pour le salut commun du peuple chrétien et le nôtre, à partir de ce jour, autant que Dieu m'en donne le savoir et le pouvoir, je soutiendrai mon frère Charles ici et de mon aide et en toute chose, comme on doit justement soutenir son frère, pourvu qu'à moi il fasse ainsi ; et je ne prendrai jamais aucun arrangement avec Lothaire, qui, par ma volonté, soit au détriment de mon frère Charles ici. ”

Ce document est de la plus haute importance pour qui veut

1. — Nous adoptons la transcription du texte original donnée par F. Brunot.

suivre le développement de la langue, depuis son origine. C'est un acte de naissance, légitimant toute la postérité des mots qui en découleront et s'y rattacheront.

Au point de vue du parler franco-acadien, il offre un intérêt tout particulier, par le fait que certains vocables du Serment, perdus pour la langue française, telle que promulguée, au xvii^e siècle; par les Quarante Académiciens de Richelieu, se retrouvent aujourd'hui en Acadie.

C'est ainsi que *eo-cist*¹ nous donne l'origine précise de l'adverbe acadien *icit*, pour *ici*. Nous disons: Viens *icit*; apporte-moi çà *icit*; reste *icit*, ou encore, cet homme-*icit*, cette femme-*icit*, en faisant sonner le *t*.

Dans *cist*, mis pour *ci-est*, l'*s* médial ne se faisait pas sentir; mais le *t* final sonnait vraisemblablement, comme en latin. De *i* (*o*)-*ci* (*s*)*t*, l'*o* et l'*s* tombant², il est resté *i-cit*, l'*icit* acadien et canadien.

Eo cist meon fradre se rendrait littéralement, en Acadie, par mon frère *icit*, *eo-cis* se plaçant après et non avant le substantif frère. Le français grammatical d'aujourd'hui veut que l'on dise: cet homme-*ci*; nous disons: cet homme *icit*, (*io-cist*).

*Aiudha*³ vient d'un mot de la basse latinité, *adjuta*, se rattachant au verbe *adjuvare*, qui a donné *aide* en français. Mais avant de faire *aide*, *adjuta* s'était dit *aiudha*, au ix^e siècle, comme nous venons de le voir. Dans la *Chanson de Roland*, parue deux siècles plus tard, c'est *aiuda* et *aïe* que nous trouvons; au xiii^e siècle, c'est *aïe*, *aïe* et *āide*; les écrivains du xiii^e siècle disaient *aïe*, *aïue*, *aïue*, *āide*, *ayde*, *aide*. Froissard et les chroniqueurs du xv^e siècle écrivent *aide ayde*. A partir du xv^e siècle, le mot *aide* est définitivement fixé; c'est le seul que la langue reconnaisse. Le caprice des auteurs, ici, comme à l'égard de maint autre vocable, a fait loi. Cette loi, survivance

1. — D'autres transcriptions ont *io-cist*, ce qui me paraît préférable.

2. — Nous verrons dans le *Glossaire* les modifications ultérieures de cet adverbe.

3. — Mis pour *ajudha*, le *j* était remplacé par un *i*, à cette époque. "Les anciennes écritures ne distinguaient pas le *j* de l'*i*." Littré, *Dict*. La prononciation, apparemment, les distinguait.

du plus fort, n'est pas nécessairement, en philologie, la survivance du plus apte. Le peuple, en tous cas, ne l'a pas reconnue ; il l'a cassée, en appel à son tribunal suprême. Les Tourangeaux et les Berrichons disent encore aujourd'hui *aïde* ; les Picards *ayude* ; les Provençaux, *ajudha* et *ajuda*, et les Parisiens, ceux qui ne se réclament pas du boulevard, ni d'aucune des cinq académies, le peuple, les gens de la rue, plusieurs au moins, disent encore *aïde*.

En Acadie, chose assez curieuse, les deux formes du mot se sont nettement conservées. Nous avons le substantif *aïde* (dissyllabe), et le verbe *aïder*, se rattachant, l'un et l'autre, à la langue d'oïl ; et aussi *ajide* (le *j* se prononçant comme en anglais dans *jib*) et *ajider*, qui sont plus conformes à la langue d'oc et à la langue du Serment de 842.

Le son antique de *ju* n'existe plus dans la langue française ; celui de *ji* s'est également perdu, depuis le xvii^e siècle. La graphie moderne essaie de le rendre, et le rend très mal, par *dji*.¹

Cadhuna, du latin *quæque-una*, *chaque-une* (chacune), est visiblement un autre son que le scribe, disons le Secrétaire de la rédaction officielle, ne savait guère comment rendre, et qu'il a traduit du mieux qu'il a pu, avec les lettres qu'il avait à sa disposition. C'est qu'il n'y avait apparemment point, alors, pas plus, d'ailleurs, qu'il n'existe aujourd'hui, dans l'alphabet français, de lettre, ni de combinaison de lettres, capables de le reproduire.

N'oublions pas que nous sommes aux premiers bégaiements de la langue *francienne*, langue tirée du latin, mais à laquelle se mêlaient des sons tudesques et celtiques, intraduisibles aux scribes latinisants, qui n'avaient à leur service que les signes de l'alphabet romain et grec.

La première syllabe du mot *cadhuna* est dure. C'est que telle en était alors la prononciation. Cette prononciation s'est con-

1. — Pour le timbre *dji*, voir la lettre *D*, au chapitre de la prononciation. " La graphie des premiers textes est bien loin de rendre avec exactitude la prononciation du IX^e ou X^e siècle, telle que nous pouvons la restituer." BRUNOT, *Hist. de la langue française*, vol. 1, p. 484.

servée dans plusieurs provinces de France, notamment en Picardie, où l'on dit aujourd'hui encore, *cacun* pour *chacun*, comme aussi *kemise* pour *chemise*, *cose* pour *chose*, *kien* pour *chien*, *keval* pour *cheval*. Cette syllabe est douce et chuintante en franco-acadien et se prononce *sh*, *chacun*, absolument comme à Paris et à Québec.

La singularité de la chose c'est que la seconde syllabe, *dhuna*, qui était douce dans la bouche de Louis-le-Germanique, est devenue dure en français, comme en Picard : *chacun*. Mais quel était, au IX^e siècle, le son adouci de cette syllabe ? Qui peut prononcer, aujourd'hui, avec l'accent qu'il avait alors, le mot que le secrétaire de Charles-le-Chauve a essayé, sans y parvenir, de rendre par *dhuna* ? Peut-être le premier paysan acadien que vous rencontrerez, résoudra-t-il pour vous cette importante question de phonétique.

En tous cas, la première syllabe du mot *chacun* est douce dans le parler français et acadien, comme le radical *quisq'unum* (*cascunum* pour le peuple) semble l'avoir été dans la bouche des orateurs du forum ; car nous ne savons pas au juste la manière dont les Romains prononçaient les mots *quisque*, *quis*, *qui*. Le timbre de la seconde ne peut se rendre sur le clavier de l'alphabet français. Pour y arriver, il est nécessaire de donner à la syllabe *d'hun*, qui correspond à *cun*, dans *chacun*, le son du *ch* anglais dans le mot *chum*, ou du *c* italien dans *cicerone*.¹

Les philologues aux abois rendent le plus souvent par *tch* le son qui, dans le Serment de 842, se note par *dhu*. Ni l'une ni l'autre combinaison de lettres ne le reproduit exactement.² Il est à remarquer que l'ancien français appelle quelquefois à

1. — Le vieux français avait aussi *cad hun*, *chaum*, *Cheum*. Puis il eut *chacun*, qui fut à la fois pronom et adjectif. *Chasque* arriva plus tard, formé du *l. quisque*. L's de *Cha(s)cun* et de *cha(s)que* tombant, il est resté *châque*, *châcun*. Nous prononçons *châcun*, *châque* et non pas, comme à Paris, aujourd'hui, *chacun*, *chac* ; l'accent circonflexe remplace, en français, le *s* latin, dans le corps des mots où il tombe.

2. — " Est-ce *qui* ou *ki*, ou *tchi*, que disaient les Poitevins, au XVe siècle ? Les hyéroglyphes sont plus faciles à reproduire que les intonations poitevines. " FABRE, *Glossaire du Poitou*, p. LXXXI.

Parmi ces intonations l'on peut mettre le *dhuna* du Serment.

son aide, dans l'épellation de certains mots impossibles à rendre, la consonne imprécise *h*, qu'il substitue, comme dans *dhuna*, à la voyelle dont il ne peut reproduire le timbre précis.

Dans *in eo quid il mi altresi fazet*, *fazet* est plus près du subjonctif acadien qu'il ne l'est du subjonctif français. De fait, c'est la même conjugaison, à dix siècles de distance. Nous disons, avec le fils de Louis-le-Pieux : à condition qu'il m'en *faise* autant, et non pas, avec Rostand : qu'il m'en *fasse* autant.¹

Au cours de la même phrase se trouve le mot *altresi*, qui pourrait aussi se prêter à un autre rapprochement entre la langue du *Serment* et celle des Acadiens.

Le passage : *in eo quid il mi altresi fazet*, a donné de la tablature et aux transpositeurs du texte et aux traducteurs. Le manuscrit de Nithard, conservé à la Bibliothèque Impériale, parmi d'autres documents du Vatican, au lieu de *eo quid il mi*, donne : *moquid il nun altresi fazet*.² Cette variante pourrait se traduire en Acadie : pourvu qu'il ne *faise* pas *autre*.

Autre s'emploie adverbialement, en Acadie.³ Nous disons : Je ne veux faire *autre*, pour : je ne peux pas faire *autrement*. Le suffixe *ment*, du latin *mente*, dont beaucoup d'adverbes sont aujourd'hui nantis, n'existait pas encore, en 842.

1. — Ce verbe avait deux formes, autrefois, *faire* et *Jésir*. Il en était de même de *taire* et de *plaire*, qui se dédoublaient en *taisir* et en *plaisir*, à l'infinitif, ce qui explique le subjonctif français qu'il se *taise*, qu'il *plaise*, ou simplement *plaise*, au lieu de qu'il se *tasse*, qu'il *plasse*, comme dans qu'il *fasse*. Les conjugaisons populaires se retrouvent presque toutes, aux origines de la langue.

2. — Une autre transcription de ce serment, datant du XIII^e siècle, donne : " *Si cum um per dreit sun freire salvar dist, en oki il me altresi fazet*".

3. — Jusqu'au XVI^e siècle, l'adjectif fut beaucoup employé comme adverbe, en France. Il l'est encore souvent, aujourd'hui, même dans la langue académique : parler *haut*, voir *clair*, viens *vite*, *fort* bien, sentir *bon*. Quant à *autre*, synonyme de *autrement*, il n'a pas cessé d'exister, parmi le peuple, depuis les premiers commencements de la langue parlée. On le trouve même, *passim*, dans la langue écrite : " *Ne puet altre estre*, pour, ne peut-être *autrement*, SAINT ALEXIS. " Il ne pouvoit estre *autre*, car il estoit haut à la main et un peu superbe. " BRANTOME, *M. de Montféron*. On trouve encore dans BRANTOME (*Marguerite*) " Il serait assez desnaté de s'oublier tant que de ne tenir *autre* qu'il doit. "

L'adverbe *alterum-sic*, dont *altresi* semble formé, avec le sens de *ainsi*, est l'opposite de *autre* dérivé de *alter*. *Altresi* se rend très bien par *pas autrement*, en français, et par *pas autre*, dans le parler acadien, grâce, on peut dire, à la double négative.

Voici donc ce qu'était, dans les Gaules, après neuf siècles d'occupation par les Romains et les Francs, la langue romane, notre idiome national : quelque chose tenant le milieu entre le latin et le français moderne.

En même temps que le roman, quatre autres dialectes nouveaux, l'italien, le portugais, l'espagnol et le roumain¹ avaient été formés avec les débris de la langue de Rome. Chacune des cinq sœurs latines s'était taillé un manteau royal dans le suaire de l'antique maîtresse du monde.

Charlemagne, quelque cinquante ans avant la date du *Serment* de Strasbourg, avait entrepris, en même temps que la restauration des études latines,² la réhabilitation de la langue vulgaire. Mais c'est à la langue des Germains qu'il s'intéresse. Celle de la Gaule, celle des Francs, la langue *francienne*, il la néglige, ou l'ignore.

L'Eglise, c'est-à-dire, les évêques de France, *agirent*³ autrement, et mieux. Pour les besoins de la prédication évangélique, ils firent faire la traduction des homélies, sermons et mandements en langue vulgaire. Ces traductions n'existent malheureusement plus ; mais on a retrouvé un glossaire datant de cette époque, même un peu avant, *les Gloses de Reichenau*, composées d'environ 1200 mots, qu'il est intéressant de parcourir.

On y relève, par exemple, *berbices*, dont le vieux français a fait *berbis*. Ce mot, prononcé quelquefois *beurbis*, est encore en usage, aujourd'hui, en Acadie.

Un autre mot, *perpetita*,⁴ semble avoir déconcerté tout le

1. — Langue de la Roumanie.

2. — Hincmar, archevêque de Reims, dans un mandement, publié en 852, déclare que les prêtres ne savaient pas tous ni le latin, ni tous l'idiome du peuple.

3. — Se dit ici, en Acadie, pour firent, en usèrent.

4. — A vrai dire, cette dissertation sur le mot *perpetita* est un peu risqué. Je n'ai jamais pu me procurer les *Gloses de Reichenau*, où chaque mot

monde. Personne, apparemment, ne l'entend. Ce mot se retrouve intégralement dans le parler des Acadiens : *par les petits*, avec la signification de graduellement, *petit à petit*. Nous disons : Allez-y *par les petits* ; il faut commencer *par les petits*. Ou encore : J'en prendrai *un petit*, pour un peu ; donnez-moi un *petit* de beurre. Dans les premiers cas, *petit*, avec *par* pour préfixe, s'emploie toujours au pluriel.

Or, *perpetita* est formé de *petit*, précédé du préfixe latin *per* et terminé par la flexion latine *a*, qui est celle des substantifs et des abjectifs neutres, au pluriel : *per-petit-a*, pour les latins et les latinisants du ix^e siècle ; *par les petits*, pour le peuple de France, où les Acadiens ont pris cette locution. *Per* est devenu *par*, et *a*, signe du pluriel neutre latin, a été remplacé par *s*, signe du pluriel des mots français : *par petits*, l'article n'était pas encore en usage, à cette époque-là, devant un substantif indéterminé.

Les Romains habillaient à la mode de leur langue les mots qu'ils prenaient aux autres nations, à peu près comme nous le faisons de ceux que nous empruntons aux Anglais. Celui-ci, *petit*, est, comme on dirait à Paris, *sandwiché* entre le préfixe *par* et le suffixe *a*¹.

La langue française, au ix^e siècle, n'en est encore, comme nous le voyons, qu'à sa période de transformation. C'est de l'incohérence qui s'organise. La semence latine est en pourriture dans le sol fécondant du celtique ; l'épi qui portera le froment nouveau n'est pas encore mûri. La tige laisse à peine entrevoir l'abondance de la future moisson.

Une autre pièce, très précieuse, la *Cantilène de sainte Eulalie*

indigène est interprété par un mot latin, et où, par conséquent, le sens précis de *perpetita* doit être donné.

1. — La locution *par les petits* doit s'être conservée quelque part, en France, quoique je ne l'aie retrouvée nulle part, dans les écritures. Montaigne a : "*par les menus*", qui s'en rapproche. Par contre, *un petit*, pour un peu, se rencontre dans presque tous les auteurs du XVI^e siècle et antérieurement. Au XVII^e : " Je commence à mon tour, à le croire un *petit*," MOLIÈRE, (*Amphytrion*) ; au XIX^e : " Elle entrebaila la porte un *petit* " Georges SAND, (*François le Champi*).

•

— les Acadiens diraient la *Complainte* — est presque contemporaine du *Serment*, et n'en diffère guère, quant à la langue et aux formes grammaticales.

*Buona pulcella fut Eulalia ;
Bel avret corps, bellezour (plus belle) anima, etc.*

Je ne la reproduirai pas, parce que je ne veux faire qu'un tracé, à vol d'oiseau, du chemin parcouru par la langue jusqu'au milieu du xvii^e, époque de l'établissement de l'Acadie.

J'en relèverai, cependant, quelques expressions, retrouvées en Acadie, que le français officiel a laissé perdre.

Eskoltet, par exemple, que l'on rend par *écouta*, dans les vers suivants :

*Elles n'out eskoltet les mals conseilliers,
Qu'elle Deo raniet, chi maent sus en ciel,*

pourrait bien signifier *obéit*, dans le texte. En tout cas, *écouter* comporte l'un et l'autre sens, en Acadie. Nous disons : Cet enfant n'*écoute* pas, pour n'*obéit* pas ; c'est un bon enfant, il *écoute* bien, pour il *obéit* bien ; il faut *écouter* ce que le prêtre dit, c'est-à-dire, faire ce que le prêtre dit, lui *obéir*.¹

Chi pour *qui*, est manifestement le *tchi* acadien, que les scribes d'alors, faute de note adéquate au clavier alphabétique, étaient incapables de rendre, et que l'on n'a jamais pu rendre depuis ; ce qui fait que le son très doux qu'il représente a disparu de la langue écrite, à son irréparable dam.

Sus, en *ciel*, là-haut dans le ciel, est un adverbe, dérivé de *susum*. Nous avons aussi le mot *sus* (de *super*), prononcé *su*, avec un régime, ce qui en fait une préposition : Il est *sus* moi ; il a tombé *sus* ses pieds ; il a monté *sus* la table.

Pleier se dit et se prononce apparemment de la même manière, aujourd'hui, en Acadie, qu'il se disait et prononçait à Paris, à la mort de Charlemagne, si l'on s'en rapporte à la manière d'épeler le mot qu'on trouve dans la Cantilène.

1. — Chose assez curieuse, *obéir*, en v. fr. *oboedire*, signifiait proprement avancer l'oreille pour *écouter*. Il entre, paraît-il, dans *écouter*, ou *ausculter*, une racine qui signifiait *obéir*.

Maximien est mis pour *Maximilien*. Nous avons gardé *Maximin*.

Nous traduirions très bien : *nonque chielt* *Qued elle fuiet lo nom Christien*, par : elle ne s'*inquiète* pas d'abandonner le nom de chrétien. S'*inquiéter* a deux sens distincts, en Acadie, celui qu'on trouve au dictionnaire de l'Académie et celui de se *soucier*.

— Viens-tu ? — Je ne m'*inquiète* pas d'y aller.

— Pourquoi ne le salues-tu pas ? — Je ne m'*inquiète* pas de lui.

— Tu vas prendre le rhume. — Je ne m'*en inquiète* pas, c'est-à-dire : ça m'est égal.

Ce qui accentue l'affinité des deux mots, c'est que nous prononçons *intchiéter* au lieu d'*inquiéter*. *Chielt*, l'*l* médial tombant, et *intchiéter* (*inquiéter*) sont évidemment le même vocable.

Dans : *Ell' ent adunet lo suon element*, *adunet* pourrait se prendre dans le sens de notre expression *adonner* ou *adonner* (d'où *adouance* ; *adon*, à Québec), signifant, chance, occasion favorable, bon moment, et *élément*, ou *alément*, comme nous disons¹, pour caractère, tempéramment, habitude :

Il a l'air bien fier, aujourd'hui ?

C'est son *alément* qui est comme ça.

Pourquoi le fait-il *endêver* ?

C'est un mauvais *alément* qu'il a.

1. — Devant les liquides *l* et *r* la voyelle *a* se substituait presque toujours à *e*, au moyen âge.

CHAPITRE III

A partir du X^e siècle

Le xe siècle voit les Normands (*north men*) de la Scandinavie pénétrer et s'établir au cœur même de la France. Leur intrusion violente ne fait qu'ajouter à l'anarchie de la langue des Francs. A peu près tout ce qui nous est parvenu du parler vulgaire de ce siècle est un fragment de la *Passion du Christ*, où la langue d'oïl se mêle à la langue d'oc, et un petit poème de quarante strophes : *La Vie de saint Léger*¹.

Ebroïn a fait couper la langue et crever les yeux du saint martyr :

Sed il nen at langue a parler,
Dieus exodist les sons pensers :
Et sed il nen at ueils carnels
En cœur les at esperitels ;
Ed sed en corps at grand torment,
Laume ent avrat consolement.

S'il n'a pas de langue pour parler,
Dieu entend ses pensées ;
Et s'il n'a pas d'yeux charnels
Son cœur a des yeux spirituels ;
Et si son corps souffre beaucoup,
Son âme sera consolée.

A remarquer *ueils*, au pluriel, pour yeux. Le français a con-

1. — Le *r* de *léger* se fait invariablement sentir, en Acadie, au macsulin aussi bien qu'au féminin, et jusque dans le nom propre, qui se prononce *Légère* : Jean *Léger'*, ce poids est *léger'*, etc. La prononciation antique de ce mot ne fait pas de doute ; on le trouve partout rimant avec les mots dont l'*r* final se fait sentir :

Renars sailli qui est *legiers*,
Et Chanteclair saut en travers.
Roman de Rou, 1545 (XII^e siècle).

Le renard, qui est léger, saillit, et le coq saute de côté.

servé ce pluriel dans *oeils-de-bœuf*, etc. Les Acadiens disent, en langage enfantin, des *quenæils*, prononcés *queneuils*, pour des yeux de bébés.

C'est par la *Vie de saint Alexis*, au siècle suivant, (xii^e siècle), que s'ouvre, à proprement parler, l'ère de la littérature française. La langue n'en diffère pas essentiellement de celle du *Serment*, de la *Cantilène de sainte Eulalie* et de la *Vie de saint Léger* ; et cependant, c'est une langue autonome, presque nouvelle, cependant, possédant des idiotismes étrangers au génie latin, et une syntaxe inconnue des langues antiques. La prononciation des consonnes est moins intense ; les finales sont moins sonores que dans les poèmes précédents ; les formes grammaticales se dessinent, l'article fait son apparition, l'idiome nouveau se précise :

Sainz Alexis est el ciel senz doutance ;
Ensemble¹ ot Dieu, en la compaigne as Angeles,
Od la pulcele dunt il se fist estranges
Or l'at od sei ; ensenble sunt lur anemes,
Ne vus sai dire cum lur ledice est grande.

Saint Alexis est au ciel, sans nul doute,
En la compagnie de Dieu et des anges,
Avec la vierge dont il vécut séparé ;
Maintenant il l'a avec lui ; leurs âmes sont réunies.
Je ne puis dire comme leur joie est grande.

La langue se degage, s'affranchit de plus en plus du latin. Ce n'est pas encore le français moderne, ni même celui du xvii^e siècle ; c'en est l'acheminement. Comment s'opère cette transformation ? Par l'érosion, pour reprendre ma comparaison géologique.

Au frottement violent avec l'idiome des Francs et des Northmens, il s'était, de la masse, dégagé de nouvelles couches sédimentaires, qui déjà commençaient à se solidifier. Ce parler nouveau, métamorphique, si je puis dire, qui est celui de Paris et de

1. — "Le Roy très chrétien (Louis XIV) délivrera à la reine de la Grande-Bretagne toute la Nouvelle-Ecosse ou Acadie... et ensemblement... tous les droits que le dit Roy... peut posséder dans les dits lieux."
Article 2 du traité d'Utrecht, 1713.

la Cour, les souverains de France se chargeront de le fixer, de lui donner un état civil et d'assurer sa suprématie sur les dialectes qui se parlent dans le reste du royaume.

A la *Vie de saint Alexis* si l'on ajoute l'*Alexandre d'Alberic de Besançon* et *Gormund* et *Isembard*, on a à peu près tout ce que nous a laissé, tout ce que nous connaissons, en tout cas, des écritures du XI^e siècle.

Au point de vue linguistique, aussi bien que politique, l'évènement le plus considérable, au XI^e siècle, fut la conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, et l'imposition de la langue des Normands, qui n'était autre que la langue française, à la nation britannique.

Ce que Jules César avait fait, onze siècles auparavant, dans la Gaule, Guillaume-le-Bâtard le fit dans la Grande-Bretagne : la langue des vainqueurs devint la langue officielle des vaincus. Le français seul fut parlé à la cour et dans les cours de justice d'Angleterre. L'enseignement d'aucun autre idiome, à l'exception du latin, ne fut toléré dans les écoles et dans les universités ; l'anglo-saxon fut sévèrement proscrit, et l'ignorance du français constitua, durant plusieurs siècles, un motif d'exclusion des honneurs et des charges publiques.

Le franco-normand d'Angleterre exerça, à cause des relations qui existaient entre les deux cours royales, une influence marquée sur le français de France, durant les XI^e, XII^e, XIII^e, et XIV^e siècles. Nos premiers grammairiens, par exemple, viennent d'Angleterre, en même temps que plusieurs de nos premiers trouvères et prosateurs.

Cette influence, cependant, n'égale pas celle que la langue anglaise exerce aujourd'hui directement sur le parler des Canadiens et des Acadiens. Celle-ci est devenue un danger sérieux pour la pureté de notre idiome, à cause des trop nombreux anglicismes qu'elle y introduit.

Toutefois, en y regardant de près, on découvre dans un grand nombre de ces vocables étrangers qui viennent, en intrus, s'asseoir à notre foyer familial, de vieux mots normands du temps de Guillaume-le-Conquérant. Ce sont des parents éloignés, des cousins à la mode de Bretagne, qui nous reviennent. Il

en sera question plus au long au chapitre des *Anglicismes*.

Les hauts faits de Charlemagne et de ses douze Pairs avaient frappé l'imagination populaire. Troubadours et trouvères étaient venus, qui, parcourant les villes et les provinces de France, comme autrefois Homère les cités de la Grèce, avaient chanté leurs gestes, en les auréolant d'un merveilleux surnaturel ; et la France attentive avait prêté une oreille charmée à leurs chants guerriers. C'est à cette époque que se rattache la *Chanson de Roland*, poème épique, beau comme l'*Enéide* et plus humain. On ne sait pas au juste la date où elle fut composée.

Quand les Normands eurent soumis à la langue des Francs et les rois et la noblesse de la Grande-Bretagne, l'enthousiasme ne connut plus de bornes ; ce fut du délire. Au cycle carlovingien succéda le cycle de la Table-Ronde ; à Charlemagne, Arthur le Breton ; et de toutes parts la poésie coula comme un torrent.

Les lettres françaises doivent à la Chanson de Geste les *Quatre fils Aymon*, le *Roman du Renard*, le *Roman de Brut*, le *Roman du Rou*, *Merlin l'Echanteur*, le *Saint-Graal*, *Lancelot-du-Lac*, *Perceval*, etc.

Ces romans chevaleresques, ces chants, ces poèmes, font du XIII^e siècle la période la plus glorieuse de notre littérature nationale avant le règne de Louis XIV. Mais la langue des trouvères n'est pas encore celle qui se parlera au XVII^e siècle ; ce n'est pas même celle de Montaigne ; c'est de l'une et de l'autre l'aïeule vénérable. Voyons siècle par siècle, les progrès qu'elle réalise.

Commençons par la *Chanson de Roland*, la plus belle épopée de notre langue, la seule, pourrions-nous dire. Elle est certainement antérieure aux *Chansons de Gestes*, quoique la première transcription que nous en possédions, le manuscrit d'Oxford, date du milieu du XIII^e siècle.

Rollans s'en turnet, ¹ par le camp vait tut suls ;
Cercet les vals, et si cercet les munz ;
Iloec truvat Gerin sun Cumpaignun,

1. — *Turnet* est plus rapproché de l'anglo-normand *to turn*, que du français *tourner*.

Et si truvat Anseis e Sansun ;
Truvat Gerard le veil de Russillun,
Par uns et uns les ad pris le learun
Al arcevesque en est venuz atut,
Sis mist en reng de devant ses genuilz.

Roland s'en retourne. Il parcourt le camp tout seul :
Il cherche dans la vallée ; il cherche dans la montagne.
Il y trouve Gérin, son compagnon ;
Il y trouve aussi Anseis et Samson :
Il trouve Gérard et le vieux de Roussillon.
L'un après l'autre le baron les a pris,
S'en est venu avec eux vers l'archevêque,
Et les a mis en rang devant ses genoux.

Saint Bernard appartient également au XIII^e siècle. Ce fragment de l'un de ses sermons nous montre ce qu'était la prose française au temps de la deuxième croisade :

“ Por ceu volt il en terre dexendre et ne volt mies solement dexendre en terre et nastre, anz vólt assi estre conuiz ; e' per ceste conissance faisons nos ni ceste feste de l'Aparicion. Hui vinrent li troi roi por querre le soloil de Justice, qui neiz estoit, de cui il est escrit, etc.”

Pour cela il veut en terre descendre et ne veut pas seulement descendre en terre et naître, mais veut aussi être connu. Et à cause de cette connaissance, nous faisons cette fête de l'Apparition. En ce jour vinrent les trois rois pour chercher le soleil de Justice, qui était né et duquel il est écrit, etc.

La langue continue d'évoluer *par les petits*¹, comme il est facile de le constater en comparant les écrits du XIII^e siècle avec ceux du IX^e, les Homélies de saint Bernard, par exemple, avec le Serment de 842. Mais le vocabulaire est encore mouvant ; la syntaxe n'est pas encore fixée.

Ceci, toutefois, ne s'applique qu'à l'idiome parlé dans les provinces sises au nord de la Loire, aux dialectes picards et bourguignons, qui constituent ce qu'on nomme d'ores et déjà la langue d'oïl, ou le français de Paris. Comparé à la langue d'oc, qui se parle dans les provinces méridionales, le français de Paris est presque du patois. Il n'a de sa rivale ni la sonorité, ni l'abondance, ni la richesse, ni la souplesse harmonieuse, et sa grammaire est encore toute rudimentaire.

1. — Graduellement. Voir p. 17.

CHAPITRE IV

Langue d'oïl et langue d'oc

La langue d'oc et la langue d'oïl sont deux sœurs jumelles. Issues de la même matrice, elles furent nourries à la même mamelle et grandirent, côte à côte, jusqu'à l'âge de puberté.

Durant la domination romaine, et longtemps après, on ne les distinguait pas l'une de l'autre, tant leurs traits étaient pareils, tant leur voix et leur physionomie offraient de ressemblance.

Mais l'âge périlleux arriva. L'une des deux sœurs fut sage et demeura en Provence, foyer des ayeux. L'autre fleureta avec les guerriers francs venus de la blonde Germanie, puis courut un peu les aventures avec les pirates normands de la Scandinavie. Il en résulta une double descendance linguistique : la langue d'oc, qui fut celle de la France méridionale, à l'exception du Béarn, et la langue d'oïl, qui se répandit dans toutes les provinces situées au nord de la Loire, sauf la Bretagne.

Une large zone intermédiaire, comprenant la partie méridionale de la Touraine et du Berry, les réunissait sur un terrain commun, où leurs éléments se mêlaient, où leurs traits se confondaient.

C'est à leur manière de dire *oui*, que l'on distingue les habitants du midi de la France d'avec ceux du septentrion. Les Provençaux disaient *hoc*, tandis que les Normands, les Picards, les Bourguignons, les Parisiens, disaient *oïl*¹, locutions tirées, la première de l'adverbe latin *hoc*, la seconde de la locution *hoc-illud*.

Il y avait, dans le sud de la France, une troisième manière d'affirmer, *si*, employée concurremment avec *oc*. Cette dernière est aussi celle de l'Espagne et de l'Italie. L'idiome italien fut même longtemps désigné sous le nom de langue de *si*.

1. — Dans la prononciation de ce mot, il nous est resté quelque chose de *l* mouillé de l'ancienne langue. Nous disons plutôt *ouié* que *oui*.

La manière d'affirmer et de nier est une pierre de touche à laquelle on peut reconnaître, jusqu'à un certain point, la politesse et la rudesse de mœurs d'un peuple.

Le Saxon, pressé et indifférent aux formules courtoises, disait simplement *gise*, d'où l'anglais *yes*. Le pirate *northman*, brusque, et n'entendant pas contradiction, ramasse les trois mots latins *hoc (est) illud*, en un seul vocable contracté, sur lequel il appuie comme avec son poing et dit : *oïl : oui : cela*, est cela, c'est comme je le dis.

L'italien, héritier des formes polies de la Rome impériale, à sa décadence, demande la permission de penser autrement que son contradicteur : *Si*, dit-il, c'est-à-dire, si vous permettez que je diffère d'opinion avec vous, s'il vous plaît que je vous contredise.

Si pour *oui*, ne s'emploie que lorsqu'il y a contradiction entre deux ou plusieurs interlocuteurs.

— On ne vous a pas dit cela ? — *Si*.

— Vous ne l'avez donc pas vu ? — Mais *si* ;
ou encore : — *si, si*.

Là où il n'y a pas de contradiction, c'est *oui* qui se dit par toute la France, des Alpes au Pas-de-Calais :

— Cela vous convient-il ? — *Oui*.

— Etiez-vous à la bataille de la Marne ? — *Oui*.

C'est au commencement du xve siècle, au début de la renaissance, que le dialecte de Paris, adopta, à côté de *oui*, la formule exquise du *si* italien, que la langue française a conservée et qui prête à la conversation tant de grâce courtoise.

Nous avons, en Acadie, et nous employons avec les mêmes nuances qu'à Paris, *oui* et *si*, auquel nous ajoutons *si fait*¹, pour l'affirmation et *nenni*² pour la négation.

Des deux idiomes rivaux ce fut celui du nord, la langue, d'*oïl*, qui triompha. Malgré la prodigieuse richesse de son vocabu-

1. — *Si fait*, que les vieux auteurs écrivent " si fais ", de *sic facio*.

2. — *Nanni* ou *nani*, *nenni*, en français officiel (de *non illud*), est à *non*, en Acadie, ce que *si* est à *oui*, une forme courtoise. Dans la bouche des enfants ce mot est tout à fait respectueux.

laire, la sonorité toute musicale de ses verbes, la perfection plus grande de sa syntaxe, le génie de ses troubadours, la langue d'oc succomba dans une lutte inégale, où sa rivale fut appuyée par l'épée victorieuse des monarques de France. L'extermination des Albigeois marqua sa déchéance. Quand les rois, vers le même temps, eurent constitué l'unité du royaume, et que la langue d'oui fut devenue celle de la cour, la langue d'oc ne fut plus qu'un dialecte, bientôt réputé un patois.

Paris qui, depuis le XIII^e siècle, était devenu la capitale de la France, et édictait pour tout le royaume les ordonnances souveraines, Paris était, en même temps, le centre des élégances, et malgré sa pauvreté linguistique, la source du beau parler et du bien dire. La langue allait y chercher ses formules son orthographe, la conjugaison de ses verbes, les rudiments de sa syntaxe, ses formes définitives. En dehors de Paris, c'était la province, comme autrefois en dehors de la Grèce, la barbarie.

Quène de Béthune, grand seigneur et grand poète Picârd, s'étant rendu à la cour, où régnait Alix de Champagne, régente de Philippe-Auguste, fut invité à réciter quelques-unes de ses compositions. Il y fut raillé, pour avoir déclamé avec un accent provincial et employé des mots inusités à la cour.

Il s'en plaint doucement en ces termes :

Mon langage ont blamé li François.

.....
Encoir (encore) ne soit ma parole françoise,

Si la peut-on bien entendre en françois.

Ne cil ne sont bien appris ne courtois

Qui m'ont repris, si j'ai dit mot d'Artois,

Car je ne fus pas norriz à Pontoise.

Ce n'était pas seulement aux dialectes de la langue d'oui, le normand, le picard, le bourguignon, le champenois, le tourangeau, le berrichon, que le "français de Paris" imposait ses lois, il rayonnait déjà sur tout le royaume, et s'étendait même au delà des frontières. Martino de Cazace traduit en français une *Histoire de Venise*, "parce que, dit-il, la langue française court parmi le monde, et qu'elle est plus délectable à lire et à oïr que nulle autre" ; et Brunetto Latini, précepteur du Dante,

déclare que “ le français est plus délectables langages et plus communs que moult d'autres. ”

Cette langue “ délectable ”, qui n'est cependant pas encore celle que nous parlons aujourd'hui, est déjà la première de toute l'Europe : elle “ court parmi le monde ”¹.

En possession de la suprématie littéraire que lui ont assurée les trouvères et les romanciers, et sûre de parvenir, grâce à la puissance des rois², à la dignité d'organe officiel de la France³, la langue d'*oui* poursuivra, du *meshui*,⁴ avec plus de méthode son travail de formation organique, d'épuration et d'affinement. Les matériaux abondent ; mais ils sont souvent disjoints, mal assortis, disparates même, et il ne se présente aucun grammairien ayant assez d'autorité pour donner à cette masse encore confuse des règles et des lois définitives.

1. — Un des maîtres anglais du xive siècle, cité par P. Meyer, dans la *Revue Critique*, 1870, p. 382, écrit : “ Le doux français, qu'est la plus bel et la plus gracios language et plus noble parler, après latin d'escole, qui soit au monde et de tous gens mieulx prisée et amée que nul autre ; quar Dieux le fist si douce et amiable principalement à l'oneur et loenge de luy-mêmes. Et pour ce il peut comparer au parler des angels du ciel, pour la grant douceur et biauté dicel. ”

2. — Le royaume de France, qui ne comprenait encore, au milieu du xiii^e siècle, que les comtés de Sens, d'Orléans et de Paris, et sur le reste duquel le roi n'avait guère plus de puissance que le Comte de Toulouse, et moins que le duc-roi de Normandie, affirme, avec Philippe-Auguste, (1180-1223) sa suprématie sur l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, la Flandre et la Normandie, qu'il ajoute à la couronne.

3. — C'est en 1539, le 15 août, que le “ français de Paris ” devint la langue officielle de la France, en vertu de l'ordonnance de Villiers-Cotterets, qui stipule que tous les actes de justice se feront désormais en français.

4. — Locution acadienne, synonyme de désormais ; étymologiquement de *magis hodie*, à partir de ce jour ; comme *deshormais* se décompose en : à partir de cette heure, ou, de cette heure en avant.

DEUXIÈME PÉRIODE DE LA LANGUE

CHAPITRE V

Du XII^e au XVII^e siècle

Reprenons le tableau du mouvement de la langue.

Avec Villehardoin, qui vivait au commencement du XIII^e siècle, nous passons de la poésie des trouvères à la prose des chroniqueurs et des historiens.

Villehardoin, comme la plupart des gentilshommes de son temps, ne savait apparemment pas lire. Il dicte à son secrétaire, avec une précision et une élégance qu'on ne connaissait pas au dialecte parisien, l'*Histoire de la Conquête de Constantinople*. Écoutons-le : " Bien semblait chose périlleuse, que les croisés n'avaient que six batailles (corps de troupes) et les Griex (Grecs) en avaient bien soixante, et toutes plus grandes que celles des Latins. Et tant chevaucha l'empereor (l'empereur) Alexis, tant s'approche, qu'on se tiroit des flèches d'une armée à l'autre. Et quant ouit (entendit) cela le doge de Venise, il quitta les tours de Constantinople dont il était déjà maître, et dit qu'il voulait vivre ou mourir avec les pélerins. . . "

En même temps que la prose, la poésie s'affine, au moins dans la facture du vers.

Dans ses *Lais et ses Fables*, la gracieuse Marie-de-France (milieu du XIII^e siècle) fait pressentir le " bonhomme " La Fontaine :

Tant de loin que de prez n'est laide
La mors. La clamoit (l'appelait) à son ayde
Tos jors uns povre bosquillon
Que n'ot (qui n'a) chevance ne sillon :
Que ne viens, disoit (disait-il) ô ma mie,
Finir ma doloureuse vie ?
Tant brama (cria) qu'advint : et de voix
Terrible : Que veux-tu ? — Ce bois
Que m'aidiez à carguer (charger)¹, Madame,
Peur et labeur n'ont mesme game.

1. — Se *carguer* signifie, en Acadie, se dresser droit, jusqu'à passer l'aplomb. *Carguer* et *charger*, ont la même étymologie. Le mot se trouve dans les *Gloses de Reichenau*, VIII^e siècle.

De Villehardouin à Joinville, le chemin parcouru, un siècle, n'est guère appréciable. La langue, faute de grammairien, n'est pas encore fixée. Qu'on en juge par ce tableau, d'ailleurs fort gracieux, de saint Louis rendant la justice à son peuple :

“ Maintes fois avint que en esté il aloit seoir au bois de Vinciennes, après sa messe, et se acostoioit,¹ à un chesne et nous faisoit seoir autour li; et tous ceulx qui avoient à faire venoient parler à li; sans destourbier (intermédiaire) de huissier ne d'autre. Et lors il leur demandoit de sa bouche : A ye ci nullui qui ait partie (y a-t-il ici quelqu'un qui ait procès) Et cil se levoient qui partie avoient; et lors il disoit : Taisiez-vous tous, et en vous délivrera l'un après l'autre. ”

Débarassée, pour la seconde fois, des Anglais, grâce à Dieu et à Jeanne d'Arc, La France est redevenue puissante. A une grande nation il faut une forte littérature. Parmi les auteurs que nous offre le commencement du xve siècle, citons d'abord Froissard (1337-1410), qui remplit plusieurs règnes de ses chroniques. Froissart parcourt la France, la Grande-Bretagne, “ travellant² et chevauchant, quérant de tous costés nouvelles.”

Voici les suprêmes recommandations qu'il laisse aux siens :

“ Mes beaux-frères, par l'ordonnance de nature, je sens bien et connois que je ne puis longtems vivre; si (aussi) vous recommande et recharge³ Charles, mon fils; et en usez ainsi comme bons oncles doivent user de leur neveu, et vous en ac-

1. — Nous dirions dans le même sens : *s'atoquait*. Les Canadiens ont le mot français *accoter*. Quels rapports étymologiques existent-ils entre *acostoyer*, *accoster*, *accoter* et *atoquer*? Il est vraisemblable que ces mots de structure différente dérivent tous de *ad costam*, à la côte, le *c* de *accoter* et le *t* de *atoquer* permutant, faisant une métathèse.

2. — *Traveler* est un mot que les Anglais nous ont pris, au temps de Guillaume-le-Conquérant, et que nous leur reprenons, au Canada et en Acadie. Il signifie voyager, en Anglais, aussi bien qu'en vieux français et dans le parler acadien.

3. — Le verbe *recharger* s'emploie, en Acadie, absolument dans le sens que lui donne ici Froissart. Il signifie recommander tout spécialement. Du latin *rem* et *carrum* : mettre un objet sur un char, dans une voiture, pour le transporter plus sûrement : Je vous *recharge* d'avoir soin de mon enfant, de ce paquet, de ce cheval, disent nos gens.

quittez loyalement ; et le conseillez en tous ses affaires loyalement ; car toute une fiance ¹ git en vous”.

La langue approche toujours petit à petit de sa forme définitive, mais elle garde encore, tant pour la prose que pour les vers, une allure incertaine et débridée.

Villon, de qui Boileau dit qu' :

Il a su, le premier dans ces siècles grossiers,
Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers,

Villon, le Robert Bruce de la France, appartient à la seconde moitié du xve siècle. Le souffle de la Renaissance passe à travers sa poésie ; il a pris contact avec les poètes classiques de Rome et d'Athènes.

Tout le monde connaît de lui ce lai comparable à l'ode la plus gracieuse d'Horace :

Dites-moy où, n'en quel pays
Est Flora, la belle Romaine ;
Archipiade, ne Thais,
Qui fut sa cousine germaine ;
Echo parlant, grand bruyt on maine,
Dessus rivière ou sus estan,
Qui beauté eut trop plus qu'humaine ?
Mais où sont les neiges d'antan ?²

Constatons, par une autre citation, le progrès rapide que fait la langue française durant le xve siècle. Les vers suivants d'Olivier Basselin, semblent sortir de Caveau :

Beau nez dont les rubis ont couté mainte pipe
De vin blanc et clairot,
Et auquel la couleur richement participe
Du rouge et du violet ;

1. — Mot conservé dans le parler acadien, et qui signifie *confiance*. Il n'y a pas de *fiance* à lui veut dire qu'il ne faut pas se fier à ses paroles. *Fides* est le radical de ce mot, mais il semble dériver du mot latin populaire, *fidare*. J'ai aussi entendu dire : il n'y a pas de *fiat* à faire en lui ; mais *fiat* a une origine différente.

2. — Mais où sont les neiges d'*antan*, d'autrefois, de l'année passée, *ante annum*, se traduirait, en Acadie, par : Mais où sont les neiges d'*empremier* ? L'un et l'autre mot ont malheureusement disparu. Que de jolies expressions les puristes ont fait perdre à la langue !

Gros nez qui te regarde à travers un grand verre,
Te juge encore plus beau ;
Tu ne ressembles point au nez de quelque hère
Qui ne boit que de l'eau.

La langue, on le voit, arrive à sa pleine maturité. Un poète du vingtième siècle pourrait signer ces vers du quinzième . . .

Marguerite de Valois, fille et épouse de rois¹, ouvre le xvie siècle avec l'*Heptameron*, le premier ouvrage français qui se puisse lire en entier sans vocabulaire.

La langue est enfin fixée, direz-vous ? Pas encore tout à fait. Il lui manque toujours une grammaire, qui arrête définitivement les règles de sa syntaxe, et une autorité capable de donner une sanction aux décrets de cette grammaire.

Et puis, un nouvel élément de perturbation est récemment survenu, la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, suivie de la renaissance. La Renaissance qui s'est épanouie en Italie, d'abord, est maintenant maîtresse souveraine du royaume de France et de Navarre. C'est à elle que nous sommes redevables de la Pléiade :

“ Dont la muse en français parla grec et latin, ”

au dire de Boileau. L'infusion à doses immodérées du grec et du latin dans le parler français, le rejette plutôt en arrière, le fait retourner vers le chaos.

Ce qui reste aujourd'hui de la Pléiade, ce sont de pesants poèmes épiques, décalqués de l'Illiade et de l'Enéide, que personne ne lit plus, depuis trois cents ans, et de lourdes tragédies qu'aucun théâtre ne saurait représenter. Nous lui devons aussi, dans la poésie sérieuse, les vers de douze syllabes, l'alexandrin, substitué au vers de sept, huit ou dix syllabes des trouvères. Ronsart et Marot, cependant, sont d'excellents poètes de cette période, qui reviennent à flot.

Le siècle, qui produisit les poètes de la Pléiade, (xvie siècle) vit surgir de grands prosateurs : Amyot, Froissart, Montaigne,

1. — Fille de Henri II et de Catherine de Médicis et épouse de Henri IV, qui la répudia. C'est sous le règne de Henri IV, en 1605, que l'Acadie fut fondée.

saint François de Sales, Rabelais, Calvin, qui, puisant aux sources mêmes de la langue, lui trouvèrent une souplesse, lui donnèrent une fécondité qu'on ne lui connaissait pas. Rabelais était de Chinon, petite ville de Touraine. Dans *Gargantua et Pantagruel* seuls, j'ai recueilli une centaine et plus de vocables, expressions, tournures, nuances et acceptions de mots, en usage parmi les Acadiens, que ne reconnaît pas le dictionnaire de l'Académie.

Écoutons Rabelais (milieu du xv^e siècle), se moquer de l'instruction qu'on donnait alors dans les universités :

“ . . . De fait, l'on luy enseigne (à Gargantua) un grand docteur sophiste, nommé maistre Thubal Holoferne, qui luy apprit sa charte, si bien qu'il la disoit par cueur au rebours et il y fut cinq ans et trois mois, puis luy lent donat le Facet, le Theodet et Alanus, in parabolis, et y fut treize ans, six mois et deux semaines. . . ”

Avec Jacques Cartier, le découvreur du Canada (1534) et Champlain, l'un de ceux qui, les premiers, entrèrent dans la baie Sainte-Marie, en Acadie, s'avancant jusqu'à la rivière Saint-Jean (1603), nous arrivons au xvii^e siècle. Citons de chacun de ces deux vaillants Français un fragment du rapport qu'ils firent de leurs découvertes, l'un au Canada, l'autre en Acadie, et la liste des auteurs parlant encore le vieil idiome variable de nos pères sera close. Après eux viendra Vaugelas, qui apposera les scellés sur la langue.

Jacques Cartier était de Saint-Malo, ville limitrophe de la Normandie et de la Bretagne, mais Normand, comme le sont la plupart des Canadiens. Voici comment il raconte l'érection d'une croix en présence des Sauvages (*1er Voyage*, 1534) :

“ Le vingt-quatrième jour de Juillet, nous fîmes faire une Croix haute de trente pieds, et fut faite en la présence de plusieurs d'iceux sur la pointe de l'entrée de ce port, au milieu de laquelle nous mîmes un écusson relevé avec Trois Fleurs-de-Lis, et au-dessus était écrit en grosses lettres entaillées en du bois, “ *Vive le Roy de France*. Et après la plantâmes en leur présence sur la dite pointe, et la regardoient fort, tant lors qu'on la faisoit, que quand on la plantoit. Et l'ayant levée en haut, nous nous agenouillons tous, ayans les mains jointes, l'adorans à

leur vue, et leur faisons signe, regardans et montrans le Ciel, que d'icelle dépendoit notre Rédemption : de laquelle chose ils s'émerveillèrent beaucoup. ”

Champlain était natif de Brouage, assez près de la Rochelle, dans la Charente-Inférieure. C'est à la Rochelle et à Auray que se sont embarqués la plupart de ceux qui, durant le cours du xvii^e siècle, sont venus s'établir en Acadie, où leurs descendants, ceux du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse, de l'île du Prince-Edouard, des Iles-Madeleine, se retrouvent aujourd'hui au nombre de 200,000 environ. Il nous fait, dans la relation de son voyage de 1603, la description d'un monstre :

“ Il y a encore une chose étrange, digne de réciter, que plusieurs sauvages m'ont assuré estre vraye : c'est que, proche de la Baye de Chaleurs, tirant au Su, est une isle où fait résidence un monstre espouvantable, que les sauvages appellent Gougou, et m'ont dict qu'il auoit la forme d'une femme, mais fort effroyable, d'une telle grandeur, qu'ils me disoient que le bout des mats de nostre vaisseau ne luy fast pas venu iusques à la ceinture. . . et que souvent il a dévoré beaucoup de sauvages. ”

CHAPITRE VI

Les grammairiens

Il ne faudrait pas conclure de ce que j'ai dit précédemment que, du IX^e au XVII^e siècle, il n'y eût pas de grammairiens en France. N'y en eut-il pas eu, que la langue n'en aurait pas moins possédé une grammaire non écrite, comme il est arrivé aux peuples de l'antiquité.

Le fait se constate particulièrement chez les aborigènes d'Amérique. En dehors de toute règle formulée, sans le secours d'aucun maître scolaire du bien parler, les ambassadeurs des tribus huronnes et algonquines revêtaient leurs verbes d'images dont la splendeur rappelle celle de la poésie hébraïque dans la bouche inspirée des prophètes, et leur éloquence s'élève à des sommets que n'atteignent pas souvent les plus fameux orateurs de la Grèce et de Rome.

La forme hautement littéraire des tensons et des poèmes chevaleresques des troubadours, accuse l'existence, dès les commencements du moyen-âge, de règles du parler, où la langue d'oc trouve la coordination syntaxique et la correction grammaticale des langues classiques.

Aucun traité sérieux sur cette matière, datant de cette époque, n'est, malheureusement, parvenu jusqu'à nous.

Les trouvères ne furent pas non plus sans boussole littéraire. Indépendamment de ce qu'ils tiraient de leur connaissance, plutôt imparfaite du latin, ils possédaient des écoles, où certaines règles de composition littéraire leur était enseignées¹.

1. — "Tous les dialectes de la langue d'oïl étaient régis par la même grammaire." — AMPÈRE.

"Bien loin d'être un jargon confus et sans règles, ces langues ont, au contraire, une grammaire aussi régulière, une syntaxe aussi arrêtée que les langues les plus élégantes." SCHNAKENBURG, *Tableau Synoptique et comparatif des idiomes populaires de la France*, p. 4.

Les premiers rudiments de grammaire en langue d'oïl, que nous possédons, remontent au XIII^e siècle et nous viennent d'Angleterre¹.

C'est un Anglais, Palsgrave,² qui commence la série des grammairiens français du XVI^e siècle.

Malheureusement pour les lettres françaises, les successeurs de Palsgrave, Dubois, Oudin, Bernhard, Maupas, Garnier, Maigret, Ronbert Estienne, Ramus, Henri Estienne, Nicot, Malherbe, tous les érudits de la langue, qui s'offrent à fixer le glossaire et à arrêter les règles de la grammaire, sont plus versés dans les antiquités grecques et latines que dans le parler des trouvères et des chroniqueurs. Ils ignorent, ou affectent de mettre de côté, en la couvrant de leur mépris, la riche littérature des XI^e, XII^e et XIII^e siècles. Ils n'accordent même qu'une attention distraite à ceux de leurs contemporains, et des plus illustres, qui puisent de préférence leur inspiration et vont chercher leurs formules dans les trésors du parler populaire. C'est ce qui explique l'instabilité de la langue, durant tout le cours du XVI^e siècle.³

Ce n'est qu'après l'apparition du *Discours sur la Méthode* de Descartes, des *Provinciales* de Pascal, du *Cid* de Corneille, des *Précieuses Ridicules* de Molière, vers le milieu du XVII^e siècle, le siècle de Louis XIV, le "Grand Siècle", comme les fervents du "Roi-Soleil" l'appellent encore, que la langue française, grâce à la co-opération de l'Académie, est enfin définitivement fixée.

Viennent Patru et Vaugelas, ce dernier honoré du titre "d'oracle", après qu'il eut publié ses *Remarques sur la langue fran-*

1. — " Les travaux faits en Angleterre constituent à peu près notre seule littérature grammaticale, antérieure au XVI^e siècle. " BRUNOT.

2. — Auteur d'un dictionnaire français-anglais.

3. — " Selon la variation continuelle qui a suivy nostre langage jusque à cette heure, qui peult espérer que sa forme présente soit en usage d'icy à cinquante ans. Il escoule tous les jours de nos mains, et depuis que je vis, s'est altéré de moitié. Nous disons qu'il est asture parfait ; autant en dit du sien chasque siècle." MONTAIGNE (1533-1592), *Essai III*, p. 9.

Asture se dit *asteure*, en Acadie, et signifie à présent, à cette heure.

çaise, qui édictent des décrets suprêmes que les siècles ne modifieront pas.

Vaugelas règle sur les formes, les locutions, la syntaxe, le génie de la langue. Ses lois, excellentes pour la plupart, sont, néanmoins, assez souvent, basées sur le conventionnel,¹ où la forme latine — pour parler l'argot scolastique — l'emporte sur le fonds gaulois.

Ce n'est que vers la fin du xvii^e siècle que parut la première grammaire philosophique du langage, dite la *Méthode de Port-Royal*, et due à l'érudition d'Arnauld.

A cette date, il y avait plus d'un demi-siècle que la langue d'oïl, le "français de Paris", avait été transplanté sur les bords de la baie Sainte-Marie, en Acadie, aussi bien que sur le parcours du fleuve Saint-Laurent, au Canada.

Les Acadiens étaient restés étrangers, et le sont encore aujourd'hui, les paysans, en tout cas, aux efforts des grammairiens pour ordonner et affiner la langue. Le français qu'ils parlaient était celui de leur lieu de provenance. Il n'a guère changé, depuis, aucune influence étrangère n'étant venu, sauf en ces dernières années, depuis la Confédération des provinces canadiennes, (1867), le modifier, ou l'altérer.

1. — D'après Vaugelas, un mauvais raisonnement est un moindre mal qu'un mauvais mot, c'est-à-dire, un mot qu'il n'a pas lui-même élu ; de même que, d'après Malherbe et Boileau, un mauvais vers est celui qui offre la plus légère déviation aux règles arbitraires d'une versification faite pour les yeux autant que pour l'oreille, en dehors du génie de la langue, par conséquent.

CHAPITRE VII

Port-Royal d'Acadie

Pendant que la langue française est entre les mains des grammairiens, cherchant sa forme définitive, " quelques aventuriers de haut parage, " Biencourt, seigneur de Poutrincourt, baron de Saint-Just, en Champagne et de Monts, sieur de Guast, traversent l'Atlantique et vont fonder Port-Royal, en Acadie. Ils amènent avec eux cent-vingt *engagés*¹ et colons, recrutés, quelques-uns, vraisemblablement, à Paris et à Dieppe, puisque des marchands de ces deux villes s'étaient associés à l'entreprise, mais le plus grand nombre, selon toutes les apparences, en Champagne. Biencourt, qui projetait de se fixer avec sa famille dans le nouvel établissement et d'y fonder une dynastie féodale, dut s'entourer de ses gens, censitaires, ou voisins.

Quel dialecte parlaient Poutrincourt, de Monts et leurs compagnons ? La langue d'oï assurément, l'idiome de la Champagne, dont ils étaient originaires.

Il nous en reste un monument bien précieux dans l'*Histoire de la Nouvelle-France*, écrite par Lescarbot, historiographe de l'expédition, né à Vervins, aux confins de l'Ile-de-France et de la Picardie, l'un des endroits du royaume où se parlait le meilleur français de l'époque.

Son livre, peu connu dans la littérature, mérite de l'être davantage. Au point de vue littéraire, Lescarbot vaut la plupart des prosateurs et des poètes de la Pléiade, farci qu'il est de leur érudition pédantesque.²

Parlant des Souriquois et de leur *sagamos*, ou grand chef Membertou :

1. — Hommes à gages, en Acadie.

2. — Montaigne n'a pas échappé à cette contagion.

“ En telles actions, dit-il, (les festins de l'ordre de Bon-Temps, à Port-Royal), nous avons toujours vingt ou trente Sauvages, femmes, filles et enfants, qui nous regardaient officier. On leur baillait du pain gratuitement. . . Il arriva trois ou quatre fois que tous s'en allèrent ès endroits où ils savaient y avoir de la chasse et emmenèrent un des nôtres. . . Ils avaient soin de lui (comme d'autres qui sont souvent allez avec eux) plus que d'eux-mêmes, disans que s'ils mourroient on leur imposeroit¹ qu'ils les auraient tués ; et par ce se conoit (connait) que nous n'étions point comme dégradés² en une île, ainsi que le sieur de Ville-gagnon, au Brésil ”. LESCARBOT, *Hist. de la Nouvelle-France*, Tome II, p. 555-6.

Voilà, sous la plume d'un érudit “ es langues, ” l'idiome que parlaient les fondateurs de l'Acadie, en 1606, deux ans avant l'établissement de Québec par Champlain. Il est à noter que l'*Histoire de la Nouvelle-France* de Lescarbot est le premier ouvrage français écrit en Amérique, puisque c'est à Port-Royal même qu'il fut en partie composé. Lescarbot est acadien, comme Champlain et de Maisonneuve sont canadiens.

Les vicissitudes qui vont assaillir la colonie acadienne jusqu'à ce qu'elle succombe dans le grand cataclysme de 1755, commencent dès son berceau. Les Anglais détruisent Port-Royal, en 1613, et en déportent les compagnons de De Monts et de Lescarbot, qu'ils remplacent par des *Ecossois*.³

Leur règne est de courte durée, et le traité de Saint-Germain (1632) restitue l'Acadie à la France.

De l'occupation anglaise de l'Acadie, ou Nouvelle-Ecosse, avec Sir Alexander pour gouverneur, il est resté dans la langue quelques noms de famille, aujourd'hui francisés, les Melansons,

1. — *Imposeraït* signifie ici *imputerait*. Le mot a été conservé en Acadie [avec la signification de empêcher. Nous disons : Qu'est-ce qui vous *impose* de venir ? Rien ne vous *imposait* de le recevoir comme il faut.

2. — Expression conservée au pays de Québec, et qui signifie rester en panne, abandonné, égaré, perdu.

3. — Nous disons *Ecossois* pour Ecosseis, comme, en France, on dit Hongrois, Viennois, Albigeois, etc.

les Caissies. Nous appelons *gros-jacques*, indistinctement, le *penny* anglais et le sou français. Ce terme générique sert même à désigner le cuivre et tout alliage cuprique. En voici l'origine probable.

Durant le séjour des Ecossois en Acadie, les pièces de monnaie courante furent à l'effigie de Jacques VI d'Ecosse, devenu, après la mort d'Elisabeth, Jacques Ier d'Angleterre, et remplacèrent celles qui portaient les lis des rois de France, toujours assez rares. Les Acadiens s'en accommodèrent ; mais ils donnèrent à la pièce de cuivre, ornée de la face joufflue et du ventre rebondi du roi d'Ecosse et d'Angleterre, le nom dérisoire de *gros*, ou plutôt de *grous jâcques*, qu'elle porte encore aujourd'hui, quel que soit le monarque régnant.¹

Aussitôt que l'Acadie eut été rendue à ses premiers maîtres, le commandeur de Razilly fut envoyé pour en reprendre possession et la coloniser. Il partit d'Auray, petit bourg breton, en 1632, avec deux navires montés par trois cents hommes "d'élite", dont douze à quinze étaient mariés et emmenaient leurs femmes avec eux. Neuf ans plus tard, Charles de Menou, seigneur d'Aulnay de Charnisay, conduisit à Port-Royal un second contingent de colons. La nation acadienne presque

1. — Les mots empruntés aux vainqueurs, ou qui les désignent, sont souvent marqués, par les vaincus, d'un cachet de mépris. C'est ainsi que *herr*, seigneur, personnage de haut rang, en allemand, est devenu *hère*, un pauvre diable, un homme de rien, en français ; *ross*, nom poétique du cheval, au temps des invasions des barbares n'est plus pour nous qu'une *rosse*, une haridelle ; *land*, la terre du seigneur, trop souvent tyrannique, signifie une *lande* infertile ; *buch* a fait *bouquin* ; *villa*, *vilain*, etc. *Anglais*, au xive et xve siècles, était synonyme de créancier, et *goddam*, synonyme d'Anglais : "Sus aux *goddams*," crie Jeanne d'Arc, la sainte, à ses soldats. C'est en vertu de la même loi que les Acadiens ne parlent qu'anglais aux animaux, et ne jurent qu'en langue anglaise.

Les portraits et effigies que nous avons de Jacques Ier nous le représentent comme un roi plutôt élégant de sa personne. Ce sont, probablement des portraits pris durant sa jeunesse, ou flattés et embellis. Voici la description de Jacques Ier d'Angleterre qu'on trouve dans *Historians History of the world*, vol. xix, p. 470 : "A little fat personage, with large and wandering eyes ; . . . his legs too short for his weight. . . He looked more like a vast seal than a man."

toute entière sort des familles venues en Amérique avec Razilly et d'Aulnay.¹

Il s'y greffera quelques rameaux étrangers, principalement de 1671 à 1679 ; un petit nombre d'*engagés* venus de Poitou, de la Saintonge, de la Bretagne² ; apparemment aussi des matelots déserteurs de la Normandie, de l'Aunis et de la Gascogne ; deux Basques ; quelques soldats licenciés, originaires de Paris, qui tous se fondront dans les deux groupes primitifs, pour former une colonie homogène, adoptant les mêmes coutumes, pratiquant la même religion et parlant la même langue.

D'où venaient les deux groupes primitifs amenés par Razilly et d'Aulnay, et quel dialecte parlaient-ils ?

Rameau,³ nous dit que d'Aulnay de Charnizay, parent et successeur de Razilly, venait du Bas-Berry, côté de la Touraine ; qu'il était né au château de Charnizay, près de Loches.

De son côté, M. Emile Lauvrière, dans la magistrale histoire de l'Acadie, intitulée *La Tragédie d'un peuple*, qu'il vient de publier (Henri Goulet, Edit. 5 rue Lemercier, Paris), nous apprend que Razilly descendait d'une vieille famille tourangèle, dont les ancêtres vivaient dans leur château familial de Beaumont, peu éloigné de Chinnon.⁴

1. — Les neuf-dixièmes des habitants de l'Acadie, dont le recensement de 1671 fait mention appartenaient aux vieilles souches implantées par Razilly et d'Aulnay, RAMEAU *Colonie Féodale*, vol. I, p. 224.

2. — M. Sulte, puisant ses renseignements, comme il le dit, dans le dictionnaire de l'abbé Tanguay, mentionne, *Transactions of the Royal Society of Canada, 1910*, p. 46, parmi les colons venus de Bretagne dans la province de Québec :

1662. Pierre Maillet, de Saint-Coulon.

1720. Pierre Leblanc, de Saint-Sauveur.

1732. Guy Joseph Després.

1667. Sidrac Dugué, officier.

1668. Yves Roy, de Saint-Nicolas.

1747. François Richard, de Chante.

1748. Jean Colet, de Saint-Nicolas de Nantes.

Ces noms patronymiques se retrouvent en Acadie. Mais rien ne prouve que les familles acadiennes qui portent ces noms viennent de la Bretagne.

3. — *Colonie féodale*, vol. I, p. 93.

4. — L'ancienne province de Berri a formé les départements du Cher

Il est à supposer que les fermiers emmenés en Amérique par ces deux seigneurs féodaux, furent pris sur leurs terres, ou dans les alentours. Ce qui paraît hors de doute, c'est que le dialecte qu'ils parlaient était celui de la Touraine et du Bas-Berri. La philologie vient ici à la rescousse de l'histoire.

et de l'Indre ; elle confine à la Touraine, au Poitou et à l'Orléannais ; Capitale Bourges ; patrie de Jacques Cœur, de Louis XI, de Rabelais, de Bourdaloue, etc. La Touraine a formé le département d'Indre-et-Loire.

CHAPITRE VIII

Dialecte d'ou le parler Franco-Acadien est sorti

Avant de procéder à l'étude particulière du parler acadien, il ne sera peut-être pas sans utilité d'examiner quels étaient, durant la première moitié du xvii^e siècle, à la date de l'établissement de la colonie américaine, les idiomes principaux qui se partageaient la France, leur distribution territoriale, leur importance, et quelle était, en même temps, la situation du tourangeau et du berrichon vis-à-vis de ces idiomes.

La langue, au milieu du xvii^e siècle, était toujours divisée, comme elle l'avait été durant six siècles auparavant (et l'on peut ajouter, comme elle l'est aujourd'hui encore), en langue d'oïl et en langue d'oc ; mais la première était devenue, après que se fut effectuée l'unité du royaume, la langue française, et la seconde, celle que parlent aujourd'hui les Félibres¹, était connue sous le nom de langue romane.

La langue d'oc, nous dit Littré, dans la préface de son Dictionnaire (p. XL VIII), était parlée au delà, et la langue d'oïl, en deçà, de la Loire, avec une zone intermédiaire, placée sur les confins des deux types, " où le parler est mixte et présente des confusions de type. " Il ne nous dit pas quelle est la profondeur de cette zone intermédiaire, ni quels départements elle couvre, en tout ou en partie.

Ampère, d'un autre côté, nous assure que la ligne de démarcation entre les deux idiomes n'est pas la Loire, mais " la corde de l'arc que décrit la Loire et qui s'étend du lac Léman (en Suisse) à l'embouchure de la Sèvre. "

1. — Mistral, poète félibre, c'est-à-dire, provençal, et auteur de *Mireille*, a reçu, il y a quelques années, le prix Nobel de \$40,000, pour l'excellence de ses poésies.

Le provençal est une langue à toutes fins vivante et l'une des plus riches. C'est la langue romane, le français primitif, ou quelque chose s'approchant.

De nombreux philologues et de non moins nombreux grammairiens, versés les uns et les autres dans le parler dialectal, ont essayé de déterminer avec précision les limites qui séparent les deux grands idiomes. Ils n'y sont pas parvenus. Darmesteter a, croyons-nous, trouvé la formule et clos le débat en disant que " la limite qui sépare les dialectes de la langue d'oïl est scientifiquement impossible à déterminer, les patois locaux de l'une des deux langues passant à ceux de l'autre par des nuances insensibles " ¹. Un point sur lequel ils s'accordent tous, c'est de fixer ces limites au sud de la courbe que décrit la Loire.

Provisoirement, nous adopterons la corde de l'arc de M. Ampère, une ligne droite tirée de l'embouchure de la Sèvre, un peu au sud de la Loire, au lac Léman, et partageant la France en deux parties à peu près égales, ². Cette ligne touche à l'extrême sud de l'ancienne province du Berri.

Les fondateurs de l'Acadie étaient donc originaires d'une, des deux provinces, confinant à la corde de l'arc d'Ampère ; ils appartenaient à la " zone intermédiaire " dont parle Littré. Or, la langue qui se parlait dans la Touraine et le Berri était, au xvii^e siècle, comme elle l'est aujourd'hui, la langue française, distincte de la romane.

Distincte comme type, comme expression, mais non pas totalement étrangère. S'en rapprochant même d'assez près par certains vocables communs ³

Deux idiomes qui se côtoient et se touchent, réagissent nécessairement l'un sur l'autre.

Si le parler de la Touraine et du Berri diffère, sur un grand nombre de points fondamentaux, de la langue romane, il se distingue également, sur plusieurs points secondaires, des dia-

1. — DARMESTETER, *Grammaire historique*, p. 24.

2. — La ligne de démarcation entre les deux idiomes a fléchi, apparemment, vers le sud, depuis le commencement du xvii^e siècle, sous la poussée du français officiel et de l'école obligatoire.

3. — " Déjà au moyen-âge, on trouve des écrits qu'on est embarrassé de ranger dans l'une ou l'autre catégorie (langue d'oïl ou langue d'oc), et que se disputent des recueils français ou provençaux. " Gaston PARIS.

lectes de la Picardie et de la Normandie et même de celui de l'Île-de-France.

C'est de la combinaison du parler bourguignon, (comprenant celui de l'Île-de-France), picard et normand, qu'est sortie la langue française proprement dite. Le français de Racine et de Rostand, de Bossuet et de Louis Veillot, est tiré des dialectes, idiomes et patois, qui se parlaient (et se parlent encore) dans les provinces de France situées au nord de la ligne tracée par Darmesteter.

Le parler acadien, dans ses traits principaux, dans sa prononciation, dans ses idiotismes, se distingue sur plusieurs points du picard et du normand.

Il est assez facile d'établir cette distinction, par le moyen d'une étude comparée entre la prononciation, les expressions et les locutions particulières à chacun des trois groupes.

Prenons, par exemple, le paysan picard. Il dira *aperchevoir* pour *apercevoir*, en shuintant fortement le *c* doux du français et de l'acadien.¹

D'autre part, il change en *k*,² son dur, le *ch* et le *j* du parler de l'Île-de-France, de la Touraine et du Berri : *cheval*, *javelle*, *chemise*, *chien*, *charger*, *jardin*, *jambe*, etc, deviennent, sur ses lèvres : *keval*, *gavelle*, *kemise*, *kien*, *kerger*, *gardin*, *gambe*.³

1. — Il est resté, ou plutôt il s'est introduit un ou deux de ces mots picards dans notre parler. Nous disons *chouche*, ou *shouche*, pour *souche*, et *échoucher* pour *essoucher* ; *chécher* pour *sécher*. Dans les environs de la ville de Québec, on entend *chousse*, *échousser*, pour *souche*, etc.

2. — Ce serait là au dire des savants, un vestige de l'ancienne prononciation latine. Les Romains, paraît-il, donnaient au *c* le son dur du *cappa* grec, et prononçaient *kikero* (Cicéron), *ouikissim*, (*vicissim*), *amikitia*, (*amicitia*), etc.

3. — Il est resté du type picard un certain nombre de mots dans la langue française. Nous avons *cheval* et *cavale*, du radical latin *cabalus* ; *charte* et *carte* de *carta* ; *jambe* et *ingambe*, de *gamba* ; *chose* et *cause*, de *causa* ; *charger* et *carguer* de *carrum*, (*char*), etc.

L'anglais, dans une grande mesure, a conservé aux mots normands et picards, importés en Angleterre, au xie siècle, par Guillaume le Bastard, la prononciation qu'ils avaient alors : *garden* pour *jardin*, *derogate* pour *déroger*, *abrogate* pour *abroger*, *car* pour *char*. Il est utile de recourir à l'anglo

Le picard est du roman altéré au contact des langues scandinaves et franques ; le normand, du roman strié, si l'on peut dire, par le frottement violent des verbes charriés, durant plusieurs siècles, de Rouen à Paris, par les pirates du Nord, les *North-men*.¹

Le parler du paysan normand est clair de sa nature, mais plutôt traînard, monotone, incolore, dans sa prononciation. Il lui manque la chute harmonieuse des finales parisiennes ; il n'a pas, non plus, les inflexions musicales du français de la Loire.

Un des traits caractéristiques de la langue des " rois de la mer " est l'emploi fréquent de *ei*, *é*, pour *oi*. Cette manière, pour être déplaisante à l'oreille, parce qu'elle lui est devenue étrangère, est pourtant, plus que la forme conservée par le français de Paris et celui de l'Acadie, voisine du radical latin. *Crère*, *deveir*, *lei*, *rei*, *mei*, (*moé* à Québec), *téi*, (*toé* à Montréal), sont plus rapprochés que *croire*, *devoir*, *loi*, *roi*, *moi*, *toi*, de *credere*, *debere*, *legem*, *regem*, *me*, *te*, *se*, dont ils dérivent. Le français officiel a pris le mot *roi* du bourguignon-acadien et *reine* du normand canadien. Les adjectifs *royal* et *régale* (en latin *regalis*) donnent les deux formes².

normand, parfois, pour retrouver la prononciation de certains mots français des *xie* et *xiii* siècles.

D'après plusieurs auteurs, le français d'aujourd'hui ne reproduirait plus certains sons du *xie* siècle.

" In England, at the Norman conquest, *j* (written *i*) *ch*, *g*, *qu*, were not pronounced as in *cheval*, *juge*, *rouge*, *quinze*, but as they are now in English, as in the words, *jolly*, *judge*, *juror*, *change*, *charge*, *check*, *gentle*, *gist*, *wage*, *quit*, *conquest*. " CHAMPNEYS, p. 129.

1. — Par la formation de plusieurs diphtongues et la conservation de certaines voyelles radicales, par la conjugaison d'un petit nombre de verbes, par la prononciation de certains mots, le picard et le normand sont souvent plus près de la langue d'oc que ne l'est le " français de Paris. "

2. — *Montréal* pour *Mont-Royal*, en offre un autre exemple. Nous avons Montréal, au Canada ; il y a plusieurs Montréal en France ; il y en eut dès les origines du royaume.

" Ge Anseric sires de Montréal, fais savoir à tous ceux qui verront ces lettres que je ay vendu Hugon de Bourgogne mon chastel de *Montréal*, sans nul si " (sans condition). " DU CANGE.

Il en est de même pour les syllabes en *i* des radicaux latins : *strictum, fidem, pisum, viam*, qui donnent *étroit, fei, peis, vere*, en normand,¹ et *étroit, foi, pois, voie*, en acadien.

Avec *moi, toi, roi, adroit, foi*, etc, nous entrons en plein dialecte acadien.

La prononciation de la diphtongue *oi*, en Acadie, est celle de la Bourgogne. De même qu'on a distingué et que l'on distingue encore, par le mode d'affirmation, *oc* et *oui*, le roman du français de l'Île-de-France², ainsi peut-on différencier, de prime abord, l'idiome de Paris de celui de Normandie, et le parler acadien du canadien, par le son de la diphtongue *oi*. Le Canadien prononce *moé*, l'Acadien, *moâ*.

Des trois dialectes dont est sorti le français officiel, c'est le bourguignon, c'est-à-dire le patois de l'Île-de-France, de l'Orléanais, du Nivernais, de la Franche-Comté, d'une partie de la Champagne, de la Touraine, de l'ancien Berri, du centre de la France, enfin, dont l'influence a été prépondérante³.

La langue française, telle qu'elle se parle, s'écrit et se prononce, aujourd'hui, n'est ni l'un ni l'autre de ces trois dialectes, non

1. — C'est la manière canadienne de prononcer plusieurs de ces mots, et ce fut longtemps la bonne, en France. " Froid, adroit, il croit, droit, se prononcent dans la conversation, *frèt, adrèt, il crèt, drèt, étrèt, endrèt, sèt*, dit Mauvillon, dans une épître au Comte Maurice de Brühl. Mauvillon est l'auteur d'un cours complet de la langue française, publié en 1754, une autorité, par conséquent.

Quand Lafontaine, le maître des maîtres de la langue, écrit :

Demoiselle belette, au corps long et fluet

Entra dans un grenier par un trou fort étroit,

il veut sans doute, malgré l'o de l'orthographe à la mode, que l'on prononce à la manière canadienne d'aujourd'hui, *étréit*, afin de rimer avec *fluet*, le *t* final des deux mots se faisait entendre.

2. — L'Île-de-France se composait du pays compris entre la Marne, l'Oise, le Valois, le Mulcien, et, originairement, comprenait les rives d'Aines et d'Ourq.

3. — " La prononciation française actuelle, telle que l'ont fixée, dans les siècles précédents, la cour, l'Académie et le théâtre, n'est pas exactement celle d'aucun dialecte ; mais il est certain qu'elle incline plus vers le dialecte bourguignon, que vers aucun autre. " AMPÈRE, *Formation de la langue française*, p. 397.

plus que la réunion des trois ensemble, elle en est la résultante.

Pour la prononciation et les inflexions vocales, elle est plutôt bourguignonne ; sa grammaire lui est venue plus particulièrement des provinces du nord ; son vocabulaire, d'un peu partout.

Quant à la langue écrite, à l'orthographe académique, c'est une création, jusqu'à un certain point artificielle, due aux grammairiens du " Grand siècle ".

Le choix officiel des mots fut fait sous le regard de Richelieu. Les Quarante de l'Académie naissante, les marquises de l'hôtel de Rambouillet, les " beaux esprits ", les " honnêtes gens ",¹ en firent une sélection qui, pour être souvent arbitraire, n'en est pas moins de haut goût.

Ils statuent souverainement sur les mots qui entreront ou n'entreront pas dans le Dictionnaire : *dignus est intrare* ; et, du jugement qu'ils prononcent, il n'y aura pas d'appel, le grand monarque les ayant confirmés " de science certaine. "

Il arriva, malheureusement, qu'ils écartèrent, à cause de leur apparente rusticité, un nombre considérable de mots paysans du Danube. Ce fut un peu comme à la cour, aux réceptions du roi, aux levers de la reine, où n'étaient admis que " les personnes de qualité ", les scions de haute lignée, ceux, enfin, qui étaient " nés ", fussent-ils, et leur père et mère avant eux, des métis ou des bâtards.

Des mots de race, remontant aux premières origines de la langue, furent éconduits, parce qu'ils étaient de provenance celtique ou franque, réputée roturière par les pédants, ou parce qu'ils n'avaient pas, pour les recommander, de quartiers de noblesse latine ou grecque.

Restèrent également dans les anti-chambres, dédaignés, pour ne pas porter les vertugades à la mode, les hauts-de-chausses dernier cri, d'excellentes expressions de petite noblesse², ainsi

1. — Les " honnêtes gens " de Paris, dont il est tant parlé au xviii^e siècle, sont quelque chose comme " la classe bien pensante ", au Canada. Pour conserver son illusion sur l'une et sur l'autre, il vaut mieux les envisager de loin, leur laisser le champ de la perspective.

2. — " *Et les mots grand seigneur et les mots roturiers.*" VICTOR HUGO.

qu'une foule d'autres vocables honnêtes, en usage, depuis le XIII^e siècle, et antérieurement même.

Et la langue en demeura appauvrie¹.

De mots populaires, propres à désigner les objets usuels, sans détours ni circonlocutions, il resta ce que de nécessité il resta de manants dans les châteaux des seigneurs, juste ce qu'il fallait pour les bas services².

Puis les Quarante firent paraître le *Dictionnaire de l'Académie*, qui fut le Bottin de la langue française, blasonnée et fleurdelisée.

Le français de Paris, qui était devenu la langue officielle du royaume, au siècle précédent,³ prend le pas sur toutes les autres langues vivantes, et Louis XIV, au zénith de sa gloire, l'impose aux chancelleries de l'Europe et du monde.

Tous les mots roturiers usités par les poètes et les chroniqueurs de l'ancien idiôme, et mis de côté par Vaugelas, " tyran de la langue " et par les autres architectes du *Dictionnaire*, les linguistes, les cherchent aujourd'hui, avidement dans les vieux auteurs et dans les chartes poudreuses. Les écrivains, de leur côté, s'évertuent à les réhabiliter, les mieux conformés, au moins.⁴

Il en est d'autres qui n'ont pas eu l'heur d'être couchés dans aucun parchemin, ni de figurer dans aucune charte, ni loi écrite. La plupart de ceux-ci sont perdus à tout jamais. Quelques-uns, cependant, transmis verbalement de père en fils, se perpétuent

1. — " J'ay tousjours regret aux mots et aux termes retranchez de nostre langue, que l'on appauvrit d'autant." Vaugelas.

2. — Chez les puristes de XVII^e siècle, un mot était réputé vil et roturier " pour ce que la populace en usoit". Henri Estienne.

3. — Ce n'est qu'au XVI^e siècle que la langue française est devenue, si l'on peut dire, la langue légale du royaume, à l'exclusion du latin. L'ordonnance de Villers-Cotterets, rendu en 1539 par François Ier, statue que " tous les arrêts et procédures et autres quelconques actes et exploits de justice ou qui en dépendent soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage français maternel et non autrement." Le latin, dans les siècles antérieurs, avait été la langue des procédures et des arrêts des tribunaux.

4. — " J'ai tiré de l'enfer tous les vieux mots damnés." Victor Hugo.

parmi le peuple. Pour ne parler que du sujet qui nous occupe, le berrichon-acadien, les écrivains qui vont, comme l'a fait George Sand pour *La petite Fadette*, *la Mare-au-diable*, *les Maîtres sonneurs*, *Le sonneur de Cloches* et *François le Champis*, y glaner les épis oubliés, en rapportent des gerbes lumineuses.

De toutes les provinces de France, c'est peut-être en Berri et dans la Touraine que l'ancienne langue d'oï s'est le moins altérée. Le Berri fit, à peu près toujours, partie intégrale du royaume, tandis que les autres provinces y furent annexées les unes après les autres ; la Normandie, le Poitou et le Maine, en 1204-5, par Philippe-Auguste, qui les reprit sur l'Angleterre ; le Languedoc, la Champagne et la Brie en 1361 ; la Bourgogne, le Ponthieu, le Boulonais en 1477 ; la Provence, en 1486 ; l'Orléannais, en 1498 ; la Bretagne, en 1514 ; le Bourbonnais ; la Marche, le Dauphiné, l'Auvergne, le Beaujolais, en 1531 ; la Navarre, en 1607 ; la Bresse et le Bugey, en 1601 ; le Roussillon, en 1642 ; l'Alsace, en 1648 ; la Flandre, en 1668 ; la Franche-Comté, en 1678.

Le parler d'Acadie, plus encore que celui de la Touraine et du Berri, est demeuré étranger aux influences extérieures, ayant été, à partir de 1710, complètement isolé du reste du monde, et n'étant venu en contact avec celui des Canadiens qu'après le pacte de 1867, qui a réuni en Confédération toutes les provinces du Canada.

L'étude que nous faisons de la langue acadienne et le *Glossaire* que nous avons en préparation, ne seront peut-être pas tout à fait sans intérêt pour les philologues et les linguistes de France.

CHAPITRE IX

Conjugaisons

J'sus, ou je sus,¹ t'es, il est, j'sons, ou je sons, vous êtes, is sont. J'ai, t'as, il a, j'ons et j'avons, vous avez, is ont et is avont.

Telle est, au présent de l'indicatif, la forme régulière de la conjugaison des verbes être et avoir dans le parler acadien.

J'avons est psychologique. Le paysan prodigue le moi ; l'élément subjectif règne au village plus violemment encore qu'à la ville, où il prend mille déguisements hypocrites. Le citadin dit : lui et moi ; le paysan, moi et lui. S'il est seul à vouloir, ce sera *je veux* ; s'ils sont deux ou plusieurs, *je voulons*. Moi, d'abord, le moi "haïssable" de Pascal ; jamais nous : *je voulons, je parlons, je sons* ; c'est le moi collectif, si l'on peut dire.² Ce je pluriel révèle un état d'âme particulier ; certaines formes de langage sortent spontanément de l'âme populaire et la peignent d'un seul trait.

Cette manière de conjuguer n'est pas particulière aux Acadiens. Elle est encore aujourd'hui en usage dans plusieurs Départements de France ; on l'entend dans la banlieue même de Paris, et il s'en est manqué de peu qu'elle ne devînt celle de la langue littéraire. En tous cas, elle fut longtemps la bonne, dans l'Ile-de-France, à la cour même, où les beaux esprits "les honnêtes gens," n'en connaissaient pas d'autres.³ Henri IV chantait :

1. — Dans *je sus*, pour *je suis*, de *ego sum*, le *u* ne s'est pas encore fait suivre d'un *i*, comme dans le français moderne, plus éloigné du latin.

2. — *Le je se serait même substitué à la troisième personne au moyen-âge.* En tous cas, on trouve dans le *Roman du Rou*, v. 1408 :

"Je n'en ara, dit-il, ne plain pas, ne plain pié."

Il n'en aura, dit-il, ni un pas entier, ni un plain pié.

3. — "Le son *j'avons* était très commun dans l'Ile-de-France, au XIII^e et au XIV^e siècles." NISARD.

"Le système des conjugaisons françaises, reproduction imparfaite du système latin, s'est formé à travers bien des hésitations dont il est curieux et intéressant de suivre la trace à travers tous les tâtonnements de la langue française au moyen-âge." AMPÈRE, *Formation de la langue française*, p. 159.

“ *J'aimons les filles et j'aimons le bon vin,* ”
et c'est lui-même, dit-on, qui a composé les mots de cette chanson. Un Acadien ne ferait pas autrement, ni mieux.

La sœur de François Ier écrivait : “ *J'avons* espérance qu'il fera beau temps, veu ce que disent les estoilles que *j'avons* eu le loysir de voir. ”

Il y eut même, parmi les grammairiens, contestation entre *j'ons* et *j'avons* ; *j'ons* passait pour populaire, *j'avons* était plutôt distingué. “ *J'ons* été... N'est-ce pas vrai qu'il faut dire : *j'avons* été ” ? (LA RAMÉE).

Plus d'un siècle avant La Ramée, Palsgrave déclarait que l'usage du *je*, avec un verbe pluriel, *j'allons*, par exemple, tendait à devenir général dans la langue.

Cet usage était général parmi le peuple, au commencement du règne de Louis XIV, c'est-à-dire, à la date de l'établissement de la colonie acadienne.

On en trouve une preuve dans les *Conférences* de Piarrot et de Janin, qui parurent de 1649 à 1652. C'étaient des satyres dirigées contre le cardinal Mazarin, et écrites en patois populaire, avec une orthographe phonique.

Les *Conférences* sont émaillées de *j'ons* et de *j'avons*... Le pronom *je*, comme à la cour, au siècle précédent, et comme en Acadie aujourd'hui, y sert de sujet, tant singulier que pluriel, du verbe : “ Pendant stan-là *je* patisson (pour je patis), 1ère *Conférence* ; *j'estions* (pour nous étions) Ve *Conférence*.”

Molière emboîte le pas, et fait dire à une ingénue rougissante : “ Attendez que *je soyons* marié. ”

Dans la même pièce (DON JUAN, Acte II, sc. II), un paysan en goguette raconte que “ *J'estions* moi et le gros Lucas, et *je nous amusions*. ”

Nous avons ici un exemple du *je-nous* pronominal, mis pour *nous-nous*, et de la première personne placée avant la seconde : “ moi et le gros Lucas. ”

La dernière syllabe, à la troisième personne du pluriel, présent de l'indicatif, est muette en français ; *ils aiment, ils disent, ils prennent*. Elle est pleine et sonore en Acadie ; *ils aimont,*

ils disent. Elle était pleine et sonore, aux origines de la langue. ¹ Un troubadour se moque de la prononciation nasale de la langue d'oïl :

“ Parlon aissi comme pores rutz ; ” ils parlent comme un cochon grogne.

“ C'est le sens qui distingue *il chante* et *ils chantent* ”, nous dit Darmesteter, et cette vérité, le populaire de France et d'Acadie la connaissait bien longtemps avant le grand philologue.

La manière acadienne de conjuguer la troisième personne du pluriel de l'indicatif, s'est conservée en français dans les auxiliaires *être* et *avoir* et également dans un petit nombre de verbes irréguliers. On dit *ils sont, ils ont, ils font, ils vont*, à l'Académie.

Les finales en *ont*, à la troisième personne du pluriel : *i(l)s aiment, is disent, is font, se rapprochent* de la forme latine, *amant, dicunt, faciunt*.²

L'avantage, ici, de la finale sonore, c'est qu'à l'oreille le pluriel du verbe ne se confond pas avec le singulier. Le paysan dit : *il parle, ils parlent* ; le secrétaire perpétuel de l'Académie dira : *il parle, ils parlent*. Cet *ent* inarticulé ne dit rien à l'oreille ; c'est de l'annotation pour les yeux, rappelant lointainement la forme latine disparue, et qui ne vaut pas l'autre, son plein et sonore. Aussi le français académique s'en défait-il, au futur, pour revenir à la forme populaire : *il parlera, ils parleront*.

Tout cela n'empêche pas le français officiel d'avoir raison, au présent de l'indicatif, aussi bien qu'au futur, et d'être la langue véritable, celle qu'il faut parler, tandis que les autres formes ne sont que ce que l'on est convenu d'appeler du patois, fussent-elles logiques et conformes au génie subtil de la langue.

1. — “ Au xv^e siècle le peuple disait : *i parlent*. Cette prononciation *iz approuvent* a même failli devenir correcte ; les latinistes y trouvaient la désinence *unt* du latin. ” Th. ROSSET.

2. — Le pronom pluriel *ils*, n'a commencé dans la langue française, qu'au x^ve siècle. Au moyen-âge, c'est *il, li*, que l'on disait, tant pour le singulier que pour le pluriel, tout comme l'on disait, autrefois, à la cour de France, et que les Acadiens disent encore aujourd'hui : *je parle, je parlons*. On trouve dans les *Conférences* : “ *Il embrochiont* (1^{ère} Conférence) ; “ *Il avont* ”, (IIIe).

Ainsi l'ont voulu les grammairiens, et la Grande Arthémise, et l'Hotel de Rambouillet, et les "honnêtes gens" de la cour : *Stat pro ratione voluntas*.

La conjugaison acadienne, aux autres temps du verbe, au prétérit imparfait, indéfini et antérieur, au plus-que-parfait, au futur, au conditionnel, est celle de la grammaire française, exceptions faites, toutefois, du *j'e* pluriel, substitué à nous, comme sujet du verbe : *je* (pour nous) *regardions*, *j'ons* ou *j'avons regardé*, etc., et la terminaison en *ont*, à tous les temps du verbe, pour la troisième personne du pluriel ; *is* (ils) *regardont*, *is regardiont*, *is aviont regardé*.

Le passé simple, *j'aimai*, *je fus*, *j'allai*, ne s'emploie guère ; il est remplacé par le passé indéfini : *j'ai aimé*, *j'ai été*, *j'ai passé*¹, etc., Quant il arrive à nos gens de l'employer, ils confondent le plus souvent, par analogie, les verbes de la première conjugaison avec ceux de la troisième et disent : *je parlis*, *il mangit*, *ils tombirent*, comme ils disent *je rendis*, *il vendit*, *ils finirent*. Cette terminaison s'est conservée chez le peuple, en France. On n'en connaît guère d'autre en Poitou.

Les prétérits en *i*, pour toutes les conjugaisons, étaient communs dans l'ancienne langue. On les trouve partout :

——— " Je lui *demandis* s'il avoit presché, " (FAVEL) ;

——— " Dont me *trouviz* au large, " (MAROT) ;

——— " Il *vêquit* quelque six semaines, " (LESCARBOT) ;

——— " Le *treateau* . . qui *présagit* de toute chose ; et encore *arrachit*, *ventit*, *destrempit*, *tombit*, " (RABELAIS) ;

" Il avoit *mandé* . . le *marchis* de Montferrat k'il *venist* " (VILLEHARDOUIN).

La terminaison en *it*, en *is*, en *i*, ou en *y*, selon le caprice de l'orthographe, est également celle que l'on trouve dans les *Conférences* : " *Je passy* ", et *je le rencontris* ", (IIe Conférence) ; " *I chargy* " ; *Fallu qui se cachi* ", (1ère Conf.).

1. — " Deux temps autrefois en honneur, le passé-défini et l'imparfait du subjonctif, ont disparu de la langue populaire, et sont évités par les personnes soigneuses de ne rien dire et de ne rien écrire qui ait l'air affecté." STAPPER, *Fautes de grammaire*.

Mlle Gournay (xvii^e siècle), nous assure que *j'allis, je donnis, je baillis*, s'entend chez les aigrettes et les mignards de cour, et Vaugelas, l'austère, l'oraculaire Vaugelas, écrit : " J'aimerais mieux dire : il *vesquit*, que non pas il *vécut*. "

La plupart des chansons populaires, tant celles de France, aujourd'hui,¹ que celles que nous avons conservées du xvii^e siècle, ont le passé en *i*.

Les recueils qui en ont été faits récemment, ne donnent pas toujours l'ancienne forme.

Le prétérit simple de la troisième conjugaison s'emploie correctement chez nous : je l'*aperçus*, ils *voulurent*. Les exceptions que l'on rencontre dans les grammaires, nous les avons : *je vis, i(l)s entrevirent*, etc.

La terminaison du futur et du futur antérieur est absolument celle du français, en tenant compte du *je* pluriel mis à la place de nous : *j'irai, tu iras, il ira, j'irons, vous irez, i(l)s iront ; je nous serons promenés*, etc. Ce *je-nous* pronominal, est tout à fait typique.

Aucune différence, à l'imparfait, entre la grammaire populaire et la grammaire savante, le *je* pluriel excepté.

Le présent et le parfait du subjonctif se différencient de la même manière que les temps correspondants de l'indicatif, par la substitution de *je* à nous, à la deuxième personne du pluriel, et par la finale sonore *ont*, mise à la place de la finale faible et effacée, *aient*, à la troisième personne du pluriel : *que j'arrivions, que je soyons arrivés, qu'ils arrivont, qu'ils soyont arrivés*, au lieu du français académique : *que nous arrivions, qu'ils arrivent*, etc.

1. — " Il m'embrassa, je me fâchis,

Il redoubla, je m'apaisis. " *La Rencontre*... Chanson.

" Elle se retournit,

Un soufflet lui donnit " ... *Complainte normande de trois petits enfants*.

Quelcun disait un jour : " Je vis un lièvre, je le suivis, le visis, le tiris, l'attrapis, le tuis, l'écorchis, le cuisis et le mangis. "

Un loustic ajouta : ma femme me réveilla, je me leva, et m'habilla et je sorta. "

Le conditionnel manque aux conjugaisons latines, comme il manquait au français primitif. Ce mode s'entend à toutes les personnes, dans le parler d'Acadie, comme aujourd'hui en celui de France, et lui communique des nuances, une souplesse, étrangères à plusieurs langues anciennes et modernes. Seulement, dans la bouche de beaucoup de " Français de France, " la prononciation du conditionnel ne se distingue guère de celle du futur, *ais* et *ai* donnant l'un et l'autre le son d'un *é* fermé. En Acadie, *ais* donne le son de l'*è* ouvert, et *ai* celui de l'*é* fermé.

Nos futurs sont tous formés sur les infinitifs : *j'aimerai*, de aimer, *je m'assirai*, de s'assir, pour s'asseoir, etc.

Les terminaisons en *eusse*, *eusses*, *eussent*, de l'imparfait et du plus-que-parfait du subjonctif des verbes de la troisième conjugaison; en *asse*, *asses*, *assent* de l'imparfait du subjonctif de la première conjugaison : en *isse*, *isses*, *issent*, de l'imparfait du subjonctif de la quatrième conjugaison, sont prosrites du parler acadien. Les finales en *ûmes* et en *ûtes* du passé défini, aussi bien que celles en *usse*, *ussions*, *ussiez*, de l'imparfait du subjonctif, nous sont totalement inconnues. Jamais un paysan acadien n'a dit et ne dirait : *il faudrait que nous le reçussions avec cérémonie* ; il dira : que je le *recevions* ; ni : J'aurais désiré que vous *m'aimassiez*, mais que vous *m'aimiez*. Le présent du subjonctif remplace l'imparfait dans tous les modes et cas de ces verbes.¹

Notons, en passant, que dans les verbes, *croire*, *voir*, *avoir*, par exemple, l'*e* qui suit *i* se fait suffisamment entendre, dans certains cas, pour constituer un pied métrique, comme dans ce vers de Montfleuri :

" Plus ils s'en croi-ent, près et plus ils en sont loin, "

et dans cet autre du *Misanthrope* de Molière :

" Mais elle bat ses gens et ne les *pay-e* point. "

L'*y* grec, un Y consonne, se substitue ici à la voyelle *i*.

1. — " L'emploi du subjonctif présent, après un conditionnel (il faudrait que je *vienn*e) est tellement courant en France aujourd'hui, qu'un arrêt ministériel lui a accordé le droit de cité dans la langue officielle. Mais le peuple va plus loin, il fait disparaître tout à fait l'imparfait du subjonctif, en disant également : il *fallait*, il *aurait fallu* que je *vienn*e. "

Au futur, nous disons, comme l'on disait autrefois à Paris : tu *pai-e-ras*, en trois syllabes et *pay-e*, en deux.

Nous avons, en Acadie, une certaine catégorie de verbes en *zir*, à l'infinitif, dont je laisse aux savants à débrouiller l'origine : *vielzir*, *laidzir*, *enlaidzir*, *amolzir*, auxquels je puis ajouter, *retarzer*, (d'où notre substantif *retarzement*), pour *vieillir*, *enlaidir*, *amollir*, *retarder*, etc.

Ce sont, à n'en pas douter, des vestiges du roman, auquel le parler acadien, sur quelques points, se rapproche d'assez près.

Vieillezir, par exemple, faisait tellement partie de la langue parlée, au xvii^e siècle, que Vaugelas (*Nouv. Rem.* p. 214), nous apprend que *vieillir* était un mot nouveau de son temps.¹

Nous étudierons, au chapitre de la *Prononciation*, l'amuissement, ou plutôt, la disparition de l'*r* final, dans les infinitifs des verbes de la deuxième conjugaison, *finir*, *pâlir*, etc.

VERBES, AUXILIAIRES, ETC.

L'emploi des auxiliaires *être* et *avoir* est resté ici, ce qu'il était, en France, au commencement du xvii^e siècle, à la cour et dans les provinces où se parlait le meilleur français populaire. C'est dire qu'il n'est pas toujours d'accord avec les préceptes des grammairiens d'aujourd'hui.

On disait, indifféremment, à Paris, à la fin du xv^e siècle : *j'ai tombé*, ou *je suis tombé* ; *j'ai monté*, ou *je suis monté* ; *j'ai sorti*, ou *je suis sorti*. Nous disons de même.

Les distinctions que les grammairiens modernes font entre l'emploi de *être* et *avoir*, dans le même verbe, comme par exemple : *j'ai passé*, *je suis passé*, sont profondément ignorées du peuple d'Acadie, comme elles le sont, d'ailleurs, des paysans de France les moins patoisants. C'est l'auxiliaire *avoir* que l'on emploie presque toujours de préférence.

Nous avons conservé la forme périphrastique, *s'en aller*, devant un participe passé, un substantif, un infinitif, à peu près

1. — Le mot *vielzir* se rencontre dans Commines, Amyot, Montaigne, etc.

telle qu'on la retrouve au commencement du xvii^e siècle, en France : “ La conjuration s'en allait dissipée ”, (CORNEILLE); “ Mon âme, il s'en va temps de penser à la mort, ” (RACAN);

“ Mais aujourd'hui que mes années
Vers la fin s'en vont terminées, ” MALHERBE).

Cette manière tend à disparaître de la langue, depuis le xviii^e siècle, et c'est grand dommage, car elle est pour l'oreille d'un rythme berceur. Elle est évocatrice de formes antiques disparues. C'est le supin latin, *eo lusum*, forme poétique, vision lointaine de choses. Il semble qu'on s'exprimait ainsi à l'origine du parler humain. Il y a moins de regret contenu dans : *Il est temps de se séparer*, que dans : *Il s'en va temps de se séparer*. Les larmes commencent à couler dans : *Mon enfant s'en va mourir*. L'âme de Fléchier se recueille dans une vision du jugement dernier, quand il écrit : “ Il ne s'agit pas de plaire aux hommes dans un temps où je m'en vais répondre à Dieu. ”

Quand le paysan acadien dit : *mes blés s'en vont mûrs*, *mes foins s'en vont fauchés*, il exprime quelque chose que “ *mes blés sont presque mûrs*, *mes foins sont presque fauchés* ”; ne sauraient rendre. Il en est de même de : *l'ouvrage s'en va fini*, *ma terre s'en va payée*.

Nous mettons aussi quelquefois un participe présent après aller et s'en aller ; ils *s'en vont chantant*. Cette forme périphrastique fait image. On ne distingue plus, ici, entre les chants et les personnes qui chantent ; c'est un chant vivant qui passe. Cette tournure, qui remonte très haut, puisqu'on trouve dans Roland (v. 1473) :

“ *Por Dieu vos pri que ne seiez fuyant,* ”

n'a jamais complètement disparu de la langue française. Montaigne l'emploie volontiers : “ Que deviennent toutes ces belles prérogatives de quoy nous nous allons *flattant* ? ” Corneille de même : “ Quel malheur me va *poursuivant* ”, ainsi que tous les bons écrivains du xvii^e et même du xviii^e siècle. Retournant la phrase de Corneille, nous pourrions dire : Quel malheur que cette manière de parler *aille*, ou *s'en aille*,¹ *disparaissant* !

1. — Ce serait, plutôt, en Acadie, *alle*, s'en *alle* disparaissant.

L'Acadien qui a le *je* pluriel, qu'il emploie à la place de *nous*, a aussi, comme le Français de France, mais avec plus de fréquence encore et d'intensité, le *on* collectif, mis pour *ils*, comme sujet du verbe.

Que de fois, dans mon enfance, j'ai entendu dire, le soir, au coin du feu, où l'on chantait *Partant pour la Syrie* : On a battu les Russes à Sébastopol. Cet *on* c'était les soldats de France, c'était *ils*, c'était *eux*, et c'était aussi *nous*, de l'Acadie, qui aimons tant la France ! Il entre quelque chose de personnel, de subjectif, dans *on*, pronom dérivé de *homo*, un homme, son semblable. C'est le même phénomène psychologique que pour le *je* pluriel. Dans la plupart de ces *on*, c'est surtout le *moi* qui parle.

Il est à noter qu'en Acadie, on ne dit jamais, comme le fait se constate dans plusieurs provinces de France, *on* pour *je*, au singulier. Je suis venu vous voir, Monsieur le Curé, dira le paroissien, s'il est seul, et non pas *on est*, ou *je sons*, ou *je sommes*, venu vous voir. *On* ne s'emploie¹ que pour un collectif, ou pour un sujet de verbe indéterminé.

1. — Nous prononçons ne s'employ-e.

CHAPITRE IX (suite)

Aller

Examinons les particularités qui se rencontrent dans la conjugaison de certains verbes, en Acadie.

“ Que j'*aïlle* devient que *jalle*, dans le peuple, ” nous dit Dauzat.

Je soupçonne qu'il y a toujours été. Il serait intéressant, en tout cas, de savoir au juste lequel s'est dit le premier, même à la cour, que j'*aïlle* ou que j'*alle*. Les Acadiens disent que j'*alle*, que tu *alles*, qu'il *alle*.

Assire

La manière acadienne de conjuguer le verbe *asseoir* n'est pas étrangère au vieux langage. Nous disons comme Berthe, au XIII^e siècle. :

“ Les tables furent mises, ils *s'assirent* ”; avec Racan : “ Tous deux *s'assirent* ”; avec Ronsard : “ *Assisons-nous* sur cette molle couche... Où sur les bancs herbus les vieux pères *s'assirent* ”. (*Amours*, T. 1, p. 218).

La conjugaison française de ce verbe est plus ou moins incohérente. On voit percer l'oreille d'un *d* étymologique dans je *m'assieds* (du l. *assidere*), à côté de je *m'assoie*.

Nous conjugurons ce verbe régulièrement, à tous ses temps et modes, sur l'infinitif *assir* : je *m'assis* ; je *m'assisais* ; je *m'assirai* ; *assisez-vous* ; qu'il *s'assise*.

Cependant, sous l'influence lointaine du roman qui avait *assezer* à côté d'*asseir*, ou, peut-être, du latin vulgaire *sisi*, ou *sesi*, pour *sedi*, les Acadiens disent indifféremment, au passé : il *s'assit* là, ou il *s'assisit* là.

Seoir, au prétérit, faisait en vieux français : Je *sis*, tu *sésis* ou tu *sé-is*.

Au futur, nous disons : Je *m'assirai*. L'ancien français disait : je *m'asserrai*. Ces messieurs de l'Académie disent, aujourd'hui : je *m'asseyerai* (je *m'assoierai*), ou je *m'assiérai*.

Assir vient de *ad-sidere*. Le vieux français avait *seoir*, *seir*, *sedeir*, *seeir*, *seier*, *sir*, etc.

Le participe passé *assis* et le substantif *assises* se rapprochent de la forme acadienne.

Assir et *asseoir* se sont longtemps disputé la suprématie. Rabelais et Montaigne emploient l'une et l'autre forme.

C'est probablement à Calvin, le grand réformateur religieux, qu'*asseoir* doit sa bonne fortune, et qu'au lieu de *s'assir*, comme il faisait autrefois, le parisien *s'asseoit*, aujourd'hui. *Asseoir*, quoique fasse l'Académie, reste, à cause de Calvin, entaché d'hérésie.

Avoir

Plusieurs verbes se conjuguent avec *avoir*, en Acadie, qui demandent, aujourd'hui, l'auxiliaire *être*, à l'Académie, comme par exemple, dans ce vers de Desportes, condamné par Malherbe :

“ *J'ai resté jusqu'ici pour ne point te lasser ;* ”

et dans celui-ci de Corneille, désapprouvé par Voltaire :

“ Une flèche *a parti* d'une main inconnue. ”

Ces fautes de français nous les faisons, ainsi que cette autre, que je trouve dans d'Aubigné (*Mémoires*) : “ Il *avoit* passé à Paris. ”

Nous en commettons d'autres encore, lorsque nous disons, avec les rois de France, du xvii^e siècle, et leurs courtisans : *J'ai tombé, j'ai monté, j'ai sorti*.

Les rois de France, en disant : *j'ai monté*, parlaient de “ science certaine ” ; nous, en disant la même chose, nous parlons “ patois ”, paraît-il.

La conjugaison définitive du verbe *avoir* souleva une assez vive controverse entre les grammairiens de France, à l'époque où la langue fut dogmatiquement codifiée. Le futur avait alors trois formes différentes : *J'arai, j'avrai* et *j'aurai*. Ce fut *j'aurai* qui l'emporta, quoique *j'avrai, tu avras*, eût été plus logique, et malgré Bède qui disait que *j'aurai* avait été “ introduit par une ignorance manifeste. ”

Nous avons gardé *j'arai* ; nous disons, ou nous dirions avec un personnage du *Théâtre du moyen-âge* :

Si perdu avez une femme,
Cent en avez, si vous voulez,

et avec Henri de Valenciennes : “ Si manda l'empereor Kil
aroit la bataille contre Burille le traitour, ” et avec Froissart :

“ Bien pensoit que du moins il y *avait* escarmouche. ”

Dans le Jeu de *Robin et de Marion*, nous trouvons :

Robin m'aime et Robin m'a ;
Robin m'a demandé si m'ara.

On trouve également *ara* pour *aura* dans les *Conférences*.

Au passé, nous disons *éu* pour *eu* (prononcé *u*). Ce participe passé en deux syllabes vient de latin *habui*. Il se rapproche des origines. Nous le trouvons dans Rutel : “ Ma fame n'a enfant *éu* ; dans le *Roman de Renart* : “ *Eus* tele aventure ” ; dans la *Vie de saint Thomas de Canterbury* : “ Ainz qu'il “ *eust* saisin sa propriété ”, etc. “ Quantité de Dames disent *j'ay é-u* pour dire *j'ay eu* ”. François de Callière, *Des mots à la mode*.

On dit aussi *évu*, en quelques endroits de France.

Avoir se prononce *awèr* (qu'on pourrait orthographier *ouer*), en Acadie, comme le mot s'est prononcé chez le peuple de France, et peut-être bien à la cour, jusqu'au commencement du xvii^e siècle. *Aouèr* explique la forme du futur *j'arai* et du conditionnel *j'arais*, comme *avoir* donne la raison de *j'avrai*, *j'avrais*.

L'impératif et le subjonctif se conjuguent, ici, comme dans l'ancienne langue, *aye*, il faut qu'il *aye*, et se prononce comme dans ces vers des *Enseignements de François Garin* :

Espoir n'ayes du relever
Par ceulx par qui deffais seras.

La scansion exige que *ay-e* fournisse deux pieds métriques.

Bouillir

Bouillir se conjugue régulièrement, et fait, au présent de l'indicatif : je *bouille*, tu *bouilles*, il *bouille*, au lieu de : je *bous*, etc.

Au futur, nous disons : il *bouillera*. La grammaire veut : il

bowillira. Pour être logique, la grammaire devrait nous condamner à dire, il *cueillira*, au lieu de il *cueillera*.

Au conditionnel, c'est également : je *bouillerais*, il *bouillerait*, que nous disons.

Conduire

De même que : ils *dirent*, ils *prirent*, nous disons, au passé : ils *conduirent*. La grammaire conjugue : ils *conduisirent*. *Conduisirsent* est une forme barbare, devenue française par l'opération des savants.

Courir

Le parfait du verbe *courir* était *couri*, dans l'ancienne langue : je *couris*, tu *couris*. Nous l'avons conservé, en Acadie.

Dire

“ La seconde personne pluriel, *dîtes*, de dire, pas plus que faites de faire, ne représente les formes latines *dicitis*, *facitis*, qui devraient donner *diz*, *faiz*. ” (DARMESTETER.)

Nous conjugurons selon le cœur de ce grand maître de la philologie française : vous *disez*, (ou vous *dites*).

Nous allons même plus loin que lui, et, avec Henri de Vincennes (*Chroniques*), nous écririons, si nous savions écrire : “ (Il) fu si esmeus d'ire et de rage qu'il ne disist un tout seul mot. ”

MOLIÈRE (*Tartuffe III*, 4) a bien :

“ Puisque je l'ai promis, ne m'en *dédisez pas*. ”

A côté de *disit*, nous avons la flexion *dit* qu'on emploie à l'Académie.

Notre “ *vous disez* ” a été conservé dans : vous *contredisez*, de Noël de Chapsal. Le français a aussi : *élisez*, *lisez*, *cousez*.

On entend aussi, en Acadie, : je lui *disis*, pour je lui *dis*, quoique ce soit *dis* que l'on emploie le plus souvent. *Disit* est construit sur *conduisit*.

Envoyer

“ *Envoyer* et *renvoyer* avaient, au futur, une forme popu-

laire : *envoyerai, renvoyerai*, qui a survécu, en France, jusqu'au XVIII^e siècle "(1.) et qu'il serait peut-être possible d'y retrouver aujourd'hui. Nous l'avons conservée en Acadie, où le futur des verbes se conjugue régulièrement presque toujours sur l'infinitif.

Essuyer

Il n'y a chez nous aucune trace du son *i* dans *essu-yer*. L'accent est sur le *u* et l'*y* se consonnifie. Aussi, au lieu de *j'essuie*, nous disons *j'essus, tu essues, il essue, j'essuons, vous essuez, i(l)s essuont*. Au futur: *j'essurai* ; au subjonctif : que *j'essu-ye*.

La forme acadienne — qui doit se retrouver en France — dérive régulièrement du radical latin *exsucare*, ou *exsuccare*, où il n'entre pas d'*i*.

Etre

L'auxiliaire *être* fait, à l'indicatif : je *sus*. C'est du pur berriçon, et c'est aussi, un peu de l'ancien français.

Le subjonctif donne *seye, ou soye* : il faut que tu *soyes* ou *seyes* là à six heures.

Ceci est la vieille forme française *seie*, que nous avons conservée, et qui vient directement, à son tour, de la vieille forme latine *siem*, employée par Plaute, forme populaire, qui avait persisté parmi les soldats romains jusqu'à la conquête des Gaules.

On lit dans la *Chanson de Roland* : Il ne pot (peut) estre qu'il *seient* deservez " (v. 286).

Le provençal a gardé *sia*.

A tous les autres temps, le verbe *être* se conjugue et se prononce, en Acadie, de la même manière qu'en France.

Etre s'emploie souvent pour *aller*, comme dans ce couplet de chanson populaire, qui se chante sur l'air de *Te Joseph* :

C'est l' curé d' l'il' Perrot
Qu'a perdu son chapeau ;
Il *s'en fut* à Portneuf
Pour s'en ach'ter un neuf.

Quand il fut de retour, il retrouva son vieux.

Oh ! dit-il, ça m'en fera deux. Astheure (Pour *amen*).

Faire

Faire est un verbe double, si l'on peut dire, que la conjugaison acadienne ramène à sa forme originelle. Nous avons vu (p. 15) que le subjonctif présent de ce mot est, chez nous, celui du Serment de 842 : *In eo quid il mi altresi fazet* : pourvu qu'il m'en *faise* autant, au lieu de : qu'il m'en *fasse* autant, comme on dirait à l'Académie. On lit dans les *Fragments de Valenciennes*, presque contemporains du Serment : " Quand umbre li *fesist*. "

La forme acadienne se retrouve partout dans l'ancienne langue : " En nul voyage que il *fesit*, " FROISSARD ; " Mais onques a offre l'on l'or *fesist* de par l'empereour ne respondirent. " *Chroniques* de Henri de Vincennes.

Elle s'est conservée en Provence : *Fasis* que noun s'arrouine Lon mounumen escret. " (MISTRAL, *Les Olivades*.)

Le latin d'Ennius avait *faxitis* pour *faceretis*.

Après cela on peut se demander pourquoi l'Académie française, qui a formé le subjonctif qu'il *plaise* de *plaire*, qu'il *taise* de *taire*, a fait qu'il *fasse* de *faire*.

Le vieux français avait, au passé : tu *fesis*, formé du latin *facisti*. — J'ai entendu : tu *fesis*, en Acadie ; mais cette forme a presque complètement disparu devant tu *fis*. Les anciens Acadiens, à côté de tu *fesis*, avaient aussi tu *disis*.

Hair

Hair, qui se conjugait je *hay* et je *hai* ; je *hairay* et je *hairay*, n'offre guère moins d'anomalies, aujourd'hui, à l'Académie, qu'il n'en offrait aux premiers temps de la langue. Nos grammairiens, après Vaugelas et les autres codificateurs de la syntaxe française, écrivent : Je *hais*, nous *hâissons*, il *hait*, qu'il *hâisse*.

Cette conjugaison irrégulière se régularise en Acadie, et le verbe *hair*, garde le tréma à tous ses temps et modes, pour toutes les personnes. *Hair*, je *hâis*, tu *hâis*, il *hâis*, nous *hâissons*, etc. Nous disons comme Racan : " Tu *hâis* les menteurs et les hommes de sang ", et avec Montaigne : " Mon âme *hâit*, mesme à penser. . . "

Laidir

Ce verbe a deux formes, en Acadie, *laidir*, et *laidzir*. Les deux s'emploient concurremment.

Lire

Fait *lisit*, au prétérit simple, comme dans Froissart : " Quand furent venus, on *lisit* et *relisit* par deux fois ces lettres. "

Moudre

La forme primitive de ce verbe a été *molre*, du latin *molere*. Un *d* intercalaire s'y est introduit. Le français, tantôt garde ce *d* adventice, et tantôt l'élimine : je *mouds*, nous *moulons*, je *moulais*, je *moudrai* ; je *moulus*, *mouds*.

Le *d* se maintient à tous les temps et avec toutes les personnes, en Acadie : je *mouds*, nous *moudons*, j'ai *moudu* ; qu'il *moude*.

Netteyer, Peyer, etc.

Tous les verbes qui, à l'indicatif et au subjonctif, s'écrivent par *oie*, ou *aie*, à l'Académie, donnent *oye* ou *eye* en Acadie ; et l'*e* muet final se fait suffisamment sentir pour constituer un pied métrique, comme dans ce vers de Montfleuri :

" Plus ils s'en *croient* près et plus ils en sont loin, "
et dans cet autre du Misanthrope de Molière :

" Mais elle bat ses gens et ne les *paye* point. "

Le plus perverti des Acadiens n'aurait jamais pu faire le jeu de mots que l'on sait avec le vers désormais célèbre de La Fontaine :

" Si ce n'est toi (s'il se *nettoie*) c'est donc ton frère. "

On ne se *nettoie* pas, ici, on se *nettoye*, ou plutôt, on se *netteye*(1), comme faisaient les " honnêtes gens " du grand Siècle.

Au futur, nous disons avec Louis XIV : tu *pay-e-ras*, en trois

1. — Richelet nous assure que de son temps *netteier* était le mot en usage chez les grands.

syllabes, et *pay-e*, à l'impératif, en deux syllabes. *Pay-e-ment* en compte aussi trois, deux longues et une brève.

Poursuir — Poursuivre

Poursuir se conjugue, en partie, comme *fuir* et, en partie, comme *poursuivre*.

Je *poursuis*, je *poursuivais*, j'ai *poursuit*, je *poursuirai*, que je *poursuive*, *poursuivez*.

Dans les lois de Guillaume le Conquérant, au x^e siècle, on lit : " Trouver plège (garantie) à *persuir* son appel. " Dans la *Bible de Chartres*, au x^e siècle, on lit : " Qui eust voulu *poursuir*, on eust chassé les dits Anglais jusqu'à la mer. " " Marot dit (xv^e siècle) : " Espoir m'admonesta de *poursuyvir* ". Ce mot se décompose en *pour* et *suivre*.

Nous disons *poursuir*, au lieu de *poursuivre*, comme on le disait aux xii^e, xiii^e, xiv^e, xv^e, xv^e siècles, en France, et même au xviii^e, à côté de *poursuivre*, et bien plus fréquemment. Le futur fait : Je *poursuirai*.

Au passé, nous avons : je l'ai *poursui*, avec Froissard, qui écrit : " Cette bataille fut bien combattue, bien *poursuie*. "

Savoir

Fait : que je *save*, au subjonctif, comme mourir fait que je *moure*. Conjugaison régulière.

Sentir

L'auteur des *Quinze joies du mariage* nous dit : " qu'ils les ont *sentu* au flayer. "

Sentu était autrefois la forme, au passé, du verbe *sentir*, comme *venu* est aujourd'hui celle du verbe *venir*. *Venu*, ayant été adopté par l'Académie, est un mot français excellent, tandis que *sentu*, pour avoir été rejeté, est tombé dans le domaine du patois.

Nous avons conservé *sentu*, sans nous soucier de l'anathème des Quarante Immortels.

Soudre

Nous disons *soudre* : *soudre* du fer, au lieu de *souder*, par ana-

logie avec *coudre*, *moudre*. Le vieux français avait *soldre*, *soudre*, *saudre*, avec les composés, *assaudre*, *assoldre*.

“ Les formes *soudons* et *solvons* existaient concurremment, au xv^e siècle ”, nous dit M. Staper.

Par une bizarrerie assez singulière, *souder* et *sodérer*, *soudons* et *soderons*, existent, ou commencent à entrer dans le parler des Acadiens.

Soudre est le terme universellement reçu ; mais, depuis que la mise en conserve du homard est devenue une grande industrie, nos gens ont pris de l'anglais le verbe *to solder*, prononcé *sâderr*, et en ont fait *sâderer* ou, *soderer*. Ils ont même fait le substantif *sâdereux*, qui grandit à côté de *soudreux*.

Tous ces mots dérivent du latin *solidare*, qui a laissé *sodare* aux Italiens, *séder* aux Wallons, *sauté* à l'ancienne langue, et d'autres variantes : “ Nus boutonier ne puet faire boutons, qu'ils ne soient bien *sauté*.” (TAILLIAR, cité par Littré). *Sauder* touche à *saudérer*, ou *sâderer*.

Soudre

Ce verbe, qui n'a pas de participe passé dans la grammaire française, donne ici, régulièrement, *sourdu*.

Il en est ainsi de *moudre*, *coudre*, etc., qui font *moudu*, *coudu*, au même temps du verbe.

Littré condamne Buffon pour avoir écrit : “ Les sources chaudes qui . . . *sourdissent* à l'intérieur des cavités. Nous disons, comme Littré, qui *sourdent*, au présent de l'indicatif.

Suffire

Froissart a dit avant nous, et nous disons avec lui : “ Bien leur *suffisit* ” ; “ Ce *suffisit* bien aux dessus dits, ” pour suffit.

Suir

Suivre se dit *suir*, en Acadie, et fait, au passé, *sui* : je l'ai *sui* et au futur : je *suirai*. C'est de l'ancien français : “ Là vus *suirat* ; ” ou encore :

Le nauvré tres tous dis fuiuioit
Et son compains qui le *suiuioit*. ”(Chanson de Roland.)

“ Or *suirai* mon proposément. ” (*Fl. et Blanch*, XIII^e siècle);

“ Car Henri le *suivoit* tousjours en combattant. ” (GEUSCLIN
XIV^e siècle.)

Froissart nous dit qu'ils “s’armèrent et *suirent* leur Seigneur.”
Les Acadiens, ici encore, sont en bonne compagnie.

L’ancien français avait *suir*, *suivre*, *sivre*, *siure*, *siévir*, etc.
Notre préterit *sui* se forme régulièrement sur *suir*.

Nous disons, à l’imparfait, je *suivais*, comme à l’Académie.

Taiser — Taire

Nous disons *se taiser*, (du latin *tacere*) à côté de *se taire*.
Taire ne s’emploie guère, chez nous, que précédé d’un autre
infinitif : *faire taire*, pendant que *taiser* est propre à tous les
temps : Veux-tu bien te taire ? pour : Veux-tu bien te *taiser*,
nous est venu plus tard.

Taiser, *taizir*, *tésir* est l’ancienne forme romane, et le roman
était le français de France *d’empremier* (1).

On trouve *taiser* dans Cotgrave, et Louis XIII, “glorieu-
sément régnant”, lorsque Razilly et d’Aulnay de Charnisay
reprirent l’établissement de Port-Royal, à la Nouvelle-France,
écrivait je ne sais à qui “Je l’ay *taisé*. ., quand viendra le temps
de le dire, se pourra faire.”

J’ai entendu : Il *s’est tai*, dans le pays de Québec.

Comme Louis XIII, nous employons ce verbe à l’actif : *Taise*
ta goule.

La forme *taiser* se retrouve, en français au subjonctif : il
faut qu’il se *taise*, et aussi à l’impératif : *taisez-vous*.

Nous disons *taisez-vous* et aussi : *taise-toi*.

La vieille langue avait jusqu’à l’adjectif *taisible*.

Tarder — Tarzer

Nous disons indifféremment ; *tarder* et *tarzer*. Les deux

1. — D’autrefois.

“ Ki (celui à qui) Deus ad donné en science

De parler la boune éloquence

Ne s’en deit (doit) *taisir* ne (ni) celer. ” Marie de FRANCE.

viennent du latin : *tarder de tardare*, et *tarzer de tardiare*. Au moins est-ce supposable.

Le vieux français avait *atargier*, *atarjer*, *atarger*, *atarzier* et aussi *targier* :

“ Va tost, dit-il, *ne te targier*. ” (*Roman de Rou.*)

Cette finale en *zer* et en *zir* se trouve dans plusieurs verbes de l'ancien langage, aussi bien qu'en Acadie, aujourd'hui : *vieilzir*, *retarzer*, *blêmezir*, etc.

Le provençal l'a conservée.

Tiendre — Tenir

Régulièrement, le verbe *tenir* devrait donner au futur : je *tenirai*, au lieu de je *tiendrai*, comme *finir*, *bénir* font je *finirai* je *bénirai*. D'où vient le *d* de *tiendrai* ?

D'un vieux verbe français, introuvable aujourd'hui à l'Académie, et issu, apparemment, de *tendere*.

Ce vieux verbe, nous l'avons en Acadie, c'est *tiendre*, qui se conjugue régulièrement à tous ses temps, et fait conséquemment je *tiendrai* au futur. Au subjonctif, il donne, comme son doublet *tenir*, que je *tienne*. On trouve *tiengne* et *tindrent*, dans le *Roman de la Rose*.

Cette forme s'est conservée en Touraine et au Berri.

Le verbe français *tenir* lui emprunte aussi le conditionnel je *tiendrais*. Se conjugue régulièrement comme *feindre*.

Venir et Revenir

Font au prétérit, *venit* et *revenir* chez les Acadiens., comme dans Froissart : “ Mais que l'été *revenist*, ” pour revint ; “ Il s'en *venist* en Hainaut. ”

Vivre

Nous disons : il a *vi* pour il a vécu. Le vieux français avait, au parfait défini, *vesqui*.

Voir

Se conjugue régulièrement à tous ses temps, faisant je *voirai*, au futur. Le je *verrai*, du français académique, est du normand tout pur.

Vouloir

Nous disons avec l'auteur des *Quinze joies du Mariage* :
“ Je croy que Dieu *vouloit* ainsi. ”

Une discussion savante s'est élevée entre les grammairiens du xvii^e siècle pour décider si l'on dirait qu'il *veule* ou qu'il *veuille*.

Qu'il *veuille* l'emporta à l'Académie ; mais qu'il *veule* a triomphé chez les colons de Port-Royal et règne aujourd'hui par toute l'Acadie.

CHAPITRE X

La Syntaxe

La syntaxe est la forme du langage, un peu comme l'âme est la forme du corps.

Le corps, depuis sa naissance jusqu'à sa dissolution, change incessamment, se transforme, se renouvelle même tout à fait, sans que, pour cela, la personne qu'il représente cesse d'être elle-même. L'identité demeure, parce que l'âme demeure.

Il en est ainsi d'une langue. Les mots qui la constituent sont des composants qui naissent, se développent, vieillissent, dépérissent, meurent. Pour ravivorer les uns et suppléer les autres, la langue cherche de tous côtés. Elle s'incorpore des mots nouveaux à la manière d'un arbre auquel il se greffe des rameaux étrangers ; quelques-uns sont ramassés dans la boue : Ce sont les mots populaires ; quelques-uns lui viennent du baigne : ce sont les mots argotiques ; d'autres sont formés avec des radicaux grecs et latins : Ce sont les mots scientifiques ; la mécanique, les arts et les inventions en fournissent ou en font naître un grand nombre. De cette façon la langue peut s'enrichir, ou, d'autre côté, s'altérer jusqu'à devenir méconnaissable. Mais tant que la syntaxe demeure, la langue demeure.

Les mots sont l'étoffe dont une langue se revêt. Viennent les tailleurs et les drapiers, disons les grammairiens et les littérateurs, qui donnent au vêtement sa coupe et son élégance.

Lorsque les Normands, à la suite de Guillaume le Conquérant, eurent, au *xie* siècle, soumis l'Angleterre, les mots français firent violemment irruption, se répandirent sur toute la surface de la Grande-Bretagne et y restèrent à demeure. Ces mots — et il n'en est entré pas moins de 20,000 dans la langue anglosaxonne — loin de la détruire l'ont enrichie. C'est que la syntaxe, retranchée derrière le peuple, n'a pas capitulé. Elle prit ces mots, les assujétit, les coula dans un moule nouveau, les façonna à sa manière, en fit des mots anglais, avec le résultat

que le vocabulaire des Anglo-saxons est devenu le plus abondant, le plus copieux, le plus varié parmi les idiomes modernes.

La syntaxe du parler des Acadiens et des Canadiens est essentiellement la syntaxe française. Notre langue, conséquemment, est celle de la France. Les mots, les tournures, les locutions, que l'on entend dans la bouche de nos paysans, et que l'on prend pour du patois, ont été apportés de France, ont été pris du vieux langage, sont d'anciens vocables, souvent excellents. Nous les avons conservés religieusement ; ils font partie de notre patrimoine. Tant pis pour le français officiel s'il ne les a pas recueillis dans son Dictionnaire. La langue s'est appauvrie d'autant. De ces mots qui étaient en usage aux xvii^e et au xviii^e siècles, en France, plusieurs reprendront cours, lorsque les philologues les auront retrouvés, et qu'ils auront constaté comme ils sont beaux. En tout cas, ce sont des mots de race qui ne font courir aucun danger à notre langue.

Le danger est dans l'intrusion des vocables anglais. Ceux-ci ne constitueraient pas un danger sérieux, ou, en tout cas, immédiat, s'ils se présentaient modérément, et que le peuple, chez qui toute langue s'élabore, eût le temps de les habiller " d'étoffe du pays " . avant de les introduire dans la salle du festin. Mais ils nous arrivent en foule ; ils font irruption de toutes parts ; ils entrent effrontément dans nos demeures, tout bottés ; dans nos journaux, tout barbouillés ; dans nos collèges, tout crottés. Le palais lui-même ne s'en défend pas, et les jugements de cour n'en sont pas exempts. La chaire seule n'en est pas encore trop infestée.

Dans la cohue, dans la poussée violente, il arrive qu'avec les mots, un bout de syntaxe anglaise passe. Là est le danger.

Quand nous disons : *traveller* pour voyager, *hôte*, ou *haume*, pour *chez-soi*, nous faisons deux barbarismes. Mais ces deux barbarismes pourraient devenir, adoptés par les bons écrivains, d'excellents mots français, dans cinquante ans. Il en est autrement quand nous disons, avec l'accent anglais, un *breach-loader* pour une arme se chargeant par la culasse. Ici nous introduisons dans la langue française une inversion qui est contraire à sa syntaxe et à son génie, en plus de deux sons, *breach* et *der*, qui

lui sont réfractaires, et que notre alphabet est inhabile à reproduire.

Nous avons conservé, en Acadie, de l'ancien français, certaines inversions et certaines combinaisons qui ne sont plus admises dans la grammaire académique. Par exemple, la préposition *à* joue chez nous le rôle qu'elle jouait dans la vieille langue, depuis le *Serment de 842* jusqu'à Molière¹. Nous l'employons là où la grammaire veut un *de*. Nous disons la fille, le cheval *à* Jacques Hublot, tandis qu'un académicien dirait, *de* Jacques Hublot. Cet *à* donne au cas régime l'apparence du datif latin, tandis qu'il n'est que la traduction du génitif.

Mais ce génitif latin à flexion, aussi bien que la préposition *à* qui le traduit en franco-acadien, ou *de*, en français académique, ne représente-t-il pas, plutôt, un possessif? Quand nous disons la fille *à* Jacques Hublot, nous sous-entendons qui *appartient* à Jacques Hublot et non pas qui a été engendrée par lui. A plus forte raison quand il s'agit de son cheval. Le génitif des latins sous entendait, comme les deux prépositions qui le traduisent dans notre langue, l'idée de possession plus souvent que de génération. Sous la loi romaine et aussi chez les Gaulois, l'enfant était la propriété du père, un peu comme son cheval, ou tout autre objet quelconque lui appartenant.² Quand les Romains voulaient exprimer l'idée de génération ou de *procreation*, ils se servaient de la préposition *à*, *ex*, *de*, et mettaient le cas

1. — Le "*Pro Deo amur*", pour l'amour à Dieu, du *Serment de 842*, nous en donne le premier exemple ; le *Cantique de saint Alexis*, presque de la même époque, le deuxième : "Fille *ad* un conte". Les cas sont innombrables que l'on pourrait citer, en remontant le cours des siècles, du génitif latin rendu par la préposition *à* et non par *de* : "Viendrent li messaigne *au* (pour *du*) Vieil de la Montaigne," JOINVILLE, (XIII^e et XIV^e siècles); "Edouard fut père *au* gentil roi Edouard", FROISSARD, fin du XIV^e siècle ; "La fille *au* Roy vint à moi." *Théâtre du Moyen âge* ; "Et la fille *à* Gethon son chemin commençant," DESPORTES, XVII^e siècle ; "La fille *à* Seianus ne pouvoit être punie de mort à Rome," MONTAIGNE, XVII^e siècle.

2. — Les noms de famille n'ont paru en France, que vers le milieu du XIII^e siècle. On disait auparavant : *Pierre Simon*, pour Pierre *à* Simon comme en latin.

régi, non pas au génitif, mais à l'ablatif. On en trouve un exemple, frappant dans le *Credo* de Nicée, écrit en latin populaire : " *Chistus natus ex Maria virgine ; Deum de Deo.*

Mais ce n'est pas ici le lieu de disserter ; une langue savante est ce que l'usage et les grammairiens l'ont faite.

Donc, lorsque nous disons : la fille, le cheval à Jacques Hublot nous faisons une faute contre la syntaxe française : C'est le cheval, la fille *de* Jacques Hublot qu'il faut dire, si l'on veut parler correctement.¹ Ce même *de* eut probablement constitué une faute contre la grammaire non écrite, dans l'ancienne langue.

En tout cas, le génitif latin se rendait le plus souvent par la préposition *à*, dans l'ancienne langue, comme en Acadie, aujourd'hui, et non par *de*. Il est même probable que *ad*, dont notre *à* est formé, était le signe de possession, ou de dépendance, chez le populaire latin, au temps de Jules César et avant, comme il l'est en Acadie, aujourd'hui, et qu'il fut mis de côté par les Malherbes et les Oudins de Rome, pour faire place à un génitif à flexion, moins logique, mais plus élégant.²

Nous faisons usage d'un *à* dans un grand nombre de combinaisons où le français d'aujourd'hui met un *de* : un juge *à* paix ; *à* matin³ ; pâté *au* lapin ; venir " *à* bonne heure " ⁴. Ceci peut aller avec *Dieu merci*, merci *à* Dieu, de la langue officielle : c'est en somme du français de bonne frappe.

Nous avons, au Nouveau-Brunswick, *La Pointe-au-Chêne*. Le chemin de fer a passé par là et les scribes — *tradutore, traditore* — en ont fait *La Pointe-du-Chêne*, nom sous lequel cette localité est connue et désignée aujourd'hui.

1. — Malherbe et Oudin furent ceux qui condamnèrent le plus sévèrement l'emploi de l'*à* possessif à la place de la préposition *de*, qu'ils firent prévaloir.

2. — On trouve " *Membra ad duos fratres* ", pour *duarum fratrum* sur un marbre du ve siècle. LE BLANT, *Epigraphie*.

3. — Il y a *as* matin, pour ce matin, dans la 4e Conférence (xvii^e siècle), et, dans le *Festin de Pierre* de MOLIÈRE, *Acte II, sc. 1*. " C'est dont le coup de vent d'*à* matin qui les avait renversés. "

D'autre part nous disons : *de* soir, les Canadiens *à* soir, et les Français ce soir.

4. — De grand matin.

Nos Iles-Madeleine, aussi appelées Iles-à-Madeleine, sont devenues, dans la géographie canadienne, les *îles-de-la-Madeleine*. L'article *la*, devant un nom de femme, sonne mal en Acadie, aussi bien qu'à Paris. *La Madeleine* se dirait d'une femme "de pas grand chose". Or, Madeleine Doublet, veuve de François Doublet, qui a donné son nom aux îles du golfe Saint-Laurent, a toujours joui de la plus irréprochable réputation, de son vivant.

Le français qui a conservé, sans flexion, le génitif de la déclinaison latine dans : *la Fête-Dieu*, *la Côte-Nord*, *l'île Saint-Jean*, *les Iles-Baléares*, *le fleuve Saint-Laurent*, pour la fête de Dieu, la côte du Nord, le fleuve de Saint-Laurent, n'a plus de substantif au cas oblique du datif qui ne soit marqué par la préposition à¹. Dans *il me parle* pour *il parle à moi*, *rends-moi mon fusil*, pour *rends à moi mon fusil*, le terme régi est un pronom, *moi*. L'ancien français l'avait ce datif dissimulé : "*ne placet Deu, ne se seinz, ne ses angles*", trouve-t-on dans la *Chanson de Roland*, pour : *ne plaise à Dieu, à ses saints, à ses anges*.

Je trouve en Acadie quelques exemples de ce datif simulé : la *Pointe-Sapin*, un *pot-ordure*, de *l'herbe-outarde* (varech), un *faulx-manche*. Mais ce sont, ici, des exceptions, des vestiges très rares de l'ancien parler. Il peut arriver même que ce soient de simples élisions, excepté pour *Pointe-Sapin*². Notre syntaxe acadienne, aussi bien que celle des Canadiens, est la syntaxe française du xvii^e siècle et du commencement du xviii^e, ce qui fait que notre parler est un dialecte, mais en aucune façon un patois.

1. — Autrui est un véritable datif.

2. — Nom de localité, au Nouveau-Brunswick.

CHAPITRE XI

PRONONCIATION

Les Voyelles

De tous les dialectes populaires de la France contemporaine, celui qui se rapproche le plus de l'acadien, c'est, avons-nous dit, le dialecte que l'on entend dans les anciennes provinces de la Touraine et du Berri.

Le poitevin, le saintongeais, le bourbonnais, l'orléanais et les autres dialectes qui confinent au Berri, offrent, sous plusieurs aspects, de grandes analogies, avec l'idiome acadien. On y trouve la même prononciation particulière de certaines consonnes ; dans un grand nombre de mots, les mêmes désinences dialectales ; des tournures de phrases et des expressions locales toutes pareilles ; mais là s'arrête la conformité : le type diffère. A l'oreille, ce n'est presque plus la même langue, tant certains sons étrangers les uns aux autres, tant les variations locales en sont profondes, tant le génie même en paraît, au premier abord, différent. C'est au point qu'un Acadien ne pourrait qu'avec grande peine entendre un Poitevin s'exprimant dans son idiome régional.

La dissemblance s'accroît à mesure que l'on avance vers le sud. En Provence, ce n'est plus, à la surface, la même langue. Il faut, pour retrouver le tronc généalogique commun, creuser jusqu'aux racines.

Au nord, les traits de famille se sont mieux conservés. L'œil, à première vue, les reconnaît ; l'oreille, au premier son, les perçoit. Quelque chose de la physionomie de l'ancêtre commun est resté, qui éclate dans les mots. Mais les habitudes du langage diffèrent visiblement. Ce sont, à n'en pas douter, des frères, mais des frères depuis longtemps séparés. Entre les Acadiens, d'un côté, et les paysans normands, vendéens, haut-bretons, picards, champenois, de l'autre, la parenté linguistique n'est qu'au deuxième degré de consanguinité. Encore, par l'em-

ploi de certaines diphtongues, *mé, moé, roé, rei*, en Normandie, de certaines consonnes, *kien, keval, carger, argant*, en Picardie, ne sont-ils cousins qu'à la mode de Bretagne.

Entre le tourangeau, le berrichon et l'acadien, l'analogie est presque parfaite sur tous les points essentiels ; le génie fécondant des trois idiomes est le même ; la langue a été apprise sur les genoux d'une commune aieule. C'est, encore aujourd'hui, après plus de deux siècles et demi de séparation, presque la même prononciation et presque les mêmes vocables. George Sand aurait pu tout aussi bien mettre la scène de *François le Champi, de la Petite Fadette, des Maîtres sonneurs*, en Acadie qu'au Berri. Les mots de terroir dont elle se sert avec un art si consommé, mots que le lecteur comprend sans les avoir jamais entendus auparavant, tant ils sont limpides et transparents, tant ils reflètent avec fidélité le génie subtil du verbe de France, se retrouvent presque tous en Acadie, sauf le petit nombre de ceux qu'elle a créés elle-même en trempant son pinceau magique dans les plus pures couleurs locales.

Le dialecte de la Touraine et du Berri s'est peut-être moins altéré, au contact des dialectes avoisinants, que celui des autres provinces de France ; mais il s'est tout de même altéré dans une certaine mesure. Beaucoup de mots et de locutions ont disparu, qui avaient cours au commencement du xvii^e siècle ; la signification de maint vocable s'est modifié ; plusieurs radicaux se sont perdus ; la prononciation même de certaines consonnes a changé sous l'influence prépondérante des idiomes du nord.

Il n'en est pas ainsi en Acadie. La langue que parlent aujourd'hui ceux de la Nouvelle-Ecosse et du Cap-Breton, du Nouveau-Brunswick et des Iles-Madeleines, est la langue même que parlaient leurs ayeux avec Razilly et D'Aulnay de Charnisay, lorsque le pays fut fondé, dans la première moitié du xvii^e siècle, et avec Subercase, en 1710, lorsque les Anglais le réduisirent sous leur domination.

Elle s'est conservée intacte et s'est perpétuée sans altérations sensibles, sauf en ces derniers temps par suite de l'introduction d'anglicismes, malheureusement trop nombreux. Le parler de l'Acadie est, par conséquent, le parler même du centre de la

France, au commencement du règne de Louis XIV. Cette constatation n'est pas sans importance pour la philologie.

Préciser les traits particuliers qui le distingue des autres dialectes "bourguignons" est chose assez mal aisée, puisqu'en définitive, c'est souvent analyser des nuances. A l'oreille, les nuances sont aisément saisissables et prennent des formes perceptibles, tangibles même ; sous la plume, elles sont le plus souvent évanescences, et il est à peu près impossible de les noter.

C'est vrai, s'écrit, mais ne se prononce pas tout à fait de la même manière à Versailles qu'aux environs de Dieppe. Ce sont, ou quelque chose d'approchant, deux *é* fermés, à Versailles : *cé vré*. Dans la bouche du paysan normand vous entendez, ou croyez entendre, *cè vrè*. La différence de prononciation est sensible à l'oreille, lorsqu'on écoute parler un Français de l'un et de l'autre endroit ; mais il est à peu près impossible de la rendre avec précision par la graphie. Le premier de ces deux mots se prononce, en Acadie, à peu près comme à Versailles : *cé* ; le second, comme aux environs de Dieppe, *vrè*, peut-être un peu plus ouvert.

A

Si l'on veut me permettre un cours qui ne sera pas sans rap-peler celui de *Maître de philosophie* à M. Jourdain, dans le *Bourgeois Gentilhomme*, je dirai que la prononciation de l'*a* acadien tient le milieu entre le son normand et le son parisien.

"La voix *a* se forme en ouvrant fort la bouche", dit le Maître de Philosophie à M. Jourdain. C'est bien aussi cela, en Acadie ; mais en l'ouvrant naturellement, et non pas *fortement*, et en arrondissant, sans effort, et sans rétraction des lèvres, le passage de l'air dans le gosier.

Dans *abîme*, *accident*, *adroit*, *affable*, *agréable*, *ahurir*, *ajuster*, *alarme*, *amour*, *animal*, *apôtre*, *argent*, *assister*, *aterrir*, *aveugle*, *azur*, au commencement des mots, enfin, notre *a* se prononce comme à Paris. Dans le corps des mots, il est, aussi bien qu'en France, tantôt long, tantôt moyen, tantôt grave ; mais il est moyen ou grave, dans un certain nombre de mots où il est

ouvert à Paris. Ainsi dans *éducation*, la syllabe *ca* se prononce ici à peu près comme le substantif *cas* : *éducation*.

A la fin des mots, l'*a* parisien, très ouvert, dans *papa*, *Canada*, n'existe pas ici ; c'est l'*a* moyen qu'on entend.

Appas, *combat*, *soldat*, etc., se prononcent *approchant*¹ de la même manière, des deux côtés de l'Atlantique, quoique avec un son un peu moins ouvert, de ce côté-ci.

A et E devant R

Ces deux sons, en ancien français, semblent se confondre, ou, tout au moins, se mêler dans un grand nombre de mots, chez les écrivains, aussi bien que parmi le peuple. On trouve dans Rabelais seul, cent exemples de l'emploi d'un *a* où l'Académie met aujourd'hui un *e* : " Ils nous *présentarent* l'accolade ; " " Les fouaciers *aidarent* à monter ; " " les musiciens *cessarent* " ; " ils la *resaluarent* ; " " tant firent et *tracassarent* . . . qu'ils *arrivarent* à Séville et *détroussarent* hommes et femmes. "

Cet emploi de *a* pour *e* se retrouve fréquemment à l'île du Prince-Edouard², surtout dans les mots où *e* est suivi des liquides *l* ou *r*. On en trouve aussi des traces aux Iles-Madeleine et à la Nouvelle-Ecosse.

Au Nouveau-Brunswick, nous mettons, dans les verbes, un *e* où l'Académie en met un, dans *chantèrent*, par exemple ; mais, dans les substantifs, *a* se substitue souvent à *e*, lorsqu'il est suivi de la liquide *r*. Par toute l'Acadie nous disons avec Agrippa d'Aubigné, le compagnon d'armes de Henri IV : un *sarcl* pour un *cercl* ; avec Ronsard nous faisons rimer *armes* avec *fermes* ; avec Jean Marot, (*Voyages de Gènes*) *gendarmes* avec *termes*.

Les grammairiens ont disputé longtemps pour savoir s'il fallait mettre *a* ou *e* dans *éternuer*, *berlue*, *perroquet*, *merrain*

1. — *Approchant*, s'emploie couramment, en Acadie, comme adverbe, avec le sens de à peu près.

2. — L'île Saint-Jean, sous la domination française. La population de l'île est d'environ 90,000, dont 14,000 Acadiens.

*cercueil*¹, *chercher*, *crémaillère*², *cervelle*, *herse*, *serment*, *cercle*, etc. L'*e* a prévalu, dans la langue officielle ; mais l'*a* est, le plus souvent, demeuré dans le langage dialectal du peuple français.³

Dans ces mots, *a* vient du centre de la France ; *e*, est plutôt normand ou picard.

Si nous suivons la lutte entre l'*a* et l'*e*, nous la voyons franchir les murs de l'école, aux xv^e et xvii^e siècles, agiter la Pléiade, passionner les beaux esprits et diviser les "honnêtes gens" en deux camps ennemis. Vaugelas croise la plume avec la Grande Arthénice, qui, à l'occasion de plusieurs *a*, lui fait mordre la poussière ; l'Hotel de Rambouillet collette avec les courtisans et les belles marquises. Même

... La garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas nos rois,

si nous en croyons Jean Herod, médecin du jeune Louis XIII, qui prétend que son royal client disait, comme dirait, aujourd'hui, un paysan de l'île du Prince-Edouard : "C'était là où ces méchants cadets me *dérobarent* des noi-settes" ; ou encore : "Elle *sarre* tout ce qu'on me donne."

Les compagnons de jeux du dauphin, ses courtisans, ses courtisanes⁴ et tout le haut de l'échelle blasonnée d'armoiries, prononçaient, à n'en pas douter, à la manière royale, conservée aujourd'hui à l'île du Prince-Edouard et aux Iles-Madeleines.

C'était, apparemment, au xv^e siècle, la manière à peu près universelle de prononcer ces mots, non-seulement à Paris, non seulement à la cour, mais chez les paysans de l'Île-de-France,

1. — *Sarcueil* est conforme au radical *sarc*, qui nous vient de la Germanie et qui est de l'ancien français : "Si ordonnèrent adonc *sarcueil* assez honorable..." FROISSARD. Les exemples abondent.

2. — Crammale, crammalie. (Du Cange) On trouve ailleurs : *cramas*, *cramal*, *cramail*, *cramaillère*, toujours avec un *a*. Nous disons *cramaillère*, en Acadie.

3. — Je trouve dans G. Nigond, auteur contemporain : "Qui m'a bien *sarvi*" ; les mains *garcies* ; "la mort va v'ni m'*farmer* le bec ;" "J'voudrais sevrer mon p'tit *darnier* ;" "*Carvelle*" "*vartu*", *Sarvant*, *sarpen*", etc.

4. — Il était, dit-on, mysogine.

du Berri, de la Touraine et partout où se parlait la langue d'oui.¹

Cyrano de Bergerac fait dire à ses personnages : *marle, vartu, pardu, sarviette*, qui *tare* (terre) a, *guare* (guerre) a. On trouve *sarviteur*, "*alle est malade*", dans la bouche des paysans de Molière. "Je le pansay, Dieu le *guarit*", disait Ambroise Paré.

Les *Conférences* ont *alle* pour elle, *Piarrot* pour Pierrot. Si, maintenant, nous remontons un à un la suite des siècles, nous retrouverons cette forme partout, notamment dans saint Bernard (xii^e siècle), qui n'en emploie guère d'autres dans ses sermons.

Dans la liste que Nisard a dressée de ces *a* et de ces *e* suivis de la liquide *r*, je relève le mot *sergent*, que les Anglais ont conservé et qu'ils prononcent *sargeant*. Il en est de même du mot *clerc* qu'ils épellent comme en France, aujourd'hui, mais prononcent comme il se prononçait en France, autrefois : *clarc*.

Dans certains de ces mots, *çarvelle*, par exemple, l'*a*, chez nous, s'atténue au point de donner un son qui tient le milieu entre *a* et *e*. C'est, sans doute, la tranfusion graduelle d'une consonne en une autre, le transformisme dans les mots en évolution. Il semblerait que le son de l'*a* ait été, aux x^v^e et x^{vii}^e siècles, plus rapproché de celui de l'*e* qu'il ne l'est aujourd'hui, en France.²

Malgré l'orthographe³, un certain nombre de mots français, notés par un *e*, continuent de donner, en France, aussi bien qu'en Acadie, le son de l'*a* : *femme, nenni, ennuyer, ennoblir, couenne, solennel, hennir*, etc., qui se prononcent *famme, nanni*, (nonobstant Littré) *annui, annuyer, annoblir, couanne, solannel, hannir*.

Dans d'autres, enfin, le français a conservé l'*a* antique, et c'est nous qui lui avons substitué un *e*, comme au mot *tarière*

1. — "La langue française n'était pas encore (en 1650) la langue d'une aristocratie de lettres et de cour ; elle était commune à tous." Th. ROSSET.

2. — "*E* est fort voisin de la lettre *a*, voire tel que souvent, sans y penser, nous les confondons naturellement." RONSART.

3. — "Déjà, au xvii^e siècle, il paraît y avoir une orthographe pour les gens instruits et une orthographe des illettrés, mais la prononciation était la même." Th. ROSSET.

que nous disons *terrière*¹. Nous disons aussi, comme l'on dit en Suisse et en Picardie, *errière* pour *arrière* : regarder en *errière*.

Jusqu'au temps où l'Acadie fut fondée, et même plus tard, la confusion entre *a* et *e* continua d'exister, en France, dans un nombre considérable de mots. De l'un de ces mots en litige, l'Académie a fait *fermier* et *ferme*, tandis que nous en avons fait *farme* et *farmier*.

E — Ai

La voyelle *e*, *é*, *è*, *ê*, dans la plupart des cas, se prononce, en Acadie, comme à Paris ; mais elle ne garde pas toujours le même accent, soit grave, soit aigu, dans le même mot. Ainsi *père*, *mère*, *frère*, et tous les mots où l'*e* provient de l'*a* latin, se prononcent *père*, *mère*, *frère*, en Acadie, et doivent s'écrire avec un accent aigu. Telle était aussi la prononciation française de ces mots au xv^e et xvii^e² siècles. Ce sont les grammairiens, aidés ici des poètes en mal de rimes, qui ont bouleversé la langue³.

En France, aujourd'hui, et depuis le xviii^e siècle, *mère* et *mer*, *père* et *fer*, *frère* et *vert*, *ménagère* et *amer*, ont à peu près le même son ouvert, et, sans l'*e* muet des premiers, rimeraient ensemble.

Mer, *fer*, *vert*, *enfer*, *souffert*, *cher*, riment en Acadie, les uns avec les autres, et aussi avec les substantifs, verbes et adjectifs en *air* ou *aire*, mais non pas avec les substantifs en *ère* comme *père*, *frère*, ni non plus avec *cuillère*, ni avec le féminin des substantifs en *er*, comme *meunière*.

Père, s'écrit avec un accent aigu, et ne trouve que *mère*,

1. — Ce mot est masculin, en Acadie, un *terrière*, pendant qu'il est féminin, à l'Académie. Cette anomalie ne s'explique guère, à moins que la *terrière* française ne vienne du bas-latin *terebra*, et le *terrière* acadien du latin *taratrum*. Les finales latines en *um* donnent presque toutes un masculin, en français, et celles en *a*, un féminin.

2. — " Les mots en *ère*, comme *père*, *mère*, *frère*, avaient un *é* fermé aux xv^e et xvii^e siècles. Th. ROSSET, *Les origines de la prononciation moderne*. Oudin et d'autres autorités contemporaines en font également foi.

3. — " La plupart des occasions des troubles du monde sont grammairiens. " MONTAIGNE.

frère, ménagère, cuillère, avec qui rimer convenablement.¹

Dans *mer*, l'*é* est ouvert, en Acadie,; dans *mère* il est fermé.

Nous ne savons pas au juste comment se prononçait, aux origines de la langue, le *e* de *père, mère*, etc., qui s'écrivait sans accent.

Au xv^e siècle, il était apparemment fermé, à Paris, et l'on disait, comme aujourd'hui, en Acadie, *père, mère*. Il n'est devenu franchement ouvert, avec un accent grave, qu'au temps de Voltaire.

L'analogie du son de l'*e*, entre le masculin le féminin des mêmes mots, persiste, en Acadie, dans un nombre assez considérable de substantifs, où, depuis le xv^e siècle, elle a cessé d'exister, en France. L'*e* est fermé, en Acadie, dans *bergère, messagère, engagère* (servante), *vachère, meunière*, aussi bien que dans *berger, messenger, engager, vacher, mueunier*. En France, il est fermé dans les masculins et ouverts dans les féminins : *meunier, meunière*, etc.

Nous sommes ici en présence d'une demi-phase de la transition des sons qui s'est faite, du xv^e au xviii^e siècle, entre l'*é* fermé et l'*è* ouvert. Ce serait, en notation musicale, une note chromatique, si l'on peut dire, voire discordante.

La transition du timbre *é* en *è*, a été, comme le changement de *o* en *ô*, puis en *ou*, ou inversement, lente et graduelle.

Il a dû exister un *e* moyen, entre l'*é* fermé de *père*, au xv^e siècle, et l'*è* ouvert de *père*, au xviii^e siècle. De fait, on a prononcé *pér* (*é* fermé), puis *per* (*e* moyen) et enfin *père* (*è* ouvert).

Cet *e* moyen, qu'il est impossible de noter avec précision, se retrouve-t-il quelque part, en Acadie ? Je ne suis pas éloigné de le croire.

Evêque, messe, poêle, se prononcent de la même manière, avec un *è* ouvert, à Tours, à Montréal et à Shédiac.

1. — Hindret, en 1687, concède à certains mots en *ère, ménagère* par exemple, le droit de rimer avec ceux en *ére*. C'était durant la période de transition.

Mais à la Nouvelle-Ecosse, nos gens disent *évêque*, *poëlle*¹, *mêsse*, avec un *e* presque fermé, comme il l'était en France au XIII^e siècle. Ce n'est pas tout à fait *évêque*, *poëlle*, ni, non plus, *évêque*, *poêle*, c'est quelque chose d'intermédiaire. Les Acadiens du Nouveau-Brunswick prononcent ces mot à la manière française d'aujourd'hui.

Il semble qu'on peut saisir le passage chromatique du timbre *é* en *è*, dans les mots, *les*, *des*, *près*, *procès*, *c'est*, etc., qui tiennent, en Acadie, le milieu entre le son qu'on entend à Versailles et celui que l'on entend à Québec.

Dans certains mots, l'*è* ouvert se permute en *eu*, comme dans *fève*, *achève*, que nous disons *feuve*, *acheuve*, ou plutôt, *ajeuve*.

Cet *eu* substitué à *e*, est-il une autre forme de transition ? Le français officiel l'a mis dans plusieurs mots : *abreuver*, *breuvage*, par exemple, formés du latin *ad bibere*².

A Paris, le *e* du pronom *le* se prononce *eu* : prenez-*leu* ; tandis que ce même *e* s'ouvre en *ès*, en Acadie, le singulier se distinguant à peine, du pluriel : prenez-*lès*.

Dans toutes les langues vivantes, l'articulation des sons, la prononciation des mots, le timbre, évoluent lentement, lorsque l'idiome est laissé à lui-même et reste soumis aux seules influences ambiantes ; brusquement, lorsqu'il reçoit le choc d'une invasion violente. Quand une langue cesse d'évoluer, qu'elle s'immobilise tout à fait, elle est morte. Le papyrus sacré, les tablettes enduites de cire, le parchemin, le livre imprimé, ne lui rendent pas le souffle vital qui s'est éteint en elle ; ils gardent, et c'est tout, sa vivante empreinte, à peu près comme la pierre fossile garde l'empreinte d'une plante, ou d'un animal disparu. Aucun effort humain ne peut la *ravigoter*.³

1. — " L'*é* fermé, *entravé*, sorti de l'*e* (è, ê, œ,) *entravé* latin, devient *è* ouvert, dans le commencement du XIII^e siècle : *mêsse*, *mêt* (*mittel*) *séc*, deviennent *mêsse*, *mèt*, *séc*, *sèche*, *evêsqe*." DORMESTETER, *Grammaire*, vol. 1. p. 127.

2. — Marot, XVII^e siècle, écrivait :

" Puis en passant au milieu de la plaine,
De grans vuisseaux de sang s'*èbrevera*."

3. — *Ravigoter*, raviver, ramener la vie, le souffle vital, dans le *got*, c'est-à-dire dans le *gosier*. Voir page 378.

E muet

A l'époque où la langue fut fixée officiellement par l'Académie française, l'*e* muet tendait à s'éliminer. On ne l'entendait presque plus à la fin des mots ; et, dans le corps du mot même, de bref qu'il avait été, il s'était amui au point de disparaître presque en bien des cas, sauf pour les yeux.

Dauzat, *Philosophie du Langage*, nous dit : “ qu'au moyen-âge, quand l'orthographe correspondait à la prononciation, on faisait entendre les consonnes finales et les *e* muets. ”

Chez les lettrés, peut-être, aussi dénommés pédants ; mais il n'est pas bien prouvé qu'à aucune époque de la langue, l'orthographe savante ait correspondu beaucoup plus fidèlement qu'elle le fait aujourd'hui, à la prononciation populaire, laquelle était, si elle ne l'est encore, celle qui représentait le plus fidèlement le verbe français.

Dans un certain nombre de mots, il avait même disparu tout à fait, comme dans *charretier*, par exemple, que La Fontaine écrit quelque part *chartier*. Marot écrit *seurté*, Scaliger, *légerité*, Ronsart, *souvrain*, Baïf, *devloppe*. Je pourrais multiplier les exemples.

Ce fut Malherbe qui, plus que tout autre, sauva l'*e* muet, pour le malheur de la versification française, à laquelle il enlève la concision et impose la cheville. La métrique française persista, à cause de lui, à donner à l'*e* muet la pleine valeur d'un pied, même lorsqu'il ne rendait plus qu'un demi-son à l'oreille, même lorsqu'il n'était pas prononcé ; et il fut défendu de le remplacer par une apostrophe. Depuis Malherbe, on scandé pour les yeux, autant que pour l'oreille ; et les vers de huit, dix douze pieds, sont devenus souvent des lits de Procuste, où l'on tire sur les *e* muets pour trouver la mesure. Les étrangers ne comprennent rien à la prosodie française, et nos poètes ne sont guère traduits. La poésie française n'est plus populaire, comme elle l'était au moyen-âge.

L'*e* muet se fait rarement entendre, en Acadie, dans le corps et à la fin des verbes ; nous disons *je f'rai* pour *je ferai*, *il donn'rait* pour *il donnerait*, *r'prendre* pour *reprandre*, *m'ner* pour *mener*,

at'ler pour *atteler*, qu'il se *pend'*, pour qu'il se *pende*, tout comme on disait, en France, au xvii^e siècle, et comme c'est encore aujourd'hui la bonne manière¹, sauf pour les vers. Nous prononçons aussi *ch'val*, *d'main*, *c'pendant*, *ch'min*, etc.

En combinaison, l'*e* s'agglutine parfois, chez-nous avec le pronom démonstratif, pour se fondre avec lui et ne plus faire qu'un seul vocable, lequel peut être, grammaticalement, d'une nature différente de ses éléments constitutifs. *A cette heure*, par exemple, locution composée d'une préposition, d'un pronom démonstratif et d'un substantif, devient *asteure*², un adverbe de temps.

Cestuy-cy, *cestuy-la*, puis *cettuy-ci*, de l'ancien français, dont le xvii^e siècle a fait *celui-ci*, *celui-là*, se dit en Acadie, *sti-ci* (ou plutôt *sticite*), *stila*, en un seul mot, sans *e*. Rien ne prouve que la prononciation de *cestuy-cy* n'était pas, originairement, *stuy-cy*, d'où le vocable acadien.³

Au xv^e et au commencement du xvii^e siècle, l'orthographe savante, fondée sur l'étymologie, correspondait moins à la prononciation qu'en aucun siècle antérieur⁴. Il faut souvent aller chez le peuple pour la retrouver.

1. — " Déjà, au xiii^e siècle, il paraît y avoir une orthographe pour les gens instruits et une orthographe des gens illettrés ; mais la prononciation était la même. " Th. ROSSET.

2. — " *Asteure* sont les miennes proprement honteuses et peneuses, " MONTAIGNE. On trouve à *steure* dans la *2^eme Conférence*.

3. — " *Ste* était une graphie désagréable aux grammairiens. C'était cependant, la prononciation ordinaire, aux xv^e et xvii^e siècles, et même on l'entendait dans la chaire. "

" La prononciation fixée par les grammairiens est celle d'une langue aristocratique parlée par des grands seigneurs et de belles dames et des écrivains réunis dans un salon. " Th. ROSSET.

4. — Dans Montaigne seul je relève : *aspre*, *esbouche*, *asne*, *maistre*, *establi*, *mesnage*, *accoustumé*, *escossois*, *espaule*, *escripte*, *je preste*, *respondoit*, *estendu*, *honneste*, *couste*, *esbranlé*, *esloigné*, *chaisnes*, *esgratignures*, *estre*, *chasque*, *plustot*, *estat*, *espaules*, *estrive*, *respond*, *testue*, *quester*, *mespris*, *tempeste*, *mesnage*, *bestise*, *mesme*, *desdaigneux*, *bastir*, *espinette*, *aulture*, *subject*, *ceulx*, *chault*, *aultruy*, *mieulx*, *maulx*, *veult*, *oultre*, *faudroit*, *devoit*, *fault*, *coud*, *dessoube*, *varult*, *saulter*, *poulce*, *adventure*, *cogner*, *aucteur*, *goust*, *nuict*, *droict*, etc, etc.

La prononciation de la diphthongue *ai* semble avoir évolué, en France, depuis le xvii^e siècle, en sens inverse de celle de l'*é* accentué, la tendance étant de fermer la diphthongue et d'ouvrir la voyelle : *balai*, par exemple, est devenu *balé*, tandis que *père* fait aujourd'hui *père*.

La diphthongue *ai* est restée ouverte, en Acadie, dans la plupart des mots où elle s'est fermée en France. Nous prononçons *remblai*, *balai*, *vrai*, *quai*, *relai*, *lait*, *vrai*, comme nous disons *marais*, *paix*, *exprès*, c'est à dire comme si ces mots étaient écrits avec un accent grave ou circonflexe. Notre manière, autant que je le puis constater, est celle qui prévalait au temps de Henri IV, en France.

Nous prononçons, cependant, avec un accent fermé: *J'ai* (*jé*) *baie*, *brai*, *geai*, *mai*, à la manière du Conservatoire.

Il n'est guère probable que la prononciation ait beaucoup varié, de ce côté-ci de l'Atlantique, et les fondateurs de l'Acadie ont dû transmettre à leurs fils la prononciation même qu'ils tenaient de France.

A Paris, sauf au Conservatoire, peut-être, le prétérit imparfait, *j'aimais*, se distingue à peine du prétérit défini, *j'aimai*. L'un, le dernier, est un son tout à fait fermé, l'autre, presque.

Il est impossible, en Acadie, de confondre ces deux temps du verbe ; le son en est ouvert à l'imparfait, *j'aimè*, *j'allè*, et bien fermé, au passé défini, *j'aimé*, *j'allé*.¹ Il en est de même du futur et du conditionnel. Le son *é* de l'un se distingue clairement du son *è* de l'autre : *j'aimré*, *j'iré*, au futur ; *j'aimerè*, *tu aimerè*, *il aimerè*, au conditionnel.

Le son *ai* semble avoir évolué, en France, au moins dans le dialecte bourguignon, entre celui d'un *é* fermé, d'un *e* moyen, d'un *è* ouvert, et même d'un *ê* très-ouvert. Il oscille, chez les Acadiens. Ceux du Nouveau-Brunswick disent : *faire*, *taire*, comme si le mot était écrit avec un *è* surmonté d'un accent circonflexe ; à la baie Sainte-Marie et à Pobomcou, en la Nouvelle-Ecosse, il est plus fermé : *fère*, *affère* ; tandis que, devant la

1. — Le passé défini n'est guère en usage chez les Acadiens ; ils emploient de préférence le passé indéfini : *j'ai aimé* (*j'é émé*), *j'ai été*, etc.,

lettre *r*, il sonne le plus souvent en *a*, à l'île du Prince-Edouard : *affare, tarre*. Ces deux dernières manières constituent plutôt des exceptions, et c'est à peu près comme à Paris : *faire, affaire, se taire*, que nous prononçons, en règle générale.

Le français dit *agneau* et le franco-acadien *aigneau*. L'un et l'autre a sur quoi s'appuyer. Une pièce de monnaie, du temps de saint Louis, porte tantôt *agnel* et tantôt *aignel*.

Le français a *montagne* et *Montaigne* ; nous avons *montagne* et *montain*. Ce dernier mot, presque toujours au pluriel, signifie plutôt une chaîne de montagnes.

La prononciation de tous ces mots est la même en Acadie qu'en France. Mais, au lieu de *plane*, l'éérable *plane* des botanistes, l'*acer planatoïdes* des savants, nous disons *plaine*, de la *plaine*.

Certains dérivés, irréguliers pour l'Académie, sont réguliers dans la bouche de nos paysans. *Clair, clarté*, par exemple, formés de *clarus*, se disent *clair, clarté*, en Acadie, comme au xvii^e siècle, d'ailleurs, témoin Marot qui écrit : " Et le ciel Blanchissait de *clarté* les peuples d'Orient. "

Tous ces *ai* ont le son ouvert de l'*e* surmonté d'un accent grave ou circonflexe : *éclère, clèrté*.

I

Le son *i*, est le même en Acadie qu'en France, soit au commencement, soit à la fin, soit dans le corps des mots : *imprimerie, inimitié*. Il est bref dans *vif* et long dans *vive, sourire, souffrir*, etc.

I se substitue à *u* dans *riban* pour *ruban*, ou plutôt s'y maintient¹, puisqu'il s'y trouvait au commencement du xvii^e siècle :

Je voudrais être le *riban*
Qui serre ta belle poitrine. (RONSBART).

Il entre aussi dans l'adjectif numéral *un* : Veux-tu *in* fruit ? Prends en *y'in*.

I disparaît dans *bien, sillon*, pour laisser survivre l'antique

1. — Le français a *ribambelle*, formé sur *riban*. L'*i* se retrouve dans l'anglais *ribbon*. L'étymologie du mot reste inconnue.

forme populaire, *ben, seillon*¹. D'un autre côté, nous le mettons à la place de *e* dans *calmer*, qui fait *calmir*, chez nous.

La langue maritime de France a *calmir* pour *calmer*, et la langue officielle a consacré *accalmie*.

O

Le son *o*, simple, quand cette voyelle se présente seule, est difficile à rendre et à figurer dans ses variations. Il est tantôt bref : *cotte, mol, rosse*, tantôt long : *impôt, corps, fousse* (fôsse), rarement moyen. En tous cas, on ne distingue guère la voix moyenne, tant en France qu'en Amérique.

C'est dans les combinaisons de *o* avec *i* et *u* que le dialecte de l'Acadie se distingue surtout de celui du Canada français, aujourd'hui la province de Québec. La diphtongue *oi* se retrécit et donne le son *oué* dans la bouche d'un Canadien ; elle s'élargit, à la fin des mots, et donne le son *ouâ* ou *wâ*, en Acadie.

De même qu'on a distingué, selon la manière de prononcer *oui*, la langue d'*oc* et la langue d'*oil*, c'est à dire le parler du sud et celui du nord de la France, on pourrait, par la manière différente de prononcer la diphtongue *oi*, dans *moi, toi*, par exemple, appeler le français canadien la langue d'*oué* et le français acadien la langue d'*ouâ*. Nous avons étudié les deux sons au chapitre VIII.

Le son *oi*, ou *wâ*, apparaît, pour la première fois, au XIII^e siècle, dans la langue écrite. Il nous vient de l'est, de la direction de la Suisse. Il est germain ou celtique. Il n'est pas latin, en tout cas. Le *o* latin a donné, capricieusement, au français, *o, ou, eu*, comme *douleur, endolori*, qui viennent l'un et l'autre de *dolor*. Le plus souvent l'*u* latin se traduit par *ou*, comme dans *ours*, formé de *ursus*.

C'est ordinairement par *é, ei, oi, (ouâ)* que nous rendons la

1. — Oudin, grammairien célèbre du XVII^e siècle, veut que l'on prononce *bien*, au lieu de *ben* ou *bain*, qui était la prononciation courante.

Seillon est l'antique forme française, que l'on retrouve dans le *Roman de Renart* (XI^e siècle), et, subséquemment, dans maints autres écrits, prose et vers.

voyelle latine *e*. *Rex*, après avoir fait *rei*, donne *e*, dans Montréal (Mont-Royal) et *oi* dans *roi* ; *regina* a fait *royne*, *roïne*, *roïne* en français (qu'on prononçait *rouène*), avant de laisser *reïne*.

Quoique épelée *oi*, cette diphthongue continua longtemps, durant des siècles, dans les provinces du nord et aussi un peu à la cour, de se prononcer *é*, *ei*, *ai*, *oué*, à la fin des mots, comme aujourd'hui encore dans la Province de Québec. Quand le P. Carneau, en 1656, écrit :

Que c'est lui retrancher son *douaire*,
Par un malice bien *noire*,

noir, qui vient de *niger*, se pronçait *noère* et rimait avec *douaire*, comme il rime très bien, encore aujourd'hui, dans tout le Canada.

Que *ouâ* ou *wâ* fut la manière de prononcer la diphthongue *oi* dans le centre de la France, nous en avons plusieurs témoignages, celui de Féraud, entre autres, qui nous dit que *oi* se prononce *oa* partout où il ne se prononce pas *é*, c'est-à-dire, partout en dehors des provinces du Nord. Il écrivait ceci en 1761. Doumergue, venu quelques années plus tard, confirme cet usage.

Le divorce entre l'orthographe et la prononciation de la diphthongue *oi* battait son plein, en France, au xvii^e siècle. On écrivait encore *François*, mais déjà on prononçait *français*. Au siècle précédent, c'était *françois* partout, s'il faut en croire les rimes des poètes en général et celles-ci de Clément Marot, en particulier :

Car quoique né de Parie je ne *sois*,
Point ne laisse à estre bon *françois*.

Dans les siècles antérieurs, cette prononciation ne semble pas faire de doute, témoin ces vers de Rutel, au xiii^e siècle :

Ainz i *avoit*, dont mult leur *poise*,
Le tiers d'un lieue *franchoise* ;

à moins encore que *o* ne soit ici pour *a*, comme il semble l'être dans *avoit*, et qu'il ne faille prononcer *païse* et *française*.

Ce double emploi, si je puis dire, persiste aujourd'hui encore, où nous trouvons des *Français* qui s'appellent *François*, et des *Anglais* qui signent *Langlois*, de leur nom patronymique. Il y a,

en Europe, les *Hongrois*, et les *Suédois*,¹ à côté des *Ecoissais*, des *Béarnais* et des *Portugais*. Nous avons, en Amérique, les *Illinois* et les *Bostonnais*. Les *harnais* que l'on voit à *Beauharnois*, joli village des environs de Montréal, pourraient tout aussi bien être des *harnois*, attendu que les poètes, tant du Canada que de France, ont licence, à leur choix, d'écrire et de prononcer *harnais*, ou *harnois*, selon le besoin de la rime.

Les Acadiens disent, sans souci des privilèges et licences de la prosodie, dont ils ignorent les règles, *Ecoissois*, *harnois*, épaves de l'ancienne prononciation ; mais ils ont, en commun avec les Canadiens et les Parisiens : *anglais*, *français*, *bostonnais* (prononcé *bastonnais*) etc.

Il y eut dispute entre *o* et *ou*, au xvii^e siècle. Des grammairiens très savants voulaient un *o* dans *homme*, *pomme* ; d'autres non moins savants, voulaient un *ou*, et que l'on prononçât *houme*, *poume*. Ce fut la bataille des *ouistes* et des *non-ouistes*. L'esprit s'en mêla — l'esprit est de toutes les fêtes, en France — et des épigrammistes prétendirent que les partisans de l'*ou* chousaient.²

La querelle se termina, en 1660, par un compromis. Les syllabes toniques allèrent de *ou* à *o* ; ce fut sur ce point particulier, une victoire pour les *non-ouistes*.

Dans un certain nombre d'autres mots, les combattants couchèrent sur leurs armes. Il y eut perte et gain — arbitraire — de part et d'autre. Il y eut même échange de prisonniers, si l'on peut dire, en ce sens que certains *o* passèrent chez les *ou* et certains *ou* chez les *o*. Somme toute, ce fut *o* qui l'emporta, à l'Académie. En Acadie, *ou* est resté maître presque incontesté du terrain. On peut même dire que nous *chousons*, depuis le Cap-Sable, en la Nouvelle-Ecosse, jusqu'au Havre-aux-Maisons, aux Iles-Madeleine.

Cette question de prédominance entre *ou* et *o*, dans les mots comme *houme*, *homme*, *boune*, *bonne*, *persoune*, *personne*, *chouse*,

1. — Montaigne a : les *Russois*.

2. — "On *chousait* encore au milieu du xvii^e siècle, comme au temps de Henri II," nous dit Brunot, dans son *Histoire de la Langue*.

chose, mérite qu'on s'y arrête, parce que *ou*, mis pour *o*, est une des caractéristiques du parler acadien, quoiqu'il arrive, dans certains cas : *formie*, *jornée*, pour *fournie*, *journée*, par exemple, que nous mettions un *o* là où l'Académie met un *ou*.

Il s'agit d'abord de savoir quelle était, au juste, en latin, la prononciation des voyelles *o* et *u*, d'où nous viennent la plupart de nos *o* et de nos *ou*.

On peut presque affirmer que *u* se disait *ou*, à Rome, au temps de Cicéron.

Pour *o*, la question est plus mal aisée à résoudre. Le son de cette voyelle semble s'être, en bien des cas, rapproché de celui de notre diphtongue *ou*, mais de combien près ? Il est certain qu'il ne se confondait pas avec elle, quoique *honorem*, *favorem*, pour ne citer que deux exemples, aient donné au vieux français, *honour*, *favour*. Dans le *Serment de 842*, on trouve *pro Deo amur*, mais on trouve aussi *amor* dans les très vieux auteurs.

Amur représente ici le son latin de *amor*, que nous prononçons aujourd'hui, et qui, dès le XII^e siècle, se prononçait *amour* :

Tant s'est *amours* affermie
En mon cuer (cœur) à long séjor (Cœur).

Dans un grand nombre de mots où le français moderne met la voyelle *o*, l'ancien français avait la diphtongue *ou*, et cela par toute l'étendue de la Gaule, où le roman était parlé, au nord aussi bien qu'au sud, témoins les nombreux exemples qui nous en restent, en Normandie et ailleurs.

D'un autre côté, l'*o* du dialecte roman remplaçait notre *ou* moderne dans beaucoup de vocables : *forches*, pour *fourches*, *joster*, pour *jouster*, *roller* pour *rouler*, *jornée* pour *journée*, *tos-jours* pour *toujours*, *doloreuse* pour *douloureuse* (Marie de France, *godron* pour *goudron*, *porcelaine* pour *pourcelaine* (prononciation populaire), *trover* pour *trouver*¹. Montaigne nous donne *porceau*.

Les exemples abondent de l'un et de l'autre, de *o* devenu *ou* et de *ou* devenu *o*, dans le vieux français, sans que l'on puisse, au moyen d'aucune règle d'étymologie, débrouiller cette confusion :

1. — La jurisprudence anglaise a conservé cet *o* dans *treasure trove* et *trover*.

Ore est bien raison et heure
Que m'i dois retourner " (COURCI) ;

" Il averad (aura) un meis (mois) et un jor de querre li " (pour le quérir). *Lois de Guillaume-le-Conquérant* ;

" La court ajorne les parties à jor nomé," *Assises de Jérusalem*.

Au xvii^e siècle, la confusion entre *o* et *ou* est encore grande dans les œuvres littéraires. La question flotte. Il arrive même que certains auteurs emploient l'un et l'autre son, dans le même mot, au cours de leurs écrits.

" Ce qui n'est point pour nous étonner, nous dit Th. Ross et, puisque, durant tout le xvii^e siècle, la France grammaticale avait été partagée entres les *ouistes* et les *non-ouistes*. "

La même confusion existait parmi le peuple. Les *Conférences* confondent, en plusieurs cas, *o* et *ou*.

Depuis l'origine du français comme langue autonome, jusqu'à la classification par l'Académie des *o* et des *ou* dans les mots officiels, il serait difficile de dire lequel des deux sons a prévalu.

Avec Rabelais, c'est *ou* qui le plus souvent l'emporte.

Je trouve dans *Pantagruel* et dans *Gargantua* : " *Questez*¹ ces vilaines bêtes, " " *ung routisseur*, " " *roustie*, " " la fumée du *roust* " " *verollez* jusqu'à l'*ous*, " " *Bourdeaulx* ", " *se pourmenoyt* ", " la cocque d'œuf dont ils furent *esclouz* ", " *passant* par l'oer, de peur de la *rousée* ", " *en cest arrest le courbeau fut pelé* ", " la réponse vous sera promptement *expousée* ", " *quelle ne penche poinct plus d'ung cousté que d'aultre* ", " *propous* ", " *plus toust* ", etc.

L'un des principaux personnages du livre se nomme *Grandgousier*. Montaigne, de son côté, donne la préférence à *o*, quoiqu'il mette *ou* dans *prouffit*, *arrousée*, etc. Montaigne était du Périgord, ce qui peut expliquer la fréquence de *o* chez lui, tandis que Rabelais, qui était de Chinon, dans le département de l'Indre-et-Loire, aux confins du Berri, emploie *ou* de préférence. Chacun des deux grands auteurs écrivait plus volontiers selon son dialecte natal. Chez Calvin², c'est *o* que nous trouvons le plus souvent.

1. — D'où l'anglais *to oust*, en Acadie *outer*.

2. — Né à Noyon, en Picardie.

Agrippa d'Aubigné et Marot *chousent* à qui mieux mieux :

Mais dans la main des dieux jalouse,
N'endurera que telle *chouse*,

nous dit ce dernier, pour ne le citer qu'une fois. Saint François de Sales¹ prêche la charité "*arrouasant* une âme."

Les exemples se peuvent trouver sans fin de l'emploi de *ou* dans les mots qui ont *o* aujourd'hui, et inversement, chez tous les écrivains du xvii^e siècle.

Jacques Cartier, le découvreur du Canada, qui était du pays des *bounes pomes* et des *grands houmes*, se sert du mot *arrouser*, dans son épître à François Ier.

Je ne trouve guère de *ou* pour *o* dans Champlain, qui venait de Brouage, près de La Rochelle, dans la Charente-Inférieure. Lescarbot a "*rousée*," "*houme*", etc.

Lescarbot, comme il a été dit plus haut, était parmi les premiers colons de l'Acadie (1606), et son *Histoire de la Nouvelle-France* fut en partie écrite à Port-Royal² même.

Rabelais, Jacques Cartier, Lescarbot, écrivaient, en somme, comme l'on parlait à Paris.

Maigret, le grammairien, recommandait le son *ou*, pour l'avoir vu florissant à la cour de François Ier. De la cour de François Ier il avait passé successivement à celles de Henri II, de Henri III, de Henri IV et de Louis XIII ; témoin ce quatrain de la *Satyrique de la Cour* :

" Il faut, quiconque veut être mignon de court,
Gouverner son langage à la mode qui court,
Qui ne prononce, pas *diset*, *chouse*, *vandre*,
On dira qu'il est paysan. "

Balzac, dans une lettre datée le 20 juin 1640 et adressée à son ami Chapelain, nous conduit au seuil même du règne de Louis XIV³ : "*Rome, lionne*, dit-il, se prononcent *Roume, lioune*, par toute la France. "

1. — Natif de Genève, en Suisse.

2. — Aujourd'hui Annapolis-Royal, en l'honneur de la reine Anne, sous le règne de qui cette ville et toute la contrée passèrent à l'Angleterre.

3. — Il monta sur le trône en 1643, à l'âge de cinq ans.

“ J’ai parfait toute *chouse* ”, nous dit Ronsart.

On *chousait* encore, au milieu du xvii^e siècle, comme au temps de Henri II, nous dit Brunot, dans son *Histoire de la langue française*.

Quand le Roi-Soleil manifesta le désir de voir le langage, vocabulaire et syntaxe, soumis à des règles dont les bienséances de cour serviraient de modèle, les Quarante Immortels, pour qui le bon plaisir du monarque était un ordre suprême, se mirent éperdument à la tâche.

Une réaction s’était récemment faite en faveur de *o* parmi les beaux esprits¹. L’Hotel de Rambouillet y prêtait la main, et le monarque daignait le trouver bon. Les grammairiens n’eurent plus à hésiter ; leurs suffrages se portèrent sur *o*, dans les mots où la consécration de *ou* n’avait pas été irrémédiablement faite par les auteurs accrédités.

Le triage des *o* et des *ou* n’alla pas sans de sérieuses difficultés. On n’avait pour se guider aucune règle sûre ; les lois de l’étymologie, telles que pratiquées par les maîtres, aujourd’hui, étaient étrangères aux grammairiens d’alors, et la connaissance qu’ils avaient des écrivains français des siècles antérieurs, écrivains qu’ils méprisaient, d’ailleurs, pour la plupart, était des plus superficielles. Le résultat fut un compromis.

Parmi les mots populaires, qui perdirent *ou* et prirent *o*, Nisard² relève : *assoumer, boune, couchon, brouche, chouse, coulère, doumage, drougues, égourger, douré, fourcer, froument, fousse, grous, gourge, hounête, mout, (mot) noutre, voutre, pourter, pourfit, (profit) poullisson, pouche, pousséder, roube, (robe) rousignol, repous, sourcier (sorcier), troune, tantout, tresour, outer, nouces, nous (nos), vous (vos)*.

Quelques-uns de ces mots ont conservé *ou*, et d’autres ont pris *o*, dans le parler acadien.

Ont conservé *ou* : *assoumer, boune, chouse, doumage, fousse,*

1. — Nous apprenons par Vaugelas, que les honnêtes gens se débarraient des *ou* démodés, quoique les courtisans persistassent, pour quelque temps encore, à *chouser*.

2. — *Etude sur la langue populaire*, p. 161.

grous, hounête, outer ; les autres noms, pronoms, et verbes s'écrivent avec un *o* et se prononcent comme à Paris, aujourd'hui.

Mais il nous reste d'autres mots en *ou*, en dehors de la liste de Nisard : *poume, piroune* (jeune oie), *pougne, outer, ous, (os) arrouser, rousée, renfrougnée, bourne, coumis, routir, routi, soumeiller, foussé*, etc.

S'il était possible de formuler une règle, je dirais que, devant une nasale simple, l'*o* garde, chez les Acadiens, la prononciation qu'il a en France : *bon, fripon, nom* ; mais quand *m* ou *n* se double, en français, l'*o* qui précède s'allonge en *ou*, et le premier des deux *m* ou *n* tombe : une *boune persoune*, une *fripoune*, *noumer*, etc. Devant toute autre consonne, c'est l'usage qui détermine l'emploi de *o* et de *ou*.

Comment *ou* s'est-il transformé en *o* dans ces mots, et dans un grand nombre d'autres, et, inversement, par quel procédé *o* est-il, dans plusieurs cas, devenu *ou* ? La manière dont les Quarante Immortels firent le triage des *o* et des *ou*, sous le regard olympien de Louis XIV, ne prouve rien, au point de vue philologique. Leur décision fut de l'arbitraire linguistique, érigé en statuts, ayant force de loi, avec la sanction d'un pouvoir souverain. Le peuple procède autrement.

S'il n'y a pas dans la nature, de saut brusque pour la mutation des espèces, il n'y en a pas davantage pour l'évolution des mots, de leur sens et de leur prononciation par le peuple. Le *u* latin a pu, du premier coup, donner *ou* à la langue romano-celtique, parce que les deux voix se traduisent l'une l'autre ; parce que les deux sons se confondent, et que les deux langues-mères, le latin et le celtique, sorties l'une et l'autre de la même matrice, avaient conservé des traits communs de ressemblance ; mais *u* n'a pu devenir *o* en français et *o* se changer en *ou*, que graduellement.

Les phases chromatiques, si je puis dire, par où le son de l'*u* et de l'*o* latin ont passé en se transformant, n'ont pas été notées, en français ; notre alphabet, surtout pour les sons étrangers au latin, étant peu phonétique.

Cela est tellement le cas, qu'il nous est parfois impossible, en lisant les vieux auteurs, de discerner, par la graphie, si, dans le

mot que nous avons sous les yeux, la voyelle *o* est longue ou brève, ou même, en certains cas, si elle donnait le son de *ou*, ou de *ai*.

Dans ce vers de la *Chanson de Roland* : ... " En la fosse des lions où (Daniel) fut enz ", comment Charlmagne et ses paires prononçaient-ils *fosse* ? Était-ce *foce*, *fôce*, ou *fousse* ?

Sept siècles après l'apparition de la *Chanson de Roland*, comment Molière prononçait-il le même mot épelé de la même manière, dans ces vers de l'*Etourdi* : Act. II, sc. 2 :

Il s'est fait en maint lieu contusion et *bosse*
Et vient d'accompagner son papa dans la *fosse*.

Comment un étranger le prononcerait-il, aujourd'hui, s'il le voyait pour la première fois, soit dans un livre, soit même dans un dictionnaire ordinaire, et qu'il connut l'exacte prononciation de l'Académie donne à *brosse*, *rosse*, *carosse*, *Ecosse* ?

Litré condamne ces deux vers de Molière, comme ne donnant qu'une assonance, au lieu d'une rime. Je serais porté à me ranger du côté de l'auteur de *Tartufe*, et à croire que *fosse* et *brosse* rimaient suffisamment ensemble, au XVII^e siècle, soit que l'*o* de *fosse* fut bref, soit, plutôt, que celui de *brosse* fut long. L'examen du radical de l'un et de l'autre terme peut laisser supposer l'une et l'autre prononciation.

Ces deux mots rimaient l'un avec l'autre en Berri et, sans doute aussi, dans tout le centre de la France, au temps où vivait Molière, puisqu'ils riment ensemble, aujourd'hui, en Acadie. Seulement ils se prononcent, ici, l'un *fousse*, l'autre *brousse*. L'*o* long de *fousse* et l'*o* bre f de *brousse* se sont l'un et l'autre allongés en *ou*, où ils se confondent.

Ne pourrait-on pas déduire de ceci que la tendance de l'*o* dans une certaine classe de mots, ceux qui se terminent en *osse*, par exemple, a été de s'ouvrir en *ô*, puis en *ou*. L'Académie a arrêté, au passage, le développement de certains mots que les écrivains n'avaient pas encore consacrés.

Ce qui paraît certain, en tous cas, c'est que le son de l'*o* a varié, en Français, dans un nombre assez considérable de vocables.

Non seulement le *u*, le *o*, et le *au* du latin ont donné des sons

qui ont varié dans le même mot français, ils ont en plus, dans certains cas, imprimé aux mêmes mots, une signification qui change selon que la syllabe est brève, longue, ou prend la forme de *ou*. Ce champ, assez circonscrit, de la sémantique, mériterait peut-être une étude particulière.

Prenons l'accusatif latin populaire *rotulum* (radical *rota*, *roue*) où, après la chute du *t* médial, il est resté *ro-ulum*, dont un grand nombre de vocables français : *rouler*, *rouleau*, *rôle*, *rôler*, *enrôler*, *contrôler*, *roulis*, *roulier*, *dérouler*, etc., sont sortis.

Les dérivés de *rota*, ou de *rotula*, d'un côté, et de *rotulum*, de l'autre, en admettant l'étymologie reçue, ont, en Acadie, une signification différente, selon que la voyelle radicale se prononce *o*, *ô*, et *ou*.

Dans les mots qui s'écrivent par un *ô* long et par un *ou*, dans *rôle*, *rouleau*, *enrôler*, *rouler*, *roulis*, *roulette*, par exemple, le sens est le même en Acadie qu'en France. Mais à côté de *rôle*, *rouleau*, *rouler*, nous avons *rolle*, *rolon*, *roller*, où l'*o* est bref et la signification du mot, différente.

Nous *roulons* une barrique ; une voiture *roule* lourdement ; nous nous *roulons* nous-mêmes par terre, comme on fait dans le royaume de France et de Navarre ; mais nous *rollons* nos manches de chemises et le bas de nos pantalons ; nous *rollons* notre adversaire¹, ou, ce qui revient au même, nous en faisons notre *rolle*, ce qui veut dire que nous en venons facilement à bout.

Rollon, cas rigime, est le doublet de *rouleau* ; mais un *rollon* est plus long qu'un *rouleau* ordinaire. On place des *rollons* sous un corps lourd que l'on veut mouvoir, ou *mouwer*², comme nous disons. Pour rendre un chemin praticable, dans un passage marécageux, on se sert de *rollons* juxtaposés et placés en travers. Ces chemins sont appelés aujourd'hui, par les Anglais chemins de *corde-de-roy*.

Nos *écardeuses* (cardeuses), d'un autre côté, *roulent* la laine en *rollons*, qu'elles appellent aussi des *écardons*.

1. — " Ha ! ribault, es-tu là ? Tu me fais desplaisir, mais je te *rolle-rai* " (battrai). DU CANGE.

2. — En anglais *to move*, prononcé *mouve*.

L'o bref de *rol* a fait retour, en France, où les métallurgistes ont *roller* (prononcé *rollère*), qu'ils ont pris de l'anglais *roller*, et qui signifie un cylindre servant au recuit du fer.

Il est à remarquer que Ronsard, Rotrou, La Fontaine, ont fait rimer *rôle*, le premier avec *envole* (*Odes*, V, 13), le second avec *frivole* (*Saint-Genest*, IV, 3), et La Fontaine avec *parole* (*Fable V*, 1)¹.

D'autres poètes du xvii^e et du xviii^e siècles ont des rimes pareilles.

On peut suivre, au moins jusqu'à un certain point, les variations survenues dans la prononciation du mot *rôle*, depuis les origines de la langue, tantôt en observant les incertitudes de la graphie, et tantôt, comme nous l'avons vu, par les rimes des poètes.

“ Les *rooles* de copies ” que l'on trouve dans Du Cange, ni non plus Ri le “ *role d'escuier* ”, de Saxe, le “ à tour de *roulle* ” de Coquillart, “ le *rolle* du peuple ”, de Calvin le “ ils témoignent leur *roole* ”, de Montaigne, ne précisent, exactement le son que ces auteurs s'évertuaient de rendre, chacun à sa manière. Ce pouvait être un *o* bref, ou encore un son intermédiaire.

Quoiqu'en dise Littré, ces vers de Molière :

“ Avez-vous donc perdu, dites-moi, la parole ?
Et faut-il qu'en ceci, je fasse votre *role* ? ”

pouvaient rimer parfaitement ensemble, si l'auteur de *Tartufe* donnait à *role* le son clair de *vol* qu'il a en Acadie, et si ce timbre était familier à l'oreille du parterre.

Ainsi, nous avons, en Acadie, *rolle*, *rollon* et *roller*, à côté de *rôle*, *rouleau*, *rouler* et leur servant de doublets².

Nous nous sommes éloignés de notre sujet, et, cependant nous y touchons.

Les grammairiens du grand siècle, pour avoir assez arbi-

1. — Hommes, dieux, animaux, tout y fait quelque *rôle*,
Jupiter comme un autre. Introduisons celui

Qui porte de sa part aux Belles la *parole*. LA FONTAINE. *Fable V*, 1.

2. — Qui sait si les noms propres *Roland*, *Rollon*, *Rollin*, *Rouleau*, ne tirent pas leur origine, les uns de *rôle*, les autres de *rolle* ?

trairement remplacé *ou* par *o* dans les mots dont Nisard a dressé la liste, n'en ont pas moins, l'usage établi leur en faisant une loi, conservé *ou* dans un grand nombre de vocables : *bouche, boucle, croûte, fourneau, fournaise, tourner, tourment, four, poulain fou, coup, etc., etc.*, que nous avons conservé, nous aussi, en Acadie.

Il sont allés plus loin, ils ont mis *ou* dans un certain nombre de mots où l'ancien français avait *o*. Cet *o*, rejeté arbitrairement par " le bon plaisir ", a été, dans quelques mots particuliers, conservé, en Acadie, ce qui constitue un renversement des rôles des *roles*, des *rooles*, des *rolles*, des *roules* ou des *roues*¹, comme on voudra.

Le dictionnaire de l'Académie écrit *fourmi, fourmillère, fourmiller, fourmillement* ; nous disons *formi*, (de *formica*), prononcée *formye*. La prononciation de ce mot balançait, au xvii^e siècle. *Formi* est resté dans le jargon de la fauconnerie, ce qui lui est un certificat d'ancienneté.

On écrit *houblon*, avec un *ou*, en français, sans trop savoir comment cet *ou* est entré dans le mot. Nous disons *hoblon*, en Acadie, probablement parce que ce mot est un diminutif de *hop, hop-lon*, et, que, sans le savoir, nous l'avons pris aux Anglais, ou peut-être aux Danois, ou encore aux Wurtembergeois, ce qui revient au même. La langue hésita, durant tout le xvii^e siècle, à en fixer l'orthographe. Ce n'est qu'en 1674, à la première édition de son Dictionnaire, que l'Académie, en rupture d'étymologie, rejeta *o* pour prendre *ou*².

L'arabe a *kathran*, formé de *katharan*, qui signifie goutte à goutte. De ce mot les grammairiens ont fait *goudron*, avec un *ou*, et les paysans du Berri, *godron*, avec un *o*. En Acadie, le *godronneur*, en souvenir de ses ayeux des bords de l'Indre, *godronne* sa *barge*³ avec du *godron*.

1. — On trouve dans les vieux auteurs ces diverses manières d'épeler ce mot.

2. — *Houblon* peut aussi venir d'un mot de la basse latinité, *hupulum* ; mais les Quarante ne connaissaient apparemment pas plus l'existence de cette racine que les Acadiens celle de *hop-lon*.

3. — *Barge*, bateau de pêche, un peu moins grand que la goélette. Ce mot est de l'excellent vieux français.

Le relève quelques autres mots marqués d'un *ou* par l'Académie, qui ont pris, ou conservé l'étiquette *o*, chez nous : *croquion*, par exemple, que nous disons *cropion*, ou *cropignon*¹, *jour*, *journée*, *aujourd'hui*, qui font *jor*, *jornée*, *aujord'hui*², quoique nous disions aussi, *jour*, *journée*, *aujourd'hui*.

Nous avons également *torner* pour *tourner* ; s'en *retorner* pour s'en *retourner*³ ; *coppe* pour *coupe*,⁴ etc.

On dirait que c'est ici la langue académique qui *chouse*. *Cela ne consiste en rien*⁵ ; quoiqu'elle fasse ou entreprenne, la langue académique est la véritable langue française, la seule, l'unique, aux décrets de laquelle il faut se conformer, sous peine de parler patois. Elle est la règle absolue, la forme définitive. Elle jouit du privilège du souverain d'Angleterre⁶, et ses décrets, comme ceux des Bourbons, sont de " science certaine. "

L'Acadien qui dit une *grousse poume*, un *boun houme*, mes cheveux *grisouvent*, nous avons une belle *autoune*, je m'en vais faire un *soume*, j'ai mal à l'*estoumac*, ce *foussé* est mal fait, parle comme on parlait au prône⁷ et à la cour, sous Henri IV⁸, à la date où De Monts, Champlain, Poutrincourt, fondaient la Nouvelle-France d'Amérique. Il ne lui en est pas tenu compte.

1. — " Plus n'en ay le *croquion* chault. " VILLON.

2. — *Jor* est du prov nçal et aussi du vieux français : " La cour *ajorne* les parties à *jor* nommé. " *Assises de Jérusalem*.

" Cum longuement serai-je affliez (affligée) de mort *tote jor*. " Saint BERNARD, *Sermons*.

3. — On trouve fréquemment *torner* dans l'ancien français : " Quar Grieu (les Grecs) *tornerent* le dos et furent *desconfis*, " VILLEHARDOUNE. *Torner* se dit encore dans le Berri. Nous disons aussi *tourner* ; mais cette forme nous vient, je crois, des missionnaires.

4. — *Coppe* nous est peut-être venu de l'anglais *cup* (prononcé *coppe*), quoique ce soit certainement du bon vieux français. " Et li rois Uters avoit devant lui une moult bele *coppe* d'or. " MARLIN.

5. — Locution acadienne qui signifie : cela ne fait pas de différence, cela n'a pas d'importance.

6. — *The King can do no wrong*, le roi ne peut mal faire.

7. — On entend des prédicateurs et des personnes d'esprit qui prononcent la ville de *Roume*. " DUMAS, (1733), *Th.* 11, 525.

8. — ... *Chouse*... comme on prononce à la cour " Henri ESTIENNE, *Traité de la langue française-italienne*.

Dans les mots où le Conservatoire *chouse*, c'est du français le plus pur ; lorsque c'est un paysan de Normandie, du Poitou, de la Touraine, du Berri, ou d'Acadié, cela *détonne* et fait sourire : c'est du patois.

La prononciation de la voyelle *o* subit, aujourd'hui même, une transformation, en France ; elle est, dans un grand nombre de mots, à l'état de transition. Dans *alors, d'abord, encore*, par exemple, ce n'est plus le bon vieil *o* d'autrefois, rond, plein, sonore, celui que l'on entend sur les bords du Saint-Laurent, sur les rivages du détroit de Northumberland et de la baie Sainte-Marie ; c'est un son qui tient le milieu entre un *o* et un *a* moyen, et qui est peut-être plus rapproché de *a* que de *o*, de *encare*, que de *encore*.

U

Le timbre de la voyelle *u*, si malaisé à rendre pour un Anglais est absolument le même à Shédiac qu'à Paris.

La figure de la lettre *u*, nous vient du latin, mais non pas le son que nous lui donnons. L'*u* latin se prononçait *ou*, tel que la liturgie romaine veut qu'on le prononce, aujourd'hui, dans les prières du culte.

Le son particulier que nous donnons à cette voyelle, (on l'entend aussi au Piedmond, en Danemark, où il s'écrit par *y*, en Allemagne, où il est représenté par un *ü*, et même en Turquie et en Chine, paraît-il), n'est pas un son moderne. La langue indo-européenne, langue-mère du grec, du latin, du german, du russe, du scandinave, du celtique, etc., le connaissait, apparemment ; le celtique, en tous cas, le connaissait, puisque c'est des Celtes-Gaulois, nos véritables ataves, que nous le tenons. Il y a apparence que l'*upsulon* représentait, dans la langue grecque, le timbre de notre *u* français et acadien.

U se traduit par *i* dans quelques mots acadiens : *riban* pour *ruban*, par exemple.

Au lieu de *un*, ainsi qu'il a été dit plus haut, nous disons, comme en Touraine et en Berri, *ien*, ou plutôt *yin*, avec l'yod palatal, quand l'adjectif numéral n'est pas suivi d'un autre mot, et *in* quand il qualifie le mot suivant : *in* cheval ; il ne m'en

reste plus qu'*yien* ; il n'y en a rien qu'*yien*. Au féminin, nous disons : *eune* femme ; j'en veux *yeune*, ou *yune*.

Tout ceci encore est une relique de l'ancien français. Dans la scène III de la *Noce de Village* de Rosimond, on trouve, *yeun*, *yeune*. De nos jours, M. Gabriel Nigond¹ intitule l'une de ses poésies : *Eun maison*. C'est la prononciation dialectale de ce mot dans presque tout le centre de la France.

1. — *Contes Limousins*.

CHAPITRE XII

DE LA PRONONCIATION

Les Consonnes.

B

B, donne en Acadie exactement le son qu'il a en France.

Dans certains mots de la langue latine *b* permute avec *v* : *bervex*, dont le français fait *brebis*, et l'acadien *berbis*, se disait aussi *vervex*, à Rome, parmi le peuple. Je trouve chez nous quelques exemples de cette permutation : *pabot*, pour *pavot*,¹ ; *Bautour*, nom propre pour *Vautour*, nom d'oiseau.

C

La consonne *c* est plus complexe dans le parler acadien.

Devant une autre consonne (*h*, *l*, *r*, sont les seules consonnes dont elle soit suivie), elle donne le son français.

C est dur, comme en français, devant les voyelles *a* et *o*, ainsi que devant les diphtongues *au* et *ou* : *carré*, *cordon*, *cause*, *coupable*, etc. Il est doux et sifflant devant *é* et *i* : *cent*, *cendre*, *citron*.

Mais suivi de la voyelle *u* et des diphtongues *ui* et *ai*, il donne un son étranger au français officiel et que l'alphabet est tout à fait impuissant à rendre. L'orthographe ordinaire le traduit par *tch*. Nous l'appellerons une shuintante palatale.

Ainsi dans *cul-de-sac*, *culbute*, *cultivé*, *culotte*, *curé*, *culture*, etc., le *c* acadien s'adoucit et prend un son qui est à peu près celui du *ch* anglais dans *chip*, *cheese*, *Charles*, *choice*.

La combinaison, *cui*, à cause du son particulier de l'*u* français, rend, en Acadie, une voix inconnue, je crois, aux autres langues.

1. — On connaît cette saillie de Martial à l'adresse des Vascons (Basses) pour qui, dit-il en jouant sur les mots, *vivere* et *bibere* (vivre et boire) est la même chose.

On trouve parmi les inscriptions des Catacombes *bixit* pour *vixit*. A Rome, le peuple disait *viviani* pour *bibiani*, d'où *Bibiane*, nom propre.

On ne le trouve pas dans l'anglo-saxon, attendu que l'*u* français, "ils ne l'ont pas en Angleterre," quoiqu'ils possèdent dans *ch* un son pareil à celui du *c* shuintant palatal des Acadiens.

Ils ne l'avaient pas, apparemment, non plus, à Rome, ni en Grèce. A Rome, la voyelle *u* se prononçait *ou* et *cu* donnait le son dur de *cou*. Encore, si l'on examine la prononciation des syllabes françaises dérivées du *c* latin, en combinaison directe ou indirecte avec *u*, on peut se demander si l'*u* latin se prononçait *ou*, uniformément, dans tous les mots. A tout événement, il a légué au français des sons divers que la consonne qui précède, ou qui suit, n'explique pas toujours.

Ainsi *cuculus* a laissé *coucou* ; *cum*, *comme*, *cruz* ; *croix*, *currus*, *char* ; *culina*, *cuisine* ; *cucumerem*, *concombre*.

Dans les mots en *ui*, où la diphtongue se scinde en deux demi-syllabes, comme dans *cuisine*, *cuiller*, *cuir*, *cuirace*, *cuivre*, *cuisse*, le son de *c* (*tch*) est le même que dans *culotte*, *curé*, tout en conservant à *ui* son timbre particulier.

C schuinte également dans *queue*, *quêteux*, que nous prononçons *tcheu*, *tchêteux*.

En combinaison avec *aisse*, dans *caisse*, *caisson*, et dans le nom propre *Caissie*, c'est toujours le même son schuintant *tchaisse*, *tchaisson*, *Tchaisie*. Même son encore dans le mot *cœur*, qui se prononce *tcheur*.

D'où nous viennent les sons mouillés et très fortement shuintants du *c* (il faut y ajouter le *k* et le *q*) devant la voyelle *u*, devant les diphtongues *ui*, *üi*, *ais* et devant *eu* dans *crur* ?

Ces sons ont-ils jamais été reproduits dans la langue écrite ? Pourquoi, s'ils l'ont été, ne les retrouve-t-on plus, quand, en dehors de la langue officielle, on les entend, dans le parler dialectal, d'une extrémité à l'autre de la République Française.

Question complexe, à laquelle personne, jusqu'ici, n'a, je crois, donné de réponse satisfaisante. Selon moi, s'ils ne se trouvent pas dans la langue écrite, c'est qu'il nous est impossible de les y mettre, faute de note alphabétique qui les rende. Nous n'avons jamais eu que des instruments empruntés et inadit-

quats, les lettres de l'alphabet latin, pour la notation de nos voix.

Ces lettres ont de tous temps été inhabiles à rendre certains sons étrangers au forum romain, ceux, par exemple, qui sont sortis de la combinaison du latin rustique avec le celtique et le germain, dans les Gaules.

Les premiers scribes marquèrent les sons nouveaux de la langue naissante avec des signes antiques ; leurs successeurs, écrivains et copistes, firent et ont continué de faire de même, jusqu'à nos jours.

Ni les uns, ni les autres, n'ont jamais songé sérieusement à perfectionner les instruments de notation propres à la langue. On rendit comme on put les sons nouveaux sur un clavier auquel il manquait des notes essentielles. Ce fut, en certains cas, comme serait l'ouverture de *Faust*, à l'Opéra, joué avec les seuls instruments de musique en usage à Rome, au temps des divins empereurs : la flute, la lyre et la cithare.

Or, notre alphabet, aujourd'hui, n'est guère mieux outillé que ne l'était celui des clercs qui ont graphié le *Serment de 842* et les *Gloses de Reichenau*. Nous ne faisons ni autrement, ni apparemment mieux qu'eux.

Pour rendre adéquatement des voix et des combinaisons de voix nouvelles, il faut des signes nouveaux. Ajoutons que pour le latin même, les lettres de l'alphabet français et celles de tous les alphabets contemporains, calquées pourtant sur celui des Romains, ne traduisent pas, ou traduisent imparfaitement, le son, l'accent, le timbre, antique. Chacune de ces lettres, voyelle ou consonne, rend plutôt le son, le timbre, l'accent particulier de la langue de celui qui parle.

Le même mot latin, produit un son différent dans la bouche d'un Français, d'un Anglais, d'un Russe, d'un Turc, ou d'un Italien, causant ensemble. Ce n'est plus la même langue ; c'est quelque chose d'étrange, d'inouï, d'incompréhensible, de barbare, qui semble n'avoir rien de commun avec le latin. Que si l'on doute de ceci, qu'on fasse lire un passage de Cicéron par un Russe, et le même passage par un Anglais, un Français ou

un Italien. Chacun parlera latin avec une prononciation tout à fait différente.¹

Le son cacuminal de *tch* nous vient peut-être du latin. Il n'est pas sans quelque vraisemblance que nous le tenions à la fois et du latin et du celtique. Cette voix existe dans à peu près toutes les langues humaines, à l'exception du français officiel, revu, corrigé, affiné, poli et considérablement appauvri, par les grammairiens qui régnaient à Paris, dans la première moitié du XVIII^e siècle.²

Le secrétaire officiel qui transcrivit le serment échangé, à Strasbourg, en 842, entre Charles le Chauve et Louis-le-Germanique, écrit *cadhuna*, prononcé *chacun*, à la Comédie française, *cacun*, en Picardie et quelque chose comme *shatchun* dans un congrès d'Acadiens.

Quel son précis d'*hun* prétend-il rendre ? Ce n'est évidemment pas le *c* dur latin, ni celui du français moderne, dans *cun*. Cette graphie insolite du scribe révèle l'effort qu'il fait pour rendre un son insolite, ou plutôt intraduisible, avec l'alphabet qu'il avait à sa disposition. Et pourtant ce son était alors, était au moyen-

1. — On raconte qu'au Congrès de Berlin, tenu, en 1878, par les plénipotentiaires des grandes puissances, pour la révision du Traité de Saint-Stéphano, imposé à la Turquie par la Russie victorieuse, Bismark, ayant demandé, au nom de son maître, l'annexion de l'île de Chypre à l'Allemagne, Beaconsfield, plénipotentiaire de la reine Victoria, dit à demi-voix à Waddington, ambassadeur de la République française, son voisin : *Casus belli*, prononce en anglais, *caissoss bellaille*. — “ Que dit-il, demande le voisin de Waddington ? — *Kaisos bellaye*. — Le mot fit le tour de la table verte, sans être compris, chacun le sentant formidable. Arrivé à Bismark, qui présidait : “ Ah ! *casous belli*, prononça-t-il, à l'italienne, en éclatant de rire. Il n'y a rien comme de s'entendre et surtout de se comprendre, ajouta-t-il, en reprenant son sérieux.

Pour obvier aux inconvénients d'une confusion de langue, qui n'est pas sans rappeler celle de la tour de Babel, Léon XIII, décréta, pour les fins du culte, l'uniformité de la prononciation du latin dans toute la chrétienté. Ce qui est surprenant, ce n'est pas la *proprio motu* de ce saint pape ; c'est que Rome ait attendu tant de siècles pour le lancer et statuer cette discipline.

2. — “ A partir du X^e et du XV^e siècles, la pédanterie des érudits . . . a altéré l'orthographe et la prononciation habituelle de beaucoup de mots français, ” DARMESTETER, *Grammaire Historique*, p. XII.

âge, répandu dans tous les idiomes de France. On l'entend encore en diverses localités de la République, très éloignées les unes des autres, au sud, à l'ouest, au centre, au nord. Quel était-il ? Celui, j'oserais dire, à n'en pas douter, que les habitants de la Touraine et du Berri, au commencement du xvii^e siècle, et bien auparavant, donnaient, et que les Acadiens donnent aujourd'hui, aux consonnes, *c*, *k*, et *q*, suivies de *u* : *culotte*, *cul-de-sac*, *chacun*, *quille*, etc.

Il me semble, quoique ce soit présomption grande de ma part, que quelques-uns parmi les maîtres de la philologie contemporaine, se sont laissés induire en erreur sur les sons exacts de certains mots, au moyen-âge, à cause de la manière imparfaite et peu phonétique dont ils sont rendus dans les écritures.

Qui, dans une lettre reçue des Sables d'Olonne, où se trouve le mot *itchi*, se douterait que c'est *ici* qu'il a devant les yeux ? Si c'est un Poitevin qui nous avertit dans un billet qu'il est *vindju* vous voir, soupçonneriez-vous, qu'il est *venu* vous voir ? Le paysan canadien que vous voyez priant *Yieu*, prie en réalité le bon *Dieu*, dont il épellera, comme vous, le Saint Nom par un *D*. Les Guernesais, de leur côté, l'épellent avec un *g*, le *guan Gu*, s'il faut en croire les *Rimes guernesaises*.

Quand, de ma meilleure écriture, je demande au Président de l'Alliance Française, à Paris, *quel* est le programme des comités de Propagande, aucun effort de son imagination ne lui ferait soupçonner que j'ai dit *tchel*, exactement comme les Italiens prononcent *cel* dans *celo*.

On ne peut pas toujours se fier aux sons phonétiques, orthographiés, et maints vocables, aux premiers siècles de la langue, et même plus tard, s'écrivaient d'une façon et se prononçaient d'une autre.

Pour ma part, j'incline à croire que *tian*, dans *christian*, *Serment de 842*, se prononçait *tchien*¹, à peu près comme il se pro-

1. — Le *dh* du Serment, mis apparemment pour *tch* (le *t* dans *tch* suivi de *u*, est une palatale très fortement schuintante) peut s'expliquer par le fait que, en Acadie, la consonne *d*, dans certains cas que nous verrons plus loin, tient lieu également d'une palatale très schuintante. *Di*, dans *adiéu* et *g* dans *gueux*, donnent à peu près le même son : *djeu*.

nonce aujourd'hui par les Anglais, qui l'ont pris des Normands, au XI^e siècle ; que *Deus* se prononçait *Djeus* ; *aiudha*, *adjuda* ; *cadhuna*, *catchuna* ou *chatchuna*. Ce qui me le fait supposer, c'est que les Acadiens prononcent ces mots : *cretchien*, *Djieu*, *adjide* ou *aïde* et *shatchun*.

Comment doit-on prononcer *chief*, *chielt*, que l'on trouve dans la cantilène d'Eulalie ? Nous disons avec les Français : chef, mais les Anglais disent *chief*, avec une shuintante palatale très forte. La prononciation de ce mot, en langue anglo-normande, nous ramène à celle du XI^e siècle . Ne serait-ce pas la bonne, étant la plus ancienne ?

Et comment se prononçait *ca*, dans le mot latin *caput*, dont *chef* et *chief* sont sortis¹. Il semble que si le *c* latin était dur devant les voyelles *a*, *e*, *o*, *u* (et l'était-il toujours ?), il chuintait devant *i* suivi d'une autre voyelle, et peut-être aussi devant la diphtongue *ui*.

Quand les maîtres nous disent que le " changement du *k* en *ch* ou *tch*, est un des plus naturels ; qu'il a lieu du latin à l'italien : *Cicero* (prononcé *kikero*), *cicerone* (prononcez *tchichérone*) ; de l'ancien saxon à l'anglais : *kerk*, *church*, (prononcez *tchurch*) ; du latin à l'ancien français : *cadere*, *choir* ; de l'ancien français au français moderne : *keval*, *cheval*, ne font-ils pas une loi de ce qui n'est peut-être qu'un accident, attribuable, par exemple, à l'influence occulte, si je puis dire, du celtique, tout comme, avant Laverrier, on attribuait à des causes imaginaires certaines perturbations astronomiques causées par la proximité de la planète Neptune, dont les astronomes ne soupçonnaient pas l'existence.

Notre ignorance de la véritable prononciation du haut celtique ne nous permet pas de mesurer l'influence exercée par le parler indigène de la Gaule sur la prononciation première des

1. — C est tantôt dur, dans ses dérivés français et tantôt il s'adoucit. *Caput*, radical *cap*, *cappe*, *capot*, *capote*, *caboche* et aussi *chape*, *chapeau*, *chapitre*, *capuchon*, etc. ; *campus*, nous a laissé *cant* (*canter*) et *champ*. Nous avons *chevalier* et *cavalier* ; *charger* et *carguer* ; *chanson* et *cantique* ; *chapon* et *capon* ; *charnel* et *incarné* ; *charte* et *carte* ; *chasser* et *casser*, etc. Le *c* dur est surtout picard, aujourd'hui.

mots latins, lesquels, par une pénétration lente, finirent par couvrir tout le territoire, depuis les Alpes et l'Adour, jusqu'aux Flandres et à la Manche.

La matière adventice, la fonte, était latine ; mais le monde dans lequel elle entraît était gaulois. Les mots étaient latins, mais la prononciation empruntait quelque chose, beaucoup même, à l'accent celtique.

Ce phénomène se renouvelle de nos jours. Les paysans canadiens et acadiens empruntent de l'anglais ambiant, un nombre considérable, trop considérable, malheureusement, de mots, verbes, adjectifs, substantifs, qu'ils mettent sur une forme neuve et auxquels ils font prendre une physionomie française.

Il est permis de supposer que telle a été, à peu près, la manière dont le latin du légionnaire romain s'est, en même temps que le latin officiel, infusé dans les Gaules.

Devant *a*, *an*, *au*, *e*, *é*, *è*, *ei*, *eu*, *i*, *o*, *oi*, *ou*, *y*, quelle que soit la consonne qui suive, le son du *c* est, en Acadie, celui du français de France : *cadavre*, *canter*, *cause*, *cendre*, *célèbre*, *cèdre*, *ceinture*, *ceux*, *ciel*, *colonne*, *coïtte*, *coïncidence*, *cygne*.

C final

Dans les terminaisons en *ac*, *ec*, *ic*, *oc*, *ouc*, notre prononciation est celle du Conservatoire, sauf quelques exceptions. Par exemple nous disons *rac*, au lieu de *ras*. D'où vient le *c* sonore de l'adjectif *ras*, dérivé apparemment de *rasus*.

À l'époque où le vocabulaire de la langue française fut trié sur volet, la prononciation du *c*, à la fin des mots en *ac*, tendait à disparaître. *Micmac*¹, par exemple, s'écrivait comme il s'écrit encore en Provence, *micmah*, et le branle étant donné, beaucoup d'autres mots allaient suivre².

Cette tendance à faire tomber le *c* des syllabes en *ac*, à la fin des mots, s'est, dès les commencements de la colonie, manifestée en Acadie. *Paspébiac*, *Matapédiac*, noms sauvages de

1. — Comment, pourquoi, à quelle occasion, par qui, ce nom a-t-il été donné à la tribu souriquoise-abénaquise de l'Acadie ?

2. — " Il y avait trois paires de murs *ses* (secs) à passer " JOINVILLE,

rivières, se disent *Paspébia*, *Matapédia*. Il n'est pas bien sûr que le mot *Cadie* lui-même, d'où *Acadie*, ne vienne d'un radical abénaquis en *ic* : *Cadic*, ou peut-être *Cadiac*.

Là où le *c*, dans les noms propres, persiste à se faire entendre à la fin des mots, comme dans *Petitcodiac*, il faut voir l'influence anglaise.

Les vieillards disent aussi un *orignâ*, pour désigner l'élan du Canada, appelé *orignac* ou *orénac* par les Basques, et dont les Français, à la suite du scribe qui le premier nota ce mot, et le nota mal, ont fait *orignal*, et quelques-uns *original*.

Nous faisons sonner le *c* de *moïac*.¹ Il sonne aussi dans d'autres mots tirés du Micmac.

Cette finale en *ac*, très répandue dans les idiomes indigènes, constitue l'un des traits de ressemblance que l'on prétend trouver entre l'algonquin et le basque, langues extraordinairement agglutinatives, dont l'origine est tout à fait inconnue.

Avec pourrait s'écrire *avecque*, ou *aveques*, en Acadie, comme on le trouve épelé dans le *Roman de la Rose*, dans maint vieux auteurs² et chez les poètes, même ceux du xvii^e siècle. Nous disons *avecques-eux*, *avecques-elles*, en liant l'*s* avec l'*e* de *eux* et de *elles* qui suit : *avec-z-eux*. Nous disons aussi *avecque lui*, en trois syllabes.

J'ai aussi entendu prononcer — mais c'est l'exception — *avé-lui*, *avé-moi*, comme ce mot se prononçait, à Paris, au temps de Palsgrave. De fait, dans la bouche des Parisiens, le *c* final de *avec* est tombé, de temps immémorial. Il tombait très certainement, au xvii^e siècle, et, je crois qu'il tombe encore aujourd'hui, dans la bouche d'un petit nombre de Parisiens des plus haut cotés en linguistique.

Dans la conjonction *donc*, le *c* ne se fait pas sentir, ici, même devant une voyelle : dis *don* à Jean de venir.

On trouve surtout ce mot écrit par un *t* dans le vieux français. Une chanson militaire, datant, apparemment, du xvii^e siècle,

1. — *Eider* américain, avec le duvet duquel on fait des édredons recherchés.

2. — “ La plupart des animaux qui vivent *avecques* nous. ” MONTAIGNE;
“ Lors le prier de l'Abbaye *avecques* tous ses moyens sortit ”. RABELAIS.

et que nos gens chantent encore, se termine par ce refrain :

Or à Dieu *dont*, mon cher amant.

Ceci rappelle la très ancienne chanson d'une bergère de J. G. Alione :

“ A tant prins (pris) congé d'elle,
Disant : à Dieu *dont* ”.

Pourquoi les Acadiens disent-ils *abric* pour *abri*, *nic* pour *nid* ? On pourrait ajouter : pourquoi trouve-t-on *épic* pour *épi*, dans maints vieux auteurs français ?

Abric peut s'expliquer par le fait qu'il nous vient du provençal¹, comme le montre cet exemple que je tire de Marcabrus :

“ A l'*abric* lone la *pastura* ” (à l'abri, le long du pâturage). Nous avons aussi le verbe *abriquer*, doublet de *abrier*.

S'abriquer, c'est se mettre à l'*abric*, c'est-à-dire à l'*abri* ; *s'abrier*, c'est se couvrir d'une *couverte*², lorsqu'on est couché ; d'un manteau, ou d'une robe de fourrure, si l'on sort en voiture, par un temps humide et froid.

Ces doublets ne sont pas exactement des synonymes. Ils vont de compagnie. Ils pourraient bien être sortis, l'un d'un *rejaisson*³ scandinave, apporté par des légionnaires germaniques stationnés dans la Gaule romaine, l'autre, d'une racine prise d'un tronc latin.

Au lieu de *nid*, nous disons *nic*, de *nidus*. *Nidus* n'a pas toujours donné *nid*, en français. On trouve dans E. Desh :

“ Au petit rû (ruisseau) boit tourterelle,
Plus aise qu'en rivière imelle
Son *nif* (nid) en lieu moien enserre. ”

Plusieurs siècles plus tard, Malherbe déclare que ce mot doit se prononcer *ni*, ou *nît*, en sonnante le *t*. Le *t* de Malherbe, l'*f* de Desh, le *c* acadien, sont simplement euphoniques.

1. — M. Brunot nous dit qu'on prononçait *aprigues*, au xvii^e siècle, chez le peuple. Cela pourrait bien être, et cela pourrait aussi être une mauvaise transcription d'un *p* mis à la place d'un *b*.

2. — Couverture.

3. — Rejeton, bouture, diminutif de *rejet*.

Dans *croc*, grapin de fer et aussi dans *croc*, terrine, le *c* final se fait entendre ; mais il est muet dans *croc*, dent de chien. Il est muet, comme en France, dans *accroc* (*accro*) ; mais il sonne dans *raccroc*¹.

G a le son de *c* dans *bourg*, comme à l'Académie. Le nom propre, que le Père Justinien Durant, ancien missionnaire de Saint-Sulpice, à Port-Royal, écrit invariablement avec un *g*, s'orthographe *Bourque*, aujourd'hui, par toute l'Acadie.

Le *c* et le *g* se confondent souvent dans les mots qui nous viennent du tudesque. A côté de *bourc*, ou *bourque*, il y a *fau-bourg* (*foris-bourcus*, en dehors de la ville) où le *g* tombe tout à fait.

Nous disons *jouc* pour *joug*, en Acadie ; ce qui porte à croire que ce mot nous est venu par voie allemande, *joch*. Il se prononce *jouque*, en France, aujourd'hui ; mais il donnait *jou*, au xvii^e siècle.

Juchoir se dit *juc* par nos gens ; *se juquer*, c'est *se jucher*.

Les autres mots se terminant par *uc*, se prononcent ici comme au théâtre de Molière.

D'où vient le mot français *bouder*, avec lequel, au xviii^e siècle, on a fait, paraît-il, *boudoir*, à l'usage des belles marquises ?

Nous disons *bouquer*, en Acadie, pour *bouder* : il se *bouque*, il *boude*. Pronominal, le verbe se dit des personnes ; intransitif, il s'applique aux animaux, avec une légère différence de sens : ce cheval *bouque*, est synonyme de ce cheval est rétif².

La persistance du *g* atone, dans les mots français dérivés de l'allemand, est assez souvent le produit d'une graphie savante, qui s'est évertuée à laisser dans l'orthographe des jalons étymologiques. Cette tendance nous vaut une multitude de *d*, *l*, *s*, *c*, étymologiques, ou prétendus tels, dans les mots de provenance latine, qui, à l'origine, n'étaient pas prononcés et n'avaient pas

1. — Célébration du jour qui suit les noces. Les noces, accompagnées de danses en rond, si M. le Curé les permet, se font, chez le père de la mariée le jour même du mariage, et se continuent, le lendemain, chez le père du marié ; cette seconde célébration se nomme *raccroc*.

2. — Se rattache à l'anglais *to baulk*, ou *balk*.

de prétention à l'être, mais qui finirent, en bien des cas, par se faire sentir, à la lecture, passant des yeux à la langue, et qui ont ainsi altéré, la prononciation d'un nombre assez considérable de mots.

Pour expliquer le son variable du *g* dans les mots, on nous dit que du latin, il s'est permuté au *c* anglais et au *k* allemand, *gelidus*, par exemple, répondant à *cold*, et *gula* à *kehle*. Il ne faudrait pas, il me semble, de ces cas particuliers tirer une loi trop générale ; le contraire a pu tout aussi bien arriver, et il est possible que le *c* saxon et le *k* germanique aient été apportés par le légionnaire, ou l'esclave, de leur pays d'origine, dans les Gaules, puis ait passé en Italie et de là jusque dans la cité impériale, pour y faire souche de *c* et de *g* étymologiques adoucis, ou atones.

D

D, donne le même son dans le parler acadien que dans le français de Paris et de province. Il se prononce de la même manière, produit les mêmes effets de liaison et joue le même rôle, au commencement, à la fin et au milieu des mots, sauf devant les diphtongues syllabiques *ia*, *io*, *iu*, et devant la triph-tongue *ieu*, où il se mouille. C'est alors une palatale très fortement schuintante.

Ce son mouillé, étranger à la langue académique, semble être une relique du celtique, puisqu'il n'existe ni en Italie, ni en Espagne, ni au Portugal, ni au delà des Alpes et des Pyrénées, et qu'on l'entend en Provence, à l'est du royaume, dans la Touraine, le Berri, en Picardie, et, quoique atténué, dans la banlieue même de Paris. Son actuelle distribution territoriale porte à croire qu'il fut, à une époque donnée, peut-être durant tout le moyen âge, universel en France.

On le retrouve très marqué en Angleterre.

Il perce de toutes parts dans les vieux auteurs français, sans que le lecteur non averti s'en doute ; sans qu'on le perçoive, faute de note au clavier alphabétique qui le rende distinctement avec son timbre propre. On ne le distingue pas davantage, moins

encore, dans la graphie contemporaine, où le *d* se prononce invariablement tel qu'il s'écrit.

Quand Victor Hugo veut le faire entendre, il le combine, défaut d'autre moyen à sa disposition, avec *dj*, et il intitule son ode : *Les Djins*.

Vadé, sur le mariage du Dauphin, fils de Louis XV, écrit :

Enfin, v'la qu'c'est donc bâclé,
V'la l'Dauphin dans son ménage ;
Le bon *Guieu* s'en est mêlé,
Cà fait un bon assortissage.

Bien longtemps avant Vadé, Cyrano de Bergerac, aussi (*Le Pédant joué*, Acte II, sc. 3) écrit *Guieu* (Dieu) *guièbe*, (diabli avec un *g*, ne trouvant pas dans l'alphabet d'autre note pour rendre le son de *di* et de *dia* ¹.

Vadé était du xvii^e siècle ; Cyrano du commencement du xviii^e. Mais voici que Gabriel Nigond, poète à nous conter porain, se heurte à la même difficulté et s'en tire, comme ses prédécesseurs, en ayant recours à la consonne *g* :

“ Si j'vous mentis, que l'*gible* m'emporte. ”

Il aurait aussi bien pu écrire *guiable*, ou mieux encore *djab* quoique ni l'une ni l'autre manière ne rende adéquatement la voix que *di* et *dia* produisent dans la bouche de nos paysans.

M. J. A. Chapais, dans une étude sur la terminologie dialectale de l'*habitant* ² du Bas-Canada, écrit aussi lui, *guiable* pour *diabli*. Les Picards disent *Guieu* pour *Dieu*. D'autres, du nord de la France, ont le *yable*, le bon *Yeu*. Le fait est qu'il est impossible de rendre ce son là par la graphie.

J'ai dit, sans être en état d'en fournir la preuve, que le *s* doux et mouillé du *d*, dans *dia*, *die*, *di* nous vient, selon les apparences, du celtique. Il pourrait aussi bien nous venir du latin. Nous ne savons pas au juste comment se prononçait le *d* latin devant une diphtongue, ni devant les voyelles *i* et *u*. No

1. — En néo-grec, on dit *via* pour *dia*.

2. — *Cultivateur*, en France ; *fermier*, en Acadie.

savons, d'autre part, que *jour* vient de *diurnum*¹ ; que *deorsum* a fait, d'abord *deosum*, puis *josum*, puis *jus* dans l'ancien français ; en d'autres termes que les dentales latines, dans *deo*, *diu*, ont donné les palatales chuintantes au roman et à l'ancien français.

En Acadie, dans *Djeu*, *djacre*, *djadème*, *djalogue*, le *dj* se prononçant comme le *j* anglais dans *jib*, *jaw*, *job*, *joe*, ou encore comme le *g* dans *gin*. Il n'y a pas jusqu'au *diamant*, mot étymologiquement irrégulier, qui ne se prononce *djamant*, le *dj* sonnante comme le *j* anglais dans *jam*. Ce *dj* acadien donne un son très doux.

Dans le même ordre de phénomènes obscurs, *manducare* nous a laissé *manger*, en passant par *mangier* et *manjer* : *d* se muant en *j* et en *g* doux.

Le *d* latin, devant *e*, *eo*, *eu*, *iu*, *u*, *i*, *ia*, était-il franchement une dentale ?²

Comment expliquer, alors, le fait qu'il donne presque invariablement au français officiel une palatale douce, et une chuintante palatale accentuée au français dialectal de l'Acadie et de plusieurs provinces de France ?

Fortement chuintant, ce son, qui existait dans le vieux parler, mais que l'impuissance orthographique de notre alphabet a fait perdre, paraît être l'un des sons organiques, si je puis dire, des langues indo-européennes, d'où la nôtre est sortie. On peut, de peuple conquis et assujetti à peuple migrateur et conquérant, le suivre d'étape en étape en passant par les pays scandinaves et germaniques, et remonter, sans solution de continuité, jusqu'à son point de départ.

Que l'on pénètre plus loin, géographiquement, et on le retrouve encore. Dans le pali, langue sacrée de l'île de Ceylan, qui procède du sanscrit, maître (du *l. magistrum*), par exemple, se

1. — Avant de faire *journal*, *diurnalis* s'est écrit *djurnalis*. La prononciation anglaise de *jour*, dans *journal*, pourrait bien être celle de *diurnus*, chez les anciens Romains.

2. — *Diapré*, qui se confond étymologiquement avec *jaspe* (*iaspis*, dans Pline), se prononce *djapré*, en Acadie, *dj* donnant le son du *g* anglais dans *gin*.

dit *ouadjhac*, selon l'orthographe des savants. Ce *djha* est un effort désespéré de transcription pour rendre un son étranger à la langue du Conservatoire, mais familier au parler acadien. Je ne connais rien du pali, ni d'aucune langue orientale ; mais *djha* me paraît être ici, l'équivalent du *dj* des *Djins* de Victor Hugo, et celui-ci n'est autre que le *di*, *dia*, *die*, *dieu*, acadien, lequel se confond avec le *j* anglais.

Les maîtres en philologie nous disent que le *t*, dans ses évolutions phonétiques, tend à passer à *d*, le *p* à *b*, le *s* à *z* ; que *finita* par exemple, a donné *finide* (finie), en vieux français. J'ai constaté la même tendance en Acadie et dans la province de Québec. *Polite*, par exemple, raccourci de *Hippolyte*, devient *Polide*, dans certaines de nos familles, et sainte *Brigitte* est devenue la patronne de *Sainte-Brigide*, paroisse des environs de Montréal.

Si cette règle est bonne, c'est sans doute sur le modèle de notre mot acadien *gatte* (alose) que les Normands ont formé *gade*, et les Anglais *cod*, le *c* et le *g* se permutant, comme il arrive pour un nombre¹ de mots de langue française.

Le *t* disparaît également dans un certain nombre d'autres mots, pour faire place à *d*. *Saumâtre*, par exemple, qui se dit *saumate* au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse², devient *saumade*, aux Iles-Madeleine.

Mais ce sont là des exceptions ; dans toutes les syllabes, sauf *dia*, *die*, *dio*, *diu*, le *d* et le *t* se prononcent ici exactement comme en France et se retrouvent dans les mêmes mots.

F

La consonne *f*, dont le timbre est celui que l'on entend à Paris, sonne ici, au commencement et dans le corps de la plupart des mots. A la fin de quelques-uns, elle tombe, comme

1. — *Un nombre* signifie un grand nombre, en Acadie. Ce mot avait aussi ce sens dans l'ancien français : " A Saint Mor des fossés se logèrent les ducs de Berri et Bretagne avec ung nombre de leurs gens. " *Com.*

2. — Les Normands disent *saumacre* et les Gênois *saumache*.

dans *chétif*, qui se prononce *chėti*. Le *f* a tellement disparu de *chétif*, qu'il ne fait, dans aucun cas, liaison avec le mot suivant, en Acadie, soit que ce mot commence par une voyelle, ou par une consonne : un *chėti* rhume, un *chėti* enfant. C'était là la bonne prononciation française, au XVII^e siècle.

F se fait entendre à la fin de tous les autres mots : *maladif*, *jurif* (blasphémateur), *juif*, *pensif*, etc. On l'entend également dans la presque totalité des mots se terminant par *ef*, comme *chef*, *nef*, *Joseph*.

Dans *narf* (*nerf*), il sonne, au pluriel, comme au singulier¹.

A la fin des mots en *euf* et en *œuf*, il est muet : un habit *neu*, un *beu*, des *beus*, un *eu*, des *eus*, sauf dans l'adjectif numéral *neuf*, qui se prononce exactement comme au Conservatoire, l'*f* sonnante, s'il n'est pas suivi d'un autre mot, se changeant en *v*, devant une voyelle, et tombant tout à fait devant une consonne ou une *h* aspirée : ils sont *neufs* ; *neu-v*-arpents ; *neu* sous ; *neu* harpons. *Veuf* fait *veuve*, tant au masculin qu'au féminin : il est *veuve*.

Ces consonnes sourdes étaient muettes à la cour de Louis XIV. C'est des "honnêtes gens" de ce temps-là que nous tenons *beu-gras*, qui s'écrit *bœuf-gras*. Dans ces diphtongues et triptongues, le son de *f* répugnait aux chastes marquises, qui s'en offusquaient au besoin. Pour rien au monde, elles ne l'eussent fait entendre dans *œuf*, *bœuf*. Elles disaient d'un homme grossier : c'est un *beu*. Un *bœuf* aurait fait rougir leur pudeur.

Il est assez piquant de trouver la même locution, avec à peu près le même sens, chez le paysan d'Acadie : un *beu*, pour lui, au figuré, c'est une brute, un mufle.

G

Devant les voyelles *a*, *e*, *i*, *o*, et devant les diphtongues *ei*, *ou* et la demi-voyelle *y*, la consonne *g* se prononce comme à Paris : *gage*, *gendre*, *girouette*, *goémon*, *goulet*, *geindre*, *gynote*.

1. — L'Académie dit qu'il se fait sentir au singulier et non pas au pluriel. Le peuple ne saisit pas bien cette chinoiserie qui veut qu'on prononce le même mot différemment au singulier et au pluriel.

Suivie de *u*, ou des diphtongues *ai*, *ué*, *ui*, elle donne une chuintante palatale forte qui ne diffère du son produit par un *c* devant les mêmes lettres, que par une nuance, qu'ici encore le clavier de l'alphabet est impuissant à noter, et qui, pour être saisie, doit être perçue par l'oreille.

A questa letra g doas manieras de so : Cette lettre a deux manières de sons, lisons-nous dans le *Leys d'Amours*, xe siècle. Cela s'applique, évidemment, au français, ou roman de l'époque; mais on peut l'appliquer aussi, jusqu'à un certain point, au français académique actuel, puisque, devant *a*, *ai*, *o*, *ou*, *ui*, *u*, le *g* est dur, presque guttural, et qu'il s'adoucit en un son mouillé devant *e*, *ei* et *i*. Mais il semble s'appliquer encore mieux à la *maniera de so* acadienne, où le *g*, dans *Auguste*, par exemple, se prononce comme le *j* anglais dans *just*. Dans *gai*, *gaine*, *regain*, *quetter*, *guerre*, *guère*, *guêpe*, *gueule*, *gueux*, *guerret*¹, le *gue*, qui se mouille et chuinte fortement, laisse entendre un commencement de *i*, quelque chose comme *dgierre*, *dgieux*, *dgièpe*, qu'il est impossible de figurer.

Devant *ui*, le son de *g* se nuance encore, selon que le *u* de la diphtongue se fond complètement avec le *i* pour ne faire qu'une seule syllabe et qu'un seul nom, comme dans *guide*, *guimaube*, *guinée*, *guise*, *guitare*, et selon qu'il se scinde à demi et laisse percevoir, l'une à la suite de l'autre, les voyelles *u* et *i*, comme dans *aiguille*, *aiguillon*, *aiguiser*².

Dans la première série de ces mots, *gui* se prononce comme le

1. — *Guéret* vient de *veractum*, qui venait de *vervactum*, d'où les Espagnols ont tiré *barbecho* et le provençal *garag*; *gaine* vient de *vagina*; l'allemand *werra* nous a laissé *guerre* (en anglais *war*); de l'allemand *warjan* nous avons fait *guérir*. *Guêpe* vient du latin *vespa*, qui lui-même vient d'un mot germanique *wapsa*, en anglais *wasp*. Le *w* germanique se traduit par *g* en français.

2. — Ces mots viennent de *acutus* et appartiennent à la catégorie des *c* plutôt qu'à celle des *g*, le *c* du radical s'étant plus tard changé en *g*, comme il est arrivé pour un grand nombre d'autres mots dérivés du latin. On les trouve souvent, dans les vieux auteurs, écrits par un *c*, conformément à l'étymologie : Chascun sor lui (sur le Renart) ses denz *acuse* (pour *aiguse*); RENART, v. 13571. "Les fors es operacions et faiz périlleux sont *acus* (*aigus*) et espres." ORESME, *Eth.* 8.

g et le *j* anglais, dans *gin*, *Jim* ; dans la seconde, la nuance produite par *u-i* juxtaposés, mais non fondus en un seul son, *égu-ye*, ne se peut rendre exactement, même en recourant aux langues étrangères, à cause de l'*u* français qui perce, et qu'on retrouve ni dans l'anglais, ni dans le latin, ni dans les langues romanes.

Devant la diphtongue *ue*, dans *gueux*, *guéret*, etc., c'est encore le son du *g* dans *guide*, *guinée*, celui du *d* dans *diable*, *diamant*, lequel est toujours celui du *g* anglais dans *gin*, que donne la consonne acadienne¹.

Ces sons *dia*, *gue*, *gui*, ne nous viennent évidemment pas de Rome², ni d'Athènes ; ils nous viennent plutôt de l'est et du nord-est, ou peut-être, les tenons-nous, ce qui paraît plus vraisemblable, du celtique indigène, langue des premiers habitants connus de la Gaule³. Héritage atavique, en tous cas, voix lointaines des ayeux, que les générations illettrées se sont transmises, comme ces conques marines qui continuent de rendre les bruits entendus au fond de la mer, longtemps après en avoir été retirées.

Joug se prononçait *jouk*, au xv^e siècle. C'est la manière acadienne. On disait *étank* et *rank*⁴ également ; nous prononçons ces deux mots comme le veut l'Académie, sans faire

1. — “ San t'êtré trébin arligieux,

Y restrouvit l'boun Gueu z'et l'guiable ” : Sans être bien religieux, il restaure le bon Dieu et le diable. Arch. GENTRY, *Rimes inédites en Percheron*. Ceux qu'é coutent pas plus l'bon Gieu que l'giable. ” Gabriel NIGOND.

2. — On les retrouve, ou à peu près, dans le gaélique.

3. — Il est assez remarquable que le latin n'ait aucun vocable qui commence par *ga*, son dur, quoiqu'il en possède un grand nombre qui commencent par *ca*. Est-il bien certain, comme le dit Dormesteter, que le *g* latin fut toujours dur, “ quelle que fut la voyelle suivante. ” *Gelo* et *gigno* se disaient *guelo* et *guigno*, soit ; mais quel son correspond exactement à *gue* et à *gui* ? C'est ce que la graphie ne nous révèle pas ; elle serait impuissante à nous dire, s'il se mouillait, par exemple, et devenait chuintant.

4. — Les Anglais ont conservé *rank*, ce qui semble montrer que les Normands le prononçaient ainsi au temps de la conquête.

sonner le *k*, ou plutôt le *g*. *Fatigue* se dit *fatigue*, par toute l'Acadie.

Le changement du *g* en *c* et en *k* est très fréquent en français. Il se complique du changement, non moins fréquent, du *c* en *g*, soit pour des fins de prononciation, soit pour cause, ou prétendue cause, d'étymologie. La graphie a emmêlé la trame de ces consonnes proche parentes, au point qu'il est devenu à peu près impossible d'y voir clair¹ aujourd'hui. Nous écrivons *second* qui se prononce *segond*. On dit *secret* au Conservatoire ; nous disons *segret*, comme d'Aubigné² le disait et, avant lui, le *Roman de la Rose*. La forme de ce mot est restée dans l'ancien français *segretaire*, et dans les mots *segrairie*, *segrais*, dont le radical est celui de *secret*. Le marin qui vogue de cap en cap sans trop s'éloigner des terres ; qui fait " la petite navigation ", *cabote*, en France. En Acadie, il *gabote*, ou fait du *gabotage*, ce qui, en dehors du lexique, est exactement la même chose. Notre *gaboteur* est un *caboteur* en France.

En France, on tranche une *difficulté* ; ici c'est une *diffigulté* que nous tranchons, quand nous en avons la *fagulté*, le tout avec un *g*, comme cela se fait encore en Touraine et en pays berrichon.

Nous suivons, en Acadie, la recommandation de Ménage, le grand linguiste qui vivait au temps où Razilly vint reprendre Port-Royal aux *Ecossois*, et nous disons *ganif*, avec un *g*, sans nous émouvoir des anathèmes de Littré, qui ne reconnaît que *canif*, avec un *c*³.

1. — Puisque *clair* tombe sous ma plume, je m'arrête à ce mot. D'où vient-il ? De *clarus*, sans aucun doute ; mais d'où nous vient le mot *glaire* : Les Islandais ont *gler* pour synonyme de cristal ; les Danois *glar* pour signifier glace, et les Anglais ont *glare* qui évoque également un sens de clarté. Tous ces mots sont apparentés et sortent, à n'en pas douter, d'une racine commune. Lequel a priorité ? Quel son est le premier sorti d'une bouche humaine, le son dur du *c* ou le son adouci du *g* ?

2. — " Il désirait parler à luy en segret. " (D'AUBIGNÉ, *Mémoires*.)

3. — " Etait *guénif*, au xve siècle ; est devenu *ganif*, au xvii^e siècle et jusqu'en 1762. C'est un mot du xve siècle, qui se rattache au nordique " *Knif* ". (ROSSET, p. 327). L'anglais, a *knife*, qui se prononce à peu près — nous dirions en *approchant* — comme le mot français *naïf*.

Les Calvin de Noyon, qui ont attaché leur nom à l'une des hérésies du xv^e siècle, sont des *Gauvins* en Acadie. Ceux-ci, en même temps que le *g* initial de leur nom patronymique, ont conservé leur religion catholique ancestrale.

Cheval (prononcez *ch'val*), qui vient de loin et a beaucoup changé en route, fait *geval* (prononcez *g'val*) parmi nous et quelquefois *gevau*, comme au Berri, et dans le français primitif. Telle était aussi, d'après Mauvillon (1754) la prononciation du peuple de Paris, de son temps.

Claude est devenu *Glaude* en Acadie. Nous avons la *singlaude*, (*Saint-Glaude*), l'*alcedo hispida*, que Buffon proclame le " plus bel oiseau de nos climats. " C'est le martin pêcheur de France.

Calfefer fait souvent *galfeter*, quoique nous disions aussi *calfeutrer* et *galfeutrer*, comme on disait au xv^e siècle.

Le latin *planca* a laissé à la France et à l'Acadie le substantif *planche*. Mais nous avons l'adjectif *plange* qui signifie uni, plan, et le verbe *aplangir*, synonyme de niveler, aplanir. *Aplangir* comme *aplanir*, dérive de *à plan*.

Durant tout " le grand siècle " et même jusqu'au xviii^e siècle, le peuple de Paris disait *geveux* pour *cheveux*. *Geveux* est même quelque peu Régence. Nous disons, aussi, *geveux*, prononcé comme *je veux*, ou plutôt *g'veux*.

Ch se change en *g*, ou en *j*, dans *acheter*, que nous prononçons *ageter* ou *ajeter*. Cette prononciation fut, jusqu'à ces derniers temps, celle de la banlieue de Paris ; Nisard et d'autres autorités en font foi.

En sens inverse, nous mettons un *c* dans un certain nombre de vocables où les anciens, eux aussi, le mettaient, mais auquel les grammairiens, aux xviii^e et xix^e siècles, ont substitué un *g*. Nous disons, par exemple, avec nos cousins du Berry, comme on le disait à la cour de Louis XIV, au temps de François Ier, et bien auparavant, et comme aussi le voulaient Richelieu et les fondateurs de l'Académie, *vacabond*, pour *vagabond*. Nous disons également avec Madame de Sévigné : " Il faisait haud et la *cangrène* s'y mit. " Je n'en finirais pas si j'entre-

prenais, en remontant jusqu'aux radicaux, de faire la liste des mots où *c* est devenu *g* et inversement. ¹

H

Autant que j'ai pu le constater, la lettre *h*, dans la langue parlée de l'Acadie, est ce qu'elle est en France dans la langue écrite, tantôt muette et tantôt aspirée. Nous disons *eure* (heure), *eureux*, *orloge*, *abitude*, *ospice* et *hauteur*, *hucher*, *haïr*, de la même manière qu'on le dit à Paris. ²

L'*h* aspirée était à peu près disparue, en tant que son, de la langue latine, au temps où la civilisation impériale battait son plein dans les Gaules ; mais il s'était conservé dans la graphie, comme nous l'y conservons nous-mêmes, en s'accolant à des mots qui ne s'aspirent plus, ou qui ne furent jamais aspirés. ³

Les scribes aux abois se servirent quelquefois de ce signe inarticulé et imprécis pour représenter, dans le langage primitif, non pas seulement les sons aspirés, mais, dans plusieurs cas, les sons fortement chuintants, étrangers au latin, qu'ils entendaient dans le parler celtique et aussi certaines voix gutturales qui leur arrivèrent, plus tard, de la Germanie. ⁴

Quel son, Louis-le-Germanique donne-t-il à l'*h* de *cachuna*, dans le Serment qu'il prêta à son frère en 842 ?

Depuis plus de mille ans, la prononciation, du roman d'abord, puis du français, a été asservie à une graphie souvent trompeuse, qui, dans un grand nombre de mots a modifié, voire, a

1. — *Ecclesia* a donné *église*, *acula*, *aiguille*, *uncla* (roman) *ongle*, *crassum*, *gras* et *graisse*, *secale*, *seigle*, *macrum*, *maigre*, *acrem*, *aigre*, *carri*, *care*, *charger* et *carguer*, *ciconia*, *cigonge*. (La Fontaine écrit *cicogne*), *cicadula*, *cigale*, *conflare*, *gonfler*, *aquila*, *aigle*, *acutiare*, *aiguïser*, *gingivam*, *gencive*, etc.

2. — Dans les *Conférences*, l'*h* disparaît presque complètement.

3. — Dans le parler dialectal, l'*h* aspirée n'est plus guère conservée, en France, que dans le nord-ouest de la République.

4. — "A quel *h* fay aqui so engal una consoman." *Leys d'Amours*. Cet *h* fait son égal à une consonne).

Je trouve dans M. J. C. Chapais, de Québec, "*geangar*" pour *hangar*. Un *h* a été intercalé, entre deux voyelles, dans plusieurs mots français, *trahir* (de *tradere*), par exemple, sans que l'on s'explique très bien pourquoi.

changé le timbre original. Là où les écrivains ne savaient comment noter pour la voix et les oreilles, ils ont noté pour les yeux ; et dans bien des cas, la notation oculaire a communiqué à la langue des articulations qu'elle ne croyait pas, qu'elle n'entendait pas lui communiquer, qui lui étaient étrangères, qui étaient même, parfois, étrangères à son génie.

J

J se prononce, ici, de la même manière qu'en France, s'emploie dans les mêmes mots, et, comme en France, se met parfois là où les Latins mettaient un *i* consonne.

Le *j* n'a fait son apparition, dans l'alphabet français, qu'au xv^e siècle. Jusque-là, *i* servait, comme en latin, et de consonne et de voyelle : " Il faut entendre la *ioye*." (MONTAIGNE).

Cet *i* consonne, apparenté à l'*yod* palatal, et devenu *j*, dans *juste*, *Jacques*, par exemple, semble avoir, en passant au gallo-roman, pris d'abord un timbre différent de celui qu'il avait en latin, et différent aussi de celui qu'il a maintenant en France et en Acadie. Nous le prononçons en shuintante douce : *jambe*, *jeu*, *joindre*, *journal*.

Le *j* anglais et le *dje* shuintant d'Acadie donnent apparemment un son celtique, perdu aujourd'hui dans la langue officielle de France, mais conservé dans le parler dialectal de plusieurs départements, ce qui porterait à croire qu'il fut universellement en usage dans le français primitif.

Le même phénomène de phonétique se produit, en Acadie, quand la consonne *g* est suivie des diphtongues *ue*, *ui*, *ai* ; le *g* et la diphtongue se combinent alors pour donner absolument le son que produit *d* suivi de *ia*, *ie*, *ieu*. Dans *gueux*, *guipon*, *gai*, et dans *diable*, *Acadien*, *Dieppois*, *Dieudonné*, le son de *g* et celui de *d* est le même, c'est celui du *j* anglais dans *job*, *jib*, *jar*, *jet*.

C'est un son primitif qui, s'il n'était pas connu de la Rome des Césars, l'était apparemment de celle de Romulus. Nous le tenons des Tourangeaux et des Berrichons, qui le tenaient des Celtes. Il tend à disparaître du parler acadien, comme il a

disparu du français académique, faute d'un signe adéquat pour le noter.

En conséquence de ce qui précède, je range parmi les *j*, ou plutôt les *dj* acadiens, tous les sons notés en français par *dia*, *die*, *diou*, ainsi que ceux qui le sont par *gai*, *guia*, *gueu* et *gai*.

K

Si l'alphabet français manque de signes pour rendre adéquatement les voix *dia*, *die*, *gui*, etc., il en possède une surabondance pour noter en perfection le son dur du *k* devant la voyelle *a*, *e*, *o*, *u*, et les diphtongues *ou*, *oue*. *K* est germanique, peut-être autant que grec. Il se substitue le plus souvent au *c* dur dans les mots qui ne dérivent pas du latin.

En Acadie, il s'adoucirait régulièrement en une schuintante palatale devant un *i*, si notre langage possédait des mots indigènes où il fut suivi de cette voyelle. Ainsi nous dirions *tchilomètre* pour *kilomètre* ; *Tchirié éleison*, pour *Kyrie eleison* ; une *tchyrielle*, pour une *kyrielle*.

Dans tous les autres mots, le *k*, soit initial, soit médial, soit final, se prononce ici comme à l'Académie.

L

Dans le passage du patois latin au roman, puis au français, la consonne *l* a subi plus de vicissitudes peut-être qu'aucune autre lettre de l'alphabet.

Elle s'est d'abord fondue avec les voyelles dont elle était immédiatement précédée : *pulverem* a fait *polre*, puis *poudre*¹ ; *molere* a donné *molre*, *moldre* ; *mourre*, *maudre*, puis *moudre* ; *solidare*, *sauder* (d'où l'anglais *soder*), puis *souder* ; *alter*, *autre* ; *alba*, *aube*, etc.

D'autre part, il y eut assez souvent transmutation de *l* en *r*,

1. — Dans *puldre*, *poldre* et *pouldre*, que l'on trouve dans les premiers auteurs, *Chanson de Roland*, etc., *l* est évidemment muet, ainsi que dans un grand nombre d'autres mots, où les scribes l'ont laissé, pour les yeux.

liquides apparentées¹ : *ulmum* est devenu *orme*; *lusciniolum*, *rossignol*; *apostole*, *apôtre*; *calcurare*, *querculer*².

Nous disons, avec les Bourguignons et les *Souisses*³ : *arama* pour *almanach*, en changeant en *r* l'*l* étymologique grec, ou copte.

Le mot *colonel*, qui nous vient de l'italien *colonello*, se disait *coronel* et *corounel*, en vieux français. Nous avons conservé, et les Anglais conservent également, l'*r* antique de ce mot.⁴

J'ai aussi entendu dire *rabourer* pour *labourer*, mais dans certaines familles seulement.

Le plus souvent, c'est l'inverse qui a lieu ; c'est *r*, qui est remplacé par *l*.⁵ Cette conversion se constate dès les origines de la langue :

“ Efans no pronuncio *r*, mas *l*, quar dizo *paille*.”

(Les enfants ne prononcent pas *r*, mais *l*, car ils disent *paille*).

Prenons, par exemple, le mot latin *pratium*, qui a donné *pré*, un *pré*, au français. De cette racine trois tiges distinctes les unes des autres sont sorties et ont été transplantées de France en Acadie.

*Une pré*⁶, (féminin), est une prairie sise le long d'un cours d'eau, ou du rivage de la mer, et qu'entourent des levées et un *aboteau*⁷ qui le protègent contre les hautes marées. Le fourrage

1. — Cette réciprocité entre *r* et *l* remonte loin. Le mot grec *leirion*, par exemple, a donné *lilium* au latin, dont nous avons fait *lis* en français.

2. — “ ... En *querculant* la révolution du temps ”. Eust. Des. *xve* siècle. C'est ainsi que le mot se dit encore en Provence. Nous avons *carculer* en Acadie, qui est le même mot que *querculer*.

3. — C'est ainsi que nous prononçons le mot Suisse.

4. — “ C'est... comme à un *couronnel* de faire la revue de ses compagnes, ” *La Boétie*.

5. — “ Le français remplaçait, en général, *l* latin par un *r*; le rouchi et le lorrain remplacent l'*r* français par un *l*. ” AMPÈRE.

6. — *Pré* vient du pluriel latin *prata*, pendant que *pré* dérive du singulier *protum*; l'*e* muet final des mots français dérive généralement d'un *a* latin.

7. — *Levée*, avec un passage appelé *clapet*, pour laisser l'eau se retirer, à mer basse.

qui y croît s'appelle *foin de prée* ou grand foin, par opposition au *foin doux*, qui croît sur les terres *hautes*. De ce mot nous vient la *Prée-d'en-Haut*, village acadien au Nouveau-Brunswick, la *Grand-Prée*¹, ancien établissement français à la Nouvelle-Ecosse, et le théâtre principal du drame de la dispersion des Acadiens, en 1755.

Un plé, masculin, (de *pratium*, l'*r* se muant en *l*), est un terrain marécageux, où pousse une herbe sauvage, propre à la nourriture des bestiaux.

Une *plairie*, ou *pléerie*, est une savane peu distincte du *plé* (ou *plai*).

Prée est féminin dans *Berthe* (XIII^e siècle) : " en la prée ", et dans plusieurs autres auteurs anciens. En Berry et en Touraine également, je crois, où ce mot est, comme en Acadie, féminin, on dit *plaisie* pour *plairie*.

Nous trouvons *molue* pour *morue* dans Champlain (*Liv. I, ch. 1*), dans Lescarbot, dans la correspondance de plusieurs missionnaires et aussi dans Cotsgrave. Quelle qu'ait été la manière de prononcer ce mot, au commencement de la colonie, nous disons invariablement *morue*, aujourd'hui, au Canada et en Acadie.

Un exemple assez curieux de la substitution de *l* à *r* étymologique, est le mot *tempe* que nous faisons masculin et prononçons *temple*. La confusion est venue apparemment, dès l'origine, de l'analogie entre *tempe*, dérivé de *tempora*, et *temple* dérivé de *templum*. Ce n'est pas une déformation locale, particulière à l'Acadie. On a dit la *temple* pour la *tempe*, en France, au XVIII^e siècle, et même longtemps auparavant, sinon toujours, puisqu'on le trouve écrit ainsi dans la *Chanson de Roland*², dans Ambroise Paré, dans Montaigne, dans Madame de Sévigny

1. — *Grand*, du latin *grandis*, était, en France, et est encore en Acadie, des deux genres : *grand mère*, *grand vue*, *grand allée*. Il s'écrivait, autrefois, tantôt avec un *d*, tantôt avec un *t*.

2. — " De son cervel *li temple* en est rumpant. "

" J'ai de leurs bontés mille exemples,

Voire par Dieu plaines mes *temples*.

EUST DESCHAMPS.

Les Anglais ont trouvé le mot chez les Franco-Normands et l'ont conservé.

et dans la plupart des vieux auteurs, sans mentionner l'Académie, à ses premières éditions. Les Tourangeaux et les Berrichons disent avec nous *temple*, au masculin : j'ai été frappé au *temple*.

Nous avons *loumer* (*lommer*) pour *nommer*, que nous tenons du peuple même de Paris : . . . " Nan (l'on) la *lomera* la Reyne du Pays-Bas", Guillot me *lomi* tout haut". *Conférences*, xviii siècle.

Inversement l'*l* du radical latin se change quelquefois en *n*¹; *calcio*, ou plutôt l'italien *calzone*, nous a laissé *canèçon*. Les Français et les Picards avaient *canèçon* pour *caleçon* bien avant nous, puisqu'on le trouve en plein Paris, parmi le " bon peuple " de Henri IV et de Louis XIV.

On trouve fréquemment *nan* pour l'on, dans les *Conférences* : " *Nan* est jamais profète en son village " ; *nan* dit qual est promise " ; comme *n'an* fezet y glia un an."

Cette forme s'est conservée, en Acadie, où *non*, (au lieu de *nan*) s'entend à côté de *on* et de *l'on*. J'ai bien des fois oui dire : *n'on* croit, *n'on* pense, *n'on* dit, pour *l'on* croit, *l'on* pense, *l'on* dit.²

On, pronom indéfini, dérive de *homo*, *homme*, et *l'on* est formé de *ille homo*, *cet homme*. *On dit* peut se traduire par *un homme dit*, et *l'on dit* par *cet homme dit*. Dans *n'on* pour *l'on*, *n* s'est-il substitué à *l*, ou lui est-il antérieur ?

Un autre exemple de la substitution de *n* à *l* se trouve dans le mot *melasse*, que nous prononçons *menasse*. Nous sommes ici, je crois, en présence d'un phénomène analogique. Quoi qu'il en soit, *menasse* n'est pas une création du terroir. Les Acadiens ont bel et bien pris cet *n* à Paris même, où, à la date de la fondation de Port-Royal, il fleurissait dans les mots où *n'on* le trouve ici.

Il est probable que cette manière de dire fait partie de l'apport du picard à la langue du duché de Paris. En tous cas, tout comme

1. — Voir à la lettre N.

2. — S'il faut en croire M. Adjutor Rivard, et personne en ce pays n'est plus — je devrais dire aussi — compétent que lui, en matière de philologie, on entend, en quelque endroit de la province de Québec, *rossignos*, pour *rossignols*, au pluriel.

en Acadie, l'on dit encore aujourd'hui, en Belgique gauloise, *loumer* et, dans le Hainaut, *lommer*, pour *nommer*.

N, à son tour, se change, en certains cas, en *l*, comme dans *lombril* pour *nombril*. *Venenum* faisait indifféremment *venin* et *velin*, en vieux français. Saint Bernard nous met en garde contre le “ *velin* de détraction ” et “ son *envelimée* semence. ”

Nous n'avons, en Acadie, ni *venin*, ni *velin* ; nous employons de préférence le mot poison ; mais nous disons *velimeux*. Les Canadiens font une grande consommation du mot *velimeux*, prononcé *v'limeux*¹, comme en France, et qu'ils emploient volontiers en guise de jurement.²

Des savants se sont demandés s'il y avait eu transition dans l'évolution de l'une de ces deux lettres à l'autre, dans le passage du son entre *l* et *r*, par exemple, et inversement entre *r* et *l*. “ Ce phénomène, nous dit Dauzat, pose encore bien des problèmes. ”

Le problème est carrément posé dans le mot *marne*, désignant un mélange naturel de calcaire et d'argile. Les différentes formes de ce mot sont une illustration du passage de *r* à *l* et même à *n* et inversement. Tantôt *l'n* tombe et *l'r* et *l'l* restent, comme dans ce passage de Froissart : “ Gravier de blanche *marle* ”, forme que les Anglais ont prise des Franco-normands et qu'ils ont conservée ; tantôt *l'r* et *l'l* disparaissent l'un et l'autre : “ La *marne*, à bon droit appelée, d'aucuns *manne*. ” (O. de Serres). A Namur, c'est *maule* que l'on dit ; en Haut-Normand, c'est *malle* et quelquefois *mâle*. En Wallon, les trois consonnes tombent pour laisser *maïe*.

J'ai entendu *marle*, en Acadie ; mais nos gens disent de préférence : *de la terre grasse*.

Je puis rendre témoignage d'un exemple du passage de *r* à *l*, s'effectuant directement, sans transition, ni intermédiaire.

La consonne *r* n'existe pas dans l'alphabet parlé des Algon-

1. — “ *Vénéneux* a été aussi prononcé *velimeux* par une grande partie du peuple, ” Henri ESTIENNE.

2. — En Bourgogne, l'on dit *enverimé*, en Picardie, *inwrimé*, et en Provence *enverimar*. Au lieu d'un *n*, ou d'un *l*, c'est ici un *r*.

quins, grande nation aborigène du Canada et de l'Acadie. Quand les Micmacs, tribu appartenant à cette nation, venaient au collège Saint-Joseph de Memramcook, où je faisais mes classes, ils demandaient à voir le *Père Lefebvre, supérieur*. Quoiqu'ils parlassent assez bien le français, il leur était impossible de prononcer *Père Lefebvre, supérieur*.

Ces grands enfants de la nature faisaient, comme font les petits enfants de Provence, quand ils "*dizo paile*" pour *père*. L'*r* roulé est un produit artificiel. Pendant que je trace ces lignes, un petit enfant, qui me regarde faire, me demande si je sais *éclire*. Un autre, un peu plus grand, est occupé à percer un bout de planche avec un *virebrequin (vilebrequin)*.

Aux îles Jersey et Guernesey, l'*r* s'adoucit jusqu'à se confondre avec le *th* anglais. Ainsi ils diront : ma fenêtre est *patheille* (pareille) à la vôtre ; les gens l'*admithent* (l'admirent).

Dans le même ordre d'investigation, les savants disputent doctement sur la formation du mot *nombril*, et, cherchent pour-quoi la lettre *n* s'y est mise, le radical étant le latin *umbilicum*, possiblement aussi, *umbronem* (bosse), à moins disent-ils encore, que ce ne soit l'allemand *nabel*, le grec *omphalos*, ou le sanscrit *nabhi*.

Les Acadiens ont depuis longtemps réglé cette question, en éliminant tout à fait la voyelle euphonique *n*. Ils disent, style noble, le *lombri·et*, style négligé, le *lambouric*. Ils ont aussi *lambouric* ; mais celui-ci frise la polissonnerie, en même temps qu'il frise son radical latin *ombiliculus*.¹

Voici comment je me figure la formation du mot *nombril*. *Ombilicum* a d'abord donné *ombril*, prononcé *ombri*. L'article survenant, on a dit *l'ombril (le ombril)*, puis en agglutinant les deux mots, *lombri·il*. *Lombri·il* s'est ensuite tourné en *nombril*, par le changement assez fréquent de *l'* en *n*. En tout cas, il est resté

1. — "L'umbilic" que les matrones appellent le petit boyau". Ambroise PARÉ. *Ombilic* devient facilement *lambouric*, en soudant l'article au nom : *le ambouric, lambouric*. La langue offre plusieurs exemples de soudure de l'article *le, la*, avec le mot suivant, s'il commence par une voyelle : *le ingot, lingot*, (les Anglais ont conservé le mot *ingot*) ; *le oriot*, oiseau au plumage d'or, *loriot* ; *la uette, de uwa, la luette*, etc.

d'un côté *lombri*l et de l'autre *nombril*, le premier dans le langage populaire, tant en France qu'en Acadie, le second dans les écritures.

Quant à *lambouri*, ou *lambouric*, ce mot nous est assurément venu de la Touraine ou du Berri, où il se conserve encore. La langue scientifique a gardé *lombri*, vers de terre.

L mouillé

L'l mouillé, représenté par *ll*, n'existe pas en Acadie, non plus que dans la province de Québec. Nous amuissions les deux *ll* en un *ye*, ou en un *yod* palatal, et nous disons, comme en France, d'ailleurs : *boutè-ye*, *fami-ye*, *consé-ye* ; mais nous ne rendons pas le timbre cristallin de l'l proprement mouillé. Cette dernière manière, très difficile à saisir, plus difficile à rendre, est à la veille de disparaître, en France, malgré les efforts désespérés de Littré et de plusieurs autres linguistes pour l'y maintenir.

Ce son n'a pas été connu de toutes les provinces où s'est parlée la langue d'*oïl* : (*oïl* lui-même représente ce son) ; il est plutôt particulier aux départements qui avoisinent la Suisse nomande.

Les *ll* doublés ne s'adouissent pas dans tous nos mots. Nous disons *a-li-eurs* (pour *ailleurs*), comme on le disait, à Paris, au temps du grammairien Ménage, et comme le disait le Roi-Soleil lui-même.

Vaillant, avec le sens de possesseur de capital, d'avoir, se prononce, comme dans les provinces de France, *valant* : il n'a pas un sou *valant*. Dans le sens d'ardeur, d'assiduité au travail, ou encore de santé, nous disons *va-y-ant*, c'est un garçon bien *va-y-ant*, une fille *va-y-ante*, je ne suis pas bien *vaillant* aujourd'hui.

Médale se dit pour *médaille*. Sous sa forme mouillée, ce mot vient d'Italie. Sous la forme que nous lui donnons, en Acadie, il est possible qu'il vienne du latin *métallum*. En tous cas, on peut croire qu'il se prononçait en France (peut-être s'y prononçait-il encore) comme nous le prononçons, puisque nous trouvons *médalle* dans plusieurs écrits anciens et plus récemment dans Calvin (xv^e siècle) qui, dans ses *Institutions*, l'écrit constamment avec un seul *l* : ... "Figures ou *médales*, etc."

L final

Non seulement dans le parler populaire, mais chez “ les honnêtes gens ” et à la cour, l’l final ne se faisait plus guère entendre, au xvii^e siècle ; il tombait dans les pronoms, dans les adjectifs et même dans les substantifs, comme l’l médial dans *haut*, *il faut*, etc., s’était depuis longtemps éteint¹. Ce sont les puristes et les grammairiens qui l’ont galvanisé, qui lui ont insufflé l’air vital qui fuyait ses poumons, qui l’ont, en un mot, *ravigoté*².

Prenons, par exemple, *il*, dérivé du latin *illum*. C’est la graphie savante qui a conservé, pour l’étymologie, l’l sonore de ce mot. Du livre il a passé à la langue parlée.

Voici ce que Chifflet, grammairien contemporain de Molière et de Bossuet, dit de la prononciation de ce pronom, et les règles qu’il en donne : “ L’l mouillé, écrit-il, ne sonne point devant les consonnes : *il dit*, prononcez *i dit* ; ni aux interrogations : que *dit-il* ? prononcez que *dit-i* ? *Parle-t-il* à vous ? Dites *parle-t-i* à vous ? Mais, hors de l’interrogation, il sonne l devant les voyelles : *il a*, *il aime*. Au pluriel, il ne sonne que l’s : *ils ont*, dites *iz ont*. ” C’est absolument la manière populaire acadienne et canadienne. Nous disons, devant une consonne, au singulier : *dit-i*, pour *dit-il* ; *i m’attend*, pour *il m’attend*, et, devant une voyelle, *il arrive*, *il est bon*, en faisant sonner l’l.

Au pluriel, l’l tombe et z prend la place de s, pour les liaisons, devant une voyelle : *iz ont raison*, *iz attendent votre réponse*. Cette prononciation n’est guère éloignée de celle qu’on entend encore à Paris dans la conversation courante³. L’l sonore dans ces mots, est une prononciation livresque.

1. — Le mot *éteindre* étend sa signification, en Acadie au delà du cadre que lui donne le Dictionnaire. Il s’emploie jusque dans le sens d’abattre, de tuer : Avec ce fusil, je peux *éteindre* une outarde à cent pas, me disait un vieux chasseur.

2. — *Ravigoter*, signifie, en Acadie, faire revenir à la vie, proprement ramener le souffle dans le *got* ; *ravigoter* un noyé ; le malade a *ravigoté*.

3. — “ Il devant une consonne s’est prononcé *i* jusqu’à la fin du xviii^e siècle. C’est seulement en 1763 (date de la cession du Canada à l’Angleterre) que Wally propose de prononcer *il*, pour éviter des équivoques. ”
Th. ROSSET.

Et ce fut, j'ose dire, non seulement au xvii^e siècle, mais de tout temps, au pluriel aussi bien qu'au singulier, la bonne prononciation, la plus conforme aux harmonies de la langue.

Au pluriel, par exemple, nous trouvons dans la *Chanson de Roland* : “ *i* perdent les chiefs ” (ils perdent les têtes), et, au singulier, dans la *Traduction de la Bible*, au xiii^e siècle : “ ainz *i* porteroit chacuns d'aus s'offrande ”, (son offrande).

Jusqu'au xvii^e siècle, on a dit *i* a pour *il y a*. Amyot, contemporain de Jacques Cartier, le découvreur du Canada, nous dit, au singulier, dans sa traduction de *Daphné et Chloris* : “ Qu'au lieu de vigne *y* avoit du lierre. ”

Dans le *Bucheron et Mercure*, Lafontaine fait rimer, dit-il avec outil, qui se prononçait, comme il se prononce aujourd'hui *outi*.

En ce cas, je les prendrai, dit-il,
Et boquillons de perdre leur *outil*. ”

Et ce n'est pas seulement chez les savants et à la cour que *il* se prononçait *i*, ou *y*, devant une consonne ; il suffit de parcourir les *Conférences* et d'entendre *Piarrot* et *Janin* discourir, pour se convaincre que telle était également la prononciation de ce pronom parmi le peuple.

“ *Y* (ils) la rencontrire au glau ” ; “ fallu *qui* (qu'il) se cachit ; ” “ quand *arrivety* ; ” (arrive-t-il) ; “ morgué, s'dity ” (dit-il) ; “ *si* (s'il) fallait que ” ; “ *cesty-là* ” (prononcez *sty-là*), pour celui-là, etc.

Domergue fit décréter, du vivant de Louis XIV, l'emploi obligatoire de *il* et *ils* sonores dans la langue académique, malgré Millerand qui soutenait que prononcer *il* devant une consonne était une faute propre aux savants provinciaux “ peu faits aux usages de la cour ”. En dépit de Domergue et de la cour, Paris, dans la langue parlée, continue à laisser tomber *l'* de ce pronom, comme nous le faisons ici.

Nous avons le témoignage des meilleures autorités que dans un grand nombre d'autres mots, *l'* final n'était pas davantage prononcé par les savants, quoiqu'il fut maintenu dans les écritures : on disait *avri*¹, *bari*, *fusi*, *sourci*, *nombri*.

1. — *Avril* ne se prononce *avril* que depuis le xviii^e siècle. Th. ROSSET.

Telle est également la prononciation acadienne de ces mots.

L'*l* final sonne dans *seul*, quand ce mot est au singulier, ou qu'il est suivi d'un autre vocable ; mais, au pluriel, les vieillards acadiens disent *seus*. C'est aussi la manière berrichonne. J'ai même entendu tout *seu*, au singulier.

Quoique dans la plupart des anciens auteurs français, on trouve ce mot épelé, tant au pluriel qu'au singulier, avec un *l*, il est probable que cet *l* ne se prononçait pas, au moins au pluriel, la graphie ne le conservant qu'en souvenir de *solus*, dont il dérive. Aussi loin qu'on remonte, on trouve des exemples où il s'écrit sans *l*, même au singulier :

“ Car giere tot *seuz*
Molt destroit et molt angoisseuzx. ” *Roman de la Rose*, v. 505, etc.
“ M'en allai tout *seus*, ” *Idem*.

On trouve chez les écrivains du moyen âge : *seus*, *sous*, *soz*, *sos*, *ceux*.

Ronsart fait rimer *seuls* avec *cieux* et avec *paresseux* :

“ Mars va tout *seul* ; les Amours vont tous *seuls*. ”
Qui voudra donc ne languit *paresseux* ? ”

Nous prononçons *genti*, au masculin et *gentye* au féminin : un *genti* garçon ; cette petite fille est *gentye*. L'*l* ne s'est pas toujours fait entendre, en France, au moins dans le féminin de ce mot, témoin Beaum (XII^e au XIII^e siècle), chez qui l'on trouve : “ comme de *gentix* gens ”.

Nous disons *fieu*, au masculin, comme, d'après le témoignage du grammairien Chifflet, ce mot se prononçait à la cour de Louis XIV. Au féminin c'est *fyole* que nous disons : mon *fieu*, ma *fyole*, pour mon *filleul*, ma *filleule*. Cette double manière est un héritage du parler du XVII^e siècle, où l'on disait aussi *fillole* (prononcez *fyole*). Molière ne s'est pas fait faute d'écrire :

Il n'a pas aperçu Jeannette, ma *fillole* (*fyole*),
Laquelle a tout oui, parole pour parole.

Nous disons aussi *tilleu* pour *tilleul*, *chevreu* pour *chevreuil*.

Linceuil, que Victor Hugo et Lafontaine font rimer avec *seul*, et d'autres poètes, avec *cercueil*, *orgueil*, se prononce *linceu-ye*, en Acadie.

A l'Académie, *l* se fait entendre dans *pénil*. Il est muet, en Acadie, comme je soupçonne qu'il l'était anciennement, en France, dans la langue parlée, en dépit de la graphie qui l'a conservée pour les yeux, par égard pour l'étymologie. Encore ne le conservait-elle pas toujours, témoin Beaum où nous lisons : " C'est un des plus grands *péria* qui soit en l'office de bailli que d'estre négligens ou poi soigneus de ses contes. " Et Ronsart, pour que personne ne se méprit sur la correction de la rime, écrit :

“ Et sur terre échappé de *péris* (périls)
Ains que bastir grands murs de Paris. ”

CHAPITRE XII (suite)

Al — Au — Aux

Les Acadiens disent : *un cheval, des chevaux*, ; *un canal, des canals* ; *un chenal, des chenals*¹ ; *un animau, des animaux* ; *un bocau, des bocaux* ; les finales donnaient invariablement le même son au singulier qu'au pluriel.

Le peuple ne s'explique pas toujours pourquoi cette différence de son final entre le pluriel et le singulier² de ces mots ; pourquoi les gens " qui lisent dans les gros livres " disent : *un cheval, des chevaux* ; *un animal, des animaux*. Plusieurs ont été à l'école qui ne le savent pas non plus. On pourrait ajouter que les Pères de la grammaire française, au xvii^e siècle, Malherbe et Vaugelas, qui ont statué là-dessus et érigé la règle de *al* pour le singulier et de *aux* et *aus* pour le pluriel en un dogme grammatical, ne l'entendaient guère davantage.

Ce n'est que deux siècles plus tard que Diez, suivi de Littré et des maîtres de l'école de Chartres, ont pénétré les secrets de la formation première de la langue française et en ont éclairci les mystères ésotériques.

En pure linguistique française, le peuple qui dit, *mon cheval, mes chevaux* ; *cet animau, ces animaux*, a plutôt raison que Malherbe, qui écrit, *mon cheval, mes chevaux*. Mais Malherbe a pour lui la sanction de l'autorité, et, dans le langage comme ailleurs, " la raison du plus fort est toujours la meilleure. "

" Je crois que les gamins de Paris diront toujours *un animau*,

1. — Je ne saurais affirmer que telle ait été, depuis le commencement de la colonie, la prononciation constante de ces mots, puisque j'ai aussi entendu des personnes dire, *mon cheveu, un journal*. On a dit *un journal*, en France, on le trouve même dans les premières éditions du Dictionnaire.

2. — On trouve dans Rabelais, à côté de *canal*, au singulier : " Par trois tubes et *canals*," au pluriel, ce qui montre que, même au xv^e siècle, l'usage des *al* et des *aux* était encore soumis à l'arbitraire.

comme aussi les charretiers *mon cheveau*, forme à laquelle il ne manque qu'un s, à la fin, pour représenter exactement le cas sujet de ce mot, au XIII^e siècle." ¹

Les savants de Paris qui disent comme nous : *un tuyau, des tuyaus, un boyau, des boyaus, un chapeau, des chapeaux, un château, des châteaux, un rateau, des rateaux, un soliveau, des soliveaux, un poteau, des poteaux, un marteau, des marteaux*,² diraient sans doute aussi, avec les gamins et les charretiers de Paris, *un animau, mon cheveau*, si la graphie ne les avait amenés, peu à peu, à dire *un animal, un cheval*. On a fini par prononcer ces mots tels qu'on les trouvait écrits dans les auteurs, et comme on les écrivait soi-même par imitation.

Or l'*l* que l'on trouve dans *cheval, animal, etc.*, est une relique étymologique du latin, conservée dans l'écriture uniquement pour les yeux. Il ne sonnait apparemment pas plus en ces mots, dans le langage parlé de l'ancien français et du moyen français, que dans une multitude d'autres mots où il ne se conservait que pour satisfaire les érudits, tels que *au(l)tre, chau(l)t, fau(l), fa(l)se, fau(l)se, chateau(l)x, etc.*,³ et qu'il ne se prononce aujourd'hui, en Acadie, dans les noms propres *Brau(l)t, Arse-nau(l)t, etc.*

Pour bien comprendre les causes de discordance entre l'écri-

1. — Nisard, *Etude sur le langage populaire*, p. 134.

2. — "En manière d'une clef à tuel," DU GANGE.

"Bouel, (boyau) qui sont dedenz." *Roman du Renart*.

"Le comte . . . mit un petit la main à son chapel." FROISSART.

"Un très riche chastel", BARTHE.

"Le grand rastel," FROISSART. Le français a *châtelain* à côté de *château*, *Charles Martel*, et *marteau*; *martel* en tête.

3. — "Il m'advint l'autre jour" MONTAIGNE, XVI^e siècle.

"Par luy je reçooy souvent froit et chault", Charles d'ORLÉANS XV^e siècle.

"Qui s'armait de gueules à trois faulx d'or." FROISSART, XV^e siècle.

"De false lei (fausse loi) que Deus nen amat onques", *Chanson de Roland*, XI^e siècle.

"Ha ! faulse envie, que tu as basty, etc." BOUCI, XV^e siècle.

"Et fais chasteaulx en Espagne". Ch. d'ORLÉANS, XVI^e siècle

ture et la prononciation de tous ces mots et d'une foule d'autres, il faudrait faire une incursion dans le domaine de la linguistique pure, et suivre, d'étape en étape, l'évolution de la syntaxe française, depuis le patois militaire latin dont elle sort, jusqu'à la première apparition, en 1694, du Dictionnaire de l'Académie. Ce serait élargir hors de toute proportion le cadre déjà trop agrandi de cette étude.

Suffise de rappeler le plus brièvement possible, que les substantifs, adjectifs, pronoms, participes, etc., de la langue française dérivent en règle générale, du cas régime, ou accusatif latin, avec la seconde déclinaison en *us* pour type, et non du cas sujet, ou nominatif. *Mur, cheval*, au singulier, viennent de *murum, caballum*, et non de *murus, caballus*. Le pluriel français s'était également formé sur le modèle de l'accusatif pluriel latin, *muros*, donnant *murs*, et *caballos, chevaux*, ou plus exactement *chevaus*, l'*x* que l'on trouve, en vieux français, dans *chevaux*, n'étant, sous la plume des scribes d'autrefois, qu'un signe abrégé, mis pour *us* et non, comme il arrive aujourd'hui, un substitut pour *s*. Quand l'Académie écrit des *chevaux*, c'est réellement *cheva-us* qu'elle écrit.

Aux XIII^e et XIV^e siècles, la langue française avait encore deux cas, le nominatif et l'accusatif, la seconde déclinaison parisyllabique du latin servant toujours de type.

Parce que le nominatif singulier des parisyllabiques de la seconde déclinaison latine, *Deus, murus, fungus, caballus*, se termine par un *s*, et que les accusatifs pluriels de ces mêmes mots, *Deos, muros, fungos, caballos*, appellent également un *s* final, le français, à l'imitation du latin, mit un *s* à la fin de presque tous les mots, tant au singulier qu'au régime pluriel.¹

Il en résulta, pour la langue écrite, une grande confusion, dont elle ne s'est jamais complètement affranchie, et qui rend les auteurs français de cette époque plus malaisé à entendre que ceux qui ont écrit en bas-latin.

1. — En anglais, les verbes prennent un *s* final à la troisième personnes du singulier : *he loves, John comes*, etc. Cet *s* tombe à la troisième personne pluriel : *they love*, etc.

Or, pour faire l'application de cette règle aux mots français terminés, dans les traités de grammaire d'aujourd'hui, en *al* et en *aux* : *cheval*, dérivé de *caballum*, devrait s'écrire régulièrement, au singulier, un *chevau*¹ et, à l'accusatif pluriel des *chevaus*.

La consonne *l* que nous trouvons dans *chevals*, n'y entre, ou n'y est restée, que pour rappeler l'*l* de *caballum*, dont elle dérive. Dans la langue parlée, elle se fondait avec la voyelle *a* dont elle était précédée, pour se vocaliser en *au*, l'*s* de *aus* n'étant lui-même qu'une relique étymologique atone. Ni l'*l* médial, ni l'*s* final, ne se faisaient entendre ; l'un et l'autre s'étalant pour les yeux.

D'où il suit que, de quelque manière qu'on le trouve épelé, avec ou sans *l*, *cheval* se prononçait *chevau*, tant au singulier qu'au pluriel : *un chevau*, *des chevaus*².

Le peuple de France, ou d'Acadie, qui dit un *animau* des *animaux* (orthographe officielle) parle comme on parlait dans la banlieue de Paris, au moyen-âge, et comme on a continué d'y parler, jusqu'au xvii^e siècle. Avec le gamin de Paris qui dit encore aujourd'hui *un animau*, l'habitant du Berri et celui de la Bourgogne disent *mon chevau*, le picard *mon kevau* et le Wallon belge, *mon chevâ*, ou *mon chivâ*. Les Acadiens ont dit, apparemment, *mon chevau*, *un chevau*, etc., avant de dire, comme aujourd'hui, *mon cheval*, *un chenal*, *amiral*,³, *fanal*.

La même règle peut s'appliquer à *château*, *tonneau*, *marteau*, *appareil*, etc., c'est-à-dire à la presque totalité des substantifs terminés, aujourd'hui, en *al*, *el*, *eil*, *euil*, *eau*, *au*, *eu*, que nous prononçons, ici, de la même manière au pluriel qu'au singulier. Il y a gros à varier que telle était également la manière de prononcer ces mots dans l'ancienne langue.

Les Acadiens disent aussi un *écureau* (écureuil), *des écureaux*,

1. — " Puisque il sont as *chevals* et as *armes* ". *Chanson de Roland*.

2. — Le français a conservé de l'ancienne langue *chevau-léger*, qui non seulement se prononce, mais s'écrit de la même manière au singulier qu'au pluriel : *un chevau-léger*, *des chevau-légers*. Il n'y a pas ici à se méprendre.

3. — *Amiral* a donné le nom propre *Amirault*, où l'*l* est muet.

un chevreu (chevreuil) *des chevreux*, *un bocau*, *des bocaux*.¹

L'usage populaire demandant l'uniformité de son final entre les pluriels et les singuliers, dans les mots tirés du cas régime latin *ellum*, *allum*, *ellos*, *allos*, s'est maintenu dans un certain nombre de substantifs et d'adjectifs de la langue officielle. L'Académie sanctionne, au pluriel, *bals*, *chacals*, *pals*, *napals*, *régals*, *carnavals*, etc., parmi les substantifs, et *fatals*, *finals*, etc., parmi les adjectifs. C'est le pluriel acadien *chevals*, presque réhabilité.²

D'un autre côté, *boyau*, *tuyau*, *noyau*, etc., suivent, à l'Académie française, la règle du gamin de Paris et du *fermier* acadien, qui disent un *animau*, *des animaux*. De fait, il n'y a pas dans tout ceci de règle, à proprement parler ; il y a d'un côté, l'euphonie, la consonnance, l'uniformité, recherchées par le peuple et, de l'autre, l'arbitraire, imposé par les pédants.³

M

La consonne *m*, a conservé, en Acadie, le son nasal que lui donne l'Académie, son inarticulé, incolore, éventé, dépourvu de timbre musical.

Il est à remarquer que non seulement *m*, mais *n* et presque toutes les consonnes, tendent à s'amuisser en passant du latin au français.

La plupart même, à la fin de certains mots, tombent tout à fait, deviennent atones, comme *c* dans *tabac*, *f* dans *cerf*, *g* dans

1. — *Un bocau* signifie une grosse barrique, en Acadie : *un bocau* de melasse. On a écrit *bocal*, *bocar*, jusqu'au xvii^e siècle, d'où une longue discussion entre les savants. Ils n'admettaient pas *bocau*. *Bocau* a dû, cependant, exister, au moins dans le langage dialectal, quoiqu'on ne le retrouve guère dans les écritures. De même qu'il y eut *arsenal*, *arsenac*, *arsenâ*, *estomal*, *estomac*, *brancal*, *brancar* et *brancâ*, il doit y avoir eu *boca* ou *bocau* parmi le peuple. Les Acadiens, en tous cas, ont importé *un bocau* et *des bocaus* de France.

2. — "Le peuple dit encore à Paris :... *des amirals*, *des caporals*, et dans certains milieux encore plus illettrés, *des journals*, *des ails*." DAUZAT.

3. — Le français académique est rempli d'incohérences, dues aux tâtonnements des grammairiens cherchant leur voie, dans les fouillis des *als*, des *els*, etc. A côté de *cou*, (du latin *collum*), nous trouvons *col*, *faux-col*, *collet*, *colporter*, *décoller* ; à côté de *fou* : *folle*, *affoler*, *folâtrer*.

bourg, *l* dans *gentil*, *r* dans *dîner*, *s* dans *je suis*, *t* dans *benet*, *x* dans *feux*, *z* dans *assez*. Pour qu'elles sonnent, il faut les doubler.

Plusieurs de ces consonnes finales avaient déjà, dans le bas-latin, une tendance à s'effacer, notamment *m*, qui, dans les accusatifs, ne s'entendent plus guère : *rosam*, faisait *rosa*, *murum* donnait le son de *muru*.

Le latin liturgique de l'Église a conservé sa pleine sonorité à l'*m* final des noms propres pris de l'hébreu (langue hiératique intangible). Le *m* de *Abraham* se nasalise quelquefois, en Acadie¹ et donne le son de *n*, comme dans le village des *Abrans*, à l'île du Prince-Edouard.

En France, où nous avons pris cette prononciation, on disait, au xviii^e siècle, *Bethléan*, pour *Bethléem*. *Aman* est un autre exemple d'une consonne hébraïque sonore, nasalisée en français.

N

La consonne nasale *n* se prononce, ici, comme en France ; mais, en France, elle a longtemps été en butte aux assauts de la consonne *g*, qui, se collant après elle², lui a souvent communiqué ce que les linguistes appellent une nasalité mouillée ou forte.

Rabelais nous parle " d'un coup de poing sur l'échine " ; de son *gaing* ; il ne veut ne l'*ung* ne l'*autre* ; *ung chacun* ; l'*ung plus loing*. "

D'Aubigné nous dit, dans ses *Mémoires*, qu'il " a passé la *Drougne* " (pour la rivière Droune) ; " qu'il seroit *besoing* " ; " qu'il avait *desseing* " ; " qu'il était couvert de soye par le *gaing* de sa cousine ", etc.

On trouve dans Montaigne — je pourrais sur la nasalisation forte de l'*n*, apporter le témoignage de vingt auteurs — *témoing*, *besoing*, *soing*, *loing*, *des-daing*, *desseing*, *du proufit et du gaing*, etc.

Le nom propre *Montaigne* lui-même n'est que le doublet de

1. — Nous faisons, aujourd'hui, sonner l'*m* du nom propre *Abraham* ; mais cette prononciation est due à des influences récentes.

2. — Manière acadienne de dire à elle, mais propre, ici, puisque le *g* parasite suit l'*n*.

Montagne, ces deux vocables jumeaux représentant deux nasalités différentes du mot antique *montain*¹, tiré du bas-latin *montaneum*.

Jean de *Meung*, le continuateur du *Roman de la Rose*, et *Meung-sur-Loire*, où il est né, me paraissent fort apparentés au comté de Mun, qui vient de mourir.

Au xviii^e siècle, Maigret propose de supprimer le *g* “ en tous vocables, esquelz nous le faisons final, comme *ung, chacung, besoing, etc.* ”

Le décret grammatical de divorce entre *n* et *g* arriva trop tard, au moins pour un certain nombre de vocables, qui continuèrent à vivre de la vie commune, et dont l'Académie s'est vu forcée de légitimer l'alliance.

Signalons parmi ces alliances libres que légitime l'Académie française, mais qui ont laissé une progéniture mal assortie : *Allemagne*, dont les habitants sont des *allemands* (épelés quelquefois *allman*, hommes de partout) ; *Champagne*, qui a laissé *Champenois*², *compagnon*, *compagne*, *compagnie*³, défiguration de *compain*, *cum panis*, celui avec lequel on partage sa dernière croûte et dont les écoliers ont fait *copain* ; *Bretaigne*, pour *Bretagne*, d'où viennent les *Bretons*, *Brittain* en anglais ; *bain*, d'où nous vient *baigner* et *baignoire* ; *craignit*, qui est formé de *craindre* ; *malin*, *maligne*⁴ ; *benin*, *benigne*, etc.

La lutte, terminée en France à la première apparition du

1. — Les Acadiens, à côté de *montagne*, disent des *montains*, ce dernier vocable signifiant une étendue de *montagnes*. Les Anglais ont conservé *mountain*, qu'ils tiennent des Normands.

2. — *Champagne*, *campagne*, *campiègne*, dérivés du mot *campania*, dont *campum* est le radical. *Campania* a donné proprement *Campan*, nom de la belle vallée de l'Adour, dans les Hautes-Pyrénées.

3. — Nous disons plutôt *compagnée* : bonsir la *compagnée*. On trouve *compagnée* dans les auteurs anciens. “ Il se faisoit aimer et admirer à la *compagnée*. ” D'AUBIGNÉ. Les Anglais ont gardé *company*, prononcé *compené*.

4. — Nous disons *malin* au masculin, et *maline* au féminin. On trouve *maline* dans La Fontaine. C'était la bonne manière de dire, au xv^e siècle parmi le peuple.

Dictionnaire de l'Académie, entre l'*n* final dégagé d'incrustations étrangères et l'*n* agrémenté d'un *g* parasitique, se continue parmi les Acadiens.

La prononciation presque universelle des mots terminés en *ain*, *in*, est celle du Conservatoire : *main*, *andain*, *examen*, *pain*, *besoin*, etc.

Mais dans certaines localités du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, l'on entend, comme on entendait dans le dialecte bourguignon et picart, aux *xv^e* et *xvii^e* siècles, et même plus tard : *desseing*, *mataing*, *dedaing*, etc., pour *dessein*, *matin*, *dédain*, etc.

L'Académie Française veut que l'on dise et écrive *gain*, malgré les vieux auteurs qui disaient et écrivaient *gaing*, *gaing*. Nous disons *gâgne* : il y a du *gâgne* à faire dans cette entreprise. Qui a raison ? l'Académie, sans doute ; quoique, pour former le verbe *gagner*, elle ait dû revenir au substantif *gagne*, aujourd'hui condamné et perdu en France, mais conservé parmi les Acadiens.¹

Fait assez curieux, à côté de *gâgne*, nous avons *re-gain*, prononcé *redjain*. Ces deux mots sortent d'un même radical, qui a signifié d'abord *pâturage*, puis profit tiré de la moisson.

La nasalisation de l'*n* et de l'*m* donne un son vide de timbre. Un auteur dont j'oublie le nom, la comparait au grognement d'un cochon.

Aux oreilles étrangères, dans tous les cas², *gagne* sonne plus musicalement que *gain* et *montagne*, ou *montaigne*, que *montain*. Mais on ne refait pas une langue classique. Celle de France a été arrêtée trop tôt et trop arbitrairement dans son développement, voilà tout.

Paris avait, autrefois, peut-être l'a-t-il encore, ce que les classificateurs de la langue appellent le *g* épenthétique : *cri-*

1. — Montaigne, plus logique, nous donne *gagner*, qui est formé du substantif *gaing* : " Que l'auteur puisse *gagner* cela. "

2. — Nous disons " dans tous les cas " pour " en tout cas ". *En tout cas* se dit ici pour " en cas " : *En tout cas* qu'il vienne.

gnière, magnière, bagnière, magnier, crémagnière, pour crinière, manière, etc. Ce *gn* médial épenthétique s'entend encore dans ces mêmes mots, en Acadie. Il détonne, aujourd'hui, et fait sourire les lettrés, parce qu'on ne le trouve pas dans les dictionnaires ; et parce que, de parisien qu'il était, il est devenu provincial. Le même son, cependant, plaît aux oreilles dans *mignon, pignon, oignon, chignon, rognon, moignon, compagnon*, parce qu'il est reconnu dans le langage officiel et que nos oreilles y sont habituées.

Dans *signe, signifier, signification, insignifiant, magnifique*, le *g* s'entend à peine, ici. C'est presque comme si nous disions *sine, sinifier, manifiqué*. Le *g* épenthétique tend ici à s'effacer en Acadie, pendant qu'il demeure en France. La Fontaine a quelque part, *assiner*, pour *assigner*, et les Berrichons disent comme nous, *sine*, pour *signe*. Chez les Anglais les mots *assignée, assignor*, que leur jurisprudence a gardés du franco-normand, se prononcent *assinnee (assini), assinor*.

Nous disons aussi, indifféremment, *maingre* et *maigre*. L'ancien français avait *meingre* pour abattu, faible, et La Fontaine écrit *mingrelet* pour *maigrelet*. Là où les décrets de l'Académie n'ont pas été promulgués, chacun fait à sa guise ; et la conscience populaire des Acadiens n'est pas troublée par des décrets qu'elle n'a jamais connus.

On trouve aussi, chez nous, quoique assez rarement, des exemples de ce que les linguistes appellent l'*n* pincé : *dint*, pour *dent*. Les quelques familles acadiennes et canadiennes, où cette prononciation s'est perpétuée, viennent apparemment de la Picardie.

Certains auteurs du xvii^e siècle ajoutent quelquefois un *n* à l'*i* final du mot, et disent, comme Montaigne : "*J'apprins*", *ainsin*, etc., pour *j'appris, ainsi*. Cette finale est inconnue en Acadie, et au Canada, quoique nous le trouvions dans Jacques-Cartier : "Nous congneusmes que ce sont gens (les Sauvages de la Baie-des-Chaleurs) *qu'in* seront fassiles à convertir."

N remplace *l*, assez souvent, comme dans : *n'on* dit pour *l'on* dit, *nune* part pour *nulle* part ; *caneçon* pour *caleçon* ; "*n'y*

a longtemps que j'taime, ” pour *il y a* longtemps. L'on trouve *nantille*, pour *lentille* dans le pays de Québec ¹.

La consonne *n* s'ajoute comme préfixe à certains mots, peut-être pour raison d'euphonie : *nonglée* pour *onglée*, ou *l'onglée*, *Nanette* pour *Annette*.

M. de Montigny (*La langue française*, p. 143), a entendu *cerne* pour *cercle*, chez ses compatriotes canadiens. Les Acadiens disent le *cerne* de la lune ; la lune est *cernée*. Le mot a été conservé dans la langue académique.

P

Je ne connais pas d'exemple où la prononciation du *p*, soit initial, soit médial, soit final, diffère, en Acadie, de celle qui est reçue à l'Académie française.

Q

Q, dans l'alphabet français, est, si l'on peut dire, une consonne surérogatoire, et l'*u*, dont il est invariablement suivi, et avec lequel il entre en combinaison, ne produit aucun son propre. *Qua-nd* équivaut à *kant*, et *qui* à *ki*.

En français de France, devant une voyelle, devant toutes les voyelles, *qu* donne toujours le son dur du *k*, qui est aussi celui du *c* devant *a*, *o*, *ou*, *u*.

Il n'en va pas tout à fait ainsi en Acadie.

Dans *qualité*, *quand*, *quasiment*, *quatre*, c'est-à-dire lorsque *qu* est suivi d'un *a* et celui-ci d'une consonne, la prononciation est la même ici qu'en France ; mais si l'*a* est suivi d'une voyelle, il s'adoucit, et shuinte fortement : *quai* (je ne connais pas d'autre exemple) se prononce *tchai*, qui est le son italien du *c*

1. — Le *Parler français*, sept, 1916. *Nunre* part s'entend aussi chez les quelques Canadiens pour *nulle* part.

“ Quand n'on veut (pour l'on veut) tuer son chien, no dit qu'il est enragé, ” est un dicton normand. *N* se substitue quelquefois à *l*, chez les Jersais également. “ Il est déjà malade ; peut-être qu'in (pour qu'il) en moura. ” M. BARBEAU, *Chansons populaires du Canada*.

dans *cicerone*, ou celui du *c* latin, prononcé à l'italienne dans *pace*¹.

Suivi d'un *e* muet final, *qu* se prononce, en Acadie, comme en France : *que*, *quoique*.

Si cet *e* muet est, à son tour, suivi d'une ou d'autres voyelles, le son devient chuintant, comme dans *queue* (je ne trouve pas d'autre exemple) qui se dit *tcheue*.

Qu shuinte également, si c'est un *l*, un *m*, un *s*, ou un *t*, qui suit l'*e* muet : *quelquesfois* se dit *tcheuq'fois* (par la chute de l'*l*) *quémander*, se dit *tchèmander*, *question*, *tchestion* et *quête*, *tchête*².

Nous prononçons, comme en France, les mots où *que* est suivi d'un *r* ou d'un *n* : *quenouille*, *querelle*, etc.

Qui, seul ou suivi d'une consonne quelconque, se prononce comme le *ci* italien dans *cicerone* : *tchi*, *tchille*, *tchinze*, *tchitter*, etc., pour *qui*, *quille*, *quinze*, *quitter*.³

Suivi d'un *o*, ou de la diphtongue *oi*, le son reste dur comme en France, quelle que soit la voyelle, ou la consonne qui suive : *quolibet*, *quoi*.

R

Finales en er, ir, et ur

La consonne *r*, lorsqu'elle n'est ni grasseillée, ni roulée, donne le même son, partout où se parle la langue française. A la fin des substantifs et des adjectifs, elle est tantôt muette : *berger*, *carnassier*, et tantôt sonore : *hiver*, *amer*.

1. — Ou encore celui du *ch* anglais dans *chum*, *patch*.

Diez s'étonne que le français n'ait pas la forme adoucie de *chai* ou *chais* pour représenter le son dur de *Kai*. Il semble bien que la forme acadienne *tchèc* réponde au desideratum du grand philologue allemand. " De nos jours, à Paris, on entend un *k* différend dans *cou* et dans *quai* " TH. ROSSET, p. 313.

2. — M. James Geddes, auteur d'études sérieuses sur le dialecte acadien, rend le mot *quête* par *ts-et*. L'alphabet français est impuissant à noter le son de *tch*.

3. — Dans la *Cantilène de Sainte-Eulalie*, qui se rend par *chi*. " Antérieurement au milieu du XIII^e siècle, on rencontre ordinairement les graphies *qui* et *tchi* ". BRUNOT, vo. I. p. 448.

Dans l'ancien français, l'*r* sonnait à la fin de plusieurs adjectifs, où il tombe aujourd'hui, *léger*, par exemple, se dit, aujourd'hui, *légé*, dans la langue académique. En Acadie, nous prononçons *léger*, en faisant sonner l'*r* final, soit dans les adjectifs : un poids *légèrr*, un homme *légèrr de croyance*, (crédule), soit dans les noms propres : André *Légèrr*, Saint-*Légèrr*. Telle a été la prononciation de ce mot depuis l'origine de la langue, jusqu'au xviii^e siècle inclusivement.

Le féminin de *léger*, dans notre parler est *légerite*, une femme *légerite*. D'où vient ce *t* ? Est-il là pour simplement établir une différence de son entre le masculin et le féminin, ou sa présence est-elle attribuable à quelque obscure influence étymologique ? Le français n'a pas (ou n'a plus) *légerite*, mais il a *légèreté*, (*légerité*).

Dans *mars*, l'*s* tombe en Acadie, comme en Touraine et au Berri : le mois de *mar*.

R ne sonne jamais, aujourd'hui, dans les infinitifs de la première conjugaison, *aimer*, *parler*, si ce n'est en liaison euphonique : *aimer à vivre*, *parler à quelqu'un*. Ces liaisons ne sont guère pratiquées, en Acadie, et ne l'étaient pas davantage, je crois, dans le moyen français, jusqu'au xvii^e siècle. Nous disons, à l'infinitif : *parlé* à quelqu'un, *aimé* à vivre, sans nous soucier de l'orthographe. Ici encore la graphie a modifié la prononciation moderne.

Il en est de même pour l'infinitif des verbes de la seconde conjugaison ; les Parisiens n'en faisaient pas autrefois sonner tous les *r* finals. Nous disons, comme en France, *venir*, *finir*, *se souvenir*, etc. ; mais *quérir* fait *qu'ri*, dans la bouche de nos gens. Ils diront aussi : tâche de *couri* plus vite ; ce poisson commence à *moisi*. L'*r* est atone dans ces mots.

“ On prononçait probablement *nourri* pour *nourrir* ”, nous dit quelque part Ampère. C'est encore ainsi que nos gens prononcent. Dans les *Conférences*, on trouve à l'infinitif, *veni*, *parti*, *couri*, *menti*, pour *venir*, etc.

Quant aux substantifs, à côté de *soupir*, *désir*, etc., qui se disent ici comme en France, nous avons *plaisir* qui se prononce *plaisi*.

Il existe certains mots où la finale *ur* se prononçait *u*, en France au temps où l'Acadie fut fondée ; *sur*, préposition en est un exemple. Il est vrai qu'on trouve ce mot écrit avec un *r*, depuis les premiers monuments de la langue jusqu'à nous ; mais il est douteux que les anciens l'aient jamais fait sonner. Que de consonnes étymologiques l'ancienne graphie conservait uniquement pour les yeux !

En tous cas, Rabelais, l'homme le plus érudit de France, apparemment, au xvii^e siècle, et qu'aucune convention ne gênait, écrit : . . . “ délibéras^t *sus* (prononcez *su*) le champ ce qui estoit à faire ” ; confira avecques eulx *sus* ce questoit tant à faire que à répondre ” ; “ il montoyt *sus* ung coursier, *sus* ung roussin, *sus* un genêt, *sus* ung cheval. ”

Les traducteurs des Saintes Ecritures écrivent, dès le xiii^e siècle, que “ l'étoile s'aresta *sus* la maison où eil estoit que il queroient ” (cherchaient). Nous prononçons *su*, avec Rabelais et ses contemporains.

Su était tellement la prononciation de *sur*, par toute la France, que, malgré les grammairiens et l'Académie, il s'est maintenu, à Paris même, durant tout le xvii^e siècle, et qu'il survit aujourd'hui encore dans le parler dialectal¹, non-seulement de la Touraine et du Berri, mais de tout le centre de la France, où les gens disent, comme ceux de l'Acadie : il s'avancéait *su* moi, j'ai monté *su* la table.

Nous disons *toujou* pour *toujours*, comme on le disait en France et comme on le dit encore en Berri et partout où l'antique prononciation de ce mot n'est pas altérée :

Boivam's à petits coups,
Mais boivam's *toujours*.

Arch. GENTRY, *Rimes perchoreennes*.

1. — La plupart des finales en *eur*, prononcées *eu*, sont formées d'un suffixe latin, soit existant, soit fictif, en *orem*, ajouté au participe passé du verbe. D'autres viennent du suffixe *orius*, *oria*, comme *battoir*, *abreuloir* prononcé *battoué*, *abreuvé*, en Acadie. La prononciation française confond, le plus souvent, les dérivés du suffixe latin *orem*, avec ceux du suffixe *osus* : *boiteux*, *amoureux*, etc.

On entend encore *bonjou*, pour bonjour, dans certains cantons de Normandie.

Il n'y a pas jusqu'au pronom *leur*, qui ne se prononçât *leu*, en France, devant une consonne, comme il se prononce aujourd'hui en Acadie.

Au témoignage de Henri Estienne, les *r* finals s'en allaient tombant, dans la deuxième partie du xv^e siècle, vers l'époque où Port-Royal et Québec furent fondés. Ils étaient depuis longtemps tombés, parmi le peuple, dans un grand nombre de mots, où la graphie les a fait revivre.

Par contre, et ceci est assez curieux, nous avons mis un *r* dans quelques vocables, où il n'en existe pas dans la langue officielle : *verrue*, par exemple, se dit *verrure*¹, parmi nous.

Nous disons un *soldar*, des *soldars*. La langue officielle a supprimé l'*r* de ce mot essentiellement populaire. Les poètes, qui sont des peintres de la nature, *ut pictura poesis*, faisaient rimer *part*, *estandard*, *rampart*, avec *soldart*, et Rabelais, qui nous fait dans *Gargantua*, connaître " tous les *souldars* de ses légions ", se gardait bien de laisser se perdre ce *r* martial.

Soldart, *souldart*, *soudart*, que nous retrouvons dans les vieux auteurs, c'est tout un, avec notre *soldar*.

Le français officiel a conservé, il est vrai, le mot *soudart*, après avoir supprimé, comme il l'a fait pour un grand nombre d'autres mots, l'*l* médial ; mais il a, en même temps, détourné ce respectable substantif de sa signification première. Le *soudart* de l'Académie française n'est pas le *soldar* qui a gagné la bataille de la Marne. Il se prend en mauvaise part dans les dictionnaires attitrés. Pourtant il était de bonne compagnie au temps de Henri IV et de Crillon, n'aurions-nous pour nous en convaincre que ces vers de Desportes :

A ces mots de Pluton, on voit de toutes parts
Sortir du vieux manoir les plus braves *soldarts*.

S

La lettre *s* se prononce en Amérique comme en France. Elle

1. — *Verrure* est un mot de langue d'oc, en latin, *verruca*.

a, ici, comme en France, le son de *z* entre deux voyelles : *hazard*, *présent*, et est muette à la fin des mots : *exprès*, *après*, *jus*, *cours*, *empois*, etc.

Elle sonne cependant dans *ours*. *L'ours* c'est le mâle ; pour désigner la femelle, nous disons *une mère d'ours*.

Les Anglais font sonner l's final des mots qu'ils nous empruntent, et gardent ensuite.

Nous leur avons repris *express*, mot qui désigne, ici comme en France, un train rapide et aussi la messagerie : expédier un paquet par *l'express*. Nous leur avons aussi, à notre tour, subtilisé *méss* (dans *messe*, sacrifice divin, l'*è* est ouvert) qui signifie non pas seulement, comme en France, un dîner d'officiers militaires, mais un régal, un repas opulent quelconque.

Le groupement de consonnes, cher aux langues germaniques et russes, répugne au génie de la langue française. De *sperare*, *scibere*, *smaragdon* (mot grec) etc., le peuple a tiré *espérer*, *écrire*, *éméraude*, en faisant précéder l's d'un *e* euphonique. Il eut vraisemblablement fini par traiter de la même manière tous les radicaux commençant par un *s* et suivi d'une autre consonne, si le livre écrit et imprimé, d'abord, et l'Académie ensuite, n'eussent arrêté trop tôt le développement harmonieux de la langue. Du nombre de ces mots est *statue* de *stare*, être debout, dont nous avons fait, avec les Canadiens, les Suisses, etc., *estatue*.

L'ancien français avait tiré du même radical, *ester*¹ dont le Palais a conservé *ester en justice*, se tenir debout (*stare*) pour rendre témoignage.

Constable, officier de police, en Angleterre a donné *constable* à la langue française, qui l'a, comme elle fait de la pulpart des mots exotiques qu'elle s'incorpore aujourd'hui, avalé tout botté, tout rond, tout de go, sans aucunement le mastiquer.

Nous avons habillé ce mot à la française et en avons fait *connestable*, lui donnant, sans le savoir, la même coupe que nos pères ont donné à *comes stabuli*, dont il dérive originairement : *connétable* ; seulement nous faisons sentir l's.²

1. — Le mot anglais *to stay* s'y attache.

2. — En provençal *conestable*.

Dans certains cas, très rares, l's initial disparaît tout à fait. C'est ainsi que le nom propre *Scholastique*, par un procédé que les savants appellent *aphérèse*, est devenue *Cholastique*, et, le plus souvent, *Cholastie*, parmi le peuple.

C'est à force d'aphérèses que l'anglo-saxon pur, par exemple, et peut-être aussi le Chinois, sont devenus des langues dont chaque mot ne se compose plus que d'une seule syllabe, comme le français dans ce vers de Racine. :

“ Le ciel n'est pas plus pur que le fond de mon cœur. ”

T

T, vingtième lettre de l'alphabet, donne à la langue, tant en Acadie qu'en France, des sons divers. Suivi d'un *i* final, comme *nanti*, il garde sa valeur propre de dentale ; lorsque l'*i* est suivi d'un *e* muet, soit médial, soit final, le *t* s'adoucit, dans certains mots, en une sifflante douce, *prophétie*, et dans certains autres, il reste dur, comme dans *modestie*, *entretien*.

Les Acadiens, gardiens attardés de plusieurs idiotismes, aujourd'hui perdus, de la langue antique, donnent à *t*, en combinaison avec le *ie*, un troisième son, celui du *ci* italien, ou plus exactement celui du *ch* anglais.

Pitié, *amitié*, *tiède*, *tien* (pronom possessif) *tiens*, verbe à l'impératif, se disent *pitché*, *tchède*, *tchien*, le *ti* se prononçant comme le *ch* anglais, dans *peech*, *chin*, *patch*.

Le son que rend la combinaison *tié*, dans *pitié*, *amitié*, ne diffère de celui de *qu*, dans *quai*, qu'en ce que l'*é* de *pitié* est fermé (comme en France) et que celui de *ai* (*è*), dans *quai*, est ouvert. C'est, dans l'une et l'autre syllabe, une shuintante palatale, son très doux, qu'on entend dans tous les idiomes sortis directement du latin, l'italien, le portugais, le provençal (langue d'oc), le roumache et que le défaut d'instruments précis de notation verbale a fait perdre à la langue d'oïl.

Ce son schuintant palatal, aujourd'hui, étranger à la langue officielle, aussi bien que celui du *cu*, dans *culotte* (*tchulote*), celui de *ky* dans *Kyrie eleison* (*tchyrie*), celui de *qu*, dans *quinze*, (*tchinze*), celui de *d* dans *Dieu* (*Djeu*), celui de *t* dans *tiers* (*tchiers*,

nous vient et du latin et du celtique ; le haut celtique était, paraît-il, apparenté à la langue des Etrusques.

C'est vers le XIII^e siècle, croyons-nous, que le son du *tch* a été définitivement perdu pour la langue écrite, et que de palatal il est devenu dental : *pitchié*, faisant *pitié*.

Comment nos ayeux de France prononçaient-ils *ti*, dans ce vers de *Berthe aux grands pieds*, D'Adenet :

“ Avoit une coustume ens el (dans le) *tiois* payz ? ”

Ce *tiois*, synonyme de tudesque, dont les Anglais ont fait *Dutch*, se prononcerait *tchiois*, en Acadie.

L'antique timbre de la palatale française *tch* dans *tien*, *soutien*, *tiers*, *entier*, est pour la langue académique, un son exotique, étranger, perdu. *Tié*, qui le remplace, est à peu près imprononçable pour un étranger ; les Anglais disent *Peltchié* avec les Acadiens, ou *Pelkiy*, avec les Canadiens.

Le *t* sonne à la fin de certains mots de la langue officielle et dans d'autres il tombe. Quoiqu'il tombe aussi, assez souvent, dans le parler acadien, il s'est maintenu dans quelques vocables, substantifs, adjectifs et verbes même, où on ne l'entend plus à l'Académie. Ainsi *bout* se prononce *bou* en français et *boute* chez les Acadiens : Je suis à *boute* ; va jusqu'au *boute* ; il y a un grand *boute* (distance)¹ d'ici là, etc. Le *t* final de ce mot se faisait apparemment entendre dans l'ancien français, comme le témoigne le verbe *bouter*, les substantifs *boute-en-train*, *boute-selle*, etc., qui sont restés dans la langue. A *flot*, se prononce ici à *flott*.

Le *t* sonne, en Français, dans le mot *fait*, puisque la graphie le fait suivre d'un *e* muet, *faïte* ; mais on trouve à l'origine de l'ancienne langue, des exemples où ce vocable de provenance

1. — *Boute*, synonyme de distance, ne peut guère s'expliquer que par le temps nécessaire à se rendre d'un point, d'un *but* (même origine que *bout*) à un autre. Nous disons aussi, l'ayant pris des Canadiens, un *bout de temps* pour un espace de temps ; on dit, en français, un *bout de mois* ; dans ce sens, c'est plutôt le mot *élan* que nous employons, *une bonne élan*, *une grant élan*. *Élan*, ici, signifie durée de temps.

germanique¹, s'écrit *fest*. En Acadie, aussi bien qu'au Berri, il se prononce *fait* : monter sur le *fait* de la maison².

Nous disons *sot'*, au masculin, en faisant sonner le *t*, comme on le faisait en France et comme on l'entendait au théâtre de Molière, il n'y a pas encore si longtemps. Pour conserver le *t* sonore de ce mot, il eut été nécessaire, comme la chose est arrivée pour *pilote* (écrit *pilot* par Rabelais, par Robert Estienne, etc.,) de le faire suivre d'un *e* muet. Mais un *e* muet terminant un adjectif masculin fait, en quelque sorte, violence à la langue.

On peut appliquer le même raisonnement à l'adjectif *droit*, que nous prononçons *droite*, au masculin comme au féminin ; tiens-toi *droitt* ; une ligne *droite*.

Plusieurs *t* et plusieurs *s* sonnaient à la fin des mots, au xv^e et au xvii^e siècles, qui sont atones, aujourd'hui. On a dit : Clément *Marott*, Charles *Quintt'*, ils sont *deuss* (deux), des *preuss'* (des preux) etc., comme l'on dit, encore aujourd'hui, *huit*, et *tout'*, en liaison, en faisant entendre le *t* et l'*s* finals.

Froid se dit *frett'*, en Acadie (comme aussi dans la Province de Québec), tant au masculin qu'au féminin : un hiver *fret'*, une maison *frette*. Dans le substantif, le *t* se fait également entendre : il fait un grand *frett*.

Vaugelas, toujours latinisant, même lorsqu'il s'en défend,

1. — On pourrait aussi le rattacher irrégulièrement au latin *fastigium*, qui a la même signification, et même à l'anglais *first*.

2. — "Ramen le drap su l'*fait* d'ta tête." Gabriel NIGOND.

Fait se prononce ici *fè*, quand il s'agit du substantif ordinaire et du participe passé du verbe *faire* : un *fait* important ; c'est *faïtt*. Mais nous faisons sonner le *t* dans cette locution adverbiale : Comme de *fait'* (faite) qui signifie il va sans dire, assurément, bien sûr. Les Canadiens, pour exprimer la même idée disent : comme de raison. Les Canadiens font aussi sonner le *t* final dans cette phrase : dire à quelqu'un son *faïtt*.

Le mot *fait* entre dans un grand nombre de locutions françaises, *tout à fait*, *de fait*, *en fait*, etc., etc. L'ancien français lui connaissait d'autres acceptions que la langue a laissé perdre : à *fait*, par exemple, pour à mesure, *de fait*, pour de force, *de fait avisé*, pour à dessein. Notre *comme de fait* très usité dans les contes et autres narrations, est, à n'en pas douter, une relique vivante de l'ancienne langue.

veut qu'on prononce *freid*, obsédé qu'il est par le radical latin, vrai ou supposé, *frigidus*.

La manière de prononcer ce mot fut le sujet d'une longue discussion entre les grammairiens du " Grand siècle ". Ménage propose un doublet *fraid*, en sonnante le *d*, pour le peuple et *froid*, pour les " honnêtes gens ". *Froid* (*froâ*) l'emporta, dans la langue officielle, grâce à Doumergue ; mais, avec ou sans le congé de Ménage, l'autre manière resta parmi le peuple, qui en fit, ou qui plutôt, qui garda *fret* ; la *frette*, féminin, en Touraine, en Berri et en Normandie ; la *frett*, masculin, en Acadie ; la *frei*, féminin, dans la banlieue de Paris.

L'Académie pencha, un certain temps, en faveur de la prononciation du *t*, dans *éclat*, et aussi dans *endroit*, lequel se disait *endrette*, parmi le peuple. Pour désigner une localité, nous disons *endroi* ; mais, pour le côté opposé à l'envers, c'est l'*endroite*, ici, comme dans la banlieue de Paris.

Nous disons *pott* (*pot*), tout comme on le disait, en même temps que *po*, à Paris, au xvii^e siècle. Les deux manières ont longtemps co-existé, en France.

Mot, substantif signifiant parole, se prononce *mo*, ici comme en France.

Avec le sens que l'Académie donne à *motus*, sorte d'interjection qui signifie : pas un *mot* de plus, silence, comme dans ce vers de *l'Ane et du Chien* de La Fontaine : " Pas de réponse, *mot*," nous prononçons *mott*.

Les deux significations, toutes différentes, de ce même terme, avec deux manières également différentes de le prononcer, expliquent peut-être pourquoi grammairiens et lexicographes se sont emmêlés à son sujet. Rosset (p. 229) nous dit que le *t* final s'est prononcé jusqu'au début du xiv^e siècle, et qu'ensuite il est tombé, ce que Cotgrave confirme en déclarant qu'il ne se prononçait pas de son temps (xv^e siècle). D'un autre côté, Régnier Desmarais nous avertit que c'est une grosse faute que de ne le pas faire sonner. Même désaccord, relativement à son origine. Pour nous qui en ignorons tous les tenants et aboutissants, nous n'en parlerons plus : *mot* !

T, se fait sentir dans *net*, comme en français, (quoique cer-

tains, sous la Coupole, disaient *né*), dans *met*, huche à pain, dans *îlot*, petite île, dans *alphabet*, dans *adroit*, *muet*, *grandet*, au masculin aussi bien qu'au féminin, dans *juillet*, dans *fouet*¹, dans *souhait*, dans *Pierrot*, péjoratif de Pierre, dans *icit*, etc. *Icit* est l'adverbe français *ici*, formé de *ecce-hic*, auquel s'est ajouté le pronom *iste*. L'ancien français avait *icist* qui est exactement notre mot acadien, l's n'étant là que pour rappeler celui de *iste*, qui tombait dans la prononciation. On trouve *eo-cist* dans le *Serment de 842*.

Les Canadiens font entendre le *t* dans *rouet*, que nous prononçons *rouâ*, par analogie avec *roi*. Une preuve bien concluante que l'analogie a fait dévier chez nous la prononciation du mot *rouet*, c'est que nous disons un petit *rouet* en sonnante le *t*.

Un changement de milieu suffit, quelquefois, pour altérer la prononciation d'un mot. C'est ainsi que les *Gaudets* (prononcez *Gaudè*) d'Acadie sont devenus des *Gaudettes* dans la Province de Québec, et, d'autre part, les *Légères* (prononcez *Légères*) y sont devenus des *Légères* (prononcez *Légés*). Les *Talbotts* de la Province de Québec, sont des *Talbots* (*Talbo*) chez nous.

Le *t*, dès le latin, avait une tendance à s'adoucir en *d*. Nous trouvons *limides* pour *limites*, *strada* pour *strata*, dans les vieilles chartes. Le français a fait donc, de *tunc*, *cadenas* de *catenaccis*. Lescarbot écrivait à Port-Royal même :

A Jacob il donne pour guide
 Son verbe et ses enseignements,
 Et à la race *israélide*
 Ses statuts et ses jugements.

J'ai entendu dans la bouche de nos paysans : *Polyde* pour *Polite*, contraction de *Hippolyte*.

V

D'où nous vient le son représenté par la lettre *v* ? Non pas

1. — *Fouët* est le diminutif de *fou*, branche de hêtre : le *t* sonne dans les diminutifs. Dans ces vers de Racine, *Plaideurs* :

“ *Un laquais manque-t-il de rendre un verre net,
 Condamnez-le à l'amende, et, s'il le casse. au fouet,* ”

le *t* de *net* et de *fouet*, sonnait, au xvii^e siècle.

du grec, assurément. L'articulation de cette voix semble avoir été aussi étrangère aux peuples helléniques, aussi rebelle à leurs cordes vocales, que l'est, ici, la consonne *r* aux Miémacs et aux Abénaquis. Ils ne surent jamais prononcer le nom de *Virgile* autrement que *Birgile* (*Birgylios*), et *Varron* faisait *Warron* (*Ouarron*), à Athènes et à Corynthe.

Au temps (nous dirions du *temps*) des empereurs, à Rome, *v* semble avoir été tantôt une consonne, tantôt une voyelle, avec une valeur changeante. *Vervix* a fait *berbex* (brebis), en bas latin ; *vicem* a donné *fois*, et *vapidam*, *fade*, au français.

De *vagina* nous avons tiré *gâine* et de *vastare*, *gâter*. Ainsi le *v* latin a produit des *b*, des *f* et des *g*, en français.

Il n'est pas prouvé que le *v* latin consonne, notre *v* français, n'ait pas varié de timbre, à Rome, dans certains cas, selon la voyelle, ou la combinaison de voyelles, dont il était suivi.

En Acadie, comme en France, il donne invariablement le même son devant *r*, l'unique consonne, si l'on en excepte *l* (*velimeux* et *vli*, *vlan*¹), dont il soit suivi.

Devant les voyelles *a*, *o*, *e*, *i*, *u*, c'est encore la même voix, ici et en France : *valeur*, *vêler*, *vaisseau*, *volupté*, *viande*, *vivre*, *vulgaire*, *vase*, etc.

Devant *oi*, *v* prend chez nous, ou conserve plutôt, le son du *w*, (double *v*, ou double *u*) anglais. Nous disons une *ouelle* (ou *welle*) pour une *voile*, *ouëture* ou *wëture*, pour *voiture*, *awène* ou *awène* pour *avoine*. Les Picards ne prononcent guère autrement. A la cour du Roi-Soleil, où brillèrent Bossuet et Racine, les courtisans à l'affût du picotin, sollicitaient des bénéfices pour eux-mêmes et de l'*awène* pour leurs chevaux, en donnant à ce mot la prononciation qu'il a aujourd'hui en Acadie. Nous disons aussi : Attends que je *waye*, pour que je *voye* (vois). Voir se dit *ouair* et *pouvoir* fait *pouair*, dans la bouche de nos gens.

Aveindre, dont l'origine est fort débattue, se prononce *awindre* (*awindre*), en Acadie, ce qui pourrait bien donner raison à

1. — Nous prononçons *vling*, *vlang* ; c'est une onomatopée ; les Canadiens ont, comme nous, *vlimeux*, contraction de *velimeux*, pour *vénéueux*.

Diez, et faire que *abèmere*, *ôter*, *enlever*, soit le radical de ce mot, et non pas *advenir*, comme le veut Littré.

L'Alphabet français n'a pas de signe particulier qui traduise le son du *v* voyelle, ou *u* latin, ce son se note par la diphtongue *ou*.

Dans l'ancienne graphie française, soit manuscrite, soit imprimée, on ne distingue guère le *v* de l'*u*, ce qui en rend la lecture fort difficile. La forme seulement des deux lettres se confond, le son reste distinct ; mais encore faut-il savoir le rendre.

W

Du *v* simple, l'on passe insensiblement au *v*, ou plutôt au *u* double, le *w* anglais qui correspond à l'*u* consonne latin. Le son en est chez nous représenté par la triphongue impropre *oua*, *oué*, *oui*, au commencement des mots et par *oi*, (*ouâ*) et *oé*, après une consonne.

L'adverbe français *oui*, donne absolument le son du pronom personnel anglais *we*, et *moi*, *toi*, *foi*, *loi*, *roi*, se prononcent en Acadie, *mwâ*, *twâ*, *fwâ*, *lwâ*, *rwâ*, ce qui est à peu près la prononciation parisienne.

Poêle, *moêle*, pourraient s'orthographier *pwêle*, *mwêle*. Le nom propre anglais *Edward*, donne *Edouard*, en France et *Edouère*, en Acadie ; toujours la diphtongue *ou* mise pour *w*.

Le français n'a qu'un petit nombre de mots qui commencent par *w* : *ouailles*, *oiseau*, *ouir*, *oisif*, etc.

Le glossaire acadien y ajoute *ouarouarri*, (*warwarri*), onomatopée, cri imitatif, signifiant vacarme étourdissant ; *ouâouâron* (*wâwâron*), grenouille verte, autre onomatopée imitant le cri de ce batracien sonore.

Nous avons, en plus, *ouêtrer*, se *ouêtrer*, (*wêtrer*), qui signifie se reposer, faire un somme, se mettre à l'abri pour dormir. Cette expression, fort en usage, est à peu près synonyme de l'italien *siesta*, repos des oisifs, après le dîner. Se *ouêtrer* semble se rattacher à se *vautrer*.¹

1. — On trouve se *vautrer*, dans l'ancien français, et, dans Marie de France, se *votrer*, pour se *rouler*. Le *w* initial de ce mot fait supposer une origine germanique, ou saxonne, malgré le latin *volturare*, même signification.

Les Parisiens prononcent *wagon*, *wagon-lit*, le mot anglais *wagon*.¹ Nous disons, comme les Anglais, *ouagonne*, pour leur avoir pris ce vocable directement sans l'intermédiaire du livre, après le leur avoir entendu prononcer. Si ce mot n'existait pas dans le Dictionnaire, nous le verrions classé parmi les anglicismes.

Saint Cyrille, apôtre de la Bulgarie, voulant traduire la Bible en langue slave, et ne trouvant pas dans cette langue de signe alphabétique qui distinguât le *b* du *v*, en inventa un, une consonne, qui est restée. Le scribe du *Serment de 842* n'a pas su faire de même ; aussi sa transcription n'est-elle fidèle que pour les yeux.

Une difficulté analogue confronta les missionnaires français d'Amérique, quand ils voulurent rendre, dans le rituel indigène, avec les lettres de l'alphabet latin, le son *ouâ*, *oua*, *oué*, *oui*, très répandu dans les langues abénaquises et algonquines.

Pour éviter l'emploi du *w* anglais, protestant, ils s'avisèrent, très ingénieusement, d'employer le signe numéral 8 (*wit*, *wit*), avec lequel ils obtenaient le même résultat vocal et reproduisaient le même son. La paternité de ce 8 revient, je crois, au Père Chrétien Leclerc, récollet.

Seulement ceci est arrivé : pendant que la lettre de saint Cyrille est restée dans l'alphabet russe, le 8 de nos missionnaires français, non moins zélés pourtant, n'est pas sorti des lexiques et des traductions liturgiques qu'ils ont laissés. Et c'est grand dommage, car le signe phonique 8, ou *w*, pour *oua*, *oué*, *oui*, manque à l'alphanet français.

X

Le son de cette consonne ne diffère pas, en Acadie, de ce qu'il est en France : la prononciation en est exactement la même.

Dans les mots terminés en *eux*, comme *heureux*, *honteux*, etc.,

1. — Il est assez curieux de constater, d'un autre côté, que les Anglais, les Cockneys de Londres, donnent quelquefois le son de notre *v* français à leur *w* national ; ils diront par exemple : *vile*, pour *while*, *varden* pour *warden*, etc.

L'ex final est muet, en Acadie, au masculin ; au féminin, il se change en *euse* : *boiteux, boiteuse*, tout comme en France.

Il y a quelques exceptions. *Deux*, par exemple, est invariable en français. Il ne l'est pas toujours, en Acadie. Nous disons bien, comme à Paris, *deux hommes, deux femmes* ; mais *deux*, s'il suit un pluriel féminin, fait *deusses* : Elles sont *deusses* ; donne-les moi toutes les *deusses*. Nous disons aussi il y en a *deusses*.

Ce féminin *deusses*, nous vient de la Picardie, à moins qu'il ne soit "né natif" du Berri.

Ceux fait ici *ceuses*, au lieu de *celles*, au féminin pluriel, tout comme il le faisait à Paris, au xv^e siècle, et comme il le fait encore un peu, aujourd'hui, parmi le populaire de la ville-lumière.

Nous disons aussi : *les ceux, les ceuses*, locution à laquelle le célèbre grammairien Henri Estienne (p. 75) trouve une tournure grecque, élégante par conséquent.¹

Dans *exécrable*, le *x* tombe pour laisser *escrable*, ou *escrabe*, chez nos gens.

Il entre dans *croquignole*, qui se dit *croxignole*, en Acadie.

Y

Dans les mots comme *payer, pays, rayer, royal, y* se fond avec l'*a*, ou l'*o* qui le précède et ne fait avec lui qu'une seule syllabe, tant en Acadie qu'en France ; telle est, d'ailleurs, la prononciation indiquée par l'Académie, dans l'édition 1694 de son Dictionnaire.

Où la prononciation acadienne diffère un peu de celle de la France contemporaine, autant que je puis le discerner, c'est lorsque l'*y* entre en combinaison avec la voyelle *a*, à l'impératif et au présent du subjonctif, par exemple ; il garde alors, chez nous, quelque chose du timbre qu'il semble avoir eu dans

1. — L'*x* latin tend à s'adoucir en *s*, en français : de *laxare* nous avons fait *laisser*. Cette tendance, très marquée en italien, se constate dans le latin lui-même. On trouve dans certaines inscriptions *visit* pour *vixit*, etc.

l'ancien français : *Eye* bien soin de lui ; il faut que je l'*eye*¹.

Non seulement l'antique son de l'*y*, mais l'*y* lui-même, disparut en France, dans que j'*aie*, que je *voie*.

En Acadie, nous faisons distinctement sonner l'*y* dans chacun de ces mots. Que j'*aie* pourrait se rendre par que j'*eille*.

Y, ici, n'est pas à proprement parler, une voyelle ; c'est le plus souvent une demi-consonne, que les linguistes dénomment *yod*, *palatal*.

Au début du xvii^e siècle, cette semi-consonne se faisait encore entendre dans les verbes où elle est muette aujourd'hui : l'impératif *soye*, par exemple, était en France, comme il l'est encore en Acadie, de deux syllabes et se prononçait *soy-e* ou *soueille*.

Quelques vieux auteurs vont jusqu'à mettre un *e* devant *oy*, comme pour mieux accentuer l'*yod palatal* et marquer les deux syllabes : " S'il y a quelque loy naturelle qui se *veoye* universellement. " . . . (MONTAIGNE) " Ils ne *veoyent* aultre moyen ' (LA BOÉTIE.)

C'est dans les verbes où la voyelle *a* se substitue à *o*, que cette survivance du *yod palatal* est le plus marquée parmi nous. Nous disons : Il faut que tu *brayes* (broie) ce chanvre, qu'il *employe* (emploie) mieux mon temps, qu'il *aye* (ait) l'œil ouvert. Dans tous ces mots *aye* se prononce *ay-e*, ou plutôt *ey-e*, ou *eille*.²

1. — Il semble hors de doute que les subjonctifs en *oie* et en *aie* se prononçaient, en France, jusqu'au xvii^e siècle, comme ils se prononcent aujourd'hui en Acadie. L'orthographe en fait foi. J'en trouve vingt exemples dans Montaigne :

" Quoiqu'ils *soyent* " ; " Je veux qu'on *voye* " ; Je crois que cela *essaye* (éprouve) merveilleusement le malade. " Les poètes n'orthographient guère autrement :

" Quand le beau temps voyent (prononcez voye),
Pastoureaux s'esjoient,
Chantent et festoyent,
Et n'est rien qui ne soeient
Entre leur déduis.

Arnould GREBAN, *Le Mystère de la Passion*, xve siècle.

2. — Comment voulez-vous qu'une nation puisse subsister avec honneur, quand on imprime je *croyois*, j'*octroyois* et qu'on prononce je *croyais*, j'*octroyais*. Comment un étranger pourrait-il deviner que le premier *o* se prononce comme un *o* et le second comme un *a* ?" VOLTAIRE.

Cette prononciation, sinon cette graphie, remonte aux premiers âges de la langue. Elle persistait encore, à Paris, au xvii^e siècle. Maupas, qui vivait vers le temps où l'Acadie fut fondée, nous enseigne qu'il faut prononcer *pla-y-e*, et Vaugelas, son contemporain, nous apprend aussi, de son côté, que l'on prononçait *player* à la cour, "pour plus grande douceur". Avant de faire *plier* et *ployer*, le radical latin *plicare*, a donné *pleier* à la langue¹. Nous disons et prononçons *pléier*.

Les grammairiens de cette même époque discutent si *a*, au subjonctif, se prononce *a* ou *e* ; mais ils reconnaissent tous l'existence de l'*y* demi-consonne, telle qu'on le retrouve aujourd'hui en Acadie.

Cet *y* se fait également entendre, ici, dans certains mots, d'où l'orthographe officielle l'a banni, comme dans *suppléer*, *gréer*, etc., que nous prononçons *supple-y-er*, *gré-y-er*².

Ce terme marin, *greyer*, passé dans la langue courante, trouve chez nous de nombreux emplois.

Le substantif *emploi*, prononcé ici comme en France, nous a lui-même donné le verbe *employer*, pour *employer*, qui fait, au subjonctif, que j'*employe* et à l'impératif, *employe*.

On constate la présence d'un yod palatal dans certains autres mots acadiens, dans *où*, par exemple, qui se dit quelquefois *e-you*, comme dans cette réponse interrogative :

— Dis-lui de me rencontrer *de soir*, à neuf heures.

— *E-you ?* (pour *où ?*)³. *Vous qu'il est ? Pour où est-il ?*

Comme au temps de Louis XIV, en France, *y* se dit, ici, en certains cas, pour lui. Vaugelas nous apprend qu'à la cour même,

1. — " Ne ule cose non la pouvet omque *pleier*. " (*Eulalie*). Aucune chose la pouvait jamais *ployer*. Dans l'ancienne langue, *ployer* se prononçait *pléier*, comme aujourd'hui en Acadie.

2. — " Que le défaut de la foiblesse de mon savoir soit *soupleyé*. " Christ de PISAN, xve siècle.

3. — On dit *évou*, au Berri, et aussi en quelques endroits de la Province de Québec.

Dans *diable* que nous prononçons *djable*, comme on l'a vu, le *d* disparaît également chez le paysan canadien, mais c'est pour faire place à un yod palatal : *yable*. Qui nous dira l'exacte manière dont se prononçait la syllabe *diâ*, dans *diabolus*, à Rome, sous les divins empereurs ?

dans la langue parlée, on entendait des phrases dans le genre de celle-ci : “ J’ai remis les hardes de mon père à un tel, afin qu’il les *y* donne. ” C’est de l’acadien tout pur.

L, consonne, peu stable, en français, tombe le plus souvent dans *lui* (*illuic*), pour faire place à un *y* représentant le radical latin *huic* : *Vas-y* dire de venir ; *parles-y* ; *allez-y* dire, etc.

Il serait possible de trouver d’autres exemples, en Acadie, où l’yod se substitue à l’*i*, comme dans le mot *cryature*, ou *creyature*, par exemple, pour *créature*, avec le sens de jeune fille ou femme.

On trouve *créature* dans Molière (*Médecin malgré lui*, Acte II, sc. 1). C’est le même mot, avec le même sens et la même prononciation, mais épelé différemment.

De *abri*, les maîtres es élégances, en intercalant un *t* euphonique, ont fait le verbe *abriter*, avec le sens de se mettre à l’abri. Grâce à l’yod palatal, nous avons fait, avec le même radical, *abri-yé*, en lui conservant le sens qu’il a dans les auteurs anciens, depuis le *Roman de la Rose* jusqu’à Montaigne, qui est celui, non de mettre à l’abri, mais de se couvrir.

Pour synonyme d’*abriter*, nous avons le verbe *abriquer* (de *abrique*, en bas latin, *abrice*), doublet dont s’enrichit notre glossaire national.

Y a une tendance à se substituer à *en*, au moins dans certaines vieilles chansons importées de France : “ M’y allant promener ”, pour *m’en* allant promener, par exemple.

Il se colle, pour cause d’harmonie et pour éviter tout hiatus, à l’adjectif numéral *un*, *une*, quand celui-ci ne qualifie pas le mot qui suit : J’en veux *yune*, pour j’en veux *une* ; il n’y en a pas *yun* de bon, pour pas *un* de bon. Dans la langue non écrite, il n’y avait guère de liaisons euphoniques, et, sans l’agglutination de l’y, on eut prononcé : il n’y en a *pa une* de *boune* ; j’en *veu un*.

Y, joue ici, le rôle du *t* euphonique dans la liaison des mots : A-t-il ? T’aime-t-il ?

C’est pour cause d’euphonie, pour éviter un hiatus, que nous mettons un *y*, au singulier, et un *z* au pluriel, devant les pronoms *eux* et *elles* : Cette maison est à *yelle* ; c’est *zelles* qui sont fautives ; c’est *zeux* qu’il faut voir.

Z

Notre z est celui des Parisiens : même emploi, même prononciation. Ce son n'appartient pas en propre à la langue latine ; il remonte au grec.

Il y a peu de mots véritablement français qui commencent, ou finissent par z.

Nous en possédons un, cependant, d'un emploi universel, que n'a pas recueilli le Dictionnaire, et qu'en vérité je ne trouve nulle part, ni dans les vieux auteurs, ni dans les glossaires dialectaux, c'est *zire*, synonyme de dégoût profond. Cette viande me fait *zire*, c'est-à-dire m'inspire du dégoût, me soulève le cœur ; il fait *zire* : il est malpropre, dégoûtant de sa personne. De ce radical nous avons tiré *zirable*, avec le même sens : c'est *zirable*, pour c'est infect, dégoûtant.

D'où vient *zire* ? Serait-ce du latin *ira*, colère, fureur, dépit, qui a laissé à la langue *ire*, mot que le peuple, après une voyelle, aurait fait précéder d'un z euphonique ? C'est assez probable ; tout est possible dans le domaine de l'étymologie, et, après Ménage, on peut tout oser. En tout cas, il est bien constaté que le mot *ire*, à peu près tombé aujourd'hui, était d'un emploi fréquent, dans l'ancienne langue :

Salemons dist qu'onc ne fu teste
Sur tête de serpent crueuse,
Ne riens de fame plus *ireuse*."

DE MEUNG, *Viellece*.

Plus *ireux* (ou plus *ireuse*) est tout semblable, pour la prononciation, à plus *zireux*.

Nous avons vu, à la lettre précédente, que les Acadiens mettent quelquefois un z euphonique devant une voyelle : *C'est-z-eux* qui l'ont dit ; cette maison est à *z-elles*. Ce z peut se retracer bien loin :

Jhesus cum videra los Judeus
Zo lor demandet que euerent,
Il li respondet tuit adunt (tous ensemble)
Jhesus querem Nazarenum.

"Eu soi aquel, zo dis Jhesus." (Je suis lui, leur dit Jésus).

Passion du Christ.

CHAPITRE XIII

Les Diphtongues

Oi, ou, our, oui, eau, oir, ouer :

Oi

Le mot *reine*, issu de *regina*, fournit un exemple des vicissitudes, de l'*ei* latin passant au *oi* français. On trouve *reine*, faisant trois syllabes, dans la *Chanson de Roland*. (xi^e siècle).

Au XIII^e siècle, c'est *roïne*, toujours de trois syllabes, que nous avons dans la célèbre pièce de vers adressée à Alix de Champagne, régente de Philippe Auguste, par Quène de Béthune, dont on avait raillé la prononciation picarde. Puis ce fut *royne*, qu'on écrivit, à côté de *roy* ; puis *roïne*, comme dans cette phrase de Margot, xiv^e siècle : " Le danger icy est si grand que je n'ouse escrire au *roy* ni à la *roïne*. "

Le grammairien DesAutels se plaint, peu de temps après, qu'on ait laissé tomber *royne* pour dire *reine*. Un autre grammairien, contemporain de Henri IV, et des plus considérables, H. Estienne, veut qu'on prononce *rouène*. Il y en a pour tous les goûts. Nous disons *rène*, en Acadie, avec l'*è* ouvert que recommandait le même H. Estienne. *Rène* et *reine*, c'est tout un.

Au commencement du xvii^e siècle, l'actuelle syllabe *oi* du français officiel, donnait, en France, six sons différents : *è, é, wè, wé, wa, wá*.

J'en retrouve trois, bien distincts, en Acadie : un *è* ouvert dans *boète, coèfe, parouèce*¹, *armouère, tirouère*, pour *boîte, coiffe, paroisse, armoire, tiroir* ; un *é* fermé dans *frét, réde*, pour *froid, roide*² ; et *wá*, dans *mwá, twá, rwá*, pour *moi, toi, roi*.

1. — "Faisant bonne troigne parmi ses *paroueciens*. " RABELAIS, *Pantagruel, Nouveau Prologue*, p. 433.

2. — Ce n'est que depuis 1835 que l'Académie permet que l'on écrive *raide* ; c'était *roide*, auparavant.

J'ai entendu prononcer *roide* dans certaines familles acadiennes ; mais *raide* est la manière quasi universelle.

Le son *ai, ei, é, oué*, est plus ancien que le son *è* et *ouè*. Ce n'est que vers la fin du xie siècle qu'il commence à passer à *è, ê* et *ouè* ouverts. *Graisle*, par exemple, devient *grêle*.

Au xiii^e siècle, *mei, lei, rei, etc.*, se changent en *moi, loi, roi*, pour se conformer à la prononciation de l'Ile-de-France. *Oi'* prononcé *ouâ*, doit sa fortune définitive à l'influence de la cour. On peut suivre plus ou moins bien l'évolution de ce son par les textes.

L'*é* plonge dans l'antiquité première de la langue ; notre mot *roi*, par exemple, nous est venu de l'ancien français, en passant par *rei* et *ré*, radical latin *rex* ; et *croire*, en passant par *creire* et *créere*, radical *credere*.

Nous disons, en Acadie, *croère*, à l'infinitif, et je *croâ*, à l'indicatif. Les habitants du pays de Québec, (les Canadiens proprement dit) prononcent le plus souvent *creire*, à l'infinitif, et je *crés*, à l'indicatif. Ceci est l'une des nuances marquées qui distinguent le dialecte acadien du dialecte canadien. Des nuances analogues existent entre les divers idiomes des provinces de France, et les différencient, au point de vue de la phonétique, les unes des autres.

De même que les voyelles *é* et *i* se remplacent l'une l'autre, dans certains cas, en latin, de même, *é, è, ei, oi, (wâ) oué*, sont assez souvent confondues, dans le français de Paris, aussi bien que dans celui des provinces.

Ce qui rend l'étude de ces diphtongues particulièrement difficile, c'est qu'au changement de prononciation ne correspond pas toujours le changement de graphie. On écrivait *oi*, et l'on prononçait assez souvent *ai, è, oué*, voire *ouè*, jusqu'au temps de Voltaire.

Dans ces vers de Boileau :

Voulant pousser à bout tous les rimeurs françois,
Inventa du sonnet les rigoureuses lois,

françois se prononçait *francè*, si l'on en croit Ampère¹, et *lois* se prononçait *loué*.

1. — *Formation de la langue française*, p. 401.

Si tel est le cas, Marc Lescarbot, qui écrivait à Port-Royal d'Acadie, un demi-siècle avant Boileau :

Pour la rendre sujette à l'empire *françois*
Et encore y asseoir le throne de nos rois.

devait, ce semble, prononcer comme le législateur du Parnasse.

Il est malaisé, aujourd'hui, sinon impossible, de préciser la prononciation exacte de la diphtongue *oi* dans chaque mot où nous la rencontrons, aux *xv^e* et *xvii^e* siècles.

Quand d'Aubigné nous parle de "vingt gentilhommes *écossois*", je suis porté à croire que le compagnon de Henri IV prononçait ce mot *écossois*, comme il l'orthographiait, et qu'il se prononçait alors, et comme se prononcent aujourd'hui, les mots *Hongrois, Bavaurois, Chinois, Danois*. Ce qui me le fait croire c'est que nous disons encore *Ecossois (Ecoswâ)*, en Acadie, au lieu de *Ecossois*.

La plupart de ces sons ont passé les uns dans les autres, sans méthode, capricieusement, arbitrairement. A côté de *Français*, par exemple, nous avons le nom propre *François* ; à côté d'*Anglais, Langlois*. Aux premiers siècles de la langue, c'est *français* que l'on disait, comme dans la *Chanson de Roland* : "*Dient Franceis*". Puis ce fut *françois* et enfin *français*.

On écrivait *oi*, aux *xv^e*, *xvii^e* et *xviii^e* siècles, un grand nombre de mots qui se prononçaient *ei* ou *è* : *monoié, foible, paroître, je faisois*, etc. Nous avons nous-mêmes *effroi* à côté de *effrayer* et de *frayeur*.

La diphtongue *oi*, nous vient de l'*è* latin long, et aussi, dans certaines conditions, de l'*i* : *Rex, lex, tres, seta*, ont donné *roi, loi, trois, soie* ; *pectorale, sexaginta*, ont fait *poitrail, soixante* ; pendant que *fides, digitus, nigra, directum*, ont donné *foi, doigt, noir, droit*.¹

Dans un petit nombre de mots, cependant, l'*e* latin entravé donne *e*, en Acadie, au lieu du *oi*, français. *Tectum*, par exemple, à côté de *toit* a laissé *tet*, (le *t* final se faisant sentir), écrit *tect*,

1. — L'habitant du pays de Québec dit *drett*, prononciation qu'il tient du picard ou du normand.

dans les vieux auteurs, et qui signifie abri pour les pourceaux et la volaille ¹.

Ailleurs, il donne *i* : *sedere, seoir, asseoir, fait assire*, en Acadie, forme qui nous vient de la Picardie, ou de l'ouest, plutôt que de la Touraine et du Berry : *Vas t'assire* ; ôte-toi que je m'*assise*. On a dit aussi en français, je m'*assieds*.

Mihi (à moins que ce ne soit *me*), qui a donné au picard *mi*, au provençal *mi* et *mei*, au français *moi*, a laissé *mwá* en Acadie. *Moi* et *mwá* c'est tout un.

E pour *oi* est du pur normand-picard.

La règle du *i* latin faisant *oi* en français, souffre quelques exceptions. *Rigidus, spissus, discus*, après avoir donné à la langue *roide, épois, dois*, font aujourd'hui, en France et en Acadie, *raide, épais, dais*, où *a* remplace *o*.

L'i de *plicare* donne *ployer* au français et *pleyer*, en Acadie ; *implicare* fait *employer* en français et *empleyer*, en Acadie.

Il en est de même de *l'e* dans *necare*, lequel est devenu *noyer* en France. Il reste ici ce qu'il était *en premier* ². On ne se *noie* pas en Acadie, on se *neye*, avec un *a*, qui se prononce *e*. Nous disons, à l'infinif, *ney-er*, en accentuant bien l'yod palatal.

Un mot, issu de *l'i* latin, assez curieux à relever, c'est *broyer*. La forme latine populaire, *bricare*, prise, apparemment, des langues du nord, a donné *broyer* au français et *breyer* (*breiller*) en Acadie.

Ce qui me porte à croire que nous tenons ce mot directement de son lieu d'origine première, c'est que *breyer* ne s'emploie que dans la locution *breyer* du chanvre. Une *broie*, est une *breye*, ici.

Oi, nous l'avons dit ailleurs, se prononce *ouâ* ou *wâ*, en Acadie, comme à Paris, d'ailleurs, mais avec un son *un tant si peu* ³ plus ouvert.

La Touche, dans son *Art de bien parler* (T. I. p. 45), nous dit :

1. — "... Ne vit rien qu'un *tecl* à pourceaux, où il se traîna" ;
MONTAIGNE.

2. — A l'origine.

3. — *Pour un tant soit peu*, locution acadienne.

“ *Ai* se prononce comme un *e* féminin dans quelques temps du verbe faire que voici : nous *faisons*, je *faisais*, tu *faisais*, il *faisait*, nous *faisions*, vous *faisiez*, ils *faisaient*, faisant : prononcez, je *fesais*, nous *fesions*, etc. ”

C'est exactement, dans ces mots, la prononciation acadienne.

Ou, our, our, ui, eau.

Nous avons, à la lettre *o*, examiné la diptongue orthographique *ou*, et montré que les Acadiens *chousent* aussi vigoureusement aujourd'hui que les Parisiens le faisaient dans le bon vieux temps.

Ce vers de Jehan de Meung, xive siècle :

Tendre ot la char *comme rousée*,

ne *chouse* qu'à demi. Chez nous il *chouserait* totalement, et nous dirions : Eut la chair tendre *coume* de la *rousée*.

Malgré les Quarante et les décrets des grammairiens, le peuple de plus d'une province de France préfère toujours à *o*, qui est presque guttural, *ou* qui s'arrondit harmonieusement au bout des lèvres allongées. Dans *ou*, la ligne est plastique et flexible ; *o* est plutôt sec et cassant.

M. Gabriel Nigond a intitulé l'une de ses plus touchantes poésies : *L'Houmête fille* : “ J'suis travailleuse et *boun'* chrétienne, dit-elle ; et, la voyant seule, avec “ son *grous* chein blanc ”, nous nous apitoyons à son sort malheureux.

Le Général *Thoumas*, mort dans ces dernières années, est un exemple glorieux de *ou* pour *o*.

Quoique n'ayant peut-être pas autant de valeur militaire que le général français, tous nos *Thomas* d'Acadie sont, comme lui, des *Thoumas*.

Certains mots et certaines syllabes en *our*, qui ne proviennent pas du *pro* latin, se disent *or*, en Acadie : *torner*, *séjourné*, *journée*, *torteau*, *tortière*, *s'en retourner*, etc., pour *tourner*, *séjourné*, *journée*, *tourteau*, *tourtière*, etc. Ici c'est le français officiel qui *chouse*.

On trouve ces mêmes mots écrits par *or* dans Cotgrave et dans

différents auteurs anciens¹ ; ce qui montre que c'était la bonne manière, c'est-à-dire, celle de Paris, au xv^e siècle et bien au paravant.

L'o, auquel nous ne donnons peut-être pas toujours, dans le corps de tous les mots latins, le timbre exact qu'il prenait à Rome², n'est arrivé à l'o bref français que lentement, en passant sur ô long.

Il est, par exception, resté long dans certains mots de la langue officielle : *fôsse, grôsse*. Ces mêmes mots font *grousse* (féminin de *grous*), *fousse*³, où l'o s'allonge en *ou*, en Acadie.

Darnesteter nous apprend que " la diphtongue *au* et la triphongue *eau* étaient prononcées, au xv^e siècle, *ao*, et *eao* ".

Il nous est resté de cette manière, en Acadie, le mot *aout*, qui se prononce *a-ou* ou *a-o*, en deux syllabes. On dit encore la *mi-a-ou* en France.

Ui, dont la prononciation a varié, en France, de *ü-ye* à *wi*, prend communément, en Acadie, le son qu'on lui donne, aujourd'hui, *au théâtre de Molière*.

Le pronom *lui* constitue une exception assez curieuse. Précédé, ou suivi d'un verbe, il se prononce *yi* : " Vas *yi* dire ", sans liaison entre *s* et *y* : " Dis *yi* ça ". C'est apparemment le *li* du très ancien français, avec la chute de l'*l*. Il reprend sa forme française parfaite dans : c'est *lui*, c'est pour *lui*, et autres locutions pareilles.

Cuiller se prononce *cu-yière* et *cueillette*, *cu-yette*, en Acadie, avec le timbre palatal chuintant du *c* et du *q* devant un *u*, *tchu-yière*, que nous avons étudié plus haut (p. 122).

Ruisseau, qu'on trouve écrit *roisseau*, *roisseus*, *rossel*, *ru*, dans l'ancien français, se prononce *russeau*, en Acadie. On trouve *russeau* dans les *Conférences* (xviii^e siècle), et Bérain (1675),

1. — " Si revenons à Henri qui a séjourné à Pamphyle ", *Villet*.

" Se tu le porroies à ton cuer rachater

Volontiers te l'airroie arrière *retorner* ". FERABRAS, v. 62.

" Cent fois le *lor* vous regart. " *Le Roi Jean de Brienne, romancero*. XIII^e siècle, etc.

2. — Les latins prononçaient différemment l'o long et l'o bref.

3. — " Quelque basse *fousse* des prisons ". *Rabelais*.

nous dit qu'à Paris " *ruisseau* est parfois prononcé *russeau*. "

Fléau, instrument qui sert à battre le grain, se prononce *flau*, comme d'ailleurs au Berry et dans l'est de la France. C'est le *fael* du français primitif — *faïl* en anglo-normand — avec la chute de l'l final. La cour ne prononçait pas autrement, aux xvie et xviiè siècles, et antérieurement, témoin ces vers de Racan, où *fléau* est monosyllabique, comme *beau*, *eau*, etc.

" Mais ce cruel honneur ce *fléau* de notre vie, "

et celui-ci de La Mesnardière :

" Baucis, le *fléau* mortel des verres et des pots ",

et d'autres encore que je pourrais citer.

Flau pour *fléau* est ce que les savants appellent une syncope, c'est-à-dire, la contraction de deux syllabes en une seule.

Oir, oire, ouer, oue.

L'r final, sonne en Acadie, comme en France, dans les verbes de la troisième conjugaison : *voir*, *pouvoir*, *vouloir*, *apercevoir*, prononcés, ici, *vouère*, *pououère*, *voulouère*, *apercevouère* ; mais, dans le plus grand nombre des substantifs, aujourd'hui terminés en *oir*, il tombe tout à fait, et la diphtongue *oi* se change en *oué*, ou en *wé*, donnant au *w* le timbre qu'il possède en anglais : un *mirwé*,¹ un *tirwé*, un *dreswé*, etc., pour un *miroir*, un *tiroir*, un *dressoir*, etc. Rabelais écrit indifféremment *dressouer* et *dressoir*, *tirouer* et *tiroir*, *mouchoir* et *mouchouer*. " Où est mon entonnouer ? " (*Gargantua*). On trouve *refectouer*, *reposerouer*, dans Cotgrave et aussi *reposer*.

L'r final de ces mots ne se faisait pas entendre. Rabelais devait prononcer comme nous : *dressoué*, *tiroué*, *mouchoué*. Telle

1. — Ménage, à propos de ces mêmes substantifs, nous dit qu'ils se prononçaient *miroi*, *tiroi*, etc, de son temps. Il est permis de douter qu'il ait correctement épelé le son qu'il a voulu rendre : *oi*, dans un grand nombre de mots, était mis pour *oué* (*wé*), de son temps, *o* se substituant à *a* et *oi* à *ai*, *anglois* pour *anglais*, *j'avois* pour *j'avais*.

Moi (*mowá*) se prononce *moé* (*mowé*), en Normandie, et aussi chez les habitants de Québec.

était la manière de dire, non seulement du centre de la France, et notamment de la Touraine et du Berri, mais aussi de la Normandie, de la banlieue de Paris, et même de la cour. On disait *mouchoué*, à Blois, l'endroit de France où l'on parlait et prononçait le plus correctement¹.

Girouard, nom propre, se prononce *Girouère*, en Acadie, quoiqu'il conserve, en écriture, l'orthographe que lui ont donnée les missionnaires : *Giroir*, ou *Girroir*.

Les finales en *oire* se prononçaient *ouère* (*wère*), aux xv^e et xvii^e siècles, dans la plupart des mots, où, aujourd'hui, la prononciation est conforme à l'orthographe.

Rabelais, contempteur de toute convention gênante, écrit *machouère*, et Mathurin Regnier, presque son contemporain, fait rimer *histoire* (prononcez *histouère*) avec *chaire*².

Nous disons *machouère*, *histouère*, *armouère*, etc., comme Rabelais et ses contemporains.

Eur — Eux.

Il est facile d'établir, sur les autorités les plus irrécusables, que, dans les suffixes en *eur*, l'*r* final tombait, aux xv^e et xvii^e siècles :

Mon bon *monsieur* (*monsieu*),
Apprenez que tout *flatteur* (*flatteu*)
Vit aux dépens de celui qui l'écoute (LA FONTAINE).

Quelques auteurs vont même jusqu'à supprimer l'*r* final de ces mots et à le remplacer par un *x*, comme le fait La Bruyère dans le discours sur *Théophraste*, datant de la fin du xvii^e siècle, où il écrit *querelleux* pour *querelleur*³. " Qu'on me chasse ce grand *pleureux*", dit Boileau, *Héros de romain* ; et Madame de Sévigny : " Vous avez de l'obligation à Langlade ; ce n'est point un *écrivieux*. "

1. — " Il est mal aisé de regarder longuement et avec plaisir la beauté d'un *mirouer* qu'on ne s'y regarde soi-même " Saint François de Sales. Le saint prononçait-il *mirouë*, ou *mirouère* ?

2. — Saint Gelais, autre contemporain, fait rimer *paroisse*, (*parouèce* ou *parwèce*) avec *pécheresse*, comme nous l'avons vu.

3. — " On écrit *avaleu*, ou *avaleux*, *chanteux* ou *chanteu*, *danseux*, *denicheux*, à Paris ". NISARD.

On disait aussi, dans la "bonne ville" de Henri IV et de Louis-le-Grand, *procureu, moqueu, laboureu*, et même *ingénieu*, pour *ingénieur, laboureur*, etc. C'est encore l'exacte prononciation de ces mêmes finales en Acadie. Il est resté, en français, de cette double prononciation, ou plutôt de cette double graphie, *fauchoux*, araignée des champs, et *faucheur*, celui qui fauche le grain.

La première manière, *fauchoux*, est celle du peuple, ouvrier suprême de la langue ; la seconde, *faucheur*, est fondée sur une graphie savante.

Menteux pour *menteur*, c'est maintenu, à Paris même, jusqu'à ces derniers temps, dans la bonne conversation ; et l'on écrit encore très correctement, selon l'Académie, *oublieur*, vendeur d'oublies, avec un *r*, quoique la même Académie (jusqu'en 1835) et Littré et les autres autorités, nous avertissent que ce mot se prononce *oublieu*.

Une vénérable aristocratie, pour qui rien n'a changé en France, depuis le *Grand Siècle*, dit toujours un *piqueux* pour un *piqueur*.

Une preuve, qui me paraît convaincante, que les suffixes en *eux*, formés sur le suffixe *orem* des latins, se prononçaient *eu*, dans l'ancienne langue, et même au xvii^e siècle, c'est que le féminin de ces mots est en *euse* : *menteur, menteuse, couvreur, couvreuse*. C'est à l'écriture, à la graphie, que nous devons de faire sonner l'*r* final de tous ces mots, où il était muet, dans la bouche de nos pères. L'orthographe, telle que fixée par les grammairiens, a bien d'autres méfaits linguistiques à sa charge.

Dans les mots de formation savante : *bonheur, horreur, verdure*, etc., l'*r* final sonne, en Acadie, comme en France.

CHAPITRE XIV

Liaisons

Superlatif ; Analogie ; Négation ; Liaisons et lettres euphoniques

Les liaisons ne sont pas, chez nous, toujours conformes à celles que l'on trouve dans les auteurs. Elles sont plutôt celles que l'on entendait en France, aux xv^e et xvii^e siècles, chez le peuple. Des *t* sont mis là où l'Académie veut des *s*, et inversement des *s* où il faut aujourd'hui des *t*. Nous disons, par exemple, *cent-z-hommes*, au lieu de *cent-t-hommes* ; *avant-z-hier*, pour *avant-t-hier*. Quand nos paysans disent : *avecques-eux*, *avecques-elles*, en liant ensemble les deux mots comme avec un *z*, ils parlent, avec le *Roman de la Rose*, avec Ronsard, avec Racan, la langue des dieux ; ils font sans s'en douter, sans le savoir, des vers antiques. M. Jourdain, dans les mêmes conditions, ne savait faire que de la prose.

Le plus souvent, les mots se suivent sans liaisons orthographiques, comme il arrivait, en France, aux xv^e et xvii^e siècles, dans la langue parlée, même chez les " honnêtes gens, " même chez les habitués de l'Hôtel de Rambouillet.

Nous disons un *ran-élevé*, un *san-impur*, et non pas un *rang* (ranque) élevé, un *sank-impur*.

On ne trouve pas chez nous de ces intercalations de lettres euphoniques, qui émaillent le parler de certains paysans de France, comme *j'ai-z-été*, *on-zi-a*, *j'suit-avec-vous* ; nous disons *j'ai été*, *on a été*, *j'sui avec vous*, comme ils disent, je crois, sous la Coupole sacrée.

Les auteurs écrivent et les lettrés disent : *l'on a*, *l'on pense*, à côté de *on a*, *on pense*. Cet *l* est pour l'euphonie.

Il existait, comme nous l'avons vu, une autre consonne euphonique, *n*, dans la langue parlée, à Paris, au temps où Port-Royal d'Acadie fut fondé.

Cet *n* s'est un peu conservé chez nous et certains anciens disent, comme *Piarrot et Janin*, dans les *Conférences* : *n'on dit, n'on croit*, à côté de *on dit, l'on croit*. Cet *n* auxiliaire se retrouve en Normandie et dans d'autres endroits de France. *Y* et *Z* fournissent aussi des liaisons et des évitements d'hyatus, que nous avons vus à ces lettres respectives.

Métathèses.

Dans un certain nombre de mots dérivés du latin, le français fait subir au radical l'opération de la métathèse, qui consiste en la transposition de deux lettres. Du mot latin *berbeæ* (ou *vervex*), par exemple, il a fait *berbis*. Nous disons *berbis*, ou *beurbis*, plus conforme au radical. Ce mot nous l'avons conservé et non pas créé. Nous le tenons de nos ayeux. Nous disons, comme la douce Marie de France, dans ce vers datant du XIII^e siècle :

“ Va-t-en à la *berbis*, ta mère. ”

Formage, de *formaticum*, est un autre mot que la langue officielle a déformé en *fromage* et que nous prononçons comme il le devrait être. Il en est d'autres encore : *berouette*, par exemple, de *bis-rotæ*, ou mieux de *bi-rotæ*, petit véhicule, originairement à deux roues, et qui, grâce à Blaise Pascal, n'en a plus qu'une. Avant de faire *berouette*, diminutif, nos pères avaient *beroue*.

Le dictionnaire donne *brevage*. Nous avons *beuvage*, du radical *bibere*, avec un suffixe en *age*, également dérivé du latin.¹

De *progenitura* les savants ont formé, sans presque rien changer à son prototype, *progéniture*, vocable assez dur et sentant son latin d'une lieue. Le fermier acadien, et, avant lui, le paysan du Berry, ont fait *pourginée*, mot d'une physionomie très douce, de *progenita* ou, peut-être, de *progenies*, changeant le *pro* du radical en *pour*. *Pour*, ici, est plus conforme au génie de la langue française que *pro*. Une *pourginée*, c'est une ribambelle d'enfants. Les Canadiens disent une *tribu* ; les Français, à la recherche d'un terme adéquat, ont pris le mot arabe *smalah*.

1. — La forme acadienne est tout près de celle du vieux français : Joinville a *beverage* ; Froissard, *buverage* ; l'anglo-normand, *beverage*.

Ni *tribu*, ni *smalah* ne vaut *pourginée*, pour le sens direct, ou pour la grâce de la forme.

La métathèse, puisqu'il faut l'appeler par son nom, réclame, du parler acadien : *bertelle* pour *bretelle*, dont l'origine est inconnue ; *berloque*, pour *breloque*, autre mot dont on ne connaît pas la provenance ; *escouer*, de *succutare*, pour *secouer* ; *escousse*, dans le sens de espace de temps, pour *secousse*, de *succussa* ; *guernouille*, de *ranumcula*, pour *grenouille* ; *guerlot*, dont l'origine est inconnue, pour *grelot* ; *guernier* pour *grenier*, formé sur le mot latin *granarium*.

Nous avons, en plus, certains mots purement acadiens, *guernages*, par exemple, fruits sauvages, du radical *granum*, suivi d'un suffixe en *age* ; *guerné*, pour *grenu*, même origine, moins le suffixe.¹

Superlatif

Le superlatif, qu'il s'agisse de personnes ou de choses, est une forme d'exagération, qui confine au mensonge. Nul homme, ici-bas, n'est le *plus grand* ; nulle créature n'est la *meilleure*, absolument. C'est à peine si la chose peut se dire par comparaison. Aussi ne trouve-t-on pas dans la langue française, langue honnête entre toutes, de terme qui l'exprime proprement. Pour y arriver, il faut recourir à une périphrase : *très*, du latin *trans*, s'il s'agit du superlatif absolu ; *le plus*, *le meilleur*, s'il s'agit d'un comparatif que l'on accole à l'objet que l'on veut magnifier.

La langue celtique que parlent les Bretons bretonnants, non plus que la langue hébraïque, n'ont pas de mot qui l'exprime directement.

Quand David veut nous laisser entendre que le grand prêtre Aaron portait une barbe *très longue*, il a recours à une répétition : *barbam, barbam Aaron*.

C'est aussi la manière de nos paysans : Elle est *belle, belle, pulchrissima* en latin) ; Il fait *chaud, chaud*, aujourd'hui ; “ Il

1. — *Grenage* est un mot français, mais avec un sens tout différent.

part, marche, marche, marche ”, ¹ pour il marche longtemps et très loin ; “ Pour jamais, jamais, changer de place. ” ²

Nos paysans trouvent, et au besoin, inventent, des tournures quelquefois bizarres pour exagérer leurs sentiments : Il est grand, *ça fait trembler* ; elle est laide, *ça fait peur* ; il a grêlé *c'est terrible*. ³

Pour exprimer une très grande quantité, ils diront : il y en a en *veux-tu*, en *v'là* (pour en voilà) ; ou encore : Il y en avait à *plain* ; il en a ramassé une *tapée*. Dans un degré un peu moindre : ils en ont une *beauté* ; j'en ai attrapé une *beauté* ; j'ai mis une *beauté* de foin dans ma grange ⁴.

Nous faisons surtout usage de l'adverbe *assez*, en accentuant tout particulièrement la seconde syllabe, pour exprimer nos superlatifs. C'est *assez bon* ! pour c'est très bon ; il est *assez fou* ! pour il est extrêmement fou ; la lune est *assez belle* ! pour est *merveilleusement belle* ; il en avait *assez mangé* que je croyais qu'il en mourrait, pour *tellement mangé* ; cet homme est *assez malade* ! pour *très malade*.

Cet emploi de l'adverbe *assez*, très fréquent dans les vieux auteurs, ⁵ n'a pas toujours été bien compris par les commentateurs, ni correctement rendu par les traducteurs. ⁶

1. — M. Marius Barbeau, *Folk lore Canadian*, rapportant *verbatim* un conte entendu de la bouche d'un habitant d'en bas de Québec.

2. — G. NIGOND, *Rimes percheronnes*.

3. — Les Précieuses disaient : Il est *furieusement* beau ; à Londres, on entend : He is *awfully* nice.

4. — Le mot beaucoup, qui est aussi un augmentatif, se *décompose* en *beau coup*.

5. — “ Porcs et bues avons assez ” (CHRÉTIEN), signifie ici, nous avons une grande quantité de porcs et de bœufs.

“ Je vous di bien qu'il i porra

Des jeux d'Amours assez apprendre (*Roman de la Rose*), pour *beaucoup* apprendre.

“ Buenos robes assez eüst ”. (*Eric et Enide*).

6. — Pour en donner un exemple : Les linguistes ont disserté sur le sens de : “ Asez i ot contes et rois ”, (PERCEVAUX). M. Lucien Folet, dans sa *Petite Syntaxe* de l'ancien français, soutient ceci, entre autres commentaires : “ Asez i ot contes et rois ”, ne dit guère plus que “ Contes et rois i ot ”. Oh ! si, il dit beaucoup plus. *Asez* (*assez*) signifie ici qu'il y eut un grand nombre, *beaucoup* de comptes et de rois.

J'ai dit que la langue française n'avait pas de mot synthétique qui exprimât directement le superlatif. Si, elle en a quelques-uns, conservés du latin ; mais ceux-ci n'ont plus le même emploi qu'ils avaient. *Maxime* est un nom d'homme, en Acadie, et rien de plus ; *Maximus*, chez les Romains, signifiait *le plus grand*. J'y pourrais ajouter quelques verbes : *tressaillir*, par exemple, ou *tressauter*, de *trans* et de *saltare*, *sauter plus loin* ; *trépasser*, *passer au delà*.

Catherine de Médicis importa d'Italie les superlatifs outrés et fades de *sérénissime*, *révérendissime*, *éminentissime*, etc. Le bon goût français les recusa. Un seul, je crois, trouva grâce et entra dans le Dictionnaire de l'Académie, à sa première édition : *généralissime*. Mais celui-là avait pour le pousser Richelieu, général en chef des armées de Louis XIII.

Il y a dans le parler des Acadiens un mot, cependant, qui sans périphrase, vise directement au superlatif : *tretous*, (ou *tertous*) de *trans totum*, signifiant *absolument tout*.¹ Il est d'un usage universel. " Vous êtes les bienvenus *tretous*. " est la formule ordinaire de bon accueil ; " Des compliments à *tretous* par chez vous ", est celle de la séparation. Cette formule vaut mieux, est plus compréhensive, en tout cas, que la manière normande et canadienne : " Des compliments par chez vous. " Le superlatif *tretous* est peut-être le seul qui n'exagère pas l'expression des sentiments.

L'imagination populaire est riche en superlatifs à périphrase. Pour figurer un homme très en colère, un paysan dira : Il *mord dans le fer* ; d'une personne se portant parfaitement bien, ce sera : Il n'a pas *la plus petite rosée de mal* ; d'un autre très déperé : Il est *raide maigre*.

Rabelais voulant reculer les bornes du superlatif, écrivait :

1. — Le mot se trouve, épilé quelquefois *trestôt*, *trestos*, *trestuit*, *très tout* (en deux mots) *trestous*, *trestut*, dans les vieux auteurs. Dans la *Chanson de Roland*, on le trouve même employé comme adverbe : " *Trestut seit fiz* ", qu'il en soit *tout à fait sûr*. " Ils sont *tretous* logés à l'enseigne du Croissant. L'ESCARBOT. Rabelais renchérit : " Nous sommes *très tous* à vous, sacs, papiers, plumes et *tout* ". *Pentagrue*l.

Chinon, deux ou trois fois Chinon,
Petite ville, grand renom.

Virgile de même : *O ter quaterque beati!*

J'ai entendu plus fort que cela, je crois, de la bouche d'un paysan Canadien. Il voulait me faire comprendre combien l'un de ses amis avait de richesse : Il est riche, *c'est le bout des chiffres.*

Analogie

L'analogie est un rapport de ressemblance qui existe entre les choses : idées, objets matériels, vocables, harmonies. Les langues lui doivent la formation d'un grand nombre de mots. Un mot nouveau, incompris ou mal compris, va tout droit à un mot connu, en usage et de même assonance.

Les mots de formation analogique sont moins remarqués dans la langue écrite, où l'usage les a rendus familiers, que chez le peuple, où ils donnent lieu, parfois, à des rapprochements bizarres.

Le paysan de France, avec du *laudanum*, dont il entendait prononcer le nom pour la première fois, a fait du *lait d'anon* ; avec de *l'huile de ricin*, de *l'huile d'hérisson* ; avec des *sicomores*, des *sitôt morts*. Thibaud, dans le *Médecin malgré lui*, demande au docteur Sganarelle des remèdes pour sa femme " qui a des lassitudes dans les *muffles* des jambes ". Ceci vaut le mari acadien qui demandait au pharmacien des *fortifications* pour sa femme amaigrie.

L'*habitant*¹ Canadien *bat d'un bout*, comme nous disons, son grand cousin de France et son petit frère d'Acadie, pour la fécondité des créations analogiques. Un *meeting* électoral est pour lui une *mitaine* d'élection ; le village de *Sommerset* a été converti en *Saint-Morissette* ; *Sutherland* a fait *Sainte-Irlande* ; *Sullivan*, *Sylvain* ; la *Mononahela*, où Braddock fut battu par Langlade, la *Malenquelée* ; *Stanford*, *Sainte-Folle*. Un paroissien de Saint-Agapit, assis sur l'*accueil* (seuil)² de sa porte ra-

1. — Se dit pour paysan, en Québec.

2. — Après tout l'*accueil* de la porte, du paysan Canadien, vaut bien " le diazome du perron ", de CHATEAUBRIAND, dans ses *Mémoires d'outre-Tombe*.

contait à sa famille émerveillée qu'il avait, dans son voyage, visité les " *fornications* (les *fortifications*) de Québec. "

C'est surtout dans la traduction de son nom en anglais que le génie du paysan Canadien s'exerce, et c'est, sans contredit, à *Sifroid Godin*, qui traduisit le sien en *Six time Goddam*, que revient la palme.

Nous avons *éclas* pour *glas*¹ en Acadie ; *temple*² pour *tempe* ; *grand-mère* pour *grammaire* ; mais ce sont des mots importés de France.

Orgelet a donné *orgueilleux*³ ; *taie d'oreiller*, *tête d'oreiller* ; *mélasse*, *menace* ; *hachette*, *jaquette* (aux Iles-Madeleine) ; *précipice*, *troucipice* (mot local) ; mais, en somme les mots nouveaux de formation analogique sont assez peu nombreux, chez les Acadiens. Ceux que l'on trouve sont surtout des termes marins appliqués aux usages terrestres.

De la négation

Aux primes origines de la langue française, les adverbes *ne* et *non* conservaient encore la puissance de négation qu'ils avaient en latin. Mais, sous l'influence du Celtique, le timbre de *ne* (*né* en latin) ne tarda pas à s'affaiblir, en se nasalisant davantage. Ce ne fut bientôt plus qu'un son vide, presque inarticulé, dépourvu, en tout cas, de toute sonorité : notre *ne* d'aujourd'hui.

Ne remonte très haut. C'était, paraît-il, prononcé on ne sait plus comment, une des formules de négation, peut-être la principale, dans la langue indo-européenne. Elle dut s'altérer en descendant de si loin. Au temps d'Ennius, bien antérieurement

1. — *Glas*, qui dérive du latin *classicum*, se disait *clas*, dans l'ancienne langue. L'*e* euphonique qui s'est accolé à *clas*, *éclas*, est ce que le jargon scientifique appelle une *prosthèse*. Les *prosthèses* abondent dans la langue académique.

2. — Plusieurs vieux auteurs confondent *tempe* avec *temple*. Je trouve jusque dans une lettre de Mme de Sévigny : " Deux petits fers s'enfoncent dans les *temples*. " Les Acadiens ont apporté cette expression directement de France. *Temple* pour *tempe* est de l'ancien mauvais français.

3. — Voir à la lettre *G*, chapitre XII, pour la prononciation de *gu*, en Acadie.

à Jules César, qui soumit les Gaules à la domination romaine, c'était déjà *noe-nun*, (pour *non-unum*) pas un seul, au lieu de *næ* ou *ne* tout court. *Nun* était là pour renforcer *ne*. Ce *næ-nun* nous a donné *non*, et aussi *ne*, qui se disait *nen*, devant une voyelle.

Le peuple nie et affirme énergiquement. Il nie plus énergiquement encore qu'il n'affirme. *Non*, dont les Anglais ont fait *no*, est resté, parce que le timbre en est distinct et sonore. Mais que faire de *ne*, son délavé, qu'on entend à peine ? Les premiers artisans de notre langue, commencèrent par lui adjoindre des substantifs de négation, *pas*, le temps qu'il faut pour faire un *pas* ; *mie*, une miette, objet minime ; *goutte*, presque rien du tout.

Ces formules auxiliaires, plus expressives, plus compréhensibles, finirent insensiblement par se substituer à *ne*. Elles perdirent peu à peu leur identité grammaticale. De substantifs qu'elles étaient, *un pas*, *une goutte*, *une miette*, elles devinrent adverbess, adverbess de négation, et *ne*, dont elles prirent la place, fut relégué au deuxième plan.

Comme un grand nombre d'autres adverbess de l'ancienne langue, *ne* aurait dû, dès qu'il tomba en défaveur, disparaître de la circulation des mots. Le populaire le rejeta, en effet ; mais les écrivains, mais les pédants, le conservèrent ; cela, probablement à cause du rôle qu'il jouait en latin ; pour la même raison qu'ils ont conservé une quantité de *l* et de *s* étymologiques, qui, aujourd'hui, encombrant l'orthographe.

Il se fit, au temps de la renaissance, un léger effort, du reste infructueux, pour l'éliminer de la langue. A côté de "n'ont-ils pas fait ?", Vaugelas écrivait : "Ont-ils pas fait ?", et il trouvait cette dernière manière élégante. Ronsard, avant lui, se débarrassait volontiers de ce parasite :

Razant les champs, avez-vous point vu
Ceste beauté qui tant me fait la guerre ? *Amours*, Liv. I.

N'avez-vous point vu, eut donné au vers le même nombre de pieds métriques.

En poésie, dans la forme interrogative, permission fut oc-

troyée de mettre, ou d'omettre *ne* avant *pas* et *point*. Les poètes du grand siècle, Corneille, Racine, Molière, La Fontaine, se prévalurent souvent de cette licence. Ceux d'aujourd'hui s'en prévalent encore, quelquefois. Musset ne craint pas d'écrire (PAEZ) : " *Crois-tu pas en Dieu ?* ", et Victor Hugo, dans *Hernani* : " *Viens-tu pas ?* "

En prose, toutefois, nul écrivain n'est assez téméraire pour mettre dans une phrase un *pas* qui ne soit précédé d'un *ne*, sauf dans certains cas particuliers, devant certains verbes, où *ne* conserve encore assez de puissance négative pour ne requérir l'assistance d'aucun auxiliaire. Cette absolue nécessité du *ne* obligatoire fait dire à Molière (*Don Juan*, III, 2) : " Il ne se peut donc pas que tu ne sois bien à ton aise ", et à Petit de Julesville (*Hist. de la langue française*) : " Le jour où, pour un méchant mot, éclata une querelle qui ne pouvait ne pas éclater. "

Dans les phrases suivantes : Je tremble qu'on *ne* vous voie ; il est meilleur qu'on *ne* pense ; je crains qu'un songe *ne* m'abuse, *ne* est explétif, nous disent gravement les grammairiens. Il est plutôt parasitique, voire parasitaire. Il étire la phrase et l'allonge. C'est une loque embarrassante qu'on a dans les jambes et qui ralentit *l'aire d'aller*.

Les grammairiens veulent que l'on traduise : *doctior quam putas*, par : il est plus savant que vous *ne* pensez. Le peuple, aussi bien celui de France et du Canada que celui de l'Acadie, supprime le *ne* explétif ; et sa traduction est aussi énergique, plus littérale, meilleure, enfin, que celle des grammairiens. Mais ceux-ci ont pour eux la loi qu'ils ont faite, et il n'est permis à personne de transgresser la loi.

Pas, substitué à *ne*, comme adverbe de négation, ne tarda pas, à son tour, à requérir de l'assistance. Il s'adjoignit les mêmes substantifs dont *ne* s'était fait accompagner, et, par surcroît, conserva *ne* lui-même, dont il continua à se faire précéder : Je *n'en veux pas une miette, pas une goutte, pas une graine, pas un brin, pas en toute* (en tout, avec le *t* final sonore). Voilà notre *pas* entrelardé comme un mauvais sandwich et la phrase bien alourdie.

Notons que tous ces auxiliaires, aussi bien que *pas* lui-même, d'ailleurs, n'ont plus rien de commun avec leur sens originaire :

une miette de pain, *une goutte* d'eau, *un brin* de bois, etc. On entend même dire, en Bourgogne : *un brin* d'air et, en Belgique : *une goutte* de bois. Nous disons aussi : *Il n'y a pas un brin d'air*.

Ne était depuis longtemps tombé, dans le parler du peuple de France, quand l'Acadie et le Canada furent colonisés (Commencement du xvii^e siècle). Ni les Canadiens ni les Acadiens n'ont songé à le rétablir. Les maisons d'éducation, où la langue académique est enseignée, ici comme en France, l'imposent, il va sans dire. Mais, dans la langue parlée, en dehors des écritures, personne ne s'en embarrasse guère, même les lauréats de nos collèges, même les demoiselles des couvent les mieux diplômées. Il faut un effort pour s'en servir.

Une certaine disposition de mots, qui semble incorrecte, quoiqu'on la trouve chez les meilleurs auteurs : " Je ne fis pas semblant de croire " (Marmontel) ; " Je ne fis pas semblant de voir " (J. J. Rousseau), pour : Je fis semblant de ne pas voir, je fis semblant de ne pas croire, est la seule construction employée en Acadie.

Les très vieux auteurs ont quelque chose qui y ressemble :

Vos en iroiz — pas ne m'en poise
Que ne seroie pas cortoise
S'il n'e pesoit de nule rien.

PERCEVAUX, *Li Galois*.

Nous disons : *Fâche-toi pas ; parle pas*. Je trouve dans le *Parler-Français*, de Québec : " *Parls-y pas* ". Toutes ces tournures viennent de France.

Vient de France également : " Il la laissa (Madame de l'Archant) qu'elle n'avait que trois ans, encore pas. " BRANTOME, *La Chastaigneraye*.

Ce *pas* final se retourne en Acadie : " Pourquoi dire des *chouses* qui sont *pas* ? " Les Canadiens le connaissent aussi. J'ai entendu, à Québec même, une femme dire à son mari qui la taquinait : Laisse-moi tranquille, je t'aime *moins que pas*.

Pas, le temps qu'il faut pour faire un *pas*, est, en somme, une expression suffisante pour désigner une chose de courte durée, ou même un objet de peu de valeur. C'est une négation incomplète : mais enfin, renforcée par *miette*, *goutte*, etc., c'est au

moins un succédané. Mais, quand il s'agit de choses abstraites, ou de considérations morales, la pauvreté, l'insuffisance de *pas*, comme terme de négation, saute aux yeux. Le peuple s'en rend compte, sans trop savoir comment y remédier.

Un jour qu'on parlait devant moi d'un paysan, au crédit duquel on mettait une action généreuse, quelqu'un protesta en ces termes, dont je fus frappé : “ *C'est pas le cas, il en est indigne capable.* ”

Indigne, mué en adverbe, me semble une forme de négatif préférable, ici, à *pas* ou *point*.

Pour faire un *pas*, il faut un certain temps, quelque court soit-il. *Point*, le point géométrique, est le néant absolu. Aussi nos gens l'emploient-ils seul, sans auxiliaire : *J'en veux point.*

Expressions particulières

Le Firmament ; la Neige ; la Glace ; la Forêt ; la Mer.

Toute langue vivante évolue. Les langues humaines ont à tel point évolué, qu'elles sont devenues étrangères les unes aux autres. Ne s'entendant plus, elles se sont prises à douter de leur commune origine.

Mille causes contribuent à diversifier le parler parmi les hommes. Les plus effectives sont les guerres, quand elles sont suivies de l'imposition d'un régime nouveau, ou accompagnées du rapt des femmes. Les enfants nés de pères et de mères parlant un idiome différent créent des mots hybrides, qui restent et qui font souche.

Il existe d'autres agents, moins violents et partant moins rapides, d'altération des langues : les migrations en pays lointains ; un changement de climat affectant les cordes vocales ; les relations internationales ; le commerce ; des besoins nouveaux ; des habitudes de vie nouvelles ; l'usure des mots ; le contact avec une langue étrangère ; la nécessité où l'on se trouve, tel Adam au paradis terrestre, de donner à des objets nouveaux, des noms appropriés.

En mettant les pieds sur le sol d'Amérique, les colonisateurs français du xvii^e siècle, tant ceux de l'Acadie que du Canada,

se trouvèrent en présence d'une nature, sinon nouvelle, du moins, différente, sur plusieurs points, de celle de la Touraine, du Berri, de la Normandie, du Poitou, en même temps que d'objets et de besoins nouveaux.

Pour désigner des phénomènes nouveaux, ils eurent rarement recours à ce que les philologues appellent des néologismes, c'est-à-dire à des mots créés exprès de toutes pièces. Ils étendirent, préférablement, le sens des termes français en usage, leur donnant des acceptions neuves. Ce fut, le plus souvent, par le procédé d'analogie qu'ils augmentèrent et enrichirent leur vocabulaire.

Les objets particuliers propres aux indigènes, aussi bien que les noms de lieux, gardèrent, en français, dans un assez grand nombre de cas, leurs noms sauvages. Mais ces objets et ces noms de lieux sont en assez petit nombre, et leur introduction dans le parler des Acadiens n'en altère nullement, ni le caractère ni la physionomie. Il en sera question au chapitre : *Des mots indiens qui sont entrés dans le vocabulaire acadien.*

Le Firmament

Parmi les phénomènes qui frappèrent le plus vivement l'imagination des nouveaux colons, furent les aurores boréales. Nous sommes au temps où fleurissent encore les romans de chevalerie, où les imaginations voient partout du merveilleux et du surnaturel. Les Canadiens les appelèrent des *marionettes*¹ ; les Acadiens leur donnèrent le nom de *lances*², trouvant sans doute quelque ressemblance entre ces éclairs vivants, *dardant*³ de

1. — Le mot *marionette* avait un grand nombre d'applications au xvii^e siècle. C'était, outre sa signification ordinaire, un terme de métier et aussi de marine et d'art militaire.

2. — En vieux français, une *lance* signifiait un chevalier armé d'une lance. Le moyen âge avait aussi les *lances à feu grégeois*.

3. — Le mot *darder* a plus d'acceptions dans le parler des Acadiens, qu'il n'en a au dictionnaire de l'Académie. Par exemple, le verbe s'emploie au pronominal. Nous disons : *se darder* sur quelqu'un, pour se jeter brusquement sur lui.

traits lumineux les profondeurs du ciel et le jeu éblouissant des lances dans les tournois.

Ils avaient, pour désigner les phénomènes célestes, d'autres appellations, presque toutes gracieuses et typiques, apportées avec eux de France, et que leurs descendants ont religieusement conservées. L'arc-en-ciel est aussi appelé *l'étendard du Bon Dieu* ; c'est un *dragon*¹, quand une seule de ses extrémités est visible ; un *œil-de-bouc*, quand les deux le sont, pendant que le sommet reste caché derrière les nuages.

Le tonnerre, avec le bruit qu'il fait, est bien ici, comme en France, le tonnerre ; mais les éclairs sont des *éloëzes*,² et ce que les Canadiens entendent par *éclairs de chaleur*, s'appelle du *feu chalaïn*³, en Acadie.

Quand la foudre n'est pas accompagnée de feu, on dit que le tonnerre *tombe en pierre*.

La terminologie astronomique en usage, en Acadie, n'a rien de bien particulier. Qu'une comète s'y appelle une *étoile à grand queue*, il n'y a là qu'une image parfaite de ressemblance, une équation entre l'objet et les mots qui le décrivent.

La *Charrue*, la *Grand-chaise*, pour la Grande Ourse, sont des images moins parfaites. L'une et l'autre, cependant, remplacent avantageusement *Chariot*, mot qui, en français, désigne la même constellation.

Il serait mal aisé de trouver de l'analogie entre une autre constellation, les pléiades, et le nom de *poucinière* (ou poussinière) que lui donnent les Acadiens. *Poucinière* doit leur venir de France.

1. — Un arc-en-ciel brisé est un signe menaçant, précurseur de mauvais temps. Un *dragon d'eau* était, anciennement, *une sorcière de vent, une trombe*.

2. — "*Eloëse : A lightning*". COTGRAVE.

Rien que de lumineux dans les racines de ce mot, soit qu'on le fasse ultimement remonter à *helios*, le soleil des Grecs, ou qu'on le rattache au verbe latin *allucere* (ou *aelucere*), ou encore à *l'elicie*, ou *l'hélicie* de l'ancien français. "Ce feu de gaité suscite en l'esprit des *éloëses* vives et claires"

MONTAIGNE.

... Dans l'ombrun de siècle transitoir,

Nous laisso veire un *esluci-beu* : " Dans la transition ténébreuse des siècles, nous laissons voir une *éloëse* de beauté. F. MISTRAL, *L'Archetype*

3. — Du latin *calorem*.

La Neige

La neige était un phénomène céleste presque nouveau pour eux. Elle fut l'occasion d'images pittoresques et de quelques néologismes. Par exemple, ils rentraient au logis tout *enneigés*,¹ l'hiver, quand elle tombait par *bourrasque*.

Bourrasque, cependant, ne se dit plus guère ; c'est le mot *bordée* qu'on emploie le plus souvent : une petite *bordée* est celle qui couvre à peine les chaumes ; une *grande bordée*, celle qui s'abat violemment, fouettant le visage comme fait une frégate qui crible de ses *bordées* le flanc d'un navire ennemi.

Les amoncellements de neige qui suivent les tempêtes et qui ressemblent à des soulèvements énormes de vagues congelées, sont des *roulis*². Dans l'ancienne langue, *roulis* était synonyme de rouleau. Nous disons aussi des *roues* de neige. Etymologiquement *roulis*, *rouleau*, et *roue* c'est tout un. Les Canadiens disent, par analogie, des *bancs de neige*, comme on dit banc de sable en français.

Cette neige tourbillonnante qui vous enveloppe, qui vous pénètre, qui vous aveugle, c'est une *poudrerie* ; c'est de la poudre de neige qui vole. Aux Iles-Madeline, ils l'appellent *poudrain*. Toujours à l'arrière plan, une vision guerrière se dessine³.

Par les temps doux, (un *doux-temps* est un dégel, l'hiver), quand la neige est *pelottante*, les *pattes*⁴ des chevaux *bottent*⁵

1. — On trouve *enneigé* dans Cotgrave.

2. — Dans *Maria Chapdelaine*, roman canadien, je trouve *talus* pour *roulis*.

3. — " Il y neige (à Port-Royal, presque toujours, l'hiver, et les vents qui soufflent sont si froids qu'ils gèlent le visage ; on n'ose sortir durant ces *soudrilles* ; c'est le nom que les habitants de ce pays donnent au temps, quand il neige et vente beaucoup à la fois. " DIERREVILLE. page 44. Le mot *soudrille* ne s'emploie plus, en Acadie. Je soupçonne le typographe d'avoir substitué la lettre s à la lettre p.

4. — Le terme *patte* s'applique universellement aux animaux et aux choses, sans égard à la distinction précieuse de la conformation du pied, que ce soit un *sabot* ou des *ongles*.

5. — Le mot *bottes* s'appliquait, en Berri, au XVII^e siècle, et s'applique encore aujourd'hui, je crois, à la *terre grasse* (glaise) s'attachant à la chaussure.

facilement, ce qui équivaut à dire que la neige adhère à leurs *sottilles*.¹

Les enfants se livrent alors à l'un de leurs jeux favoris d'hiver qui est de se *garocher*² avec des *pelottes de neige*.

La Glace

Les hivers de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ne sont pas tout à fait ceux des environs de la Loire. La glace, par exemple, y gèle plus *épais*³. Soulevée et abaissée par les marées, elle *jarce*⁴. Ces *jarces* (*gerçures*) finissent, au printemps, pour faire de véritables *craques*⁵, qui parfois, s'élargissent en *saignées*⁶ et deviennent des *dégelis*.⁷

Souvent l'eau de mer monte par la *craque* et *s'épare*⁸ sur la glace, où elle forme un mélange liquide épais, que le froid ne parvient pas à congeler. Cette neige en bouillie s'appelle *salange*⁹.

La glace se forme, comme chacun sait, à la surface de l'eau. Parfois, cependant, quoique assez rarement, elle *prend* simultanément, à la surface et au fond. Celle du fond, *le anchor ice*

1. — Sabot des chevaux.

2. — Se jeter des pierres ; une *pièce* s'appelle une *roche*, en Acadie. Le radical *roche* entre évidemment dans la composition de ce mot. Appliqué à des *pelotes de neige*, c'est une catachrèse. *Garrocher* est un ancien terme de marine.

3. — *Épais* est ici employé adverbiallement, comme le serait, en français dans la même phrase, le mot *dur*.

4. — Pour *gerce*, du radical latin *garsa*. Devant la liquide *r* c'est presque toujours un *a*, au lieu d'un *e*, que l'on trouve en Acadie : *sarcueil*, *sarge jarbe*, (gerbe), etc.

5. — Grosse fissure, fente. Ne s'emploie que dans ce sens. En France et au Canada, *craque* se dit vulgairement pour *menterie*.

6. — Ouverture béante dans la glace.

7. — Grandes mares liquides laissées libres par les glaces.

8. — *Épandre*. Le français a gardé l'adjectif *épars*. Se disait aussi *espaler*, dans l'ancien français, par le changement fréquent de l'*r* en *l*. Du latin *spargere*.

9. — Par analogie avec le *salange* des marais *salants*. Du radical latin *sal*.

des Anglais, s'appelle du joli nom de *frazil*, prononcé *frazi*, en Acadie. Aux Iles-Madeleine, on appelle *frazel* la gelée blanche qui givre les arbres.

Les rivières, pour la plupart, gèlent de bord en bord, l'hiver, et aussi les lacs et les baies de peu d'étendue. Mais le long des côtes baignées par l'océan, la glace ne s'étend qu'à une certaine distance du rivage. Cette ceinture de glace c'est le *bordage*. Aux Iles-Madeleine, on l'appelle le *débaris*.

Le *bordage*, sous l'action des vents et des marées, se brise souvent et se fractionne en blocs de glace qui s'empilent les uns sur les autres. Ces amoncellements sont des *basculis*. Le *mouwange*¹ se fait au printemps, sous la poussée du vent et des marées.

C'est avec des blocs de glace que les chasseurs à l'affût du gibier de mer font des *gabions*², auprès des *dégelis*, le printemps, et derrière lesquels ils se cachent. Il s'en fait aussi avec des *branchailles*³ recouvertes de neige et de tout ce qui peut leurrer le gibier aquatique.

La Forêt

La nature primitive couvrait l'Acadie et toute l'immense étendue du Canada d'un manteau vert, *tapiné*⁴ de lacs grands et petits, et ceinturé de rivières petites et grandes.

En forêt, les Sauvages, les Acadiens, et les *Coureur-de-bois*⁵ Canadiens se servaient, l'été, pour passer d'une rivière à une autre, ou à un lac, quand la distance n'en n'était pas trop longue, de légers *canots* d'écorce, qu'ils portaient sur leurs robustes épaules.

1. — En Acadie comme au Berri, l'on dit *mouwer* au lieu de *mouvoir*. Les Anglais nous doivent ce mot : *to move*, prononcé *mouve*.

2. — Terme militaire, paniers dans lesquels les assiégés se cachaient.

3. — Amas de branches coupées, *branchages*.

4. — Tacheté, pigloté. Nous disons aussi, avec les Canadiens, *pivelés*.

5. — Nom donné à ces intrépides découvreurs canadiens, véritables chevaliers errants de la forêt, qui, moins de cinquante ans après l'arrivée de Champlain, avaient déjà, avec les missionnaires, exploré presque tout le nord de l'Amérique.

C'est de là que vient le mot *portage*, dans le sens que lui donnent les Canadiens.

L'Acadie n'a pas connu les véritables *coureux-de-bois*. Un *portage*, ici, c'est toute forêt, tout bois quelconque, que l'on rencontre le long des routes. Les Anglais nous ont pris ce terme.

Le *portage* n'était pas inconnu, en France, au temps de Louis XIII ; mais c'était et c'est encore, un terme plutôt maritime. Aux Iles-Madeleine, le mot s'applique à tout cours d'eau, ou passage gelé, qu'on peut franchir en *traîne*.¹

Les *coureux-de-bois* laissaient, quelquefois, par précaution, dans des endroits secrets et sûrs, le long des routes, des provisions ou des *amunitions*² pour le retour. Ces dépôts s'appellent des *caches*.

Afin de pouvoir retracer leur chemin, et pour ne pas *s'écarter*³, ceux qui s'aventurent en plein bois font, en passant, une entaille particulière aux arbres. Ces entailles, qui marquent la route à suivre, s'appellent *plaques* ; une route *plaquée* est tout aisée à suivre.

On se sert, aujourd'hui, d'arbres *plaqués* (*blaised*, en anglais) plus particulièrement pour tracer les *lignes*⁴ séparant les terres *en bois debout* et marquer le *trécarré*⁵.

Toute terre était boisée, à l'exception des *mammequais*, des *margoulis*, des *mocauques*, des *platiers*, des *platains*, des *plaines*, des *barachois*, des *plairies*, des *dunes*, des *marais* et des *baissières*⁶

Les essences *d'âbres*⁷ étaient, pour la plupart, les mêmes que celles de France ; pins, sapins, cèdres, érables, hêtres, *merisiers*, *bouleaux*, *cormiers*, *coudriers*, *saules*, etc.

1. — Traineau.

2. — Ancien mot français que les Anglais ont conservé.

3. — S'égarer, se perdre.

4. — Lignes de démarcation de terrain, entre propriétaires voisins.

Le sens particulier de ce mot nous vient, je crois, de l'anglais *line*.

5. — L'extrémité, la limite des lots, ou concessions de terrain, octroyés par le gouvernement. C'est ce qu'en Poitou on appelle la *devise*.

6. — Terrains bas et marécageux. *Platier*, *platain* et *plaines* sont presque des synonymes. " Nonobstant qu'il semble y avoir plusieurs hables (havres) n'y a que des basses et plateis (sic)". *Voyage de Jacques Cartier*.

7. — Au temps de Vaugelas et avant lui, on disait *âbre*, au lieu de *arbre*, en France, même à la cour ; on laissait tomber le premier des deux *r*.

Mais il s'en trouvait aussi qui étaient particulières à l'Amérique, et que les nouveaux colons voyaient pour la première fois. A celles-ci ils donnèrent les noms qu'ils trouvèrent les plus appropriés, guidés par l'analogie, ou, en tirant simplement sur leur imagination.

La *picea alba Canadensis*, *white spruce* en anglais, que les Canadiens appellent *épinette blanche*, s'appelle *prusse*, ou bois de prusse¹, en Acadie.

L'*abies Canadensis*, le *hemlock* des Anglais, la *pruche* des Canadiens, est désigné, chez nous, par le mot assez étrange de *aricot* ou *haricot*.

Nous appelons *violon*, le *tamarack* des Anglais, l'*épinette rouge* des Canadiens, le *larix americana* des savants.

Il y a eu décidément confusion quelque part. *Violon* pour *épinette rouge* paraît étrange. Il le paraît moins, quand on se rappelle que le mot *épinette* est le nom d'un instrument de musique précurseur du piano.

Il existe relativement à la flore, d'autres expressions assez typiques. Les *berlicocos*², par exemple.

Nous avons les *hêtrières*, les *sapinières*, les *érablières*, les *lissières*, les *cédrrières*³, etc., et les *harriers*⁴.

La forêt était plutôt un obstacle à la colonisation, tant il y avait et tant il y a encore, dans les *larges*⁵, de *bois debout*⁶ qu'il

1. — Cartier (1534) emploie le mot *pruche* pour désigner un arbre propre à la mâture. On le trouve également dans Champlain et dans Denys, avec le même sens. C'est l'épinette blanche des Canadiens. *Prussian fur plank*. "Nom que l'on donne quelquefois aux bordages en bois de sapin de prusse, dont on se sert pour la construction des navires, en particulier pour la bordée". *Dict. de Bonnefoux et Paris*.

2. — Petite boule qui se forme à l'extrémité des branches de sapin et de tous les conifères à *aigrettes*. C'est aussi le nom de l'escargot. Encore un mot pris au vocabulaire de la mer.

3. — Terrain couvert de *hêtres*, de *sapins*, d'*érables*, de *pins*, de *bois à lisses*, de *cèdres*, etc. La France a les *hêtraies*, les *cerisais*, les *saulnaies*, les *chênaïes*, les *aulnaïes*, les *frênaïes*. Flaubert a *hêtrée* : "Quelle fraîcheur sous la *hêtrée* !" Mme BOVARY.

4. — Arbustes pliants et souples, dont on fait les *harts*.

5. — La grande forêt. Terme maritime analogique.

6. — Bois sur pied.

faut abattre à la hache pour faire de la *terre neuve*¹. Rude labeur et lent. Les *âbres abattus* étaient ramassés en *pilots*² et brûlés. Cela faisait un *abatis* ou un *arrachis*, puis un *brûlis*³, dans lequel les premières semences, du sarrasin, le plus souvent, ou des *patates*⁴, plantées par fosses, étaient jetées. Ce défrichement était un *clairon*, un premier *désert*⁵. Quand les troncs d'arbres étaient un peu pourris, il fallait les *échoucher*⁶, travail le plus dur de tous.

Toutes les essences y passaient, le *franc bois*⁷ comme le *bois mou*⁸ ; le sain comme le *cotti*⁹.

Ils laissaient, quelquefois, auprès des maisons, pour servir d'ombrage aux *animaux*¹⁰, l'été, et *d'abric*¹¹, l'hiver, une *bouillée*¹² d'érables, ou de sapins.

On *cochait*¹³ les érables, le printemps, pour le sucre et le *tamarin*¹⁴. Les enfants, plus sages, buvaient souvent l'eau d'érable à même le *casseau*¹⁵. Ils s'amusaient l'été, à prendre les *aigrettes* aux branches de sapin, ou, si c'était du *sapin blanc*¹⁶, à *ramasser* de la *goume*¹⁷, réputée très médicinale. Ils faisaient

1. — Terre labourable ; devenue propre à la culture.
2. — Tas, piles.
3. — *Brûlé*, dans la contrée de Québec.
4. — Pommes de terre. Les *habitants* d'en bas de Québec disent aussi *pataque*.
5. — Il y a aussi les *déserts* naturels, qui sont les savanes, etc.
6. — *Essoucher*, ou arracher les souches. C'est du picard.
7. — Bois franc.
8. — Toute essence qui n'est pas de bois franc.
9. — " Se dit du bois qui se gâte par humidité, qui prend un commencement de pourriture " JAUBERT, *Gloss. du Centre de la France*.
10. — Bétail.
11. — Abri.
12. — Un bouquet. Une *tallée*, à Québec.
13. — Entailler ; faire une coche.
14. — Ce que les Canadiens appellent de la *tire* ; sucre en fusion, encore mou.
15. — Diminutif de *casse*. *Casse-à-rot*, se dit encore, quelque part en France, pour lèche-frite. Ecuelle en écorce de bouleau servant à recueillir l'eau sucrée qui coule des érables et des *plaines*, le printemps.
16. — Sapin baumier. Arbres balsamifères. *Balsam fir* des Anglais.
17. — *Baume* du Canada.

aussi des provisions d'*encens*¹, ayant soin, comme il y en avait une *beauté*², de ne choisir que les *clairettes*³.

Ce n'est que lorsque le *désert ensemencé*⁴ était assez grand pour faire vivre la famille, qu'ils s'établissaient à demeure.

La Mer

Tant qu'ils ont résidé à la Nouvelle-Ecosse, l'Acadie proprement dite, les Acadiens ont constitué une colonie essentiellement agricole et champêtre, quoiqu'ils comptassent parmi eux quelques pêcheurs, originaires de la Rochelle, des côtes de la Bretagne et même de la Baie de Biscaye. Ce n'est que depuis le *Grand-Dérangement* (la déportation de 1755) que la nécessité de vivre a fait des pêcheurs de carrière, de ceux, principalement, de l'Île-Madame, de la Baie-des-Chaleurs, de la baie Sainte-Marie, du Cap-Sable, des Îles-Madeleine et des Côtes du Labrador.

Les termes marins dont ils se servent ont peu changé depuis trois cents ans. Ils furent apportés de France, originairement ; mais ils remontent bien plus haut. On en découvre les radicaux chez les *Norses*, chez les Scandinaves, chez les Basques. Les Acadiens en ont créé quelques-uns pour leur usage particulier. Ils ont étendu, ou rétréci, le sens primitif de quelques autres. Enfin, les Sauvages y sont venus de leur apport.

Le poisson se *maille*, quand il se prend dans un filet ; pour l'en retirer le pêcheur le *démaïlle*.

Une *barge* est un bateau de pêche à deux mats, un peu plus petit qu'une goélette et un peu plus grand qu'une embarcation ordinaire. Le mot nous est apparemment venu des Marseillais, qui le tenaient des Phocéens d'Ionie, à moins que nous n'en soyons redevables à nos maîtres, les Normands⁵. On le trouve,

1. — Boutons de *gomme à mâcher*.

2. — Une grande quantité, beaucoup.

3. — *Bouffie* de gomme claire et pure.

4. — Espace défriché et ensemencé.

5. — *Navibus, magnis, quas Nostrates bargas vocant*. HINKMAR, *Annales*.

avec le même sens, dans Perceval et dans Froissard¹. A terre, une *barge* est une grosse meule de foin, ou de grain.

Bote, nom générique désignant toutes sortes d'embarcations, depuis la nacelle jusqu'au *steam-bote*, nous vient directement de l'anglais *boat*, qui se rattache aux langues primitives du Nord. Les Français en avaient tiré le diminutif *bateau*, ou *batel*, longtemps avant la fondation de l'Acadie. Dès² le XVIII^e siècle, les latinisants en avaient fait *batus*.

L'embarcation à fond plat, que les Canadiens appellent un *doré*, nos pêcheurs du Labrador l'appellent *doris*³.

Pour le passage des rivières, on se sert d'un *gandeleau*, grande embarcation à fond plat, le *bac* de France.

Les indigènes, très improprement dénommés *Sauvages*, qui, en échange de la civilisation que les Européens leur ont apportée, ont donné aux Français leurs terres, aux Espagnols leur vie, aux Anglais leurs âmes, nous ont donné, à nous, le mot *canot*⁴, en usage en France comme ici. Nous leur devons aussi, je crois, la *pagaille*, pagaie, en français.

Du radical saxon *score*, les Anglais ont fait *shore*, l'Académie *accore*, et les Acadiens *écore*. Le mot est très employé, mais dans un sens un peu différent de celui du Dictionnaire : un rivage est *écore*, quand les approches en sont dangereuses, à cause du peu de profondeur de l'eau. Les anciens Français disaient, comme nous, *écore*.

A la Nouvelle-Ecosse et au Nouveau-Brunswick, c'est la mer *perdante* que l'on dit ; aux Iles-Madeleine et sur les côtes du Labrador, c'est la mer *baissante*.

1. — "Messire Henry de Beaumont entra en une *barge*, etc." FROISSARD.

2. — Pour *dès*. Le mot est toujours en usage dans le Berry. "Je vois beaucoup de personnes qui sont en cette prononciation : *dès* que je serai en état" . . . Marg. Buffet, cité par LITTRÉ, au mot *dès*. Le *r* est euphonique.

3. — M. James Geddes donne à ce mot une origine indienne-américaine.

4. — D'aucuns prétendent que ce mot est d'origine allemande ; ils peuvent avoir raison. Mais voici ce que l'on trouve dans le chroniqueur espagnol, Pierre Martyr : "*Ille in terram, suis lintribus quas canoas vocant, exuderunt.*" La scène se passe aux Antilles. Colomb fait usage du mot *canot* dans la relation de ses voyages.

La mer qui monte en déferlant, *boucle*.

Dans les rivières qui se jettent dans la baie de Fundy, les marées sont de quarante pieds, et davantage. Au flux, la première lame fait un ourlet énorme, qui roule sur lui-même et remonte impétueusement *contre* courant avec un bruit sourd. C'est le *refoul*. Les Anglais l'appellent *the bore*. *Refoul* fait image.

Pour désigner le même phénomène, les Français de France ont le *mascaret*. Les Normands se servaient du mot *barre*. Ni l'un ni l'autre ne vaut *refoul*.

Coquillages et Poissons

De 1755 à 1867, les Acadiens, spoliés de tous leurs biens, furent des parias dans leur propre pays. Beaucoup n'eurent que la mer nourricière pour vivre. Les coquillages, huîtres, *coques*¹, *palourdes*², *moucles*³, *couteliers*⁴, et le homard, furent bien souvent, pour un grand nombre, avec le *poisson*⁵, à peu près l'unique nourriture qu'ils purent se procurer.

Le hareng se prend au filet, le long des côtes, à l'embouchure des rivières, dans les baies, dans les *côves*⁶.

1. — Il existe, à la baie Sainte-Marie, Nouvelle Ecosse, un village acadien appelé *Grosses-Coques*.

2. — *Venus mercenaria*, connue, je crois, sous le nom de *bucarde*, en France. Les Anglais l'appellent *cahog*, ou *hard-shell clam*. Le mot est dans Cotgrave.

3. — Moule. " *As moule ; a muskle.* " COTGRAVE.

4. — Couteau de mer ; *solen vaginas* ; mollusque bivalve de la classe des lamellibranches.

5. — Quoique le mot *poisson* ait conservé son sens générique ordinaire, il est devenu, au Nouveau-Brunswick, synonyme de hareng. Absolument, faire la pêche au poisson, c'est faire la pêche au hareng. Ceci provient du fait que le hareng fut souvent le *seul poisson* que les proscrits purent se procurer, faute d'agrès de pêche. Le menu, à l'année courante, s'est longtemps composé pour eux de *patates* (pommes de terre) et de hareng. Au lieu du hareng, c'est la morue qui est le *poisson*, à la baie Sainte-Marie de la Nouvelle-Ecosse.

6. — Petit enfoncement dans une baie, ou dans une rivière. De l'arabe *koga*. En passant au français, le *b* a permuté en *v*. Ces deux lettres se substituent souvent l'une à l'autre. De *al coba* (*al*, en arabe, correspond à notre article *le* ou *la*), les Français ont fait *alcove*. *Cove* c'est le *coba* arabe sans l'article.

A part¹ du hareng, il y a la *morue franche*², la *barbue*³, le *hadec*⁴ le *flétan*⁵, le *gaspareau*⁶, l'*épélan*⁷, la *gatte*⁸, le *bars*⁹, le *pou-lamon*¹⁰, la *pourcie*¹¹, le *loup-marin*¹², la *plaise*¹³, l'*esturgeon*¹⁴.

1. — Nous disons à part de, d'après le latin scolastique a parte rei, pour, en outre, en plus.

2. — Morue commune.

3. — *Morue barbue*, ling ou *codling*, en anglais ; *gadus molva*, genre *urophycis*. Champlain en fait mention (1632). On trouve aussi *barbues* dans Pantagruel. Il en est également question dans les relations des Jésuites. "*Barbu apparently a fresh water form, which is without scales. The barbu of Europe is the sand drub or flounder. La Hontan says that the barbu is so named in allusion to a certain sort of beads that hang down from the side of his muzzle. It must be the catfish.*" W. A. GONONG.

4. — L'aigrefin, ou *morue aigrefin* ; le *melanogranus alglefimus* des savants. En ancien français, *hadot*, et *hadon*. Les pêcheurs d'Ecosse en ont fait *haddie*, d'où *finn and haddie*. Les Romains avaient le *hadec*, qui était, ou n'était pas, notre *hadec* acadien.

5. — Cest le *halibut* des Anglais.

6. — *Clupea vernalis*, que les Anglais confondent avec le *alewives*. "Après la plie vient le *gasparot*." DIERREVILLE. p. 59. Nous disons aussi. *caspareau*.

7. — Dont on a fait *éperlan*, malgré le peuple. Le mot est dans Cotgrave. Rabelais l'emploie : "*espelans vieilles* " ; Champlain également ; Lescarbot de même ; et l'on dit encore, aujourd'hui, à Caen, *épélan*, ou plutôt *éplan*. Bien antérieurement à ces autorités, nous trouvons dans la *bibliothèque des Chartes*, citée par Littré, le mot *espellans*.

8. — L'alose. Se rattache, je crois, au genre *gadus*, d'où *cod*, *cod-fish*, en anglais. Le vieux français avait *gode*, et les Normands *gade*.

9. — "*Bar : The fish called a bass.*" COTGRAVE. *L'abrax lupus*.

10. — Ce que les Canadiens appellent *petite morue*. D'où vient ce mot ? Le celtique a *poule*, d'où *Liverpool*, etc. qui signifie marais. D'autre part, Ganong nous dit : "*Pounamon, ou ponnamon : The name of the tomcod, given by Rand as ponnamo. Used first by Lescarbot as pounamon ; by Father Biard as ponamo and by Denis, as pannamon.*"

11. — Variété de marsoin, abondante dans la Baie-Fundy et le golfe Saint-Laurent. Pourrait venir de l'anglais *porc-sea*, cochon de mer ; mais *cochon de mer* se dirait en anglais *sea-porc*. *Souffleur*, dans Lescarbot. Nicolas Denys l'appelle *pourcille*. C'est le dauphin vulgaire.

12. — Phoque.

13. — Poisson plat de petite dimension. Lescarbot l'appelle *plie*. C'est le nom qu'on lui donne en bas de Québec. En vieux français *platuse* ; en latin *platessa* ; en breton *bleizen* ; en anglais *plaiice* ; en anjouvain, *puise*. On trouve dans Polemius Silvius *pelaica*.

14. — Nos gens font sonner l's. Ce qui montre qu'ils ont reçu le mot tout fait.

La plus grande partie de ces poissons se prennent à la ligne. Quelques-uns, comme le maquereau, le *bar*, l'*épélan*, le saumon, se prennent, soit à la ligne, soit au filet.

L'anguille se pêche au harpon, l'hiver, et au *nigogue*¹, l'été.

Un certain engin de pêche, propre à prendre toute espèce de poissons, s'appelle *nijagan*². Le *nijagan* nous vient des Abénaquis.

La pêche à la ligne est un art subtil. Il y a d'abord le choix des *haims*³ et celui de l'*abouette*⁴. Savoir bien *abouetter* est de la première importance à la pêche.

On *abouette* la truite surtout avec des *lêches* ;⁵ la morue avec du *capelan*, de l'*encornet*⁶, ou des *coques de dune*⁷ ; le *bars* avec des *tripées*⁸ de maquereau, ou avec des *barbeaux*⁹.

On pêche aussi à la *salebarbe*¹⁰.

Il y a aussi le homard. Dans le bon vieux temps, avant qu'il

1. — Harpon armé d'un dard placé entre deux *mâchouères* flexibles. Nous tenons le mot des Sauvages.

2. — " Voici comment on fait un *nijagan* : On plante des pieux l'un contre l'autre, à l'embouchure des ruisseaux et des rivières ou la mer monte. Le poisson passe par-dessus, à marée haute ; mais quand la mer a baissé et que le poisson a manqué d'eau, il suit le jusan ou le reflux, et ne pouvant plus repasser par dessus les pieux, l'eau étant trop basse, il s'y trouve arrêté et l'on va le prendre. " DIERREVILLE, p. 58. Cet engin de pêche ressemble, beaucoup à la *bourdigue* des Canadiens.

3. — Hameçon, l'*h* ne s'aspire pas. On trouve le mot dans l'ancienne langue.

4. — Pour la *bouette*. L'article *la* s'agglutine au mot, comme dans la Cadie, qui est devenue l'Acadie.

5. — " Vous savez que quand il pechierres (le p cheur) veut pendre (prendre) le poisson à l'*aing* (à l'*haim*) il cuevre l'on (couvre) fer de l'êche, et li poisson cuide (pense) manger *lêche* et le fers l'on prend. " JOINVILLE.

6. — Petit poisson de mer, aussi appelé *seiche*, je crois.

7. — Grosses coques impropres à la nourriture ; espèces de bucardes.

8. — Tripailles.

9. — En anglais *chub*.

10. — Engin de pêche, consistant en un long manche, à l'extrémité duquel on fixe un cerceau de fer renfermant un petit filet en forme de poche ; sorte d'épuiquette.

fut pêché à outrance, on le prenait, à mer basse, avec une *gaffe*, dans des *câbournes*¹, qu'il creusait, sous les grosses roches, près de la *côte*.

Le homard, toujours très abondant, est aujourd'hui exploité *en grand*². Au lieu de la manière primitive, la *gaffe*, il se prend, au large, dans des *attrapes*³, aussi appelés *carrelets*, que l'on *abouette* avec du hareng, ou des têtes de morue. Les *homardiers* le portent à des *homarderies* construites près du rivage. Là, on le fait cuire, et on le met en *canistres*⁴, pour être expédié sur les marchés d'Europe et d'Amérique.

La mer fournit encore le goémon, le *boudrier*⁵ et l'*harbe-outarde*⁶, engrais puissants, dont, malheureusement, nos gens ne tirent pas tout le parti qu'ils pourraient et qu'ils devraient en tirer. Après les tempêtes d'automne, on en trouve des laizes le long du rivage.

Il existe d'autres espèces de poissons, petits et grands, sur nos côtes, qui n'ont rien de particulier que le nom qu'on leur donne, le *chancre*⁷, par exemple, la *marache*⁸, le *crapaud de mer*⁹.

Les pêcheurs de carrière, ceux principalement des Iles-Madeleine, de l'Ile-Madame, de Caraquet, de la baie Sainte-Marie, ont des expressions qui paraissent étranges et qui, cependant, pourraient bien être tout simplement des termes en usage parmi les pêcheurs de France. Nous en avons relevé quelques uns, en voici d'autres.

1. — La *cabourne* nous fait remonter presque à l'âge de pierre, à l'homme troglodyte. C'était, paraît-il, le nom de la hutte gauloise. Se rattache à *caverne* et à *cave*.

2. — Sur une grande échelle commerciale.

3. — Trappes. Formé directement du verbe *attraper*.

4. — Boîtes de conserve. Le mot *canistre* n'est autre que l'anglais *can*, boîte à conserve, accomodé à la terminologie française par nos pêcheurs.

5. — Sorte de goémon qui s'attache aux pierres du fond et que la marée basse découvre.

6. — C'est-à-dire *herbe-à-outarde*, ou varech.

7. — Espèce de crabe.

8. — Le requin. Il s'en voit très rarement sur nos côtes.

9. — *Eel-fish*, en anglais. C'est possiblement la baudroie de France.

Les *échafauds*, *scaffold* en anglais, qui servent à plusieurs emplois honorables dans l'empire britannique et ses colonies, désignent, ici, une petite construction bâtie sur pilotis, au bord de la mer, et servant à faire sécher la morue. Seulement, au lieu de *échafaud*, c'est *chafaul* que nous disons.¹

Un *chef-d'œuvre*, c'est ce que chacun de nos écrivains fait, ou croit faire, lorsqu'il *compose* un livre.

Chez nos pêcheurs du Nord, moins ambitieux, un *chef-d'œuvre* c'est simplement un échafaudage quelconque.

Vigneau, recueilli par Littré, est un autre terme en usage, ici, avec la signification de banquette à faire sécher la morue, qu'il a en Normandie.

La *chaudenette* est "une sorte de scène qui se tend près des *échoueries*, ou roches, sur lesquelles les *loups-marins* ont l'habitude de venir se reposer, *s'échouer*, en montant, ou à la marée montante". Henri de PUYJALON².

Mettre la morue à *l'arrime*, *en galère*, *au petit mouton*, sont des expressions bien vieilles, qu'on trouve dans les anciens documents, et qui s'emploient couramment par nos pêcheurs. Ce sont les diverses manières de disposer la morue sur les *vigneaux*, durant la *séchaison*.

Pour retrouver l'exact endroit où ils ont fait une bonne *piole*³, ils prennent des *amets*⁴.

Le fer était rare, *en premier*. Pour ancres, ils avaient des *picasses*⁵, moins sûres, mais plus aisées à déraper.

1. — *Chafaul* ou *échafaul*, c'est le même mot et la même chose. Nous employons aussi *chafaul* dans le sens de *échafaudage*, absolument comme en France. Le préfixe *e*, que l'on trouve dans le français, n'est que l'agglutination de l'article, le *chafaul* devenu l'*échafaul*, tout comme la *Cadie* est devenue l'*Acadie*. En Bourgogne et ailleurs, *chafaul* signifie fenil, *carré à foin*. On trouve dans Joinville : "Ou *chafaut* que l'on ot établi fut porté." Amyot écrit le mot *chafault*, et Froissart, au pluriel *chaffaux*.

2. — C'est le *trap-net* des Américains, et, aussi, je crois, le *thonaire* des pêcheurs de thon de la Méditerranée.

3. — Une bonne pêche ; où ils ont trouvé la morue en abondance.

4. — Points de repère.

5. — Ancres faites avec une pierre amarrée à un câble.

Certains poissons se prennent dans des fonds vaseux ; d'autres, au contraire, sur les *basses*, ou les *battures*¹. C'est sur les *basses*, les *battures* et au goulet des rivières, que le hareng *rave*², de préférence.

1. — Elévation du fond, causée par l'accumulation d'écailles sur les bancs d'huîtres et aussi par le sable.

2. — *Raver* se dit pour frayer, aux Iles-Madeleine.

CHAPITRE XVI

Expressions particulières. (suite).

*Chasse ; Agriculture ; Labourage ; Grainages ;
Jardinage ; le Train ; la Ferme ; les Marais*

C'est avec le vieux *mousquet* de France, dont ils avaient fait un si vaillant usage pour la défense de Port-Royal, que les Acadiens ont longtemps chassé au gros gibier de mer et aux fauves des bois. Bon vieux fusil, très long, très lourd, à la crosse solide, se chargeant par la gueule.

Le gibier abondait, sur *l'empremier*, le gibier de mer surtout. Celui des bois était *galoppé* par les Sauvages, qui en faisaient l'article principal de leur nourriture.

Le roi de la forêt, c'était, et c'est encore, *l'orignât*,¹ portant fièrement son haut panache branchu.

Comme objet d'alimentation, après *l'orignât*, venaient, immédiatement, le *chevreu*², le plus gracieux des quadrupèdes, le *caribou*³, plus sauvage, plus rare, plus difficile à traquer, parce qu'il se tient le plus souvent à la *hauteur des terres*⁴, et le *lapin*⁵.

On mangeait aussi de l'ours⁶, du *madouèce*⁷, et de l'*écureau*⁸, parce que les vivres manquaient souvent ; mais c'était une nourriture de misère.

1. — *Orignal*, mot qui a donné beaucoup de fil à retordre aux étymologistes.

2. — Chevreuil.

3. — Renne du Canada.

4. — Où se fait le partage des eaux, la "divise" des Canadiens.

5. — Le lapin des bois canadiens est plutôt le lièvre de France.

6. — Prononcez *ourse*.

7. — Porc-épic. Le mot me semble d'origine indienne.

8. — Ecureuil.

D'autres habitants de la forêt étaient recherchés à cause de leur fourrure : le loup-cervier, le *chat-sauvage* ou lynx, aussi appelé *marchouêche*, mot sauvage, apparemment, la *mouffette*¹, le *souisse*², le *foutreau*³, la *blette*⁴, la marte et le renard.

La chasse royale était celle de *l'ornât*. C'est l'hiver, ou au commencement du printemps, qu'elle se pratiquait de préférence ; chasse émouvante *aux excès*.

Le chasseur, monté sur ses *raquettes*⁵, apercevait-il une piste d'*ornât*, qu'il se lançait à sa poursuite, dans le grand bois. Lutte d'agilité et d'endurance ; lutte inégale, aussi, où la pauvre bête se déchirant les *pattes*⁶, quand il y avait du verglas, ou *s'embourbant*, quand la neige était trop *creuse*⁷, finissait par se laisser approcher. Une décharge de mousquet à la base de la tête, ou à l'épaule, et l'homme avait raison de son rival sans défense.

Les rivières, les baies, les lacs, les côtes, étaient littéralement grouillants de gibier de mer, le printemps et l'automne. A l'une de ces baies, Nicolas Denys, émerveillé de la quantité de gibier qu'il y trouva, donna le nom de Cocagne, qu'elle porte encore⁸.

Ce n'est qu'aux oiseaux comestibles que nos gens faisaient la chasse ; mais les variétés en étaient nombreuses. Le plus gros, le plus profitable, était *l'outarde*⁹ ; le plus succulent, le

1. — Nom que l'on donne, sur la côte nord du Labrador, à la " bête puante ", le putois ou *mephitis americana*, le *skunk* des Anglais.

2. — *Tamias quadrivittata*, écureuil rayé de bandes blanches ; *ground squirrel*, en anglais.

3. — Vison. La Hontan donne le nom de *foutereaux* à un petit animal amphibie de l'Amérique du Nord.

4. — Belette.

5. — Qu'on attache à sa chaussure pour marcher sur la neige.

6. — Les pieds. Ainsi le veut une subtile distinction qu'on a établie entre patte et pied.

7. — Quand la couche de neige était trop épaisse.

8. — Belle paroisse, dans le comté de Kent, au Nouveau-Brunswick.

9. — L'outarde d'Amérique est une véritable oie sauvage.

*cravan*¹. Mais il y avait aussi le *moïac*², le *canard noir*³, le *bexis*⁴, le *cacaouit*,⁵ le *cale-vite*⁶, la bécasse.

Les plus petits, les *pintrés*⁷, les chevaliers, les *corbijeaux*⁸, les goëlands, les *goëliches*⁹, les *estorlets*¹⁰, etc., n'avaient l'honneur du coup de fusil que s'ils étaient en bande et passaient en *belle*¹¹ : la poudre était rare et le plomb coûtait cher.

Les oiseaux aquatiques dont la chair est coriace ou huileuse : les *margaux*¹², les *huards*, les *richepeaumes*¹³, les cormorans, avaient leur vol franc.

D'autres encore bénéficiaient des lois d'exception, parce que, comme la plupart de ceux qui en bénéficiaient, ils ne valaient pas grand'chose et souvent, rien du tout. De ce nombre

1. — L'oie barnache, petite *cygnocis*. C'est la *bernica brenta* de Stephens, *brant*, en anglais.

2. — L'eider américain. La Hontan l'écrit *moyack*. Mot d'origine micmacque.

3. — Le plus gros parmi les canards migrateurs du Canada.

4. — C'est peut-être le *bec-en-scie*. Espèce de canard de petite taille.

5. — Petit canard sauvage. Nom fait à l'imitation de son cri.

6. — Autre sorte de petit canard sauvage, très difficile à tuer, tant il *cale*, plonge *vite*.

7. — Petit échassier.

8. — Espèce de courlis. " L'oiseau assez semblable au Courlis qui s'appelle, à Genets, *corbigeon*, se rapporte peut-être à cette famille. " (le *bécasseau falcinelle*) de le Héricher. " Les graines de *Corbijeaux* — *empetrum* — nourriture favorite des oiseaux dont elles portent le nom ". FERLAND, *Labrador*, p. 74. On trouve *corbijeaux* dans *Pantagruel*.

9. — Petit goëland. En terme nautique *goëliche* signifie : petite goëlette.

10. — Hirondelle de mer : *sterna hirundo*. On trouve *esterlais* dans Denys ; *esterlet*, oiseau aquatique d'Acadie, dans Carrières, *Dict* ; *Sterlet* dans le Hontan ; *istorlet*, aux Iles-Madeleine.

11. — A bonne portée de fusil.

12. — Gros oiseau aquatique. On le trouve dans l'Escarbot, dans Cartier, *1ère Relation*, dans Denys. " Il a la pointe des ailes noire, le ventre jaunâtre et le reste du corps blanc. " O. A. dans le *Parler Français*.

13. — Le grand plongeur du Nord ; *loon* en anglais. Champlain en fait mention et aussi Denys.

étaient la *ferzaie*¹, le *bigre*², le *sainglaude*³, le *pic-de-bois*⁴, le *biorque*⁵.

L'une des chasses les plus estimées d'autrefois était la chasse à la *tourte*⁶. Ce *sport* n'existe plus, parce que la *tourte* a complètement disparu.

Quand la poudre et le plomb manquaient — il faut bien vivre — on tendait des *lignettes*⁷.

Agriculture

La culture de la terre offre plusieurs termes étrangers à la langue officielle, dont quelques-uns me paraissent de bonne venue. L'homme des champs n'est pas, en Acadie, un *cultivateur*, comme en France, aujourd'hui, ni un *habitant*, comme dans la contrée de Québec : c'est un *fermier*. A l'origine, il tenait sa terre à *ferme*, du seigneur, tant en Acadie qu'en France. Les lois d'Angleterre ont fait de lui un franc tenancier, lui ont donné en propre la *dède*⁸ de sa terre. Il n'en reste pas moins un *fermier*, son propre *fermier*.

Nous avons les *semences*⁹, pour les semailles, et la *cueillette* pour la récolte.

Quand le blé est mûr, il se *métive*¹⁰, *cheux* nous ; et c'est un

1. — Engouevent. C'est le même mot que *frezaie*, avec la lettre *r* changée de place. "A scrich-owl," dans Cotgrave. Du *l. præ saga*, oiseau-augure.

2. — Oiseau de nuit, difforme, de la famille des échassiers. Nom tiré du cri de l'oiseau.

3. — Pour *saint Claude*, le *c* et le *g* permittant. C'est ainsi que l'on dit encore la Reine *Glaude*, pour la reine *Claude*. Un *sainlaude*, en Acadie, c'est un *martin-pêcheur*.

4. — Le *pic* ; *wood-pecker*, en anglais.

5. — Oiseau nocturne, peut-être le même que le *bigre*. Les Canadiens l'appellent le *coac*.

6. — La Colombe carolinienne d'Amérique.

7. — Rets à prendre des oiseaux.

8. — Le titre, l'octroi. De l'anglais *deed*, qui se prononce *dède*.

9. — Du latin *sementia*. Semaille a été tiré de *seminalia*. Le Français ne dit pas *ensemaiter*, mais *ensemencer*, comme nous. Il a conservé, avec nous, le substantif *ensemencement*.

10. — Se coupe à la faucille. Le mot se trouve dans d'Aubigné, etc.

gracieux coup d'œil que de voir *métiviers* et *métivières* courbés sur leurs faucilles, couper le blé poignée par poignée, le mettre en javelle, s'il est *trempe*¹, le lier en gerbe, s'il est bien sec, et, sur la *brunante*², le ramasser en *stouques*³ bien rangées.

Lorsqu'il est suffisamment *javelé*⁴, on le charge dans des charrettes attelées, autrefois, de bœufs, aujourd'hui de chevaux, et on le rentre à la grange pour être battu.

Le sarrasin (*buckweat*), dont la consommation est grande dans quelques régions du Nouveau-Brunswick, notamment au Madawaska, se coupe en *javelier*⁵. C'est un grain de bon rapport, quand il a la chance de ne pas *échauder*⁶ et que les *grabots*⁷ en sont bien *grappées*.

Le battage se fait, aujourd'hui, à la machine. C'est au *fleau* (fléau) qu'il se faisait, jusqu'à ces derniers temps, durant les froids secs de l'hiver, dans de grandes aires entièrement recouvertes d'épis.

Puis c'était le vannage, dans de grands *vanouers*⁸, où l'on séparait le bon grain d'avec les *balles* et les *drosses*⁹. On l'*éventait*¹⁰ ensuite, pour en enlever les dernières saletés.

Quand il avait été mesuré au demi-boisseau bien *affaité*¹¹, on le *rasait*¹² avec un radoire pour le porter au moulin, ou chez

1. — Trempe, mouillé.

2. — Sur la tombée du jour, quand il commence à faire brun.

3. — De l'anglais. Faire tenir debout, deux par deux, huit, dix, douze gerbes alignées.

4. — En bonne condition, sec et rassis, après avoir été mis en javelles.

5. — Faux avec clayonnage sur lequel le grain fauché s'étend en javelle, à mesure qu'on le coupe. Le clayonnage s'appelle la *ramassette*, au Canada.

6. — Dessécher, flétrir dans l'épi, avant la maturité. L'*échaudage* est causé par la chaleur et l'humidité.

7. — Têtes de sarrasin. Se rattache étymologiquement à grappe. Le français a grabeau.

8. — Le van.

9. — Le mauvais grain qui tombe du *vannouer*. N'a rien de commun avec *drosse*, terme de marine.

10. — Faire passer un courant d'air au travers du grain.

11. — Rempli par dessus bord.

12. — Egaliser avec le haut de la mesure.

le marchand. Celui qu'on gardait à la maison était mis en sac, ou bien on l'épârait au grenier, pour sécher.

*La baillarge*¹ et la *seigle*², se traitent de la même manière que le blé. *L'aouaine*³, elle, se coupe à la faux, tout comme le foin.

Nous avons maintenant, comme tout le monde, la *faucheuse*, la *lieuse*, la *ramasseuse*, la *chargeuse* ; mais il n'en sera pas question ici : ce sont engins et mots nouveaux.

Le *fauchage*⁴ est un des plus virils travaux de la ferme. De grands gars forts et robustes, se font quelquefois rouler dans cet art par de petits hommes frêles. Il faut savoir tenir son *faux-manche*⁵, bien prendre ses *andains*⁶, bien repasser sa faux, et ne jamais lui donner de morfil. Trois, quatre faucheux se mettent en rang. Gare aux premiers, s'ils ne peuvent pas garder leur distance !

Le foin est laissé en *andain* le temps de sécher ; puis il est mis en *rante*⁷ et en *muleron*⁸. Ensuite, on l'entre avec des *charrettes à grands charretis*. C'est un art difficile que de bien charger un *voyage* de foin. Il faut deux hommes, l'un pour *donner à la fourche*, et l'autre pour faire la *charge*. Une femme, un enfant suffit pour *râcler*, c'est-à-dire, ramasser les *râclures*. Le *voyage* bien chargé, on le *peigne* au rateau, et on le *perche* solidement.

Quand la grange est trop petite pour contenir toute la récolte, ou qu'il n'y a pas de grange, après avoir *amuleronné*⁹ le foin, on le met en *barge*¹⁰. Si, au lieu de *foin doux*, c'est du *grand foin*,

1. — Orge.

2. — Est du genre féminin, en Acadie.

3. — Avoine.

4. — L'acte de faucher.

5. — Le manche de sa faux. Cette inversion se retrouve dans quelques autres expressions acadiennes : du franc-bois, etc.

6. — Foin ou grain mis en laize par la faux du faucheur. Se dit de la largeur du ruban abattu d'un coup de faux.

7. — Ados de foin ou de grain fauché, formé de la réunion de plusieurs *andains*. L'opération se fait au rateau. Mettre du foin en *rante* ; faire de grosses *rantes*. Se dit *rante* en Berry ; *arrou*, en Anjou.

8. — Diminutif de *meule*. " Muleron de foin " *Cake of hay*. COTGRAVE.

9. — Mettre en *mulerons*. " *Meulonner*. To take up hay into cakes " COTGRAVE.

10. — Grosse meule.

c'est-à-dire du *foin de pré*¹, ou de *plairie*², ou encore de la *mizotte*³, croissant dans un terrain marécageux, où les attelages ne peuvent *avancer*, deux hommes transportent les *mulerons*, *branli*⁴, sur de *jimbares*⁵, jusqu'aux charrettes, ou à la *barge*.

Rentré à la grange, il est mis dans un *carré à foin*, où l'on *trapigne*⁶ dessus pour le fouler et l'*assaper*⁷.

On fauche rarement le *regain* pas plus qu'on ne *remblave* le blé.

Labourage

J'aurais dû tracer mieux le plan de cette partie de mon étude ; mieux *enrayer* ma *planche*⁸, comme disent si bien nos cultivateurs. Avant la *cueillette*, il y a le labourage. C'est par là qu'il m'aurait fallu commencer. J'aurais même dû partir de plus loin, de l'*abattage*, du premier *âbre* sur la *terre neuve*⁹, du premier *arrachis*, du premier *brûlis*, du premier *désert*. Il sera question de tout cela ailleurs.

Nous sommes au printemps. La terre, *guéret*¹⁰ et *rompi*¹¹, est prête à *labourer*¹². A la campagne, une terre bien labourée

1. — Croissant naturellement le long du rivage de la mer, ou d'une rivière à marée.

2. — Croissant naturellement à l'intérieur des terres.

3. — Foin court et très épais, croissant sur un terrain bas, envahi par les grandes marées.

4. — Tout d'une pièce. " Ils ant des chemises qui ant des manches où j'entrevois tout branli, toi et moi." MOLIÈRE, *Don-Juan*. Certains paysans de France disent *brandis*, d'autres *brandifs*. C'est un adverbe en Acadie.

5. — Longues perches sur lesquelles deux hommes transportent un *muleron* de foin. Se prononce *djimbarge*.

6. — Le fouler aux pieds ; marcher dessus.

7. — Le tasser. *Accourer* a la même signification en Anjou. On trouve *assape*, pour *sapeur*, dans Brantome.

8. — Tracer le premier coup de charrue ; au figuré, mieux tracer mon plan.

9. — Terre en bois sur pied ; nous disons *en bois debout*.

10. — Terre non labourée, où des patates, ou d'autres légumes ont été plantés et arrachés. Prononcez *djérêts*.

11. — Terre en foin, non labourée.

12. — J'ai aussi entendu *rabourer* ; mais c'est *labourer* qui se dit préféralement.

équivaut, pour celui qui a tenu les *mancherons*¹ de la charrue, à un brevet de bachelier universitaire. C'est avec des *chevals*² qu'on *raboure*, aujourd'hui. Autrefois, c'était avec des bœufs. Durant la grande persécution, ce fut souvent, faute de l'un et de l'autre *attelage*, avec une *tranche*³, qu'on grattait, qu'on déchirait, qu'on *tranchait* la terre.

Ce qu'il y a de plus malaisé, c'est de bien *andayer*⁴ sa planche, et ensuite, de la bien *endosser*⁵.

Du temps où on labourait avec les bœufs, il fallait quelqu'un pour *toucher*⁶, un *toucheron*⁷. Un bon *laboureux*, aujourd'hui, ses *cordeaux*⁸ passés derrière le cou, mène tout seul sa paire de *chevals*, trace tout seul son premier *seillon*⁹.

Un piquet planté à l'autre extrémité de la pièce lui servira d'*âmet*¹⁰, et cela suffira. Seul aussi il finira la *raie*.

Dans les bonnes terres, tout se laboure, même les *shintes*¹¹.

Le parfait *laboureux* prend ses *oreillers*¹², de la même *creuseur*¹³ les *vire*¹⁴ d'uniforme façon, sans les faire *empatter*¹⁵ l'un plus que l'autre. De cette manière, son labour est parfaitement

1. — Manche.

2. — La distinction entre *cheval* au singulier et *chevaux* pour le pluriel n'existe pas en Acadie.

3. — Pioche, bêche, dont la lame est en une seule pièce. Diffère de la houe bident dont on se sert en Anjou et en Santonge. Nous avons aussi la *tranche à fourchons*, avec laquelle on *arrache* les *patates*.

4. — La même chose que *enrayer*. Formé, je crois, sur *andain*.

5. — Bien arrondir le milieu, le bilon.

6. — S'emploie absolument pour *toucher* les bœufs à l'aiguillon.

7. — Toucheur.

8. — Guides.

9. — Sillon.

10. — Repère.

11. — Bordure non labourée dans un champ labouré. M. Adjutor Rivard, après René Bazin, écrit *chintre*. Peut s'écrire *cheinte*, ou *chainte*, mais l'*r* est de trop, je crois.

12. — Largeur du sillon que retourne le versoir de la charrue. Le versoir s'appelle l'*oreille* de la charrue, en Acadie, et le sillon l'*oreiller*.

13. — Profondeur, épaisseur : d'égale profondeur.

14. — Retourne.

15. — Empiéter, en anglais *overlap*.

*plange*¹, et lui, sa réputation est faite parmi les jolies filles, s'il est encore garçon.

Le *harsage*² n'offre rien de particulier.

La culture de la *patate* est au premier plan. Aussi la soigne-t-on avec soin. Avant de la *planter*, on la *tranche*³ par *germons*⁴ contenant au moins un *œil* chacun, qu'on laisse le plus souvent *germouner*⁵ à la cave. Lorsqu'elles sont bien levées, on les *essarbe*⁶, on les *bêche* et, quelque temps avant qu'elles fleurissent, on les *passé à la charrue*. Cette dernière opération s'appelle *repasser* ; on *repassé les patates*. Ce n'est que lorsqu'elles ont *passé fleur* et que les *grelots* sont à leur grosseur, qu'on les arrache avec une *tranche*, préférablement, *une tranche à fourchons*⁷. *Grosses* et bien *grainées*⁸, elles sont la joie et la richesse du fermier.

Les *ramasser* et les mettre à la cave, ou dans un *caveau*⁹, est la dernière opération. Les *arracheries*, mot employé surtout aux Iles-Madeleine, sont, pour les fermiers acadiens, ce qu'est la *vandage* pour les vignobles de France. Après les *patates arrachées*, la *cueillette* de l'automne est à peu près terminé.

Pour toutes les céréales, la culture est la même, sauf le choix du terrain, du *grain de terre*. L'*ouaine* et la *baillarge* sont mieux en *terres grasses*¹⁰ ; on sème le blé, la *seigle*, les pois préférablement dans du terrain sableux et *sourge*¹¹.

La culture du *naveau*¹² n'offre rien de particulier, sinon que

1. — Plan, uni — On dit *planche*, je crois, en Québec.
2. — *Hersage*. Devant la lettre *r* on mettait un *a* plus souvent qu'un *e*, dans la vieille langue.
3. — Couper en morceaux.
4. — Parties de la pomme de terre propres à *germer*, à fournir des *germes*.
5. — Commencer à germer avant d'être mis en terre.
6. — S'écrivait mieux *essarber*, *e* privatif et *herbe* ; sarcler les mauvaises herbes.
7. — *Bêche* à plusieurs dents.
8. — *Grainé* ou *guerné*, par métathèse ; *grappé*, bien fourni.
9. — Le *caveau* est un trou en terre, creusé en dehors de la maison. La *cave* est sous la maison.
10. — Argileuses.
11. — Poreux.
12. — Navet.

les *faumes*¹ sont coupés à la main avec un couteau de table, ou un *ganif*². C'est la culture la plus tardive. On arrache les *navaux* aux premières gelées.

Le *blé d'inde* (maïs) entre pour une bonne part dans l'alimentation, soit qu'on le mange *en épi*, soit qu'on le *faise*³ lessiver. C'est avec le *blé d'inde lessivé* que se font les meilleures *soups*.

La récolte du *blé d'inde* est toût un évènement pour filles et garçons. Quand il est bien doré au soleil, on le *casse*⁴, on le *dérobe*⁵, puis on le *charrie*⁶ dans les greniers. Dans le cours de l'automne, quand il est sec à point, les jeunes gens se réunissent, le soir, et vont d'une maison à l'autre *l'écoclucher*⁷. L'*écocluchage* se fait généralement à la cuisine, sous le regard discret des parents restés dans le *grand bord*⁸. C'est l'occasion de joyeux ébats, suivis de tendres engagements, couronnés de mariages, dont le *prêtre* publiera prochainement les bancs.

Les Grainages

La saison des *grainages*⁹ est peut-être la plus joyeuse de l'année. Ce sont jours fériés pour les enfants et les *creyatures*¹⁰ que ceux où l'on s'en va aux champs cueillir : fraises, framboises, *groselles*¹¹, *gadelles*¹², et aux bois ramasser : *bluets*¹³,

1. — Tiges.
2. — Canif.
3. — *Fasse*. voir p. 74.
4. — Opération qui consiste dans la séparation de l'*épi* d'avec la tige qui le supporte.
5. — Enlever l'enveloppe, la *robe*, qui recouvre l'*épi*.
6. — Charroie.
7. — Eplucher.
8. — Grand côté, grande pièce.
9. — Où l'on cueille les fruits sauvages.
10. — Les *creyatures* ou *criatures* sont les femmes et les jeunes filles.
11. — Groseille. L'ancien français avait *groisele*.
12. — C'est la groseille rouge de France ; *gade* en Normandie. *Gadelle* est un diminutif. La *Gadelle noire* est, je crois, le *cassis*.
13. — *Bluet*, variété d'airelle, appartenant au Canada. Louis Hémon, dans *Maria Chapdelaine*, dit que c'est " la luce ou myrtelle de France. " Lescarbot écrit le mot *bluès*. Les Anglais en ont fait *blueberry*. *Vaccinium Canadensis* (?).

cerises-à-grappes¹, poires-acres², quatre-temps³, *pommes-de-pré*⁴, *pommes-de-terre*⁵, et autres fruits comestibles.

Que de pots de confitures en perspective ! Les enfants s'en *frippent* (lèchent) les *babines* (lèvres) d'avance.

Le Jardinage

L'art du potager, le triomphe en économie domestique, de la femme de France, s'est presque perdu, en Acadie, durant les années de proscription et d'exil. Les seuls légumes, ou à peu près les seuls que l'on cultive, aujourd'hui, dans le jardin et autour de la maison, sont les *patates* (pommes de terre), les *naveaux* (navets), les *cocombes* (concombres), les *feuves* (fèves), les *faillots*⁶, les bettes, les betteraves, les *ognons* (oignons), les échalottes, l'anis.

Le rôle des hommes, dans le jardinage, consiste dans la préparation, dans la mise à point du terrain. Le sol bien engraisé par eux, bien labouré, bien hersé, bien *meublé*, bien *aplangi* (aplani), les petites *roches* (pierres), cailloux, *grisons*⁷, enlevés, es *motelons* (petites mottes) écrasés, le reste de l'ouvrage est laissé aux femmes et aux enfants.

Le Train

Faire le train de grange, ou simplement le *train*, c'est prendre soin des *animaux* (bestiaux), des *chevals*, des *brebis*. Cela con-

1. — Denys écrit : “ *Seriziers sauvages*. ” La cerise sauvage des bois.

2. — Poire sauvage, d'un goût âcre, *râcheux* à la gorge.

3. — Petites baies rouges “ rampant sur la terre ” (Champlain) et mangeables en toutes saisons. Le *partridge-berry* des Anglais. Lescarbot les décrit : “ Petits fruits semblables à des cerises, sans noyau ”. “ Fruits des quatre-saisons ”, au Canada ; l'abbé Casgrain ajoute : “ Ou *rougets*. ”

4. — Le *cranberry* des Anglais. Chateaubriand les appelle *atocas*. “ Fruits comme des pommelets, colorez de rouge ” LESCARBOT.

5. — Baie rouge et odorante, rampante, un peu plus grosse que le quatre-temps. “ La gaultherie, le petit thé des bois des continentaux, se nomme ici (Iles-Madeleine) *pomme de terre*. ” MARIE-VICTORIN.

6. — En vieux français *fasol*. HARICOT.

7. — Grès de quartz gris. “ C'était des pierres de *gryson*, dont un esclat coupa la gorge tout oultre à Epistemon ”. RABELAIS. *Pentagruel*.

siste à les *abeurver* (métathèse d'abreuver), à leur donner à manger, à écurer les étables, et à entretenir les litières. Aux chevaux on donne du *foin doux* (foin de terre haute, mil et trèfle); aux vaches, aux bœufs, aux taures, aux *neuillasses*¹, aux *bœufs-de-garde* (taureaux), aux poulains, aux *poulines* (pouliches), on donne, l'hiver du trèfle, du foin de pré ou de marais et de la paille.

Ce sont les femmes qui, en tout temps de l'année, *tirent* (traient) les vaches.

Restent les goretts et la volaille. Ce sont encore les femmes qui, le plus souvent, en prennent soin. On les enferme, le soir, dans leurs gîtes respectifs : le *tet*² à cochon, pour les goretts, et le *tet à poule* pour la volaille. Les *pirounes*³ couchent à terre, *sur la place* (le plancher, le sol) ; les poules sur leur *juc*⁴ ; les *dindes* (coqs d'Inde) et les canards, comme ils peuvent.

Une *piroune routie*, ou bouillie, est un plat obligatoire, au jour de l'an et aux repas de noces. Aussi prend-on le plus grand soin des *pirons*, au temps de la couvée, surtout lorsque les œufs commencent à *bécher*⁵.

La Ferme

Les terres en bois debout abondaient. Il en reste encore une *beauté*⁶ à prendre surtout au Nouveau-Brunswick. Aux colons de bonne foi, le gouvernement en octroie la *grante*⁷ à des conditions faciles. Les lots sont de cent *arpents* chacun, et aboutissent généralement à un *trécarré* commun.⁸

1. — Bête à corne de deux ans.

2. — *Toit*, *Souille à cochon*, dans la province de Québec.

3. — Oie femelle, C'est aussi le nom générique donné à l'espèce.

4. — *Jouc*, en bas de Québec. *Juchoir*. *Jucher* est la forme verbale de *juc*.

5. — Sont prêts à s'ouvrir pour laisser sortir l'oiseau captif, qui le *bèche* de son bec.

6. — Un grand nombre. Ce mot a été, je crois, tiré de l'anglais, *beauty*, qui vient du v. français. *Beau-coup*.

7. — Le titre. Mot anglo-saxon francisé par les Normands de Guillaume le Conquérant, et en usage en Acadie.

8. — *Très carré*. La limite d'une terre, côté de la forêt. C'est ce que les Poitevins appellent la *devise*.

Un *sévère*¹ fixe les lignes au moyen d'arbres *plaqués*², dans les parties boisées, et de *bornes* (bornes), dans les endroits déserts. Où la terre est à la *charrue* (labourée), ce sont les *bouchures*³ qui établissent, qui marquent les lignes de division mitoyenne entre voisins. C'est avec des *bouchures* également qu'on entoure les parcs et les *renfermis*⁴. Pour faire une *bouchure*, on place bout à bout de cinq à sept *lisses*⁵ qu'on joint ensemble en les posant l'une sur l'autre, à leur extrémité. La longueur d'une *lisse* constitue une *pagée*⁶.

Il y a les *bouchures* faites de *pagées* posées en ligne droite continue, et d'autres où les *pagées* sont en zigzag, formant des angles saillants et rentrants. Les *pagées* sont assujetties ensemble au moyen de *piquets* (pieux) plantés l'un d'un côté, l'autre de l'autre, et s'entrecroisant de façon à s'appuyer sur la cinquième lisse, ordinairement. Ceci s'applique aux *bouchures* faites en zigzag. Si les *pagées* suivent une ligne parfaitement droite, les *piquets* sont plantés verticalement de côté et d'autre, et *amarrés* ensemble avec des *horiortes*⁷, des *varnes* (vernes) ou des *ferdoches*⁸.

Sur l'entrecroisement des *piquets*, si la *bouchure* court en zigzag, et sur l'*horiorte*, si elle fait une ligne droite continue, on met une lisse, la dernière et la plus haute, qui tient et *assolide*⁹ la *pagée*.

Pour communiquer d'un parc à un autre, on place des barrières.

1. — Les Acadiens ont formé ce mot sur le mot anglais *surveyor*, arpenteur.

2. — On appelle *plaques* des entailles particulières faites sur plusieurs arbres, pour marquer le chemin à suivre, ou pour délimiter les bornes entre deux terres.

3. — Clôture.

4. — Clos.

5. — Les lisses sont faites avec le tronc de petits arbres élançés et droits, et sont longues de huit pieds environ.

6. — Travée de clôture ; espace compris entre les pieux qui assujettissent l'extrémité des lisses.

7. — Petites harts.

8. — Petites vergnes.

9. — Fixer, maintenir en place. Formé sur le *s. solide*.

et des *clayons*¹ aux bons endroits, les barrières pour les *animaux* et les attelages, les *clayons* pour le monde.

Le moyen d'empêcher les chevaux de passer d'un enclos à un autre, lorsqu'ils sont malfaisants, c'est de leur mettre un *enfarge*² au cou ; aux brebis c'est un *talbot*³ que l'on met ; aux *pirounes*, c'est un *carcan*⁴.

Les *berbis* et leurs *aigneaux*⁵ rongent l'herbe bien *rac*⁶. Aussi les envoie-t-on ordinairement au bois, le printemps, après les avoir *marqués* à l'oreille d'une marque particulière, afin que chaque propriétaire puisse reconnaître les siennes, à l'automne.

Pourvu qu'un *fermier cueille* (récolte) assez pour hiverner ses *animaux* et nourrir sa famille, il est content.

Pour se dire tout à fait à l'aise, il faut qu'il possède au moins une paire de *gevals*. Tout garçon en état de se marier doit en avoir un à lui, un bon *geval* fringant, qu'il fait *mâter* (pour se mâter) sur ses jarrets, *quand qu'il* arrive chez sa *blonde*⁷, pour *veuiller*.

Le comble de l'humiliation pour lui serait que son cheval se *bouquât*⁸ en partant, ou qu'il ne pût pas *en jouir*⁹, une fois parti. On se moquerait de lui. Nos Acadiennes, douces, tendres, fidèles, quand elles sont mariées, sont assez intraitables avant

1. — Petite barrière pour les piétons, placée ordinairement à côté de celle, plus grande, destinée aux voitures. Diminutif de *claire*.

2. — Collier de bois passé autour du cou et s'allongeant jusqu'à terre, qui empêche le cheval de sauter. *Farges* signifiait, en vieux français, fers de prisonnier. Entraves.

3. — Bille de bois attachée au collier, moins longue, mais plus lourde, qu'un *enfarge*.

4. — Planchette, percée d'un trou, que l'on met autour du cou d'un oie.

5. — Agneau. En vieux français, *aignel*, et *aigneau*. " Du doux *aigneau* fit son visage ". RONSARD. *Ode*.

6. — Ras. Ric-à-rac, en Anjou, se dit pour tout juste assez. Semble venir du breton *rah*. Il y a le *Cape-race*, à Terre-neuve (Anglais) et l'*ilot du rac* (Français), au Labrador.

7. — Celle qu'il courtise.

8. — Devint rétif. Cet enfant *bouque*, est *bouqué*, signifie boude. Même origine que l'anglais *to buck*.

9. — Le maîtrise.

de l'être. Tout ridicule chez le prétendant détruit ses chances d'arriver.

Les Marais

Les marais et prés de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, sont les terrains alluviaux de formation récente, que les eaux de la baie de Fundy et de ses tributaires couvrent, aux grandes marées équinoxiales, et qui, le restant de l'année, sont à découvert. Il y croît précieusement une herbe sauvage excellente.

Pour les garantir de l'inondation, les Acadiens, dès l'origine de la colonie, construisirent avec des *sapinages*¹, des *hâriers*² et de la *terre grasse*, mélangés ensemble, et ensuite bien *assapés*³, des *levées* de quatre pieds de hauteur, environ, qu'ils nommèrent et que nous appelons encore des *aboiteaux*.

Les *aboiteaux*, dont la construction fut longtemps un secret inconnu des colons anglais, sont construits de façon à se fermer automatiquement, sous l'action de l'eau, aux marées montantes, et à s'ouvrir de même aux marées perdantes, ce qui, d'un côté, empêche la mer de les envahir, et de l'autre facilite l'écoulement des eaux douces. Le mécanisme qui arrête les eaux de mer, au *refoul*⁴ et laisse s'écouler celles de terre, au *jusant*, s'appelle un *clapet*.

Economie Domestique

A la maison

“ Elle filait la laine et gardait sa maison ”, a-t-on dit de Lucrèce.

C'est aussi ce que faisaient les femmes acadiennes, surtout

1. — Branches de sapin.

2. — Petites harts.

3. — Tassé, pilé.

4. — Ce que les Anglais appellent *the bore*, et les Gascons le *mascarét*. C'est le premier flot d'une marée montante, dans une rivière ; la *barre*, en Normandie.

Le mot *aboiteau* nous vient de Saintonge, où il se prononce *aboitiau*, aujourd'hui. Il fut importé de France en Acadie par les sauniers qui accompagnèrent d'Aulnay de Charnisay, vers le milieu du xix^e siècle.

dans les premiers temps de la colonie ; et comme elles se mariaient ordinairement entre seize et dix-huit ans, et qu'elles avaient des *pourginées* de dix, douze, dix-huit enfants, il ne leur restait guère de loisir pour les amusements frivoles.

La maison est tenue *propre*. Une fois par semaine, au moins, on lave la *place*¹, on époussette le *plancher*², on *forbit* les *landiers*, le *jambage*, la *maçoune*. Le *sevillon* de la porte est balayé, les *écopeaux* sont mis en *pilôt*, le bois est *bûché* d'avance, pour l'hiver à venir.

Le puits avec sa *bringueballe*³ est à peu de distance de la maison. Sur le *banc des siaux*⁴, deux baquets d'eau claire, dont on remplit les *bâilles* pour le lavage. Au dessus du *banc-des-siaux*, une *chopine* pour boire ; le long d'une tringle, des crochets ou des *chevilles*, où les *hardes* sont *pendrillées*⁵ et les *chapeaux* accrochés.

Le *lainage* aussi bien que le *brayage* était l'ouvrage des femmes.

Sauf la tondaison des *berbis* et des *aigneaux*, qui était l'apanage des hommes (ils faisaient venir leurs *forces* de France), c'est elles qui faisaient le restant. Elles lavaient la laine, la faisaient essorer et blanchir, avant de *l'écharpir*⁶ ; la *démêlaient*, *l'écardaient*⁷, la *filaient* ; faisaient au métier, *taillaient*, *coudaient*⁸, confectionnaient toute la literie, toute la garde-robe, enfin toutes les *hardes* d'homme, de femme et d'enfant, dont il était besoin à la maison. Elles étaient, en même temps, *couturières* et *coiffeuses*.

La principale occupation pour les jeunes filles, l'hiver, c'était de faire au métier les vêtements d'hommes et de femmes. La lingerie et le *couchage*, étaient aussi l'œuvre de leurs mains.

1. — Parquet.

2. — Ce qui s'entend aujourd'hui par *plafond*. La *place* est foulée aux pieds, le plancher est au-dessus de la tête.

3. — Brimbale.

4. — Seau.

5. — Accroché, appendu.

6. — Echarpiller.

7. — Cardaient, chiquetaient. Employé dans l'ancienne langue. Les *écardons* étaient tordus et *rollés* sur le *travouil*, mis en écheveau sur le *devidbuer*, avant d'être filé au *roi*.

8. — Cousaient. — Se déclinant régulièrement sur l'infinif *coude*.

C'est elles aussi, cela va sans dire, qui *brochaient*¹ les *bas*², et, au besoin, les *rentrayaient*³. Aux heures de loisir, on voyait rarement une femme sans sa *brochure*⁴.

Habillement

Les modes étaient peu compliquées et peu changeantes ; cela simplifiait le rôle des *modeuses*⁵.

“ Cotillon simple ”, l'été, et *soulier français*⁶, en toute saison. Point de sabot, pour les femmes, le cuir étant partout en grande abondance. Comme la laine l'était également, le nombre de *cotillons* se multipliait, et se superposait, l'hiver, dans les coffres et dans les *armouères*⁷.

Par dessus le *cotillon* (ou la jupe), il y avait la *cotte*, bien plissée à la ceinture, avec une *mégaillère*⁸ au bon endroit ; et, attaché, ou boutonné à la *cotte*, le *mantelet*⁹, qui recouvrait l'*échine*¹⁰ jusqu'au *cagouet*.¹¹

Le *mantelet* s'échancrait par devant, depuis le haut des *jabots*¹² jusqu'aux épaules, jusqu'à la *gorge*¹³ ; mais sans qu'il en résultât la plus légère indiscretion dont aurait pu s'alarmer la pudeur. Au dessous du *mantelet*, une chemisette bien blanche recouvrait tout l'*estomac* (la poitrine) et, sur la chemisette, dans l'échancrure, était posé un élégant *mouchouer* de soie.

Aussi bien que les hommes, les femmes s'habillaient d'*étouffe*

1. — Tricoter.

2. — Se dit aussi pour chaussette de femmes.

3. — Refaire tout le pied d'un bas, lorsque le haut est encore bon ; rempiéter. Du verbe *rentraire*.

4. — Tricot.

5. — Modistes.

6. — Soulier en cuir tanné.

7. — Armoires.

8. — Ouverture à une jupe.

9. — Le *mantelet* (diminutif de mante) des femmes acadiennes est la partie du vêtement qui serre la taille et couvre le buste. Il se lasse en avant.

10. — Le dos.

11. — La nuque.

12. — Seins. Le contenu pour le contenant.

13. — Le cou.

*du pays*¹ ; mais, étant femmes, elles aimaient de préférence, quand elles pouvaient s'en procurer, quelque chose de plus élégant : de *l'indienne à carreaux, barrée ou picotée*² ; du *bombesette*³ et surtout de la soie.

Elles portaient presque toujours une petite croix d'or, ou d'argent, suspendue au cou. Pour les pauvres, c'était une *médaille*⁴.

Comme pour toutes les jeunes filles des champs, le luxe des gants, l'été, était à peu près inconnu. L'hiver, cependant, elles en portaient pour se garantir du froid. La mitaine était réservée aux hommes.

Pour coiffure elles mettaient, quand elles sortaient, un *mouchouer*, de couleur plutôt sévère. Mais, à la maison, quand elles n'étaient pas en cheveux, c'était, pour les jeunes, une jolie petite *coueffe à capuchon*, ou à *la brèche*⁵. Pour les plus vieilles, une *câline*⁶, noire ou blanche, ou un béguin. Les petits enfants étaient aussi coiffés d'un béguin.

Le *fiou*⁷ c'était d'avoir des *pendoreilles*⁸ ; mais toutes n'en portaient pas. L'hiver, quand elles sortaient, elles mettaient un *faituchon*.⁹

Jamais de sabots. Le comble de l'élégance c'était des souliers à la poulaine.

Moins compliqué encore que celui des femmes, le vêtement des hommes.

Des *culottes*¹⁰ à *clapet*¹¹, ou à *braguette*, une chemise en toile

1. — Etoffe confectionnée à la maison, au pays, par opposition aux étoffes importées.

2. — Piquée de pois de différentes couleurs.

3. — Etoffe moirée, originairement de Bombay, aux Indes.

4. — Médaille.

5. — Anciennes coiffes, encore portées par les Acadiennes des côtes du Labrador, et, je crois, aussi des Iles-Madeleine.

6. — Coiffure de femme, couvrant les oreilles.

7. — La dernière touche, le fin du fin.

8. — Pendants d'oreilles.

9. — Sorte de capuchon.

10. — *Culotte* se dit aussi pour des pantalons.

11. — A soupappe, si l'on peut dire.

écruë ; une *veste*,¹ un *frac*², l'été ; un *capot*, l'hiver ; une *cape*³, en toute saison. Il y avait aussi la *bougrine*⁴ pour les mauvais temps.

Cet habillement, quoique simple dans son ensemble, ne manquait pas d'une certaine élégance rustique.

Pour langes, les petits enfants avaient, comme tous les enfants, un *drapeau*⁵. Je ne puis dire au juste comme ils s'habillaient, quand ils étaient devenus *grandets*⁶.

La coiffure consistait en un chapeau de *paille*, ou en un casque⁷, selon la saison.

L'aïeul portait, aux grandes occasions, un *chapeau fin*⁸, relique le plus souvent, transmis de père en fils, et dont les poils vénérables jaunissaient, en s'allongeant, de génération en génération. Les *malpolis*⁹ appelaient cela un tuyau.

Les petits garçons portaient des calottes, l'été, et des *tuques*¹⁰, l'hiver, quand ils n'allaient pas nue tête.

Le drap fin était à peu près inconnu ; l'*étouffe foulée*¹¹ le remplaçait. Les femmes en faisaient de chauds vêtements, dont elles *encapottaient*¹² leur *homme*¹³ et leurs grands garçons, l'hiver.

La chaussure était plus complexe. Il fallait se tenir les pieds chauds, quand on allait *bucher*¹⁴, au bois, ou battre au *fleau*¹⁵,

1. — Vêtement, juste au corps, très court, avec manches.

2. — Le franc acadien d'autrefois était plus court que celui d'aujourd'hui.

3. — Quelque chose comme le *coat* anglais : "A *mariners gown*".
COTGRAVE.

4. — Sorte de paletot.

5. — Bonne vieille expression française.

6. — Quand ils arrivaient à l'âge viril. Diminutif de grand.

7. — Toute coiffe d'homme, à l'exception du chapeau.

8. — Chapeau haut de forme, aussi appelé gibus.

9. — Polissons, gamins.

10. — Sorte de capuchon en laine tricotée, dont la pointe retombe.

11. — Passée au moulin à foulon.

12. — Confectionnaient une cappe pour leur *homme*.

13. — Mari.

14. — S'emploie absolument pour bucher, abattre du bois.

15. — Prononcé flo, comme en ancien français.

dans l'aire, par les grands *frets*¹ de décembre et de janvier. Le mieux était de mettre des *souliers mous*², ou encore des *canisteaux*³.

Le soulier mou ne couvrait que le pied. Cela suffisait, l'été. Mais, l'hiver, il y avait la neige, dont il fallait se garantir les chevilles et les jambes. On ajoutait des *hausses*⁴, que nos gens du Labrador appellent des *mitasses*. On attachait quelquefois de simples *césains*⁵ aux souliers de peau *crute*⁶, *tannés*⁷ ou non.

Pour aller à l'église, on mettait des souliers français, et, plus tard, sous la nouvelle domination, ce furent des *bottes anglaises*⁸. A la maison, des galoches.

Comme toute cette chaussure se faisait à domicile, la cordonnerie occupait une place importante dans l'économie domestique. Dans la plupart des demeures, il y avait le banc du cordonnier, avec son rond de cuir, au bout, pour s'asseoir. Sa garniture consistait en *alingues*⁹, perçoir, fil poissé, petit maillet, tranchant, chevilles, forme, marteau, et tout le cuir, empeigne, semelle et *renforts*¹⁰, dont il pouvait y avoir besoin.

Architecture

Ce sont les artisans de France, qui ont élevé les grandes cathédrales gothiques que les canons prussiens n'ont pas été capables d'abattre toutes. Les paysans possédaient, eux aussi, à n'en pas douter, des âmes d'artistes ; mais ils n'eurent jamais

-
1. — Froids. Le *t* sonne.
 2. — De peau non tannée. On les appelait aussi *souliers de bœufs*, ou *moquasin*, en anglais *mocasson*, mot tiré du souriquois.
 3. — Chaussure faite, le plus souvent, avec un genou d'original, ou de chevreuil, le poil en dedans.
 4. — Jambières.
 5. — Morceau de peau de bête, en forme de langue, posé à la partie supérieure de la chaussure, pour garantir le pied.
 6. — Crue.
 7. — Les peaux de bêtes sauvages se tannent aussi à la main, par friction.
 8. — Bottes en cuir tanné, avec jambière.
 9. — Petit poinçon recourbé par le bout, servant à perforer l'empeigne : *alène*.
 10. — Pièce de cuir que l'on colle au talon, pour le renforcer.

les moyens de faire valoir leur talent d'architecte et de sculpteur. Ceux d'Acadie n'en eurent guère davantage l'occasion. Ils donnèrent tout simplement à leurs habitations le cachet, les proportions, le style, de celles qu'ils avaient vues en France. Or, il y avait, en France, deux types particuliers de maison : celles à *toit à pic*¹ et celles dont la *couverture*² était plus basse, formant un angle plus ouvert. Les premières accusaient une tradition germanique, les secondes un caractère gallo-romain. C'est suivant la seconde manière que les Acadiens bâtissaient leurs maisons : toits bas, de faible inclinaison, presque écrasés.

Ce genre de toiture est suffisamment caractéristique pour avoir été noté par les ethnographes. Il coupait la France transversalement de l'ouest au nord-est, en une zone assez étroite, qui comprenait le Bourbonnais et l'ancien Berry et allait s'éteindre en Lorraine. C'est apparemment la partie de toute la France qui a été le moins bouleversée par les invasions et les colonisations étrangères ; celle qui a gardé de plus près l'ancien cachet celtique. La toiture normande et picarde avait, elle aussi, sa caractéristique.

Nous n'avons jamais connu, en Acadie, l'abavent, le *toit à capuchon* des maisons canadiennes, projection de plusieurs pieds qui rejette plus au loin l'eau des gouttières, ni non plus le toit en *colombage*. *Solage*³, travées, lambourdes, soliveaux, étançons, *guettes*⁴, étaient de pin équarri à la *grand-hache*⁵. A défaut de *bardeau*⁶, on couvrait les toits en *rouche*⁷ ; la plupart, cependant, étaient *bardochées*⁸. Les faces et le pignon l'étaient également,

1. — A pente raide.

2. — Toiture.

3. — Fondations, assises.

4. — Contre-fiches.

5. — Hache à large taillant, servant exclusivement à l'équarrissage.

6. — Le bardeau était fendu au *fran*, avant l'introduction des scieries mécaniques.

7. — Iris des marais. Même étymologie que roseau.

8. — Verbe formé sur le substantif *bardeau*. Les Canadiens disent *bardoté*.

quoique, présentement, un assez grand nombre soient couverts en *clin*¹, le *clapboard* anglais.

Elles n'avaient jamais plus qu'un étage et demi. Le premier étage, ou rez-de-chaussé, était divisé en deux *bords*², le grand, dans lequel était la *maçoune*³, où l'on dressait la table, où l'on vivait la vie commune, le *living room* des Anglais, et l'autre, la *salle*, qui correspond à nos salons, et à l'extrémité de laquelle était la *chambre des étrangers*, appelée *cabinet*, dans le pays de Québec.

La *place*⁴ était en bonnes planches de pin rabottées et *embouffetées*⁵, et le *plancher*⁶ *itou*⁷.

Le *grenier*⁸ était éclairé, aux deux pignons, par des *chassis*⁹. Là se trouvaient les lits des enfants. Les plus élégantes *demeurances*¹⁰ avaient une lucarne, écrasée, comme le restant de la *couverture*¹¹.

Attenante à la maison était, pour les plus à l'aise, la cuisine, d'un étage et demi, également, et d'architecture pareille. C'est au *grenier* de la cuisine que l'on mettait le grain battu et le *fatras* de la maison.

Au bout de la cuisine, il y avait, quelquefois, un cabinet, où était la *mette*¹², et où l'on serrait le beurre, le fromage et les douceurs.

Les légumes allaient à la cave, ou dans un *caveau* spécial, bâti en dehors du logement principal.

1. — Terme pris de la marine. Planches minces et rabotées, se joignant à recouvrement ; ou, comme diraient les Acadiens, *empallant* les uns sur les autres.

2. — Pièces, côtés.

3. — L'âtre, fait en maçonnerie.

4. — Le plancher sur lequel on marche.

5. — À rainure. Pour bouveté, formé sur le substantif *bouvet*.

6. — Plafond.

7. — Aussi. Du latin *hic et talis*. Bon vieux mot français.

8. — Le grenier est l'étage au dessus du rez-de-chaussée, le plus haut étage des anciennes maisons acadiennes.

9. — Fenêtres.

10. — Demeure, habitation.

11. — Toit.

12. — Maie, hûche à pain.

Pour se garantir du froid et surtout de la neige, un *tambour*, à la porte de la cuisine. Celle de devant était le plus souvent condamnée, l'hiver.

Faisaient partie de la maison, le puits avec sa *bringueballe*¹ ; le *pilot*² de bois de chauffage cordé, ou jeté *bouci-boula*³ ; les *écopeaux*⁴ et la *bourrée de porte*⁵, laquelle, bien *secque* (sèche), servait d'allumettes. La *devanture* de la maison était d'une tenue irréprochable. L'intérieur, également, la *place* étant balayée tous les matins et lavée au moins une fois par semaine.

L'ameublement consistait en quelques chaises, dont une à *roulette*⁶, une table à manger, un *dressouer* (dressoir), un coffre ou une *manne*⁷, laquelle servait de siège, dans un coin, un *châlit*⁸ haut monté, pour le père et la mère ; un petit lit en coulisse, en dessous, pour les plus petits, avec, au beau milieu du grand bord, la *maçoune* (l'âtre), qui réchauffait, et souvent éclairait toute la maison. C'est la *maçoune*, avec ses landiers, ses jambages, sa crémaillère, son manteau, où l'on faisait la cuisine, l'hiver, et autour de laquelle la famille se réunissait, le soir, pour *jaser* (causer), *conter des contes*, chanter des cantiques, des complaintes, des chansons, et dire le chapelet de la bonne Sainte Vierge, en commun.

Sous l'escalier était le *banc des siaux* (seaux) et, au *grenier*, les chambres à lit des enfants, dont les paillasses étaient en *couétel*⁹ et les draps en toile de lin, tissés au métier, à la maison.

1. — Brimbale.

2. — Pile — Nous disons aussi une *pèle* de bois.

3. — Pêle-mêle. Littéralement, *bout-ci, bout-là*.

4. — Copeaux.

5. — Déchets de bois, etc.

6. — *Chaise berceuse*, au Canada. En anglais *rocking-chair*.

7. — Coffre à serrer la lingerie. Se dit aussi dans le sens ordinaire.

8. — Bois de lit. Le mot se trouve dans Rabelais, Rutebœuf, Brantonne, etc. Les Normands disent *qualit*, et les Provençaux *chalitz*. Semble venir de *Capsa lecti*, bois de lit.

9. — Prononcé *couéti* : coutil. Dérivé de *couette*, lit de plume.

Le métier lui-même était le plus souvent au *grenier*.

Les hardes d'hommes et de femmes étaient *pendrillées*¹ derrière les portes ; le reste du *butin*² se mettait dans les *armouères*, dans les mannes et dans les coffres.

1. — Pendues, accrochées.

2. — Linge et hardes.

CHAPITRE XVIII

Habitudes de vie ; Jeux et Amusements ; la Nourriture ; choses de Religion ; les Amours ; l'Honnêteté

Habitudes de vie.

Il entrait beaucoup de philosophie dans la manière de vivre des Acadiens d'autrefois. En attendant l'au-delà, ils se contentaient du présent, de la joie de vivre, qu'ils faisaient, le plus qu'ils pouvaient, communicative et sereine.

Pas d'âpreté au gain, et partant au travail. *Surgite postquam sederitis*. Ce que David recommandait aux Juifs, ils le pratiquaient, sans en connaître le précepte latin. *Ramasser*¹ ce qu'il fallait pour bien vivre et établir ses enfants, soit ; mais à quoi bon davantage ?

Aussi n'y avait-il jamais de *presse*² chez eux, sauf à la saison des *semences* et de la *cueillette*. En tout autre temps, ils se mettaient généralement de *haute-heure*³ au travail, et *débauchaient*⁴ avant le coucher du soleil, assez tôt pour être de retour à la maison avant la *brunante*⁵.

Par les matinées *secques*⁶ de décembre et de janvier, cependant, quand le blé *s'égrugeait* bien⁷, il fallait *décaniller*⁸ au petit jour⁹, pour aller battre au *fleau* (prononcez *flau*), dans l'aire de la grange.

1. — Amasser, thésauriser.

2. — De hâte.

3. — Tard ; le soleil haut levé.

4. — *Débaucher*, ici, c'est laisser son travail, sa *bauche*. Nous employons aussi ce mot dans ses autres sens.

5. — La tombée du jour.

6. — Sec fait *secque*, au féminin, comme en Normandie.

7. — S'égrénaient bien, se détachaient bien de l'épi.

8. — Se lever prestement, comme un chien (*canis*) *décanille*, quand on l'appelle.

9. — A la pointe du jour.

Au coup de l'angelus, chacun se découvrait et s'inclinait pour la Salutation Angélique. C'était l'heure du dîner. Si les *travailleurs* étaient aux champs, et qu'il n'y eut pas de cloche au clocher de l'église pour sonner l'angelus, comme cela arrivait souvent, on *huchait*¹ après eux, de la maison, ou, s'ils étaient trop éloignés, on les appelait avec un *borgo*².

Le dîner pris, les vieux se *ouëtraient*³ une *escousse*⁴ ; si la dinette s'était faite aux champs, les vieux et tout le monde se *ouëtraient un élan* (même sens que *escousse*).

Les familles étant toujours très nombreuses, chacun faisait sa propre *ouvrage*⁵. Pas de *servant*⁶, pas de *servante*. A peine retenait-on temporairement les services d'un *engager* ou d'une fille *engagée*⁷. Il était difficile qu'il en fût autrement, garçons et filles se mariant aussitôt qu'ils étaient *grandets*⁸, trop jeunes, le plus souvent, pour aller en service.

L'autorité du père et de la mère était absolue. Quand *ils avaient dit*, (avaient donné un ordre), personne n'eut osé

1. — Ce verbe qui est actif en France : *hucher* quelqu'un, est neutre en Acadie ; *hucher* après quelqu'un, ou à quelqu'un. On *huche* à quelqu'un lorsqu'il est à portée de comprendre ce que l'on veut dire, et *après quelqu'un*, pour attirer son attention, lorsqu'il est loin. S'emploie aussi absolument : Si tu as *huché*, je ne t'ai pas entendu. J. CARTIER, *2ème Voyage*, nous parle d'un " grand nombre de peuple du dit Donnacona, *huchans* et hurlans toute la nuit, comme des loups. "

2. — Porte-voix fait avec une corne de bœuf, dans laquelle on souffle.

3. — Ce mot d'un usage universel signifie se mettre à l'abri, se reposer, faire un petit somme. Après dîner, les ouvriers se *ouëtrent* avant de se remettre au travail, durant les grandes chaleurs de l'été, font la sieste.

— Entre te *ouëttrer*, on va avoir de l'orage. — Je suis *fatigué*, je vais me *ouëttrer une petite élan*, avant de me remettre à l'ouvrage. *Ouëttrer* donnerait *vêtrer*, en bonne orthographe française, où il n'y a pas de lettre qui rende le son du *w* anglais.

4. — Petit espace de temps. Le temps de s'*escouer*, ou, ce qui est la même chose et le même verbe, de se *secouer*. Employé par les meilleurs auteurs du XVII^e siècle.

5. — Ouvrage est féminin, en Acadie et au Canada.

6. — Serviteur, domestique.

7. — Nous avons le substantif et l'adjectif du verbe *engager*. Un *engager*, une *engagée*, *engage*, loue temporairement ses services personnels.

8. — Diminutif de *grand*, adulte.

*ostiner*¹. Pas d'*ostination*, non plus, chez les plus jeunes avec les plus vieux. Ceux-ci tutoyaient les cadets ; mais ceux-là parlaient toujours *en vous*² à leurs frères et sœurs aînés. Le dernier de la famille était le *sacculot*³. En présence des vieillards et surtout du prêtre, les enfants étaient toujours *scienceux*⁴ : tout *carillon*⁵ cessait.

Les Acadiens ont beaucoup de *naturel*.⁶ Partait-on pour voyage ? La mère n'en finissait plus de *rencharger*⁷ que l'on prit le plus grand soin des jeunes. Quelqu'un en arrivait-il ? On *s'émoyait*⁸ de chacun de ses amis ; on voulait savoir s'ils étaient *vigoureux*⁹ *tretous*¹⁰ ; s'ils n'allaient pas venir se promener *entre*

1. — S'opiniâtrer dans un avis contraire : *Ostination*, opiniâtré.

2. — L'opposé de tutoyer.

3. — *Jaculot* à la Baie-des-Chaleurs ; *raveston* aux Iles-Madeleine ; *gnochon*, *nuchel*, au pays de Québec ; *culot*, en Picardie ; *chanculot*, avec sept autres synonymes, en Berry ; *besot* et *quescul*, dans Cotgrave. Dans l'Avranches, le dernier oiseau couvé se dit *clos-cul*. *Saculot* veut dire le fond du sac bien secoué. En Normand et aussi en vieux français, *sachier*, *soquier*, signifie secouer. “ *Bulgas Galli sacculos, scorteos appellat* ”. FÉSTUS

4. — Silencieux, respectueux. Avoir de la *science*, c'est avoir de bonnes manières.

5. — Vacarme, bruit.

6. — Affection pour les parents.

7. — Recommander tout particulièrement. Le vieux français avait *en charge*, en deux mots, *encharger* en un seul, et aussi *recharger*. “ *Velé tout ce que je vous en charge.* ” *Le Loyal Serviteur*. “ *En charger : to give in charge, to do a thing.* ” COTGRAVE.

“ *Li reis li aveit enchargié.* ” *R. de Rou*, v. 4450, “ *On m'a enchargé de prendre garde que personne ne me vit.* ” MOLIÈRE, *George Dandin*.

“ *Je vous prie que vous soigniez mon fils, car je vous le recharge.* ” FROISSARD.

Et aussi *charger* : “ *Joffroi de Joinville cargièrent li message que altre tel offre feist au Comte Barle, Duc Thibaut.* ” VILLE-HARDOUIN. Faire des *rencharges*, en Acadie, c'est faire de minutieuses recommandations.

Littéralement *rencharger*, c'est mettre avec soin dans un *chariot*. Le mot est encore en usage en Berry.

8. — S'enquérir, demander des nouvelles, avec sollicitude, avec émoi.

9. — En bonne santé, pleins de vigueur.

10. — Tout le monde sans exception. “ *Ilz sont tretous logés à l'enseigne du Croissant.* ” LESCARBOT. “ *Ilz font trestouts la ligne extrême, etc.* ” MONTAIGNE. *Très*, de *trans*, et *tous* : absolument tous.

les foins et les métives, ou tout au moins après les patates arrachées.

Les longues soirées d'automne et d'hiver se passaient joyeusement, les enfants et les petits enfants allant souvent veiller chez les grands parents, où se réunissaient aussi les plus proches voisins.

On *jasait*¹ ; on *tirait des détours*² ; on chantait des chansons de France, des *complaintes*³, et l'on contait des contes. Un bon conteux de contes était, dans ces réunions, ce qu'est à l'opéra, un premier ténor. Les contes roulaient le plus souvent sur le merveilleux, le *sorcelage*⁴, sur quelqu'un *d'empigeonné*⁵, les apparitions, les monstres, les *giants*. Brrr ! Les enfants en perdaient *l'endormitoire*.⁶

Jeux et Amusements

Pour la jeunesse c'était la *galance* ou *galancine*⁷, *l'arbre fourchu*⁸, *planter le chêne*⁹, la *bombe*¹⁰, *beurdasser*, ou *berdasser*¹¹, le *couteau-planté*¹², les *osselets*.

1. — *Jaser* s'emploie partout où le français met causer. Ce dernier mot est ici inconnu.

2. — Faire des mots d'esprit, de l'esprit.

3. — Pour les *chansons de France et les complaintes*, voir au Chapitre : LA POÉSIE.

4. — Sorcellerie. Nous employons aussi ce dernier mot, mais l'autre de préférence.

5. — Auquel un sort a été jeté.

6. — Le sommeil, le pouvoir de dormir.

7. — Escarpolette.

8. — Tout ceux qui ont été enfants savent ce que c'est.

9. — Se tenir sur la tête et les mains, les pieds en l'air.

10. — ?

11. — ?

12. — Lancer un *ganif* en lui faisant faire un ou plusieurs tours sur lui-même, de façon qu'il tombe sur la pointe et s'enfonce dans la pelouse ou sur le plancher.

Pour les jeunes gens, garçons et filles, c'était le *clairon du roi*¹, *cache ma balle*², *pigeon-vole*, la *gueule-du-loup*³, etc.

Pour les garçons tout seuls : la *paume* (le *base-ball* anglais), où l'on se servait d'une *palette* pour frapper la balle, le *bat* anglais d'aujourd'hui ; à *fesse-tout*⁴, à *charger le mouton*⁵.

Le dimanche avant l'office, soit du matin, soit de l'après-midi, les *hommes faits*⁶, s'assemblaient en arrière de l'église et *s'essayaient*⁷ à la course, au saut, et à la lutte. On colletait à *brasse-corps*⁸, à la *jambette*⁹, à *bout-de-bras*¹⁰, à *attrappe-qui-peut*¹¹. D'autres concouraient à lever *branli*¹² un poids mort. Les plus forts et les plus agiles étaient les plus considérés.

Grands et petits jouaient aux *dames*, soit le *jeu franc*¹³, soit le *barreau*¹⁴, où l'on avait gagné quand on avait mangé toutes les

1. — Consiste à passer de main en main un petit objet, au chant cadencé de :

*Il vient de passer ici,
Le clairon du roi, Mesdames,
Il vient de passer ici,
Le clairon du roi joli.*

Celui ou celle qui le laisse tomber donne un gage.

2. — Ressemble beaucoup au jeu précédent et à *Cache ma belle bergère*, de la province de Québec.

3. — Jeu bien connu en France.

4. — Quelque chose comme la *main-chaude*.

5. — Mettre sur son épaule quelqu'un qui simule un corps mort.

6. — Parvenus à leur pleine maturité.

7. — Pour *s'essayaient*, concouraient.

8. — Pour à bras-le-corps. S'écrirait peut-être mieux à-*brasse-corps*.

9. — Où deux lutteurs se tiennent par les épaules, lèvent un pied et s'efforcent de passer la jambe autour de celle de son adversaire pour le *tomber*.

10. — Presque semblable au précédent.

11. — *Attrappe-comme-peut*, à Québec. C'est le *catch-as-catch-can*, des Anglais.

12. — Tout d'une pièce, sans qu'aucune partie touche à terre.

13. — Le *jeu franc*, ou *jeu français*, qui se joue avec douze dames de chaque côté ; la *polonaise* n'est pas connue, en Acadie.

14. — Sorte de jeu où les dames suivent certaines lignes se croisant.

dames de son adversaire. Si le plus faible pouvait faire *tric-trac*, la partie était nulle¹.

On jouait aussi aux cartes, aux *trois-sept* (que les Canadiens appellent les *quatre-sept*), où le dix et le neuf sont les deux plus fortes cartes ; à la *brisque*, où le gros et le *petit major* sont les deux maîtresses cartes ; au *loup*, au *truc*.

Durant le carême, tous les amusements cessaient. Pas de chansons, non plus. Au lieu de chansons, des complaintes et des cantiques ; à la place des jeux, le chapelet, dit en commun.

Le jeûne, un jeûne de la dernière rigueur, était religieusement observé par tous ceux qui avaient passé vingt et un ans, et n'en avaient pas soixante.

La Nourriture

Un siècle et demi d'exil sous une domination étrangère et longtemps hostile, sans relation aucune avec la France et les choses de France, a creusé un fossé entre les coutumes domestiques *d'empremier* et celles d'aujourd'hui, lesquelles, de force, visent l'imitation anglaise. Plusieurs vieilles traditions agricoles et culinaires se sont en outre perdues à vivre aux bords de la mer, dans le dénuement complet des choses nécessaires à la vie.

Comment peut-il en être autrement quand nous savons qu'après le *Grand-Dérangement*², des familles ont vécu des années et des années, sans manger de pain blanc, le bon pain blanc de France, si abondant à Beaubassin, aux Mines, à Port-Royal, dans toute la vieille Acadie perdue. Pour ceux-là, pour leurs enfants, en tout cas, l'art de cultiver le blé et de boulanger le pain n'était plus qu'un souvenir imprécis.

Avec le hareng et les coquillages, ce qui sauva de la mort ceux des Acadiens qui s'en sauvèrent, ce furent les pommes de

1. — Faire *tric-trac*, c'est mettre deux dames en telle position qu'il est impossible à l'adversaire de les renfermer ou de les manger.

2. — La déportation des Acadiens et leur spoliation, en 1755.

terre. Des *patates*¹, du *poisson*² salé, l'hiver, avec de la viande de cochon, telle fut, pendant près de cent ans, à peu près l'unique nourriture des déportés de 1755.

Dans de pareilles conditions, les recettes culinaires finissent par se perdre.

Il est étonnant, cependant, de voir ce que la nécessité sait trouver de ressources. Esope, avec des langues seules, servait à son maître toute une série de plats merveilleux. Les Américains des Etats du Sud font avec du *blé-d'inde*³ plus de cinquante variétés de pain, de bouillie et de *sagamité*⁴, plus excellentes, plus exquises les unes que les autres.

Avec des *patates* et de la viande de cochon, les Acadiens en exil trouvèrent ce plat merveilleux, dont Vatel fut mort de joie, s'il en eut découvert la recette : la *poutine râpée*⁵. Ce mets, digne des dieux de l'Olympe, constitue encore aujourd'hui le régal par excellence du réveillon de la messe de minuit.

Par ordre d'excellence, en gradation descendante, viennent le *flan*, gâteau confectionné avec le premier lait d'une vache nouvellement vélée, le *laivriou*⁶ ; le *fricot*, dont les plus exquis, hors concours, se font avec du gibier sauvage à plume, et, au besoin, avec de la *piroune*⁷ ; les *croxignolles*, que l'Académie française, mal avertie, dénomme *croquignole* ; le *pain doux*, autre-

1. — Pomme de terre.

2. — Sur les côtes du Nouveau-Brunswick (je ne saurais dire quant à la Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard) *poisson* s'entend généralement pour hareng. Ce rétrécissement de sens d'un nom générique provient du fait que le hareng était servi, l'année durant, sur la table des pauvres bannis. C'était le *poisson par excellence*. C'est ainsi que viande, qui signifiait nourriture (du latin *vivenda*) à l'origine, en est venu à désigner la chair des animaux.

3. — Maïs.

4. — Sorte de bouillie dont se régalaient les Sauvages d'Amérique.

5. — De l'anglais *pudding*. J'ose en livrer la recette aux maîtres-queue *orbis* et *urbis*. Elle consiste à râper menu des pommes de terre ; à les rouler en des boules de trois ou quatre pouces de diamètre autour d'un noyau de *lard* et de *maigre* de cochon fraîchement immolé et à les faire mijoter à point.

“ Mesdames, le réveillon de Noël est servi ! ”

6. — Appelé béton, je crois, en France.

7. — Oie domestique.

ment appelé le pain sucré, où il entre de la farine, du lait et de la *menasse*¹ ; le *torteau*, dont Rabelais, parmi tous ses contemporains, connaissait le mieux la recette ; le *beignet*, savamment composé de farine de *sarrazin*², de crème et d'un soupçon d'œuf, fricassés dans le saindoux.

Ceci constituait le *nec plus ultra* d'un menu acadien ; c'était des régals dont on se *frippait*³ les *babines*⁴, rien qu'à en *éventer*⁵ le fumet.

Il y avait aussi les variétés de *soupes*, dont celle au *blé-d'inde essivé*⁶ pourrait bien être le potage que Ganymède servait aux déesses de l'Olympe.

Ajoutez le pain cuit au four, le bon pain *sourge*⁷, et aussi, pour les plus pauvres, le pain de *gru*⁸.

Au déjeuner, on servait souvent du *bargou*⁹. Pour les malades c'était du *pain routi* et des patates *grâlées*¹⁰.

Le dessert, quand il y en avait, consistait en confitures de fruits sauvages. Ce que les enfants préféraient, c'était, au temps des *sucreries*¹¹, le *tamarin*¹².

La batterie de cuisine¹³, était peu compliquée : un *chaudron*,

1. — Pour melasse.

2. — Blé sarrasin, *buckwheat*, en anglais. Nous avons aussi le sarrasin *corlé* (de l'anglais *curled*), moins blac que l'autre, et qui est, je crois, le sarrasin de Tartarie.

3. — Léchait. A Québec *lichait*.

4. — Les lèvres.

5. — Sentir, humer.

6. — *Essivé* ou *lessivé*. Nous avons les deux termes.

7. — Bien levé. Ce mot se rattache à *sourdre* et doit nous venir directement du latin, de *surrigere* probablement. Il manque à la langue française.

8. — Le *gru*, c'est la grosse farine, peu propre à faire du pain.

9. — *Gruau*, le *porridge* anglais.

10. — Pour grillé. C'est la vieille forme française du mot : " Les nonnains fist ardoir (brûler) et *graailler* ". Raoul de C. Les deux *a* donnent l'*â* circonflexe. Nous touchons au *Saint-Graal*. On fait aussi *grâler* de la viande, des *guertons* ou *gretons*, par exemple.

11. — Au temps du sucre d'érable, le printemps.

12. — Ce que les Canadiens appellent *la tire* ; le *maple-candy* des Anglais. Sirop fait avec de l'eau d'érable.

13. — Les ustensiles de cuisine.

un grand *pot*, un *pot-à-thé*¹, une *poêle*², une *tortière*³, une *coquemard*⁴, et, à côté, pour laver les plats, une petite *bâille*⁵. On faisait, quelquefois, cuire les *torteaux*, même le pain, dans la cendre bien chaude de la *maçoune*⁶, l'hiver.

L'été, c'est le four qui *régnait*⁷; non pas le four banal du seigneur; mais le four particulier, chaque cultivateur ayant le sien propre, en hommes tout à fait libres qu'ils étaient tous. Les enfants apportaient des *ripes*⁸ et des *écopeaux*⁹ pour l'allumer; on en enlevait les charbons et la cendre avec un *guipon*¹⁰.

Les bons pains dorés! Les bons *torteaux* qu'on en tirait! Il y en avait pour toute la semaine, d'une seule fournée.

Le beurre était en abondance: il y avait toujours une *battelée*¹¹ qui attendait dans la baratte.

Nulle part au monde il ne se faisait de meilleure *amelette*¹² au lard qu'en Acadie.

Les *habitants*¹³ du même quartier de la *parouesse*,¹⁴ s'entendaient tacitement pour ne pas *faire boucherie*¹⁵, en même temps, afin d'échanger entre eux le *morceau du voisin*. Grâce à cette coutume où il entrait discrètement beaucoup de religion et de

1. — Théière. De l'anglais *tea pot*.

2. — Poêle à frire, poêlon.

3. — Casserole.

4. — Que les Canadiens appellent *bombe*.

5. — Cuve.

6. — L'âtre.

7. — Le verbe régner a plus d'étendue ici qu'à l'Académie.

8. — Ruban que le rabot enlève des planches rabotées.

9. — Copeau.

10. — Gros torchon.

11. — Quantité de beurre que donne une *barallée* (pleine baratte). Les Canadiens disent une *battelée*.

12. — Omelette. *Amelette* est la plus ancienne forme française du mot: "Une *amelette d'œus*." *Bibliot. des Chartes*, xve siècle.

13. — Le mot *habitant* ne comporte pas ici la signification qu'il a au pays de Québec. L'habitant canadien est le *fermier* d'Acadie.

14. — C'est l'ancienne manière dont *parouisse* se prononçait en France.

15. — Faire boucherie, c'est tuer un cochon, ou une bête à corne.

fraternité, la viande fraîche ne manquait en aucun temps de l'année, même sur la table du pauvre, s'il y en avait. C'était toujours de bons morceaux qu'on choisissait. Ils se montraient *glorieux*¹ là-dessus, surtout les *créatures*²; c'était à qui en enverrait le plus beau à son voisin.

Rien n'était perdu de la bête, goret ou *bœuf*³, qu'on abattait. *Chaudin*⁴, *ventrèche*⁵, *pigrouin*⁶, *ferçure* (fressure), ainsi que tout ce qui pouvait faire des *graillons*⁷, étaient utilisés.

Pour des raisons de bonne économie domestique, on tuait rarement, ni les agneaux⁸, ni les veaux, ni les *neuillasses*⁹. On trouvait préférable de les laisser *profiter*¹⁰ jusqu'à leur complète croissance. Seuls les bœufs, et les vaches *neuillères*¹¹ étaient abattus. Les bonnes vaches à lait, celles dont le *remeuil*¹² était opulent, n'allaient à l'*abattouer*¹³ qu'arrivées à l'extrême vieillesse de huit à dix ans.

1. — Fiers.

2. — Les femmes.

3. — Se prononce *beu*, tant au singulier qu'au pluriel.

4. — Les entrailles du porc, en vieux français *chaudun*.

5. — Tripaille.

6. — Les rognons.

7. — Qui peut être *graillé*, c'est-à-dire grillé.

8. — Agneaux. L'ancien français avait *aignel*, ce qui donne *agneau*.

9. — *Neuillasse*, veau de deux ans. A un an, c'est un veau, et à trois ans, un jeune bœuf. Le v. fr. avait *antenois*, agneau de l'année précédente. Dans les landes, en France, *brau* désigne un veau de deux à quatre ans, et à Lavigerie, *doubloun* est un veau de deux ans.

10. — Crottre.

11. — Une vache *neuillère* est celle qui n'a pas eu de veau depuis un an; une vache *vêlée* est celle qui a eu son veau dans l'année courante. Il y a en Normandie les vaches laitières et les vaches *annouillères*. Dans le pays de Québec une vache *annayée* est une vache tarie, qui ne donne plus de lait. On dit *nolière* en Vendée. Le v. fr. avait *nawe*, beste *nawe*, qui n'engendre pas, qui ne produit pas. Moisy reproduit le texte suivant d'un notaire de 1307 : " XIIIj vaches à let qui laitières, qui *anoillères* ". Les Canadiens disent une vache *anneuillère*.

12. — Le pis.

13. — Prononcé *abattoué*, pour abattoir.

Choses de Religion

La religion des Acadiens *d'empremier* se traduisait par les œuvres plutôt que par des professions de foi emphatiques. Ils avaient leur droite conscience et leurs missionnaires pour les diriger dans la voie spirituelle et morale, et cela leur suffisait.

L'église paroissiale s'emplissait, dimanches et fêtes d'obligation, depuis le portail jusqu'au *jubé*¹, et, quand le prêtre montait dans la *chaise*², le silence le plus recueilli écoutait sa parole. Si quelque tout petit se mettait à crier, (pleurer) la mère sortait sur le bout des pieds, pour ne pas faire *crâler*³ ses souliers, faisait par en dehors le tour de l'église et venait se placer derrière l'autel, afin de ne rien perdre de la parole sainte.

L'allure du chant liturgique était très lente, comme pour faire durer les offices divins. Etre maître chantre, avoir le droit de se revêtir d'un surplis, de traverser le chœur⁴, d'aller faire la gène-flexion devant l'autel, en face même du bon Dieu, était un honneur suprême, auquel chacun aspirait. Aussi tous ceux qui avaient de la voix pour chanter apprenaient-ils *la note*⁵.

1. — Le *jubé* de nos églises est une galerie latérale qui en fait tout le tour, à l'exception du sanctuaire, où s'élève l'autel.

2. — *Chaire* n'est qu'une altération du mot *chaise*. Sous Louis XIV, on disait à Paris une *chaise* de théologie". A. BRACHET, *Dict. MOLIÈRE, Femmes Savantes*, nous assure que : " *Les savants ne sont pas que pour prêcher en chaise.* "

Dans l'Avranches on dit encore, comme en Acadie, *chaise* pour *chaire*.

3. — Les Canadiens diraient : *craquer* ses souliers. Bruit qu'on fait, quelquefois, en marchant avec une paire de souliers *neux* (neufs). On dit aussi : le vent fait *crâler* la maison. C'est probablement une onomatopée, quoique *grolles*, en Normandie, se dise encore pour vieilles savates, comme on le disait en vieux français.

4. — Le chœur s'entend pour le sanctuaire. Le chœur des chantres, le lutrin, était placé dans le sanctuaire même, et l'est encore, dans un grand nombre d'églises.

5. — La musique. Savoir *la note* c'est savoir le plain-chant ; c'est chanter au lutrin, lire la musique notée. " *Messe sans note*", en v. fr. signifiait une basse messe. " *Molt sot de lais et de note*". *Rom. de Brut.*, I. 178. " Il ooit (entendait) *a note* (avec chant) ses heures." JOINVILLE, *Saint Louis*.

A l'offertoire, ou à la communion, on chantait un cantique de France, pris parmi les plus beaux : " *Qu'ils sont aimés, grand Dieu, vos tabernacles* ;¹ *Tout n'est que vanité, mensonge et fragilité*"², etc. Durant tout le carême c'était : *Au sang qu'un Dieu va répandre*³.

La plus haute autorité laïque de toute la paroisse était le *marguiller*, prononcé *mardiyer*. Le premier *mardiller*, — il y en avait trois pour chaque fabrique — gardait l'une des deux clefs du coffre⁴ ; le *prêtre* avait l'autre. Ils s'assisaient⁵ au banc-d'œuvre, le dimanche, durant les saints offices.

Après les marguilliers, mais bien au-dessous, venaient les *syndics*⁶. Il y avait un syndic pour chaque section de la paroisse.

Une bien louable coutume, perdue malheureusement, qui rappelle la multiplication des pains et des poissons sur la montagne, est celle du *pain bénit*. Le *château* — nos gens disent *château*⁷ — était réservé au *prêtre*, qui le faisait parvenir, discrètement, à quelque nécessiteux de la paroisse.

Rien de moins puritain que le saint jour du dimanche, parmi les Acadiens ; jour de repos et de prière, cependant. La *cueillette*⁸ d'un pauvre, ou d'une veuve, était-elle en perdition, les jeunes *gas* se réunissaient, le dimanche après-midi, avec la permission du missionnaire, et allaient, parmi les chansons, le

1. — Par Fénelon.

2. — Par Voltaire.

3. — Par Fénelon.

4. — Caisse d'une fabrique.

5. — Pour ils s'esseyaient. *Assire* est une autre forme du verbe s'asseoir. La Bruyère dit plus souvent il s'assit que il s'assied. Thomas Corneille aussi emploie le verbe s'assire.

6. — Les syndics étaient quelque chose comme les représentants du suffrage populaire, dans une paroisse.

7. — Certain bedeau de l'île Saint-Jean (aujourd'hui du Prince-Edouard) était soupçonné de le garder pour lui. Quelqu'un l'ayant pris sur le fait on fit à son sujet une chanson fort spirituelle et *maline* (féminin de malin) surtout, qui se chante encore.

8. — Récolte.

rire éperdu et la joie, *esharber*¹ ou *repasser*² ses *patates*, rentrer son foin, *métiver*³ son *grain*⁴. Ils allaient même jusqu'à réparer en commun sa maison, si elle tombait en *démence*⁵.

C'est avec la même arrière pensée de donner un coup de main à quelque besogneux, une veuve le plus souvent, que l'on *courait la chandeleur*⁶, le jour de la Présentation, ou que l'on faisait la *guignolée*⁷ à Noël.

Les Amours

La principale occupation pour les garçons, le soir, c'était d'aller *voir les filles*. On se *greyait*⁸ de son mieux, et tout allait généralement bien, si l'on était seul de prétendant. S'il y avait plusieurs concurrents en présence, la situation se compliquait pour les novices et les innocents⁹. C'était une navigation péril-

1. — Pour *esharber*, l'*e* se changeant presque toujours en *a* devant la consonne *r*, dans l'ancien parler : Enlever les mauvaises herbes. " J'ai *désharbé* tout un carré et biné plusieurs rangs de pommes de terre", TENAYRE, *Madeleine au Miroir*. " *Ezherber, to pluck up, or weed out herbs*", COTGRAVE, XVII^e siècle.

2. — C'est-à-dire *repasser* à la charrue. Après que les *seillons* (sillons) ont été *esharbés* à la main, ou à la *tranche* (houe), on *les passe* à la charrue. C'est à proprement parler le *binage*.

3. — Couper à la faucille.

4. — Céréales.

5. — En décrépitude, en ruine.

6. — Aller de porte en porte, demandant des provisions. C'était affaire aux garçons. On réveillonnait, ensuite, et ce qui restait de vivres était pour les pauvres.

7. — Est plutôt particulière à la province de Québec. C'est à peu près la même chose que *courir la Chandeleur* ; mais les chansons sont différentes. On prétend faire remonter cette coutume jusqu'aux druides, prêtres payens des anciens Gaulois. La *guignolée* : "Au guy l'an neuf.", serait un chant sacré du rituel druidique.

8. — On s'habillait, on se *pimpait*. *Greyer* est un terme maritime, dérivé de l'allemand et qui reçoit de nombreuses applications terrestres, en Acadie. Orthographié *gréer*, le mot est entré à l'Académie.

9. — Crédules, niais, pas fins.

leuse que d'aller s'assire¹ *auras*² sa blonde. Les Acadiennes n'ont jamais été sottes, tout au contraire ; et il importait de ne pas faire auprès de-z-elles³ de gestes⁴ maladroits et surtout risibles.

Des fois, elles s'en faisaient atténir⁵, par espièglerie de jeunes filles, quoique daltant⁶ de veiller⁷ avec un garçon. Celui qui virounait⁸ trop longtemps courait risque de perdre la partie, s'il y avait là quelqu'un de prime⁹ à saisir la première chance.

En tous cas, mieux valait ne pas se déconforter¹⁰ trop tôt.

Malheur au jeune homme à qui il arrivait de prendre une mauvaise embardée¹¹, de faire quelque gibars¹² inconsidéré, ou même de trop farauder¹³. Il était coulé à pic¹⁴.

Le mieux, quand on avait de l'esprit, était de s'en servir à point. Toutes choses égales, le plus fin¹⁵, le plus gingolant¹⁶ courait les meilleures chances d'être agréé. Celui qui n'avait pas d'allure¹⁷ n'en courait guère.

1. — S'asseoir.

2. — *Auras* est une préposition, comme *auprès*. Nous disons : mets-toi *auras* lui, approche-toi *auras* le bord, *auras* l'eau.

3. — Z euphonique ; au singulier, nous dirions *auprès d'y elle*. Tout cela pour éviter les hiatus.

4. — Gesticulations, mouvements ridicules.

5. — Elles feignaient de ne pas vouloir, se faisaient *prêcher* (prier), solliciter.

6. — Désirant ardemment, brûlant de. On dit : Il *en daltte* ; il *daltte* d'y aller.

7. — On dit aussi dans le même sens : de *parler* à un garçon. *Veiller* avec un garçon, pour passer la soirée assis à côté de lui, à l'écart, contant fleurette.

8. — Tournait à l'entour.

9. — D'alerte, de prompt.

10. — Décourager. Le contraire de *réconforter*. Cette expression, très en usage en Acadie, est presque tombée, dans le français de France.

11. — De se maladroitement aventurer. Terme maritime appliqué aux choses de la terre.

12. — Gestes prétentieux et ridicules.

13. — Faire le faraud, le fier.

14. — Terme maritime transporté à terre.

15. — Spirituel.

16. — Gai, folâtre. Se rattache à *gingue*. Nous disons : Etre en *gingue*, pour être en une gaité folle, bruyante, agitée.

17. — De tenue, d'assurance.

On veillait toujours à la *clairté*¹, sous le regard plus ou moins vigilant des mères.

*Chance*², pour un jeune homme *empâté*³, *lingard*⁴, *longis*⁵, *les côtes sur le long*⁶, s'il avait de quoi⁷. Cela seul pouvait le racheter, et encore.

Il y avait aussi l'écueil des parents à éviter. Un garçon ne devait pas s'*atermoyer*⁸ à veiller trop tard. Il lui fallait à *toutes restes*⁹ *déraper*¹⁰ sur les onze heures. *Au force-aille*¹¹, pouvait-il rester jusqu'à *mênuil*¹², s'ils étaient *promis*¹³.

Une coutume, ou plutôt l'absence d'une coutume, qu'on peut dire universelle, se faisait remarquer en Acadie : personne ne se *becquait*¹⁴ devant le monde, les amoureux, les fiancés, moins que tout autre. Un *houme*¹⁵ n'embrasse pas sa femme en présence d'un tiers, même en partant pour un long voyage, même en arrivant. Une mère n'embrasse pas son enfant, s'il est *grandet*, ou si elle est *grandette*¹⁶. Cette pudeur étrange nous vient de la Bretagne.

L'amour s'appelle de *l'amitié* en Acadie. Une *amie*, c'est une amoureuse.

1. — A la clarté, dans une pièce éclairée.

Nous avons *clair*, *clairté*, *éclairer*, le français a *clair* et *clarté*, *déclarer* et *éclairer*.

2. — Nous disons aussi : *par chance* si, heureusement que.

3. — *Lourdaud*.

4. — *Mince*, *efflanqué*.

5. — *Lent*, *paresseux*.

6. — *Peu débrouillard*.

7. — *De quoi vivre*, *des moyens*, *du bien*.

8. — *S'attarder*. Au Palais on dit : *atermoyé*, pour renvoyer à un autre terme. Nous avons aussi *termoyer* : *tarder*, *lambiner*.

9. — *A toute force* ; *de toute nécessité*.

10. — *Lever l'ancre*, *déguerpir*. Terme maritime d'un emploi familier

11. — *Au pis aller*.

12. — *Minuit*. On dit *mênuil* en Berry et aussi en Normandie.

13. — *Engagés*, *fiancés*.

14. — *Se baiser*, *s'embrasser sur le bec*, c'est-à-dire, *sur la bouche*.

15. — *Un mari*.

16. — *Pubère*.

Quand, à la *grand demande*¹, un prétendant est refusé par la jeune fille, il *attrappe la pelle*, et ne s'en vante pas. S'il a *tant si peu*² de *génie*³, il ne se risquera pas au ridicule de se faire éconduire, surtout si sa *maitresse*⁴ lui *a fait naître*⁵ qu'elle en préfère un autre.

Les nouveaux époux allaient généralement habiter, la première année, avec les parents du marié. Cela leur permettait de se construire une *demeurance*,⁶ parents et voisins leur donnant un coup de main.

Les noces se faisaient chez le père de la mariée, où l'on dansait, sous l'œil des parents, les vieilles danses de France, aujourd'hui joliment oubliées, si le prêtre⁷ ne les défendait pas trop sévèrement.

Le lendemain, la *parenté* et tous ceux des amis qui en étaient priés, se rendaient *cheux*⁸ le père du marié, où la noce se continuait. C'était le *raccroc*⁹. Le plus souvent, le curé, toujours convié, allait bénir le dîner, qu'il partageait, après quoi il se retirait discrètement. Pieuse coutume, qui rappelle le dîner des noces de Cana.

L'honnêteté

Le latin dans les mots brave l'honnêteté ;
Mais le lecteur français veut être respecté,

nous dit Boileau — Despréaux.

Sans aller jusqu'à la pruderie, le causeur acadien pousse loin la chasteté du mot. Ceci me semble, chez eux, une vertu acquise, développée par la prédication et l'exemple de leurs mis-

1. — La demande en mariage.

2. — Pour tant soit peu.

3. — D'esprit.

4. — Son amoureuse, sa préférée.

5. — Lui fait comprendre.

6. — Maison, habitation.

7. — Missionnaire, curé.

8. — Pour chez, de *casa*, case, maison. *Cheux eux* se dit toujours en Berry et en Touraine.

9. — Le deuxième jour des noces.

sionnaires, plutôt qu'une fleur de pudicité transplantée de France. Ils venaient du sud de la Loire, non loin de Chinon, où Messire Rabelais avait régné¹, et les grivoiseries gauloises n'avaient rien, originairement au moins, qui fût de nature à alarmer leur pudeur, témoin certaines vieilles chansons qui se chantent encore, où le mot cru, l'image peu voilée, passent, sans que personne y prête attention.

Une grivoiserie s'appelle une *sottise*, en Acadie. Dire des *sottises*, *sottiser*, c'est "parler gras."

A la première séance publique de fin d'année qui fut donnée au collège Saint-Joseph de Mamramcook (1865), le bon Père Lefebvre, fondateur et supérieur de l'institution, fit réciter par un de ses écoliers, la fable de La Fontaine intitulée *Le Chat, la Belette et le petit Lapin*. A l'énoncé du titre, le front de plus d'une jeune fille devint cramoisi.

Nous sommes ici sur un sujet *croustillant*², où il faut glisser et *n'appuyer pas*. Hasardons quelques exemples :

Un *mouton de garde*, c'est un bélier ; un *mâle entier*, un étalon.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie Française félicitant un jeune premier du Théâtre de Molière sur l'exquise perfection de son costume Louis XV, lui vantera les dentelles de son *jabot*. Ce terme ne s'emploie jamais seul, ici, en présence de ces dames. A peine est-il honnête de dire devant elles un *jabot* de chemise. En France, le *jabot* c'est le contenant ; en Acadie, c'est le contenu³.

Nous irons sur l'eau, nous y prom, promener,
Nous irons *jouir*⁴ dans l'île. *Chanson populaire*.

1. — *Régner* a un sens plus étendu, ici, qu'il n'a en France, aujourd'hui.

2. — *Croustilleux*.

3. — Au xvii^e siècle, *poitrine* choquait les oreilles pudiques. Vaugelas le condamne. Corneille lui substitua le mot *estomac* : "je vais lui parler, mon *estomac* ouvert, *Le Cid*. Mamelles et sein, pour la même raison, furent proscrits par les purs. On était pudibond *çà fait trembler*, au siècle de Louis XIV et de Mme de Montespan.

4. — *Jouir* ne signifie pas seulement, en Acadie, se réjouir, se divertir, comme le mot anglais *to enjoy*, mais encore maîtriser, contrôler, "avoir la *jouissance*" d'une chose : Cet enfant est assez *escrable*, je ne peux pas en *jouir* ; mon cheval avait peur, je ne pouvais pas en *jouir*.

Les Canadiens, apparemment plus pudibonds encore que nous, disent :

Nous irons *jouer* dans l'île.

En Acadie, une petite fille jouera, sans se compromettre, avec une *catin*¹, et un jeune homme peut, sans inconvénient, aller voir *les filles*².

Une jeune fille peut se laisser honnêtement courtiser par son *amant*, et être chastement sa *maitresse*³.

Dans un pays où les jeunes filles se mariaient entre quatorze et dix-huit ans, les garçons entre dix-huit et vingt-et-un, et où les familles de douze enfants et plus n'étaient pas rares, le diable perdait le meilleur des droits qu'il prélève ordinairement sur les infractions du sixième et du neuvième commandement. Jamais de naissance illégitime, et jamais d'adultère, en Acadie, avant le *Grand-Dérangement*.

*Pour tout ça*⁴, la jeunesse est la jeunesse, et tous les tempéraments ne se ressemblent pas, celui des jeunes filles pas plus que celui des garçons.

Une jeune fille un peu garçonnière était une *jambretteuse*, voire, une *coureuse*. Elle avait le *piéd poudreux* ; elle pouvait même être *sergaillonne*. Si elle l'était trop, elle *forlaquait*, elle était *forlaque*⁵, (ou *forlacque*). La langue ne connaissait pas d'expression plus forte.

1. — Poupée.

2. — Se prend en bonne part pour jeunes filles.

3. — *Maitresse* se dit aussi pour institutrice : une *maitresse*, sous entendu, d'école.

4. — Je ne connais pas de termes français qui rende adéquatement cette locution adverbiale, *néanmoins* s'en rapproche beaucoup.

5. — " Je l'étranglerais... s'il fallait qu'elle *forelignât* de l'honnêteté de sa mère," dit Mme DE SOTTEVILLE, dans *George Dandin* de Molière.

CHAPITRE XIX

*Termes marins ; Flore ; Grainages et Légumes ;
la Voirie ; Météorologie ; Charpenterie ;
Maison et dépendances ; Jurements*

Beaucoup de termes marins furent, dès le commencement de la colonie, transportés du large à terre, où ils sont demeurés. A vrai dire, un assez bon nombre avaient déjà atterri, en France même. Leur sonorité, leur plus grande énergie, les avaient fait préférer à leurs synonymes terriens, auxquels ils s'étaient substitués.

Nous *embarquons* en voiture, au lieu d'y monter. En France, on *s'y embarque*, avec le même verbe au pronominal ; Madame de Sévigné "*s'embarque* dans la vie" ; Jean-Jacques Rousseau "*s'embarque* dans des réflexions philosophiques".

Nous *débarquons*, de la même façon, aussi bien de cheval, d'un objet où nous sommes juchés, de voiture, que d'un vaisseau, ou d'une barque.

Mâter, c'est proprement *aplomber comme un mât*, relever verticalement un objet par un bout, dans le sens de sa longueur, par opposition à *canter*¹. Au figuré, un cheval se *mâte*, quand il se redresse sur ses jarrets, et une personne se *remâte*, comme un animal se *regriche*², lorsqu'elle se redresse pour se défendre, résister, ou attaquer.

Nos voitures *chavirent*, tout comme nos embarquations, au lieu de verser ; mais un homme aussi se *chavire*. Une personne *chavirée* est celle qui a *perdu la tête*³. Nous disons aussi : la tête *me chavire* pour me tourne.

1. — *Canter*, poser de champ, relever ou pencher par le côté. On *cante* aussi sa chaise, en la renvoyant en arrière.

2. — Se rebiffe, regimbe.

3. — C'est ici le sens propre de *chavirer*.

Un jeune homme *qui regarde dans le large* est un jeune homme *glorieux*¹, infatué de lui-même.

Se *greyer* (gréer) trouve un grand nombre d'applications terriennes, où il n'entre aucun *agrès*. On *greye* sa femme ; on se *greye* soi-même, quand on part pour voyage ; une jeune fille bien *greyée*, est une jeune fille bien mise, bien habillée.

Un homme n'a plus que la *ralingue*², quand il est rendu à la dernière extrémité de maigreur.

Des objets bien *arrimés* sont des objets bien à leur place, disposés avec ordre et symétrie. Une chose, une histoire n'a pas *d'arrime*, quand elle n'a pas de *consistance*³, de sens commun. Nous *arrimons* aussi, par extension, ce qui est brisé ou endommagé, en le réparant, en le raccommoquant.

Equiper, à l'origine, pourvoir un esquif de tout ce qui est nécessaire, et, plus tard, en France, par extension, se vêtir, s'accoutrer, a pris un sens tout à fait péjoratif, en Acadie. Je suis tout *équipé*, signifie : je suis tout abîmé, tout couvert de boue. Cet enfant s'est *équipé* : s'est sali.

— Voyez dans quelle *équipation* il est ! ou encore, c'est une *équipation* !

Un navire qui penche, *cargue*⁴. Se *carguer*, en Acadie, veut dire aussi se redresser jusqu'à dépasser l'aplomb. On *cargue* un objet de la même manière. Se *carguer en arrière*, c'est prendre une pose de suffisance ridicule.

On *amarre* ici sa barque au quai, comme en France. Mais on *amarre* aussi un cheval au poteau ; on *amarre* un paquet ; on *amarre* ses souliers. *Amarre* n'a pas, en Acadie, la signification de *cable*, mais celle de corde, de ficelle.

Ce qu'on *amarre*, on le *démarre* avec la même ficelle, la même corde, ou le même fil.

Une bande de lous-marins qui baille au soleil, sur une bature, est une *échouerie*. Voilà pour la mer.

1. — Vain.

2. — Ourlet qui entoure un filet ou une voile.

3. — De substance, de fond.

4. — *Carguer* est le doublet de *charger*, l'un prononcé à la picarde, l'autre à la française. On trouve dans Cotgrave : "*Carguer* : to charge."

A terre, ce sont également des *échoueries* qu'on trouve dans les familles, où les marmots sont nombreux et mal débarbouillés, des *échoueries* d'enfants.

En mer, on *embarde* un vaisseau. Un Acadien *s'embarde* lui-même sur terre, quand il se *braque*¹ dans une folle aventure. Prendre des *embardees*, c'est faire des mouvements risqués, s'engager dans une direction téméraire ou folle.

Quand une embarcation tient bien la mer, elle peut *étaler*² une tempête. Celui qui dans un choc peut résister à l'obstacle, ou le surmonter, *l'étale*. On *étale* à la fièvre, quand on en peut guérir. On *étale à un mauvais temps*. On dit aussi absolument : Je suis capable *d'étaler*.

L'on prend des *amets*³ sur terre, comme sur mer.

Il y a le *grand bord*, la pièce principale, à la maison, comme il y a le vaisseau de *haut bord*, et l'on *prend le bord* de quelqu'un, lorsqu'on prend son parti, ce qui équivaut, sur mer, à *monter à son bord*. *Virer de bord*, c'est revenir sur ses pas, comme, sur mer, c'est prendre une direction opposée à celle que l'on suivait. *Se reculer d'un bord*, c'est se mettre de côté, se ranger.

On a du *large*⁴, quand on a du *reste*, de la marge, et on *large* un objet, quand on le laisser aller, qu'on le lâche.

— Elle entra les *voiles en ciseaux*⁵, pendant que son *galant*⁶ s'avavançait vers elle *rien que sur une griffe*, me disait un paysan en parlant d'une coquette et d'un *faraud*.⁷

Flore, Grainage⁸ et Légumes

A l'exception de Lescarbot, premier historiographe de l'Acadie,

1. — Le verbe est surtout pronominal, en Acadie, et signifie se diriger vers, prendre une direction généralement mauvaise : Prends garde où tu te *braques*.

2. — Opposer une résistance égale à l'effort contraire, ou à celle de l'obstacle.

3. — Points de repère.

4. — On dit aussi, presque dans le même sens, avoir de *l'arce*. Ici c'est avoir de l'espace suffisamment d'espace.

5. — Avec un air conquérant.

6. — Prétendant, amoureux.

7. — Vaniteux.

8. — fruits sauvages

personne, ici, ni de ceux qui vinrent de France, ni de ceux qui naquirent au pays, ne fut jamais grand clerc des choses et jargon botaniques.

Les essences forestières, les fleurs, les herbages, les fruits sauvages, les légumes, conservèrent en Acadie, les noms rustiques qu'ils avaient en France. Ils gardèrent les noms familiers de là-bas, même lorsque les essences n'étaient pas tout à fait identiques, voire, en certains cas, lorsqu'elles différaient assez considérablement. On se laissait guider par l'analogie des noms ou des choses.

Quand il s'agissait d'espèces, ou de familles tout à fait nouvelles, la *difficulté*¹ de les désigner était grande, personne n'ayant de compétence à leur trouver, comme il arrive chez les botanistes, un nom savant et barbare, tiré du grec ou du latin, ni assez d'autorité pour l'imposer, dans le cas où l'on en eût trouvé un qui fut acceptable.

Aussi sommes-nous ici en présence de désignations souvent imprécises et confuses, où il faut faire la part de l'analogie, de l'*adonnance*² des sons, de l'accident, de la trouvaille heureuse ou baroque.

Nous avons le *bluet* (ou *beluet*)³, comme ils l'ont en France. Seulement, en France, le *bluet* est une gentille petite fleur bleue, (que nous avons aussi) qui croît dans les blés, le *centaurea cyanus*; tandis qu'en Acadie, aussi bien que dans la contrée de Québec, le *bluet* est un fruit croissant à l'état sauvage dans les *mocauques*⁴ et les savannes, le *vaccinium (corymbosum) canadense*, que les Français de France appellent *airelle*, s'il faut en croire Littré.

Notre *patate* est la *pomme de terre* de France. Ce qu'en France on appelle *patate* est le *sweet potatoe* des Grandes-Antilles, le *convolvulus batatas* des botanistes, à peu près inconnue ici. Nous avons aussi une *pomme de terre*, en Acadie; mais ce n'est pas

1. — Difficulté. Le *g* et le *c* se permuttent souvent, en français. On dit aussi *diffigulté* en Berry.

2. — Hasard heureux. On dit *adon* à Québec.

3. — "Le bluet qui est la luce ou myrte de France", Louis HÉMON, *Maria Chapdelaine*.

4. — Terres basses. Le *mocauque* est, aux Iles-Madeleine, une petite baie sauvage, qui a un peu le goût de la *pomme-de-pré*.

celle de France ; ce n'est pas même un tubercule ; c'est un petit fruit sauvage, le *tea-berry* anglais, l'*airielle-vigne* d'Ida.

Châteaubriand appelle *atoca*, ce que nous connaissons, ici, sous le nom de *pomme-de-pré*, dont le nom scientifique est . . . ?

La *groseille* des Français est notre *gadelle* à nous. D'un autre côté, notre *grousselle*¹ est leur *groseille-à-maquereau*, et nous appelons *grousselle noire* ce qu'ils appellent *cassis*. Il y a, évidemment, confusion de noms et d'objets.

A côté de la fève, prononcé *feuve*, comme en Normandie, nous cultivons le *faillot*², qui est le haricot des Canadiens et des Français.

Notre *aricot*, à nous, est l'un des plus gros arbres des forêts d'Amérique, l'épinette (*hemlock*) rouge. Nous n'en connaissons pas d'autres.

Ce que Jacques Cartier, *Voyage de 1534*, appelle *yf*, est, apparemment, notre *aricot* acadien.

Parmi les fruits sauvages nous avons la *plaquebrière*³, aussi nommée *blé du Saguenay* ; le *petit-thé*⁴ ; les *quatre-temps*⁵ ; la *cenelle*⁶ ; la *surette*⁷ ; la *sucrète*⁸ ; le *glais*⁹ ; la *gourgane*¹⁰ ;

1. — Les Berrichons disent comme nous *grousselle*.

2. — Haricot à rames, *phaseolus vulgaris*. Il serait curieux de savoir par quel procédé ce mot qui, d'abord, en France, a signifié ragoût de mouton, est devenu une variété de fèves, tant en France qu'en Canada, et a donné en plus, en Acadie, son nom à une grosse épinette rouge, qui n'est nullement comestible.

3. — Petit fruit, gros comme une framboise et mangeable.

4. — De la famille des éricacés, apparemment le *gaultheria procumbens*. "Petit fruit de peu de substance, gros comme des groseilles, qui viennent rampant sur la terre." CHAMPLAIN.

"Petits fruits semblables à des cerises, sans noyau, non toutefois si délicats." LESCARBOT.

5. — Les Canadiens les appellent les *quatre saisons* et aussi *rougets*. Ce sont apparemment les *partridge-berry* des Anglais.

6. — Fruit de l'aubépine.

7. — Oxalide oseille. Pain de coucou. *Violet wood sorrel*.

8. — La catherinette. Epurge. Les feuilles rampent sur le sol. Emet une forte odeur de miel, ou de sucre d'érable frais.

9. — Glaïeul jaune des marais.

10. — *Vicia faba* ; *broad bean* ou *windsor bean*.

la *cerise-à-grappe*¹ ; le *berlingo*² ; la *chicoutée*³ ; le *jargeau*⁴ ; la *poire-âcre*⁵ ; la *maskabina*⁶.

Les plantes légumineuses que nous cultivons portent à peu près toutes des noms français ; mais notre potager n'est plus ce qu'il était sous l'ancienne domination. En plus du *faillot*, du *haricot*, de la *patate*, que nous avons vus, nous avons en propre le *naveau*, qu'ils ont aussi en Berry et en Touraine.

Pour épices, nous avons la *maniguette* ou *graines du paradis*, dites aussi *poivre de Guinée*.

Mentionnons quelques mauvaises herbes : la *vinette*⁷, la *queue de renard*⁸, le *crevard-de-brebis*⁹, le *chaton*¹⁰. Quelques simples : la *tannesie*¹¹ ; quelques herbes venimeuses : l'*herbe-à-coupure*,¹² le *plantain*.

La Voirie

Les chemins, même le *chemin du roi*¹³, n'étaient guère bien entretenus, sous l'ancien régime. Dans les terrains secs, passe encore ; mais dans les terres basses, ils étaient presque impraticables. Pour franchir les *mammequais* et les *mocaruques*, on pavait le fond de la chaussée de *rollons*¹⁴ posés transversalement. Les Anglais appelèrent ces routes, et nous les appelons après eux, des chemins de *corderoy*.

1. — *Wild black cherry*, en anglais.

2. — ?

3. — Framboise des bois.

4. — *Gesse sauvage*, la *cathyrus sylvestris* (?).

5. — *Choke-berry*, en anglais.

6. — Sorbier d'Amérique. D'un mot sauvage signifiant "graine à ours."

7. — *Oseille sauvage*

8. — Prêle des champs. *Equisetum arvense*. L.

9. — Bernadette hérissée. *Sheep bur*, en anglais. Famille des borraginées.

10. — La massanette commune. *Common cat-tail*. *Typha latifolia*.

11. — De l'anglais *tansy*, genre *tanacetum*.

12. — Qui est peut-être l'*herbe aux coupures* de France, la grande consoude, ou l'orpin.

13. — Le grand chemin principal, entretenu par la corvée commune.

14. — Rouleaux de bois rond, *roulons* en vieux fr. "Et s'étaient fortifiés de *roulliz* (tronc d'arbres) et de bois coupé, etc. FROISSARD.

Les premiers établissements français n'avaient pas de chemins carrossables pour les relier entre eux. Pour se rendre à Port-Royal, à Beaubassin et aux Mines, il fallait traverser de longs portages¹ à son pied,² ou à selle,³ à moins que l'on ne prit par eau.

Les communications n'étaient guère meilleures, l'hiver, sauf sur la glace, lorsqu'elle était suffisamment gelée pour porter chevaux⁴ et voitures.

Le long du *chemin du roi*, lorsqu'il a beaucoup neigé et poudré⁵, il se fait des *houppées*⁶, et, après les pluies et dégels, il y a les *drives*⁷. Par des chemins pareils, il est plus prudent de sortir en *traîne*⁸ qu'en *cariole*⁹. La *traîne* étant plus solide, est préférable aussi, quand les *rouins*¹⁰ sont creux et que les *paumelles*¹¹ plongent jusqu'à la *fonçure*¹²; elle résiste mieux aux assauts.

1. — Les Canadiens diraient "faire de longs portages. Le mot portage signifie plutôt, aujourd'hui, en Acadie, un bois qu'il faut traverser, à pied, ou en voiture.

2. — A pied.

3. — A cheval.

4. — Nous disons, comme l'on a dit, autrefois, en France, *un cheval, des chevaux*.

5. — La neige *poudre*, quand elle est fouettée et amoncelée par le vent.

6. — Terme maritime, transporté à terre et qui signifie *cahot*, la neige se creusant en trous qui fatiguent les voitures.

7. — Une *cariole drive*, quand, à cause du fond glissant, elle tient mal le milieu du chemin. Le vent fait aussi *driver* les voitures sur la *glace vive*, en les poussant à côté de la voie. Par analogie avec un vaisseau que le vent, ou le courant, fait *driver*, c'est-à-dire, jette en dehors de la ligne droite.

8. — Gros traîneau.

9. — Traîneau fin et élégant.

10. — Traces de roue de wagon. Sillons que font, l'hiver, les patins d'une voiture. Dans le *Roman du Renard*, Brun (l'ours, d'où l'anglais *bruin*), effrayé par le son du cor, cherche à se cacher dans une *roie*, c'est-à-dire, dans une ornière. Le radical du mot est *roue*.

11. — Patin d'un traîneau. "En l'ostel de Joinville, qui dit telle parole, il doit la buse ou la *paumelle*" : il reçoit un soufflet et une tape. JOINVILLE. *Paumelle* signifiait aussi rotule, en vieux français. Il n'y a évidemment de commun entre ces trois *paumelles* que le son.

12. — Le dessous le fond d'une voiture.

Si la promenade, sur de la belle glace *plange*¹, est plus agréable que par le *chemin du roi*, il y a le danger de *s'écarter*² durant les *poudreries*, et d'aller se jeter dans quelque *dégelis*³. Par précaution on *balise*⁴ la route à suivre.

Météorologie

La température est l'une des préoccupations, non seulement du pêcheur, mais aussi du *fermier*⁵. Fera-t-il *beau* ? Fera-t-il *mauvais* ? Tout pour lui dépend de la pluie et du soleil : le pain de la famille, le fourrage des *animaux*⁶, la maladie, la santé, la misère, la joie.

Aussi les images et les comparaisons dont les phénomènes météorologiques sont l'objet sont-elles aussi nombreuses que variées : le temps, se *calotte*⁷, se *décalotte*, se *graisse*, se *barbouille*, se *beurre*, *écoute*, *grimace*, se *renfrogne*, se *chagrine*, est *chagagnac*⁸, *de mauvaise humeur*.

Les tempêtes sont plus particulièrement redoutables aux pêcheurs et aux marins.

Notre gamme du vent est à peu près la même ici qu'en France. Nous avons en commun, dans un crescendo d'intensité : le calme plat, la *petite risée*, la *risée*, la bourrasque, le grand vent, le grain, l'orage, la tempête, l'ouragan.

Mais nous avons, à notre compte particulier, la *sorcière de vent* qui n'est autre que le cyclone, et aussi le *rain de vent*, qui est un grain chargé de pluie.

Ce *rain* me paraît consanguin du *rain* (prononcez *réne*)

1. — Unie, plane, planche.
2. — S'égarer, perdre sa voie.
3. — Mares béantes, dans la glace dégelée.
4. — Terme maritime, signifiant ici, marquer la route à suivre, en plantant des petits sapins ou d'autres arbustes, dans la glace, de distance en distance. On *balise* aussi les chemins, l'été, sur le passage du T. Saint Sacrement, à la Fête-Dieu.
5. — Cultivateur, paysan.
6. — Bestiaux.
7. — Correspond à se couvrir se découvrir ; est *couvert*, est *découvert*, que nous disons aussi.
8. — Indécis, plutôt menaçant.

anglais¹, synonyme de pluie. Il y a gros à parier que c'est de *rain* que *grain* a été formé, par analogie, irrégulièrement. Un *grain* de vent, n'a rien de commun avec un *grain* de céréale, mot formé sur le l. *granum*.

Dans la province de Québec, on entend dire : Il est entré comme un *rain* de vent, pour brusquement, sans se faire annoncer.

Les Acadiens des Iles-Madeleine disent, pour l'avoir entendu dire à leurs ayeux de Grand-Pré et de Beaubassin : une pluie *abattante*. C'est de *pluie abattante* que l'Académie a fait *pluie d'abat*, ou inversement. Descartes nous parle d'un vent *d'abat*, qu'il orthographie *abas*. La locution, un *abat* de pluie, s'entend encore en Normandie.

Charpenterie

Les outils dont on se sert, aujourd'hui, en charpenterie sont tous de fabrication anglaise, ce qui fait que plusieurs portent des noms anglais. La plupart, cependant, sont demeurés français ; un certain nombre conservent les vieux noms, aujourd'hui perdus, qu'ils avaient aux xv^e et xvii^e siècles. De ce nombre sont le *couteau dallée*, ou *dollé*². Il y a aussi le *couteau-deux-manches*³.

Nous nous servons d'un *virebrequin*⁴, quand le *terriere*⁵ est

1. — *Rain* est d'origine essentiellement teutone.

2. — *Dallé* pourrait aussi bien être *daillé* ; *aille* et *alle* se confondent souvent, dans le parler acadien.

Couteau à lame recourbée, dont on se sert, en le tirant à soi, le poignet tourné en dehors, pour faire des *manches de haches*, des *douelles* (doutes) etc. Se rattache à *dail*, nom de la faux, en vieux français, et encore aujourd'hui, à Genève " J'aiguaisais mon *dail* en sifflant ma chanson " Eug. LE ROY, *Jacques le Croquant*.

3. — Pour à *deux manches* ; espèce de datif, dont nous avons plusieurs exemples.

4. — *Virebrequin* pour *villebrequin* est une déformation analogique. Le mot est d'origine germanique. En Flamand *winboreken*. *Virebrequin* en Berry, et en Touraine.

5. — Masculin, en Acadie.

mal-à-main.¹ Nos gens fendaient le *bardeau*² avec un *fran*³, avant l'introduction des scieries mécaniques. C'était le temps où le *marrain*⁴ s'équarriissait à la *grand-hache*⁵, après avoir été *gobé*⁶ avec une hache ordinaire. On faisait usage d'un *hache-reau*⁷, quand il n'y avait pas de marteau sous la main.

C'est avec une *arminette*⁸ qu'on *ébavait*⁹ l'extrémité des pièces, quand on *piquait*¹⁰ une *charpente*¹¹, et c'est avec un *triquet*¹² qu'on *rézait*¹³ les planches qu'on voulait *embouffeter*¹⁴, après les avoir bien *délignées*¹⁵.

Une *plane* s'appelle ici une *plaine*.

Les charpentes, faites de grosses pièces de pin, étaient garnies de *guettes*¹⁶ et d'étauçons bien posés, bien chevillés, bien *cointés*¹⁷, ce qui leur donnait une solidité à toute épreuve. Pour enfoncer les coins, on se servait d'une *mailloche*.

1. — Incommode à manier.

2. — Ais mince et court dont on se sert pour *bardocher* les maisons. Les Canadiens disent *bardoter*.

3. — Sorte de chevalet armé d'un long couteau.

4. — *Merrain*, *a* se substituant à *e* devant la consonne *r*.

5. — Hache à équarrir, au taillant plus grand que celle dont on se sert pour *bucher*.

6. — Entaillé de petites coches sur le côté qu'on veut équarrir.

7. — Petite hache avec taillant d'un côté et tête de marteau de l'autre ; le mot est français.

8. — Herminette. Toujours *l'a* se substituant à *l'e* devant la liquide *r*.

9. — Tailler en biseau. C'est l'équivalent du verbe anglais *to bevel*, et les deux mots ont la même origine. *Ebavage* a plusieurs emplois en Acadie. On *ébave* un fossé, un angle saillant, etc ; le mot manque à la langue académique.

10. — Préparer les pièces de façon à ce qu'elles s'ajustent.

11. — Corps, squelette d'un bâtiment.

12. — Traceret (*gage*, en Anglais).

13. — Marquer à la cordie, faire des *rezes*, ou des *raises*, tracer des lignes. à suivre.

14. — Ou *embouveler* ; planches dans lesquelles on faisait des rainures avec un *bouvet*.

15. — Rendre les bords droits.

16. — *Brace*, en anglais. Soutien de charpente, étauçon. D'origine germanique.

17. — Assujettis avec des coins.

Un bon charpentier prenait soin de la *filière*¹ de son rabot.

On sciait les planches avec une *scie de long*, appelée *godendard*, à Québec. C'était un travail pénible et demandant deux bons hommes. Le plus entendu montait sur le *billot* et tenait le *renard*² ; l'autre était en bas, au-dessous, tenant la *boite*³.

Maisons et Dépendances

Il y a les maisons que les colons construisent, quand ils vont fonder un établissement en *bois debout*, et celles qu'ils bâtissent, après que la colonie a prospéré et qu'ils ont acquis quelque aisance. Les premières étaient plutôt sommaires, construites en pièces rondes posées horizontalement, le dessous et le dessus dégrossis à la hache, et taillés en queue d'aronde, aux extrémités. La *couverture*⁴ était de *rouche*⁵.

Les secondes, faites à demeure, étaient de planches sciées à main d'homme, ou à la scierie mécanique, et posées autour d'une charpente équarrie sur les quatre faces, avec une *couverture* également en *bardeau*.

Une bonne grosse cheminée avec une large *maçoune*⁶ suffisait, avant l'introduction du poêle en fonte, à réchauffer le bas de la maison, s'il n'y avait qu'un seul *bord*⁷, ainsi que le *grenier*⁸.

La construction d'une cheminée n'offrait guère de difficulté, là où la pierre de taille abondait, comme au Nouveau-Brunswick, par exemple ; et même si l'on n'avait, sous la main, que des

1. — *Filière* se dit aussi des pièces que l'on pose horizontalement sur les assises d'une maison. Une maison bien assise sur ses quatre *filieres*.

2. — Double poignée, avec laquelle on tient la scie.

3. — Aussi à double poignée.

4. — La toiture. Ce qu'en France on appelle *couverture*, une couverture de lit, se dit ici une *couverte*.

5. — D'herbe sauvage, faisant une surface étanche.

6. — Atré, foyer.

7. — Pièce, côté.

8. — L'étage du haut. En hauteur, la maison se composait de la cave, du rez-de-chaussée, appelé premier étage, et de l'étage au-dessus, appelé *grenier*.

cailloux, des *grisons*¹, de la roche granitique, enfin, comme il arrive en plusieurs endroits de la Nouvelle-Ecosse.

Mais à l'île Saint-Jean (aujourd'hui île du Prince-Edouard), où il n'y a, autant dire, que de la *terre grasse*², comment allait-on pouvoir s'en tirer ?

La nécessité est mère des inventions, et, depuis Adam, il y a toujours eu des cas de nécessité première, parmi les hommes.

A l'île Saint-Jean, les Acadiens inventèrent ce que les architectes américains crurent avoir découvert, cent ans plus tard, lorsqu'ils élevèrent jusqu'aux nues leurs *gratte-ciel* audacieux : le béton armé.

Ils firent un petit carré de planchettes treillissées ; l'induisirent en dedans et en dehors de glaise mêlée à de la paille et à du foin hachés, et l'élevèrent, *par les petits*³, à mesure que le tout séchait au soleil, jusqu'à la hauteur voulue. La partie intérieure de la colonne fut appelée la *torche*. Les Grecs auraient donné un nom glorieux à cette colonne creuse, s'ils l'avaient connue.

Il y a gros à parier que les Hébreux en captivité n'ont pas trouvé mieux pour les *briqueries*⁴ de Pharaon.

Du *solage*⁵ jusqu'au *fait*⁶, jusqu'à la *selle*⁷, tout était solide et à l'épreuve du vent, dans la construction des maisons acadiennes. La *place*⁸ était de planches *embouffetées*⁹ et le *plancher*¹⁰.

1. — Cailloux, silex, pierre granitique grise.

2. — Glaise.

3. — Graduellement, petit à petit.

4. — Briqueterie.

5. — Fondements. Expression en usage dans le Berry et Normandie également.

6. — *Faite* est le mot *fait*, ou *fest*, avec le *t* final sonore. Les berrichons disent comme nous le *fait* d'une maison.

7. — Aussi appelé le *coffre* ; les deux derniers morceaux du *fait* d'une maison, posés en longueur, et ayant la forme d'un *v* renversé ; *saddle board*, en anglais.

8. — Plancher, parquet.

9. — Embouvetées.

10. — Plafond.

également. Un bon *tambour*¹ protégeait l'intérieur contre le froid et la neige *poudreuse*², l'hiver.

Tout le tour de la maison était *terrasé*, au dehors, avec de l'*harbe-outarde*³, lorsqu'on était près du rivage de la mer ; ou avec de la terre bien *assappée*⁴, si l'on avait rien de mieux sous la main.

Un article de mobilier qui fait rarement défaut dans une maison, est la *chaise à roulettes*, que les Canadiens appellent *chaise berceuse*, ou *chaise bercante*, ou *berceuse*, tout seul. L'usage en est, paraît-il, de date assez récente, en France. Dans ce cas, nous tiendrions la *chaise à roulette* des Anglais, qui, de temps immémorial, ont le *rocking-chair*.

Ce que nous tenons et tenons bien de la France, c'est le *châlit*, la chose et le nom. Le mot s'applique ici plus particulièrement à la charpente, *bas sur pattes*, du bois de lit des enfants. Celui du père et de la mère, bâti en hauteur, comme en France, est le lit proprement dit.

Jurements

On dit que l'on ne peut pas relever, dans le répertoire de la langue abénaquise, un seul mot blasphématoire. Les Acadiens, sans pousser aussi loin la crainte et le respect de leur Dieu — la constatation n'est-elle pas de nature à couvrir de confusion les adorateurs du Christ ? — n'ont jamais, non plus, été *jurifs*⁵.

Comme Henri IV, à qui son confesseur, le Père Coton, avait fait perdre l'habitude de dire *jarnidieu*, en substituant son nom, à lui, à celui de la Divinité, ce qui donnait *jarnicoton*, ils déguisaient leurs jurements de façon à les rendre méconnaissables. *Pardienne*⁶, *diantre*, *saladienne*, *satrédiennne*, *bouffre*, *satan-diable*, *gâche*, étaient à peu près les plus gros.

-
1. — Petit porche.
 2. — Tourbillonnante.
 3. — Pour *herbe-à-outarde*, varech.
 4. — Tassé.
 5. — Jureurs.
 6. — Pour : *Par Dieu*.

Quand vint la domination britannique et, avec elle, le jurement national des Anglais, *godam*, celui-ci, fut trouvé trop dur à avaler ; ils en firent *gadelle*. Un pénitent qui s'accusait à un missionnaire de passage, d'avoir *gadellé* six fois, se trouvait la conscience bien chargée. Le bon Père, qui n'y voyait que du feu, lui disait à travers le grillage du confessionnal : “ C'est bien, mon enfant ; mais n'en cueillez pas le dimanche, ni de *groselle*¹, ni d'autres fruits, c'est défendu par l'Eglise ”.

1. — *Groseille*.

CHAPITRE XX

Comme ¹ une langue évoluée

La langue française, nous l'avons vu, est d'extraction populaire. Elle est née obscurément du commerce violent de soldats romains avec d'honnêtes femmes celtiques et de hardies aventurières franques et tudesques. *D'hairage* (race) et par tempérament, elle est latine.

La gestation en fut longue. Ce n'était qu'un avorton, à sa naissance, ou, pour parler vulgairement, une ourse mal léchée. Elle se " traîna longtemps sur ses pieds et sur ses mains ", et ne se débarrassa que *par les petits* (petit à petit) de ses premiers *drapeaux* et langes. Ses formes furent longtemps ingrates et ses vagissements indistincts.

Les troubadours de Provence, cependant, lui trouvèrent des charmes. Ils l'adoptèrent, à cause du joli timbre de sa voix, et lui firent chanter leurs lais d'amour.

Les trouvères de Picardie, de Normandie, de l'Île-de-France, furent à leur tour, frappés de sa *joliesse*, et lui donnèrent aussi leurs chansons à composer. Sa voix s'affermir et prit du timbre, de l'ampleur, de la consistance, et bientôt sa " *parleure* " devint la plus " *délectable* " ² de toute l'Europe.

Puis les grammariens vinrent avec leurs grimoires, qui lui donnèrent une constitution ; les rois de France lui octroyèrent un état civil, après l'avoir anoblie. Finalement les grands écrivains du xv^e siècle, le siècle où fut fondé Port-Royal d'Acadie, en firent la langue policée, claire, harmonieuse, pleine de soleil, la " langue humaine " que nous parlons.

1. — Les écrivains diraient plutôt comment, aujourd'hui.

2. — Brunetto LATINI, xiii^e siècle.

Il ne faut pas s'y tromper, cependant. Cet éclat dont la langue française est aujourd'hui revêtue, est, jusqu'à un certain point, d'apparat. C'est l'œuvre définitive des grands artistes décorateurs, Malherbe, Racine, La Bruyère, Victor Hugo, Chateaubriand. L'origine reste. L'aïeule de madame la marquise était une vivandière, d'aucuns disent une harenrière.

Pour connaître à fond une langue, il est nécessaire de la disséquer. Il faut d'abord lui enlever ce qui ne lui sert que d'ornement et, quelquefois, de déguisement ; ainsi avant de faire la dissection d'un corps, on le dépouille de ses vêtements, on le met à nu.

Si le " *sujet* " dont vous faites l'autopsie est un adulte, le scalpel mettra en lumière un organisme arrivé à sa maturité ; mais ne vous dira pas grand chose des premiers phénomènes de son entrée dans la vie ; il ne vous révélera pas le mystère de sa genèse.

Celui qui veut connaître l'homme, physiologiquement, doit remonter à sa conception, à sa première cellule, et, de là, le suivre dans ses transformations et ses développements successifs, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de sa pleine virilité.

Il en est de même d'une langue. Pour en connaître le fin fond, il ne suffit pas de l'étudier dans sa syntaxe et dans sa littérature ; il faut remonter plus haut ; il faut aller jusqu'à ses origines ; il faut entendre ses premiers vagissements ; il faut surprendre le mystère de sa conception.

Les documents que nous possédons ne nous permettent pas de noter, syllabe par syllabe, l'évolution en vocables français des mots latins que parlaient les soldats romains stationnés dans les Gaules, durant les cinq premiers siècles qui suivirent la conquête du pays par César, de la même manière qu'il nous est possible, aujourd'hui, de surprendre, de saisir sur le vif, de voir de nos yeux, d'entendre de nos oreilles, le phénomène qui s'opère parmi le peuple, et de nos villes et de nos campagnes, des mots anglais se transformant en mots canadiens et acadiens.

Sans que nous nous en doutions, nous assistons, présentement, au Canada, je ne dirai pas à la genèse d'une langue nouvelle,

mais à l'altération profonde, sous l'influence de l'anglais, de notre vocabulaire ancestral.

Faisons une mise en scène typique.

Une équipe de jeunes Acadiens s'en va, l'hiver, au haut de la rivière Miramichi, au Nouveau-Brunswick, *bûcher* pour un patron anglais.

On les loge, au milieu de la forêt, dans une cabane, "*pièces sur pièces*", c'est-à-dire une cabane sauvage. C'est là qu'ils prennent leurs repas, qu'ils passent les veillées, au milieu des contes et des chansons, et qu'ils dorment, la nuit.

Les Acadiens n'ont jamais eu de "*coureux-de-bois*", comme les Canadiens ; ils n'ont pas connu la grande forêt, sous la domination française, non plus, ni l'industrie de la coupe réglée de bois sur une grande échelle commerciale. Cette vie, qu'ils vont faire sur le haut de la rivière Miramichi, est tout à fait nouvelle pour eux. Les mots qu'ils emploieront, qu'ils seront dans la nécessité d'employer, pour désigner des objets et des travaux nouveaux, seront, dans une certaine mesure, des mots anglais, ou tout au moins à base anglaise. Écoutons-les parler français avec des mots anglais.

La "*cabane sauvage*" que nous venons de décrire, leurs compagnons anglais, qui ne veulent pas entendre un mot de français, l'appellent *camp*, en faisant bien sonner le *m* et le *p*. Pour nos *bûcheux*, cette chose à peu près nouvelle, à cause de ses proportions, deviendra *un campe*.¹

Camp, mué en *campe*, avec le son de l'*m* atténué, c'est le mouvement initial d'un vocable, avec transvasement de matière ; c'est une première transformation syllabique et phonique. *Campe*, pour *camp*, c'est une première cellule.

Le vocable n'a presque pas changé. Pour l'oreille, l'altération consiste en un léger amuissement de *m*, et en un *p* français moins sonore ; pour les yeux, en un *e* muet accolé à la consonne finale

1. — Les Canadiens disaient *une campe* : Il serait curieux et instructif, pour une étude comparative, de suivre une équipe de bûcherons canadiens placé dans les mêmes conditions, en haut de la rivière Gatineau, par exemple, et de les entendre élaborer et former, avec des mots anglais, des vocables canadiens correspondant à ceux des *bûcheux* acadiens.

du mot et qui la fait résonner. La signification reste la même dans les deux langues. Et, cependant, un mot inexistant a été conçu ; un vocable nouveau est né. L'anglais a fourni l'élément plastique, la matière ; le français, le moule, la forme, l'âme.

Ce nouveau-né¹, chose vivante, qui procède et de l'anglais et du français, n'est plus de l'anglais et pas encore du français. C'est cependant, un être personnel, distinct, indépendant, capable de vivre sa vie propre et même de propager l'espèce. Il ne lui manque que l'Académie lui ouvrant les portes de son *Dictionnaire*. En attendant, étant né parmi le peuple, il est, et restera un barbarisme. Si Paul-Louis Courier l'eût trouvé, ou que Lecomte de l'Isle lui eût servi de parrain, ce serait un néologisme. Du patois, dans le premier cas, du français dans l'autre.

Nous venons d'assister à l'apparition d'un mot embryonnaire. Nous l'avons pris à sa conception ; nous l'avons photographié à sa première entrée dans la vie.

Nous avons vu de quelle manière une syllabe anglaise s'est rapprochée d'une syllabe française, et comment, de ce contact nuptial, une cellule vivante est sortie, un vocable est né. Nous avons été les témoins d'une génèse. Nous en avons suivi les rites ésotériques.

La coupe de bois au centre de laquelle est placé le *campe* s'appelle, en anglais, *shanty*. *Shanty* est un vieux mot français, *chantier*, apporté en Angleterre par les Normands de Guillaume le Bâtard, il y a bien huit siècles. Personne, ici, ne s'en doute. Trouvant au mot un visage plaisant, une allure presque familière, nos gens le prennent tel qu'ils le trouvent, l'adoptent après l'avoir brossé, débarbouillé, "*changé de hardes*", et le baptisent canoniquement *channeté*. Le voilà rentré dans la langue par une porte détournée ; le voilà revenu chez les siens, qui ne le reconnaissent plus.

Le contre-maître du *channeté* (l'*e* muet ne se fait pas sentir) s'appelle *boss*, en Anglais. Le mot de *boss*, pas plus que le *boss* lui-même, ne dit rien de bon à nos jeunes bûcheux. Il faut, tout

1. — " Car le mot, quoiqu'on dise, est un être vivant. " V. Hugo.

de même, et le désigner intelligiblement et le subir. Ils l'appelleront le *bâce* ; ils se feront *bâcer* par lui, quoique, souvent à contre cœur. Encore un mot nouveau, tout à fait exotique, celui-ci.

Boss a un synonyme anglais un peu plus relevé, *foreman*. *Foreman* passera également dans la langue, sans trop de retapage, et deviendra *foremane*.

Les travaux consistent dans *l'abattage*, le *bûchage* et le *hallage* des *billots* : pins, *prusse*, *haricots*, cèdres, *violons*, sapins et *franc-bois*. L'ensemble des opérations se dit en anglais *to log*. *To log*, un infinitif, deviendra *loguer*, en franco-acadien. Nos gens iront au bois *loguer* pour Monsieur Snowball¹.

Le *hallage* ordinaire du bois se faisait, *en premier*, avec des *traînes* à bois montées sur deux *paumelles*.

Pour *loguer* plus économiquement, les Anglais ont introduit le *bobsleigh* (slé) ; ce qui fait que le *hallage* des gros billots s'appelle communément, aujourd'hui, *bobber* ; encore un néologisme. Le *hallage*, le *bobbage* et le *yardage* ont pour objet de mettre les *billots* en *pilots*, sur le terrain même des opérations, ou de *l'apilotter* sur la barge du plus prochain cours d'eau. Quelquefois, on le décharge et on *l'épâre* sur le cours d'eau même, lorsque la glace est prise.

Quand vient le *doucin*, (la crue des eaux), au printemps, les billots sont mis en *ratte* et flottés à quelque *moulin-à-scie*, pour être débités en madriers, planches, lattes et bardeaux : c'est le temps de la *draïve*. Les déchets, *croûtes* et *son*, servent au chauffage.

Pour le commerce de l'Angleterre, les gros *billots* de pin et de *franc-bois* sont quelquefois équarris à la *grand-hache* et à l'*harminette*, ce qui en fait du *bois de tonne*.

Un *français de France* qui lirait, ou entendrait le récit des opérations qui se font dans un chantier de bois acadien ou canadien, se sentirait *écarté* comme dans un grand bois ; il n'y comprendrait rien, ou peu de chose.

1. — Le titre de Monsieur ne se donnait, autrefois, qu'au prêtre. Aujourd'hui, comme chez Mme Pipelet, il se donne à tout le monde.

Dans cette macédoine de mots nouveaux, ceux qui sont de l'anglais ou tirés de l'anglais : *bâce*, *bâcer*, *foremane*, *channeté*, *yarder*, *loquer*, *bobber*, *ratte*, *draive*, lui seraient totalement intelligibles. Il ne comprendrait guère mieux le sens précis de *bûcher* et de *bûchage*, employés absolument, de *hallage*, d'*abat-tage*, de *billots*, de *prusse*, de *haricots*, de *violons*, de *franc-bois*, de *doucin*, de *moulin-à-scie*, de *croûtes*, de *son*, de *cage*, de *grand-hache*, de *bois-de-tonne*.

- A côté des mots issus directement de l'Anglais, et d'autres créés pour l'intelligence d'opérations et d'objets nouveaux, il y a aussi plusieurs expressions parfaitement françaises, ou qui l'étaient, en France, au commencement du XVII^e siècle, dont il ne saisira pas mieux le sens, tout simplement parce qu'elles sont tombées en désuétude, ou que l'Académie ne leur fait pas les honneurs de son *Dictionnaire*.

Paumelle, par exemple, pour patin de traîneau ou de cariole, et *doucin*, que l'Académie traduit par cette lourde périphrase " la crue des eaux ", sont de ceux-là. Ces deux expressions sont aujourd'hui perdues pour la langue. Trouvez-moi dans tous vos lexiques un vocable mieux conformé, aux traits plus finement français, un mot plus doux à l'oreille, que *doucin* ? *Paumelle* est également un mot de race ; l'un et l'autre manquent à la langue officielle de la France, dans le sens que nous leur donnons ici.

Pilot (prononcez *pilo*), pour pile, sert de radical à *apiloter*. *Apiloter* vaut *empiler*.

Epârer procède de *épars*. Son correspondant, en français, *épandre*, ne le vaut pas étymologiquement.

S'écarter, pour se perdre dans un bois, littéralement rester à l'*écart*, n'a pas son équivalent au *Dictionnaire* de l'Académie.

Sur *franc-bois*, pour bois-franc, il y aurait à faire tout un travail philologique, dans lequel il entrerait de l'argot.

La *glace est prise* pour le pont de glace est formé, l'eau est gelée, est une locution exquise, conservée en France.

Bois-de-tonne en est une autre, expressément créée pour désigner un objet nouveau.

Changer de hardes n'est pas inconnu parmi le peuple de France,

même celui de Paris, quoique la langue écrite feigne de l'ignorer, voire de le mépriser.

Certains noms d'essence de bois sont plus mal aisés à justifier, paraissent étranges, dans tous les cas : du *prusse*, ou *pruce*, pour de l'épinette blanche ; du *haricot*, pour du *hemlock*, la *pruche* des Canadiens ; du *violon*, pour du *tamarac*, l'épinette rouge du Canada.

Bûcher signifie, absolument, couper du bois à la hache ; un *bûcheux* (bûcheur) est un *bûcheron*, et *bûchage*, l'action de bûcher.

“ *Pièces sur pièces* ” est une manière de construction, consistant en troncs d'arbres ronds, posés horizontalement les uns sur les autres, et assujettis solidement ensemble, aux encoignures, au moyen de coches taillées en *queue d'aronde* (du latin *arondo*, hirondelle).

Cabane sauvage est une périphrase qui désigne une cabane conique, le *wigwam* des Anglais.

Coureur-de-bois, dont les écrivains canadiens ont fait *coureur-des-bois* : hardis aventuriers, chevaliers errants de la forêt primitive, qui jouèrent un grand rôle dans la découverte et dans la colonisation du Canada par les Français.

Nous voici en présence d'une trentaine d'expressions nouvelles, ou tout au moins étrangères au français académique. Est-ce une langue neuve qui s'élabore ? Pas précisément : c'est une langue qui évolue. Notre langue étant vivante a le droit inhérent, absolu, d'élargir le sens de ses vocables, de le rétrécir, de le changer ; de créer des mots nouveaux, d'en prendre à droite et à gauche, de prendre son bien chez ses voisins. Toute langue qui n'exerce pas ce privilège est stérile et mourante.

Tant qu'il n'y aura que la matière plastique de remuée et transvasée ; tant que la syntaxe, tant que les moules demeureront français, la langue restera française.

L'altération profonde que subit en ce moment, sous la pénétration presque violente de l'anglais, l'antique parler acadien, n'est pas nécessairement une transformation de l'idiome, mais c'en est le commencement. Il y a pour nous danger en la demeure. Nous sommes ici, au Canada, vis-à-vis de l'anglais

ambiant et prépondérant, à peu près dans la situation politique et industrielle où se sont trouvés les Gaulois vis-à-vis des Romains, dans les premiers siècles qui suivirent leur asservissement.

L'Acte constitutionnel de l'Amérique britannique du Nord, qui, pour toutes fins fédérales, met la langue française sur le même pied que la langue anglaise, n'en garantit pas la pérennité. Voyez ce qu'est devenue notre langue à la Louisiane, après un siècle seulement de séparation avec la France ! L'effort constant par l'école, par le journal, par le livre, par nos relations avec la France, est nécessaire, si nous voulons ne pas perdre de terrain, si nous ne voulons pas nous exposer, dans un temps plus ou moins éloigné, à perdre tout terrain. Nous glissons sur une pente, il y a, je le répète, danger en la demeure.

Ce que nous avons vu plus haut de la manière dont un mot anglais devient français, parmi nos bûcherons, est, à n'en pas douter, l'image, la répétition, de ce qui s'est vu dans les Gaules durant les premiers siècles qui suivirent la conquête romaine.

L'histoire se répète éternellement. Je ne me figure pas la langue parlée dans les Gaules, durant la première période de l'ère chrétienne, évoluant d'une manière bien différente à celle qu'évolue aujourd'hui la langue française du Canada. On a dû commencer, là-bas, comme la chose se fait ici, par altérer insensiblement les syllabes, les finales d'abord, en changer les traits ; en polir les surfaces trop rugueuses ; en *ébaver* les angles trop saillants, sauf, quand ils se présentaient en trop grand nombre à la fois, à les faire passer tout ronds, comme il arrive à Paris, aujourd'hui, pour les mots de sport anglais.

Ce furent les substantifs et les adjectifs qui, les premiers, cédèrent. Ils laissèrent peu à peu tomber leurs flexions, jusqu'à ce qu'il n'en restât plus que deux, longtemps conservées, dans la vieille langue.

Puis, presque simultanément, ce fut le tour des verbes.

Finalement, la syntaxe aussi capitula. Avec une syntaxe nouvelle, forme substantielle différente et du latin et du celtique, naquit, après huit siècles de gestation, une langue nouvelle, le *roman*, devenu, après huit autres siècles de travail et d'épuration, le français de Pascal et de Racine, le français académique.

Quelle sera la complexion de la langue française, au Canada, après huit siècles de domination anglaise ? Que serait-elle aujourd'hui, si nous n'avions devant nous, derrière nous, au dessus de nous, la grande littérature de France, qui nous couvre de son manteau de lumière ? Si nous n'avions pas pour nous la France elle-même, son génie, son prestige et sa gloire ?

Nous glissons sur une pente, Annibal est à nos portes.

CHAPITRE XXI

L'Anglicisme

La perversion, si je puis dire, de notre idiome en est arrivée au point que des publicistes canadiens¹ ont jeté le cri d'alarme : L'anglicisme, voilà l'ennemi.

L'anglicisme n'est pas nécessairement un ennemi. Tout au contraire, il serait possible d'en faire un ami, c'est-à-dire un instrument de richesse pour notre parler franco-canadien, s'il était canalisé à la manière des réservoirs d'irrigation, de façon que le débordement de ses eaux n'atteigne que les tiges languissantes, les mots étioles, les locutions désuètes. Le mal ne serait pas grand si, à côté d'une expression veule, il en faisait croître une autre, plus forte, plus vigoureuse et marquée à l'effigie royale de la langue française.

L'anglais, lui, ne se gêne guère, ne s'est jamais gêné pour prendre, à droite et à gauche, son bien, et même, et surtout, le bien des autres, pour en enrichir son vocabulaire, devenu, grâce à ces larcins, plus étendu et peut-être plus complet que celui d'aucun autre idiome ancien ou moderne.²

La formation de vocables nouveaux, durant la période du développement d'une langue, se fait principalement par le larcin, ou, si vous préférez, l'emprunt, de mots pris à d'autres langues, antérieures ou contemporaines, vivantes ou mortes. La première langue humaine contenait en puissance toutes les autres langues, comme dans "la cuisse d'Adam" était renfermée la suite de toutes les générations humaines ; comme l'univers entier est sorti, possiblement, d'un seul atome, rempli de la toute puissance de Dieu.

La langue des hommes est capable de rendre une variété presque infinie de sons. Toutes les voix entendues dans la

1. — M. TARDIVEL, dans *La Vérité* de Québec.

2. — Il compte, aujourd'hui, plus de 300,000 mots.

nature sont susceptibles d'être traduites en paroles compréhensibles.

D'où viennent originaires ces voix ? D'où est sorti, par exemple, le mot que nous notons par *gosier* ?

Laissons aux étymologistes le soin de trouver leur point de départ.

Il arrive souvent, que, pendant qu'ils regardent à droite, le mot surgit à gauche.

Nous cherchons à Rome l'origine du mot *char*, que nous employons, ici, pour *tramway* et *wagon* de chemin de fer, et croyons le trouver dans *carrus*. Ce n'est pas de là qu'il vient originaiement.

Notre *char*, le *car* des Anglais, n'a fait que passer par Rome, à la suite d'une multitude d'autres captifs. Il n'est pas *né natif* de la Ville Eternelle. Il vient d'ailleurs, il vient de *cheux* nous. Il a été trouvé en Aquitaine, peut-être en Neustrie, peut-être en Austrasie, par quelque légionnaire, qui, après l'avoir habillé d'un suffixe latin, l'a amené à Rome, mêlé aux dépouilles opimes d'un César victorieux.

C'est un mot de France, méconnaissable, dans sa nouvelle acception. Quoique nous le tenions des Anglais et des Romains, ce mot nous appartient, puisqu'il a été originaiement dérobé aux Celtes gaulois, nos ayeux.

Combien d'autres mots, réputés des anglicismes, sont, quand on y regarde de près, comme le *carrus* des latins, de bons vieux termes français qui nous reviennent, altérés, déformés, mais français tout de même ? Combien de locutions ? Combien de noms d'objets et de choses ?

Un puriste canadien m'a repris, l'autre jour, parce que je l'invitais à entrer avec lui dans un magasin de *marchandises sèches*.

— Dites donc *dry goods*, tout de suite, me dit-il, puisque, vous aussi, vous vous obstinez à employer d'affreux mots traduits de l'anglais, et que *nouveauté*, le terme propre, que vous n'ignorez pas plus que moi, vous fait peur.

Je n'ai nulle objection à un magasin de *nouveautés*, neuves ou vieilles ; mais je préfère un magasin de *marchandises sèches*, parce

que c'est là une belle et bonne vieille expression française, que nos pères ont apportée avec eux de France, dans leur bagage linguistique, et nullement une plate traduction anglaise.

Ce sont les Anglais, qui nous doivent la chose, d'abord, magasin et marchandises, puisque leur première civilisation leur vient de France. Ils nous doivent aussi le mot, *dry*, qui n'est que la traduction de *sèche*.

Ce n'est ici qu'une traduction, un léger larcin. La plupart du temps, c'est le mot tout entier qu'ils nous prennent. Il y en a comme cela plus de 20,000 dans leur langue, qu'ils nous ont *chippés*, sans que nous nous en doutions, et sans qu'eux-mêmes, aujourd'hui, s'en doutent.¹

Quelques-uns de ces mots, oubliés et perdus, en France, parce que la langue officielle les a méprisés, les a laissés tomber, nous reviennent, boiteux, déformés, mal *greyés*², à peine reconnaissables : *ticket*, par exemple, formé de *étiquette* (quoique le radical du mot soit germanique), dont le sens a changé un peu en passant d'une langue à l'autre ; *reporter*, que nous devrions écrire *rappporteur*, comme font les écoliers, puisque nous avons le mot *rapport* ; *expresse*, pour messagerie, qui n'est autre qu'un ancien courrier *exprès* ; *crémueur*³, et combien d'autres ?

L'hypothèque, en anglais *mortgage*, était inconnue, chez nous, le mot et la chose, avant la conquête. Certains marchands anglais s'en sont fait un instrument à nous prendre nos terres, nous laissant le mot en échange. Le troc est inégal. Nous avons le droit du premier occupant sur le tout : terres et vocable. Ce mot hybride, *mort-gage*, que nous devons aux Anglais, les Anglais le tiennent directement des Français. Cotgrave, xvii^e siècle, le relève dans son *dictionnaire*. Aujourd'hui encore, en Picardie, un *gage* qui n'a pas été retiré, devient la propriété du prêteur, est un *mort-gage*.

1. — " Les Anglais ne se refusent aucun des mots dont ils ont besoin . "

FÉNÉLON, *Lettres à l'Académie*.

2. — Mal acçoutrés

3. — " *Crémueur* . . . A creamy or milky disposition. " COTGRAVE, *Dictionnaire*, xvii^e siècle.

Avec *summons*, assignation devant un tribunal, nous avons fait *semonce*. C'est le même mot, au fond, prononcé différemment ; un mot originairement français, que les cours de justice anglaise nous avaient pris et que nous leur reprenons.

Passe, une *passé* de chemin de fer, pour un billet de faveur, est dans le même cas. Nous avons pris ce terme aux Anglais contemporains ; mais eux et leurs pères avant eux, l'avaient dérobé au vieux français¹.

Autres exemples. Le homard se met aujourd'hui en conserve dans des boîtes bien *soudées*. *Souder*, en anglais, se dit *to solder*, de l'ancien français *soulder*, ou *sauder*. Or, quoique nous ayons le mot *souder*, nos homardiers, avec l'infinitif du verbe anglais *solder*, ont fait un mot nouveau, absolument inutile : *sodérer* et nos *soudeux* sont devenus des *sodereux*.

A table, Madame prend une *cope*, pour une tasse de thé. Nous avons formé le mot *cope* directement de l'anglais *cup* (prononcé *cop*) ; mais l'anglais lui-même, longtemps avant nous, l'avait formé du français *cope*, devenu *coupe*, en *chousant* :

Bedeviers devant li alloit
Qui le *cope* le (du) Roy portoit.
Roman de Brut.

Cope vaut bien *tasse*, qui est de l'arabe.

Pour montrer comme un mot qui voyage peut, tout aussi bien qu'un cheval, "changer sur la route" : il y a, à l'embouchure de la rivière Miramichi, au Nouveau-Brunswick, une baie, que les premiers colons acadiens appelèrent la Baie-des-Vents. Des chroniqueurs de langue anglaise saisirent mal le mot et écrivirent Baie-du-Vin, ou Baie-de-Vin. D'autres vinrent qui traduisirent le nom par *Bay of the Winds*. Les Acadiens d'aujourd'hui, reprenant leur ancienne *Baie-des-Vents* des géographes anglais, en font la *Baie-des-Winds*, ou des *Ouines*, prononcé à l'anglaise.

Chacun de nos corps de métier emprunte aujourd'hui de l'anglais les mots qui lui manquent. Ceux-ci sont justifiables, étant nécessaires. Nous en empruntons d'autres, parce qu'ils

1. — "Lettre de *pas-passes* ou *passeports*." COTGRAVE. *Dictionnaire*.

sont plus expressifs et plus directs, mais sans raison justifiable aucune.

Le colon obtient du gouvernement l'octroi d'une terre appartenant à la Couronne. La patente qu'il reçoit s'appelle, en anglais, *a grant*. *Grant* devient automatiquement une *grante*, et le verbe actif *to grant*, donne *granter*¹. L'enregistrement au greffe, du comté, où le terrain est situé, se fait par un *registrar* anglais. Cet honorable fonctionnaire s'appellera le *registraire*, ou le *régistrateur*.

Ces emprunts de mots nécessaires, sont en somme de bonne guerre. Loin d'appauvrir la langue, ils sont plutôt de nature à l'enrichir, en créant des doublets.

Les Acadiens ne connaissaient pas les cours de justice, sous le régime des rois de France, ni, par conséquent, les termes de la procédure. Leurs différends se réglaient par arbitrage, devant le missionnaire, le plus souvent.

Après la conquête, ils durent recourir aux tribunaux, chose totalement nouvelle pour eux et dont ils trouvèrent les opérations régies par des mots "*étranges*"² auxquels ils ne connaissaient pas d'équivalents en français.

En terme de procédure anglaise, intenter un procès se dit *to sue*. De *to sue* ils firent, pour leur usage particulier, un beau verbe plastique français, *assouer*³.

Le procès lui-même s'appelle *trial*, en terminologie judiciaire anglaise. *Trial* se rend difficilement en français, faute de note au clavier alphabétique, capable de donner le son précis de l'*i*

1. — Le vieux français avait *grant*, *gréanter*, *créanter*.

" Car il l'avait tostans amee

Et elle li fut créantée " (accordée).

Roman de Brut, v. 53.

On lit dans les premiers statuts anglo-normands : " Ce sont li leis (les lois) que les reis (rois) William *grantat* a tut le peuple en Engleterre. " Nous employons couramment, par toute l'Acadie, le mot *grainte* pour titre de propriété foncière émis par la Couronne : avoir la *grainte* de sa terre, se faire *grainter* une concession. Même origine que *warrant*, garant.

2. — Pour étrangers.

3. — Que *to sue* ait donné *assouer*, n'est pas plus extraordinaire que *oyez*, le *oyez* de l'ancien français, ait fait *oh ! yes*, en anglais !

saxon, qui se prononce *aïe* ou *aille*, ni, non plus, celui de la finale *al*.

Incapable de traduire en leur langue les sons de ce mot, les Acadiens lui donnèrent un équivalent français, *assaye*. Avoir un *assaye*, c'est avoir un procès.

Voici deux vocables qui pour n'être pas du français académique, ont tout de même un bon visage familier.

Les Acadiens n'étaient pas originairement des pêcheurs. La persécution et la nécessité de vivre les ont poussés du côté de la mer. La plupart de leurs termes marins viennent des pêcheurs de France.

Ils en ont pris quelques uns, cependant, aux navigateurs anglais : *bot*, par exemple, prononcé *bott*, de *boat*¹ ; *beaupré*, de *bowsprit*, que les Français leur ont, comme nous, emprunté.

Depuis quelques décades nos gens font du commerce, quand ils peuvent se procurer le capital nécessaire pour acheter un *stoc*² de marchandises. Rien que dans la ville de Moncton, nous trouvons aujourd'hui quatre *groceurs*³.

Nos cultivateurs ont gardé, pour désigner les travaux de la ferme, les beaux vieux termes usités en France, au xvii^e siècle. Cela ne les a pas empêchés d'emprunter le mot *stouque* (*stook*) des Anglais, (voir p. 244), et de *stouquer*, comme eux le blé et l'avoine.

En affaires, un débiteur est, chez nous, tout comme autrefois, en France, un *detteur*, avec ou sans le *b* étymologique (*debteur*), puisqu'il est en *dette*, vis à vis de son créancier⁴. Nos gens vont,

1. — Un français de France que l'un de nos pêcheurs de morue invitait d'aller avec lui au large, en *botte*, répondit en blêmissant : Jamais de la vie, je me noirais ! *Paquebot*, qu'on trouve dans le meilleur dictionnaire, est formé de *packet* et *boat*. *Bateau*, petit *boat*, vient aussi de l'anglo-allemand.

2. — Un assortiment, un fonds de marchandises.

Prendre *stoc de sa marchandise*, c'est en faire l'inventaire, en Acadie.

... " *L'estoc* essentiel de notre langue " Gaston PARIS, *Dict. de la langue française*.

3. — Epiciers.

4. — " Les roys potentats, emperours et monarques sont tous *debtours* de la divine Magesté. " TABARIN.

comme les Anglais à la banque *changer*¹ une traite. Le marchand donne le *change* de sa pièce, ou de son billet de banque, au client à qui il revient de la monnaie. La boutique où il fait affaire, est indifféremment, aujourd'hui, un magasin ou une *choppe*².

Nous disons aussi, mais bien improprement, avec les Anglais, cet homme *vaut*³ dix milles dollars, dans la pensée que c'est un homme considérable. Un homme qui n'a de valeur que celle de son argent, fut-il millionnaire, ne vaut pas grand'chose. Ce genre d'anglicisme est contraire à l'esthétique française.

De tous côtés nos gens empruntent des termes de métier à l'anglais ambiant. Ma cariole est-elle *en délabre*, j'irai demander à mon voisin de me laisser avoir sa *rigaine*⁴ ; le meunier, pour mouture, me remettra indifféremment de la farine ou de la *fleur*⁵ ; le cordonnier pose un *sole*⁶, aussi volontiers qu'une semelle, à la chaussure qu'il veut ressemeler ; le vitrier, au lieu de mastic, se servira de *pottée*⁷ pour poser ses vitres ; le soldat, retour de

1. — Avec à peu près le même sens, le français a gardé *lettre-de-change*, etc. Le mot *change*, que les Anglais nous ont pris, bien avant que nous ne le leur reprissions, avait, dans l'ancienne langue, un sens plus compréhensif, tant au propre qu'au figuré, qu'il n'a aujourd'hui :

Oh ! que nos fortunes prospères

Ont un change bien apparent. MALHERBE.

Nous disons, comme Malherbe, *change* pour changement.

2. — Notre mot *choppe* vient directement de l'anglais *shop*, qui le tient de l'allemand *schoppen*. Est-ce un larcin ? L'Académie a *échoppe*, avec le même sens un peu retréci et tiré du même radical.

3. — “ Quand nous disons un homme qui vault beaucoup, ou un homme de bien, au style de notre court et de nostre noblesse, ce n'est pas à dire aultre chose qu'un vaillant homme ”... MONTAIGNE.

4. — de l'Anglais *rigging*.

5. — Les Anglais ont pris *fleur* dans le sens de farine *flour* au vieux français. Nous la leur reprérons.

6. — De l'anglais *sole*. Le français de France réclame aussi ce mot qui signifie, là-bas, la plaque cornée qui constitue la partie intérieure du sabot d'un cheval. Il dérive du latin *solus*.

7. — De l'anglais *potty* (prononcé *potté*). Les Normands disent *potin*. Les Anglais tiennent-ils le mot des Normands, ou les Normands, comme nous, des Anglais ?

la grand'guerre, ne manquera pas de saluer son *coronel*, ou plutôt son *courounel*¹, s'il le croise sur son chemin.

Il n'y a pas jusqu'à nos ménagères, qui n'aillent à l'occasion emprunter à leurs voisins de langue anglaise un *thépot*² ; ou demander la recette d'une *poutine*³.

Il n'y a rien dans tous ces larcins, dans tous ces emprunts, disons plutôt dans toutes ces restitutions, dont nous devons nous alarmer outre mesure. Notre français ne "s'anglaise" pas⁴ à cause de cela. Cette déteinte de vocables anglais n'en atteint que la surface ; la structure de la langue, son mécanisme intime, sa syntaxe, son génie latin, demeurent.

Les emprunts des mots sont un peu comme les emprunts d'argent : s'ils sont faits avec discrétion, ils peuvent s'incorporer au capital et le faire fructifier. On les rend ensuite comme on peut, en espèces de même nature, et, quelquefois, en valeurs équivalentes, que les créanciers viennent eux-mêmes choisir. "Une langue emprunte des mots de tous côtés sans cesser d'être elle-même"⁵. Pour faire d'excellents sujets de ces mots d'emprunt, il suffit qu'on leur enlève leur vernis exotique, qu'on les débarbouille, qu'on les habille de suffixes français, qu'on les dégasconne, comme disait Malherbe.

D'ailleurs, beaucoup de ces anglicismes ne sont, comme nous venons de le voir, que des archaïsmes français.

Les Français de France ont commencé, bien avant ceux d'Acadie et de Québec, à rapatrier les anciens vocables perdus qu'ils retrouvaient en Angleterre. C'est ainsi qu'ils ont ramené, pieds en avant, tête en arrière, dans un *équipement*⁶ méconnaissable, le mot *rosbif*, sans lui donner le temps de se *virer de bout*.

1. — *Coronel* est le vieux mot français. Les Anglais ont gardé l'r que le français a changé en l, changement fréquent entre ces deux liquides. "Ce deux vostres *coronels*". RABELAIS, *Pentagruel*, Liv. IV, ch. xxxvi.

2. — Théière ; littéralement *pot à thé*.

3. — De l'anglais *pudding*. Les géologues en ont fait *poudingne*.

4. — Victor HUGO : *Les Travailleurs de la Mer*.

5. — Th. ROSSET.

6. — Mauvais accoutrement.

Les Anglais avaient formé *roast-beef* de deux mots français, ou francisés : *bœuf* et *rost*, pour *rôt*, ou *rôti*. En le faisant passer par leur cuisine, ils en ont fait *rosti-bœuf*, ou *roast-beef*. Les Anglais n'ont jamais été bons cuisiniers.

De cette manière la langue française a repris à l'anglais un certain nombre de mots excellents, plus ou moins défigurés.

Je n'en ai cité qu'un, j'en pourrais citer mille.

Chaque fois qu'un mot étranger a passé par le peuple avant d'entrer au *dictionnaire*, il se présente en bonne tenue ; ses traits sont *plaisants* ; ses contours arrondis ; son port est gracieux ; la coupe de ses vêtements est du bon faiseur ; il a de la race. Mais quand il arrive tout droit de chez le gazetier ou le libraire, il fait peur. Demandez lui comment il s'appelle :

— *Policeman, interviewer*, répondra-t-il en grimaçant.

Yard, creek, inlet, express, township, warrant, music-hall, leader, garden-party, water-proof, steeple-chase, coaching, footing, yatching, qu'on trouve dans *Larousse*, sont horribles à voir et à entendre.

D'autres, pour être reçus par les romanciers de France, n'en sont pas moins difformes : *mackintosh, macadam, steamer, tunnel, spleen, select, fashionable, dandy, sandwich, cocktail*, etc.

Avec les Parisiens nous empruntons aux Anglais leurs termes du *sport*¹ : *starter, steeple-chase, catcher, knock-ont*, dont on a fait, au *jockey-club*, cette horreur, *knocouter*, pendant que nous en possédions d'aussi bons, de meilleurs même, en tous cas de plus élégants.

Que de mots à déchirer le fer :

Le *railway*, le *tunnel*, le *ballast*, le *tender* ;
Express, trucks et *wagons* : une bouche française
Semble broyer du fer et mâcher de la braise.
Faut-il pour cimenter un merveilleux accord,
Changer l'arène en *turf* et le plaisir en *sport* ?
Demander à des *clubs* l'aimable causerie ?
Flétrir du nom de *grooms* nos valets d'écurie ?
Traiter nos cavaliers de *gentlemen riders* ?²

1. — Le mot *sport* lui-même est le vieux mot français *desport*, prononcé *déport*.

2. — VIENNET. *Lettre à Boileau*.

Les mots que nous prenons de l'anglais tout ronds, tels que la graphie nous les donne, arrivent estropiés, grimaçants, tirés par les yeux. Ce sont des monstres, pour la plupart.

Donnez, par exemple, *bowling-green* à un journaliste parisien, qu'en fera-t-il ? *Bowling-green*, qu'il prononcera Dieu sait comment. Le Parisien illettré du moyen-âge en a fait *boulingrin*. En français, le premier est laid comme un péché mortel, le second, beau comme une vertu.

— Allons à la *mitaine* (*meeting*) entendre le candidat, dira l'électeur canadien.

— Moi, je n'y vais pas, répondra l'hôte parisien, sur un ton hautain : il n'est pas de mon monde ; il n'appartient pas au *high-life* (qu'il prononcera *higue-life*).

Le génie du peuple transforme quelquefois des phrases entières en un seul vocable, bien conformé, bien *léché*¹, présentable, enfin.

De *how do you do ?* (Comment allez-vous ?), forme anglaise de salutation, l'habitant du bas de Québec a fait *didouce* et *adi-douce*. La mère canadienne dira à son fils, toujours bien élevé : " Fais *didouce* à Monsieur " ; tout comme une mère acadienne dirait à sa fillette de lui faire le *petit pied*.

Le malheur pour nous, aujourd'hui, c'est que les vocables anglais entrent en si grande abondance et si vite dans notre idiome, que nous ne prenons plus le temps de les digérer. Ils en bouleversent toute l'économie. Au lieu, comme autrefois, de ne prendre que ceux qui nous manquent, ou qui nuancent notre pensée, nous nous surchargeons de doublets inutiles ; nous substituons à un mot français excellent un intrus anglais suintant le barbarisme.

Il arrive même, hélas ! que dans un *nombre*² de nos groupes acadiens perdus parmi la population anglaise environnante, la langue française disparaisse tout à fait. Cette triste constatation se fait non seulement chez nos émigrés de la *State* (Etats-Unis),

1. — Les Canadiens disent *licher*. Ce mot de provenance germanique est frère consanguin du verbe grec *λειχφν*, dont les botanistes ont fait *lichen*. Les Anglais ont *to lick*.

2. — Se dit pour *grand nombre*.

mais même en plusieurs endroits de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard. Au Nouveau-Brunswick, où nous comptons pour presque un tiers de la population totale, nous maintenons mieux notre doux parler de France.

Les Romains prenaient un mot celtique, l'affublaient d'un suffixe en *are*, *ere*, ou *ire*, si c'était un verbe ; lui collaient un *us* ou un *um* caudal, si c'était un substantif, et, après l'avoir dépouillé de ses rugosités exotiques, en faisaient un vocable latin. Il est entré de cette façon des milliers d'expressions gauloises dans le parler des maîtres de la terre.

Nous faisons de l'anglais, à notre manière, ce que le soldat romain faisait du celtique et du germain, à la sienne. L'avantage qu'avait le néologisme latin sur le nôtre, c'est qu'avant d'entrer dans la langue écrite, il avait eu le temps de s'élaborer lentement parmi les légionnaires illettrés.

Les substantifs, nous les prenons, le plus souvent, comme ils se présentent, et les avalons tout ronds : un *set* de chambre à coucher ; un *pedler* ; un *truck-wagon* ; un *flask* ; un *shed*¹. Il n'y a hésitation que sur le genre à leur donner. Le Canadien dit *un shed*, *une campe*, l'Acadien, *une shède*, *un camp*. Je laisse aux linguistes à expliquer cette différence dans la sélection du sexe des mots.

Les Latins empruntaient plus volontiers aux Gaulois les substantifs ; nous prenons aux Anglais substantifs et verbes ; mais ces derniers de préférence, comme étant plus malléables et plus faciles à assimiler. La seule opération nécessaire est de leur donner l'un de nos infinitifs, celui de la première conjugaison de préférence. Sans heurt, sans efforts, nous en faisons souvent de très beaux verbes français et utiles : *to feed* (soigner les chevaux), fera *fider* ; *to weave* (tisser), donnera *ouiver* ; *to bother* (ennuyer) deviendra *bâdrer*.

Il arrive, malheureusement, que des verbes inutiles, féroces, hideux, entrent en tohu-bohu dans notre glossaire et pénètrent

1. — “ Le latin populaire possédait quelques milliers de mots qui sont devenus des mots français par le seul changement de prononciation DARMESTETER. Vol. III, p. 1.

jusqu'à nos foyers, dont ils troublent la sérénité française.

— Pourquoi arrives-tu si tard à dîner, disait une mère à son garçonnet, un jour de *triduum*.

— C'est à cause que M. le Curé m'a gardé à *watcher* le Saint-Sacrement.

Watcher produit ici l'effet d'un gros jurement anglais.

Il n'y a pas à se le dissimuler : notre belle langue française est menacée, en Acadie, et aussi, quoique moins sérieusement, chez les Canadiens de la Province de Québec.

M. Tardivel avait raison ; l'ennemi c'est l'anglicisme.

CHAPITRE XXII

Des mots indiens qui sont entrés dans le vocabulaire acadien

Les mots sauvages qui sont entrés dans le vocabulaire des Français d'Amérique, Canadiens, Acadiens et Louisianais, sont peu nombreux. On peut aller jusqu'à dire que la langue des aborigènes n'a exercé aucune influence sur celles des Européens.

Ceci peut paraître étrange, quand on considère que la Grèce conquise et soumise sut imposer la sienne aux Romains victorieux¹, et que les Francs, maîtres de la Gaule, laissèrent leur parler tudesque de l'autre côté des Vosges, pour prendre celui des Celto-romains, qu'ils avaient vaincus.

A quoi faut-il attribuer le phénomène de ces conditions renversées ? Pourquoi rencontre-t-on si peu de mots hurons et algonquins dans le parler des Canadiens, et si peu de mots abénaquis et micmacs dans celui des Acadiens ?

L'absence presque totale de mariages entre les Européens et les Sauvages d'Amérique n'en donne pas toute l'explication.

Il faut en chercher la cause surtout dans l'infériorité politique, sociale et humaine, des aborigènes, au temps des grandes découvertes et des non moins grandes usurpations. Alexandre VI avait donné, dans la limite de certaines latitudes, le territoire des infidèles d'Amérique en apanage exclusif aux Espagnols et aux Portugais, sous peine d'excommunication majeure contre tous ceux qui entreprendraient sur leurs droits. François Ier, qui n'avait, comme il le dit, relevé aucune clause du testament d'Adam qui autorisât ce partage, s'était, nonobstant la bulle papale, et à l'instar d'autres princes chrétiens, rué à la curée. Aux yeux des *conquis tadores* d'Espagne, un infidèle

1. — *Graecia capta ferum victorem cepit.*

était quelque chose comme un animal sauvage, ou un peu moins¹; aux yeux des Anglais, le détenteur d'un territoire dont il convenait de le déposséder, et, aux yeux des Français, un frère à convertir au christianisme, de qui l'on commençait par prendre les domaines, sans même, comme le faisaient quelquefois les Anglais, obtenir, de force et de ruse, son consentement.

Fait curieux et apparemment unique dans l'histoire de l'évolution des langues : ni le français, ni l'anglais, n'ont, de leur côté, non plus, exercé d'influence, ni laissé de traces perceptibles, dans le parler des aborigènes soumis à leur domination. La langue des vainqueurs et celle des vaincus sont venues en contact, sans jamais déteindre l'une sur l'autre, sans jamais pratiquer d'échange, sans jamais se mêler. Les ondes ont coulé parallèlement, ou en sens opposé, sans se confondre; ondes troubles, comme celles du Meschacébé, du côté des Français, parce qu'elles charriaient encore les débris des langues latine, celtique et tudesque, dont elles avaient été confusément formées; ondes limpides et toutes chargées d'étincelles de vie, du côté de l'algonquin, parce qu'elles étaient plus rapprochées de leur source divine, le Verbe, qui créa la lumière.

Il est maintenant à la connaissance des linguistes que le parler algonquin, que nous affectons de mépriser, est l'un des plus merveilleux qui soit au monde. Sa puissance d'agglutination,² jointe à la mobilité de ses verbes, dont la conjugaison semble illimitée³,

1. — Vers le même temps, un paysan français qui tuait un faucon royal était pendu; un hobereau de noblesse qui assassinait un paysan, ou violait sa fille, ou séduisait sa femme, s'en tirait généralement en payant une amende de 12 sous parisis et, le plus souvent, en ne payant rien du tout, s'il était bien en Cour.

2. — Certains linguistes, et des plus authentiques, prétendent que les langues ont passé par trois phases : l'*agglutinative*, d'abord, représentée, aujourd'hui par le basque et les langues indigènes de l'Amérique du Nord; la *flexionnelle*, dont le grec et le latin, et l'*analytique*, qui est celle des Français et des Anglais.

3. — Rand, la plus haute autorité des langues indigènes du pays des Acadiens, nous assure qu'il a trouvé jusqu'à mille modifications d'un seul verbe miernac.

en fait un organisme vivant qui se suffit à lui-même, grâce à sa force créatrice.

Le verbe huron a des flexions, des modes, des états, des nombres, des mouvements, des repos, des distinctions, des nuances, insoupçonnés des langues qui se parlent aujourd'hui, et inconnus aux langues classiques de l'antiquité. Le duel, par exemple, dont il ne reste plus que des fragments dans le grec, y suit tous les temps et modes du verbe ; il existe même là où on ne le retrouve plus en sanscrit.

La consonne et la voyelle retrouvent leur raison d'être, la première représentant l'idée abstraite, la seconde le fait concret. De leur combinaison, comme de l'union de deux hypostases, sort un concept nouveau, procédant, et distinct en même temps, de l'un et de l'autre.

Au lieu du masculin, du féminin et du neutre, illogiquement confondus dans les langues où ces trois genres existent, c'est l'animé et l'inanimé, en Abénaquis. La pensée se reflète dans le verbe, vivante et agissante, comme une image se meut sur un écran de vues animées. C'est, au propre comme au figuré, une langue vivante.

Comment, par exemple, expliquer que cette langue, qui n'a pas de littérature écrite, s'élève, dans les harangues de ses ambassadeurs, imparfaitement traduites, à des hauteurs qui n'atteignent pas souvent les tribuns de Rome et d'Ottawa ?

C'est que le "beau langage", chez les Abénaquis et les autres tribus algonquines, était, à sa manière, l'objet d'une culture peut-être égale à celle que l'on trouvait dans les écoles d'Athènes et d'Alexandrie. Il y avait des vocables propres aux diverses conditions, élevées, basses ou moyennes, de la vie. Les femmes et les enfants n'avaient pas licence de faire usage de certaines expressions nobles, réservées aux chefs et aux guerriers. Les indigènes du Canada et de l'Acadie, au temps de Champlain, professaient pour leur langue le respect qu'avaient les Hébreux pour l'Arche d'Alliance.

Or, qu'est-il resté pour nous de cette langue qui paraît être antérieure à l'indo-européen, dont le grec et le latin sont sortis ?

Un bien petit nombre. Des vocables, pour la plupart, réputés

bas ; mais rien se rapportant aux concepts de l'esprit et aux élévations de l'âme : des noms de choses ou de lieux.

Essayons d'en dresser la liste, fut-elle incomplète. Nous l'étendrons à toute l'Amérique.

A l'Académie

Le *Dictionnaire* de l'Académie a recueilli :

Alpaga, anana, boucan, boucaner, boucanier, cacao, caïman, canot, canotier, caribou, colibri, condor, hamac, ipécacuana, jaguer, iroquois, jalap, macaque, manioc, lama, maïs, mica-couiller, nopal, ouragan, ouistiti, patate, pétum, pétuner, pirogue, quina, quinine, quinquina, sapajou, sarigue, savane, tabac, tabagie, tapioca, tatouage, tatouer, tomate, topinambour, totem, vigogne, yucca.

En France

On trouve dans Littré et dans les autres grands *dictionnaires*, en plus des vocables cités plus haut (je laisse de côté les noms des différentes tribus aborigènes et celui des localités qu'ils habitaient) :

Apaches, boucanière, canotage, carcajou, curare, gasparot, guano, kincajou, mahogoni, manitou, mocassin, pampa, pemmican, pétunia, ptarmigan, quinoa, quinoïdine, sachem, sagamite, tabacique, tabacologie, tolu, tomahawk, wigman.

Au Canada

Les mots sauvages entrés dans le vocabulaire des Franco-Canadiens, c'est-à-dire des habitants de l'ancien Canada, aujourd'hui " la Province de Québec ", et ceux que les Acadiens, c'est-à-dire les Français de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, ont plus ou moins adoptés, diffèrent entre eux. Ceci s'explique par le fait que la langue des aborigènes de l'ancien Canada, les Iroquois, les Hurons, les Outaïs, était différente de celle des Souriquois, des Micmacs, etc., qui peuplaient le territoire de la primitive Acadie. La tribu des Algonquins faisait trait d'union entre les deux colo-

nies françaises, ce qui fait qu'il se rencontre quelques mots communs à l'une et à l'autre.

Parmi les mots indigènes que les Canadiens ont incorporés à leur langue, on peut citer :

ARAGAN : " Panier d'écorce de bouleau solidement lié, à l'usage des cuisinières. " N. E. Dionne.

APICHIMON : Equipement d'hiver, consistant en peaux, raquettes, traîneaux, collier de portage, mitaines, etc. Jacques Viger (1810).

ATOCA : Canneberge, airelle à baie. La paternité française de ce mot revient, je crois à CHATEAUBRIAND.

ACHIGAN : *Micropterus* ; *black bass*, en anglais ; *bars*, en Acadie.

BAYDARQUE : Embarcation des Esquimaux, " faite de peaux de veaux marins réunies par des coutures plates, exécutées avec des nerfs de ces animaux ". Bonnefoux et Paris, *Dict.* Mot connu des seuls pêcheurs de baleine.

BABICHE : " Lanière très étroite, taillée dans un cuir ordinaire, ou la peau d'anguille, et destinée à faire une couture grossière. " L'abbé Casgrain.

BATISCAN : Nom de rivière. Est devenu un juron blanc. " M'en aller ? *Batiscan!* On ne me déloge pas de cette façon ". P. Lemay, *Picounoc le Maudit*.

CANAOUA, CANAOUACHE : Terme de mépris, appliqué, autrefois, aux Sauvages.

CANOTER : Aller en canot.

CANOUCHE OU CANAWISH : Signifie, dans la bouche des coureurs-de-bois, compagnon, camarade.

CARCAJOU : Blaireau du Labrador ; *incles labradorica*.

CATAMARANE : Bac improvisé.

CAZAGOT : Sorte de panier, attaché au dos, dans lequel les femmes montagnaises portent leurs enfants.

CHIBEN, CHIBEQUI : Topinambourg. Employé surtout dans la Gaspésie.

CHICHIQUE : Corne remplie de pois, qui fait un bruit de crécelle, lorsqu'on l'agite.

CHICHIVOIS : " Instrument de musique fait de bois,

de peau desséchée ou de corne ; se compose d'un manche et d'une portion creuse, rempli de petits osselets". J. C. Taché. Le mot paraît venir de *chichigouane*, serpent à sonnette.

DODICHE : " En sauvage *dodish* ou *todish*, désigne toute espèce de jupons pour les enfants. C'est un mot qu'on entend cent fois par jour sous la tente. " Père Lacasse, O. M. I.

DORÉ : Petite embarcation à fond plat.

ESURGNIS : C'est le *wampum*, autre mot sauvage, des Anglais. Grains de porcelaine, dont les aborigènes faisaient des chapelets. Le mot se trouve dans Jacques Cartier, *Bref récit*, p. 44.

FOUÈNE : Engin de pêche en usage chez les pêcheurs des rives du Saint-Laurent. Ce mot peut venir peut-être de la Normandie.

KAKAOUI : Canard à longue queue, d'après M. C. E. Dionne. C'est le *old squaw* des chasseurs anglais.

KAYAK : Canot fermé, fait de peaux, en usage chez les pêcheurs et les chasseurs esquimaux.

KINIKENIK : Mélange de tabac indigène (*red willow*) et de *sumach* (*rhus*).

MACKINAW : Couverture de laine. " Enveloppés dans nos pelisses de bison et dans nos couvertures *makinaw*, nous pouvions, sans être incommodés, braver la fureur du vent. " Lemoine, *Chasse et Pêche*.

MASKEG : Marais, savanne. D'origine crie.

MASKINONGÉ : Gros brochet ; *essor nobilior*. Les Anglais en ont fait *mascalonge*.

MASQUABINA : Sorbier d'Amérique. Le mot signifie " graine à ours ", J. C. Taché.

MICHIGONEN : Mot d'origine montagnaise, désignant une variété de persil ", Sylva Clapin, *Dict*.

MICOUENNE (prononcé *micouane*) : Ecuelle. D'après le *Parler-Français*, de Québec, *micouenne* s'entend surtout " d'une grande cuillère en bois ou en écorce (de bouleau) servant à mettre le sucre en moule. "

MITASSE : Jambière, genouillère. D'origine iroquoise.

MOUFFETTE : C'est le nom, qu'au Labrador, on donne à

“ la bête puante ”, le *skunk* des Anglais, le *méphisitis americana* des zoologistes, le putois.

NAGANES : “ Planchettes munies de lacets et d’une courroie de porteurs sur laquelle on emmailotte les enfants à la mamelle. ” J. C. Taché, *L’Ile-au-Massacre*.

ONONDATRA : Rat musqué. D’origine algonquine.

ONONTIO : Mot par lequel les indigènes désignent le gouverneur. Littéralement : grande montagne, influencé par le nom de M. de Montmagny.

OUANANICHE : Saumon d’eau douce, le *salmo solar*.

OUAOUARON : Grosse grenouille verte qui, durant les nuits du printemps, remplit les marécages du bruit énorme de sa voix.

OUTICO : Géant, ou monstre fabuleux, dans les régions sauvages. ” Sylva Clapin, *Dict.*

PACANE : Noisetier. De l’algonquin.

PAPPOIS : Ecorce de feuilles broyées que l’on fume en guise de tabac. De l’algonquin, d’après M. Sulte.

PÉCAN : Martre ; la *mustella canadensis*.

PICHOU : Laid, difforme. De l’algonquin, d’après M. Sulte.

PICONILLE : Maigre, décharné. De l’algonquin, d’après M. Sulte.

PIMBINA : Viorne comestible ; fruit du *viburnum* de Linnée.

PIOUI : Duvet des oiseaux.

QUILIOU : Le grand aigle royal. Mot en usage parmi les *coureux-de-bois*.

SACAKONA : Brouhaha, selon l’abbé Casgrain. M. Sulte écrit le mot un peu différemment : SACAQUA.

TOBAGANE : Traineau léger, dont le devant est relevé et recourbé. A formé le verbe *tabaginer*.

TACAMAHAC : Espèce de peuplier, le *larix laricina* de Linnée.

TUPI : Tente, dans le grand ouest canadien.

TOURNADE : (Anglais *tornado*) cyclone des Antilles.

TOULADIS OU TOURADIS : Truite grise, de grande dimension. Algonquin.

WAPITI : Du Puyjalon le définit—“ Le grand cerf canadien ”.

Il se rencontre surtout sur le versant oriental des Montagnes Rocheuses.

WASH ou OUASH : Tanière.

WAMPUM : Chapelet fait avec des coquillages, et qui, chez les indigènes, servait d'objet d'échange et de monnaie. Mot employé par plusieurs romanciers français.

En Acadie

Il n'est resté, comme je l'ai dit plus haut, qu'un petit nombre de vocables sauvages dans le parler des Acadiens. Ceux que je donne ici ont été recueillis au Nouveau-Brunswick. Il doit s'en trouver quelques autres en Nouvelle-Ecosse et à l'île du Prince-Edouard, qui ne sont pas venus à ma connaissance.

Le mot ACADIE lui-même est apparemment formé d'un radical abénaquis : *cady*, *cadic*, *cadac*, ou *cadiac* et de l'article français *la*. Ces deux mots donnent *la Cadie* et, par agglutination, *l'Acadie*.¹

CANISTEAU : Soulier de peau non tannée, fait avec le jarret de *la patte* de derrière de l'original, le poil en dehors. Le genoux de la bête correspond au talon de l'homme.

CÉSAIN ou CÉZAIN : Pièce recouvrant le dessus du *mogasine*. "Peut-être y a-t-il quelque rapport entre *cezan* et *mocassin*." James Geddes, fils.

DORIS : Petite embarcation à fond plat (Iles-Madeleine).
DORÉ, chez les Canadiens.

KAKAOUI : Sorte de canard sauvage, *le harelda glacialis*. C'est peut-être une onomatopée, imitant le cri de l'oiseau.

MARCHOUÈCHE : Chat sauvage, *procyon lotor* ; le *raccoon* des Anglais.

MASHKOUÏ : Ecorce de bouleau.

MATACHE : Tacheté, marqué de taches, contusionné.

MICOUANE : Ecuelle.

MOGASINE : Epelé par Chateaubriand (Atala) *mocassine* ;

1. — La première mention du mot remonte à la carte de 1548, où il s'écrit *Larcadie*.

par Lescarbot *mekezen* et par les Anglais *mocassin* : soulier en peau non tannée.

MOÏAC : Gros canard sauvage, eider, *somateria mollissima*.

NIQOGUE : Harpon à deux mâchoires flexibles avec un dard au milieu.

NIJAGAN : " Voici comment on fait un *nigeagan* — On plante des pieux l'un contre l'autre, à l'embouchure des ruisseaux et des rivières où la mer monte ; le poisson passe par dessus à marée haute, pour aller chercher à s'engraisser du limon des marais. Quand la mer a baissé, et que le poisson a manqué d'eau, il suit le jusan ou le reflux, et ne pouvant plus repasser par dessus les pieux, l'eau étant trop basse, il s'y trouve arrêté, et l'on va les prendre. " Dierreville, p. 58.

OUARWARI : Vacarme étourdissant. C'est peut-être une onomatopée ; mais, aux Antilles, on appelle *hourwary*, une bourasque mêlée d'éclairs et de tonnerre. L'on trouve quelque chose d'approchant dans la vieille langue.

OUAUOARON : Grosse grenouille verte.

Les Iroquois désignent le même batracien par le mot OUARON.

PATATE : Pomme de terre. Le mot nous vient des Antilles ou de la Floride.

PIROGUE : Petit canneau, fait d'un tronc d'arbre creusé. La grande *pirogue* se construit avec deux troncs d'arbre creusés et ajustés ensemble. De la langue caraïbe.

SAGAMOS : Chef souriquois. Mot francisé par Lescarbot.

TAOUËIE OU TAOUËILLE : Sauvagesse.

TIGNASHI : Fort-à-fort.

CHAPITRE XXIII

Patois

— *Do you speak Parisian French, Madam ?*

— *Before I answer your question, permit me to ask you if you speak London English.*

Cette réponse socratique, que j'ai entendue de mes oreilles, à une question frisant l'impertinence, est bien celle qui est le plus propre à faire sentir la différence qui existe, chez ceux de la classe instruite, entre le français du Canada et celui de France. La langue est la même. La différence, assez perceptible, est dans les intonations, dans les flexions vocales, dans les accents oratoires, dans l'intensité du timbre, dans la chute des fins de phrases : des archaïsmes de prononciation, des nuances, le plus souvent.

Ces nuances sont marquées surtout dans la prononciation des voyelles *a*, *e*, *o*, et des diphtongues *ai*, *oir*, et *oire*.

L'*a* est plus ouvert, à Paris, plus sourd, en Acadie. Notre *ais* donne, à l'imparfait des verbes, le son *ès*, ce qui le distingue clairement du *ai* des prétérits et des futurs : *j'aimès* (j'aimais).

Oire a gardé, ici, le son *ouère*, qu'il avait dans l'Ile-de-France, au xv^e siècle : *armouère*, *purgatouère*. Les infinitifs de la 3^e conjugaison donnent également *ouère* : *avouère*, pour avoir, *prévouère*, pour prévoir.

Dans un grand nombre de substantifs masculins terminés par *oir*, l'*r* tombe : *un tiroué*, *un rasoué*, *un battoué*, pour un tiroir, un rasoir, un battoir.

Le *e*, dans *père*, *mère* est fermé et se prononce *pére*, *mère*, comme il se prononçait en France, il y a trois siècles.

Notre *o* donne franchement le son plein qu'il avait au xv^e siècle, dans le corps, aussi bien qu'au commencement et à la fin des mots : *ôrage*, *encôre*, *môrt*, *échô*. En France, aujourd'hui, on le reconnaît à peine, dans les syllabes en *or*, où il s'atténue chromatiquement jusqu'en *a* : *encare*.

A ces différences il faut en ajouter d'autres, dues, selon toute probabilité, au climat et à l'ambiance. Notre parler est plus monotone que celui de Paris ; nos cordes vocales sont moins tendues ; nous roulons moins nos *r* ; nos syllabes vibrent moins, ce qui fait que notre langue parlée est moins musicale.

A l'audition, on reconnaît, aux premières phrases, si c'est un Acadien, ou un Français-de-France, qui parle.

Chose assez singulière, on distingue de même, à leur accent, les Franco-canadiens du pays de Québec de ceux des provinces maritimes, ou, plus proprement, un Canadien d'un Acadien¹. La prononciation, en Acadie, est moins paresseuse qu'en Québec. Elle tient le milieu entre celle de Trois-Rivières et celle de Tours ; un peu plus vigoureuse que la première², moins harmonieusement modulée que la seconde. Encore, le verbe français donne-t-il, dans la bouche des femmes d'Arichat et de la baie Sainte-Marie, en Nouvelle-Ecosse, quelque chose de cette suavité musicale qui nous ravit à la Comédie Française.

On distingue de même, et très bien, à la richesse du timbre et à la cadence des mots, l'anglais de Glasgow de celui de Toronto. S'avise-t-on, pour cela, de dire que c'est du patois, ou de l'anglais argotique, que l'on parle à l'Université de Toronto ? Celui qui le prétendrait ferait une exhibition rare d'ignorance ou de préjugé.

Or, cette différence de diction est à peu près celle qui existe entre le français qui se parle à l'Université Laval et au Collège de France ; et aussi, mais à un degré moins marqué, dans les collèges acadiens et les lycées français.

Le fond de la langue est le même, au Canada, en Acadie, et

1. — Dans les comtés limitrophes de Restigouche et de Gloucester, au Nouveau-Brunswick, la différence est moins marquée.

2. — Parlant de la prononciation du français dans le pays de Québec, M. Adjutor Rivard nous dit (*Etudes sur les parlers de France au Canada*, p. 18-19) que " ses traits sont flous et ses caractères indécis. " A la page 70 du même ouvrage, il ajoute qu'on y découvre " Une certaine molesse d'articulation, une attaque de son indécise et manquant de netteté et peu de profondeur dans les inflexions vocales. "

en France : même grammaire, même syntaxe, même vocabulaire, même génie.

On peut, on doit même concéder à nos frères d'outre-mer plus d'élégance dans la structure de la phrase et plus de propriété dans les termes.

Voilà pour la classe instruite, celle qui s'est nourrie de la substance de nos petits séminaires et de nos couvents. Le français qu'elle parle est le véritable français de France. Pas la moindre petite rosée de patois, dans le sens péjoratif du mot.

En est-il de même chez le peuple ? Entendons-nous d'abord sur le sens du mot patois. Si, par patois, l'on veut dire quelque chose d'informe, de baroque, une langue grossière, il n'en existe pas, ni en Acadie, ni dans le pays de Québec.

Si l'on donne au mot patois sa signification étymologique de langue du pays, *patriensis sermo*¹, nous parlons patois ; seulement, ce patois, c'est celui de France², c'est la langue française même. Nos paysans acadiens parlent à peu près la langue que parlaient ceux du Berry à l'époque où le patois de Paris et de l'Île-de-France, épuré par les " honnêtes gens " de la cour, ennobli et affadi par les Précieuses de l'Hôtel-de-Rambouillet, corrigé et réglé par les grammairiens, codifié par l'Académie de Richelieu, sous l'œil divin des rois, est devenue la langue officielle de la France, de ses colonies d'outre-mer et du monde diplomatique.³

En aucun pays civilisé, la langue du peuple illettré n'a l'élégance de la langue écrite. La langue même des universitaires n'est pas celle des poètes. Jamais rois, ni hidalgos, n'ont parlé

1. — Ronsard prétendait que tous les dialectes de France sont français, puisqu'ils sont du pays du Roi ; et Henri Estienne compare notre langue à un homme riche qui " n'ha pas seulement une belle maison et bien meublée en ville, mais en ha aussi es champs. "

2. — " Ce texte (grec) a des délicatesses bien difficiles à rendre, et notre maudit patois (le français) me fait donner au diable. " Paul-Louis COURIER.

3. — " Il existait, il y a un siècle environ, trente mille patois différents, à peu près autant que de Communes en France. " DAUZAT. Au milieu du xviii^e siècle " la langue française était inconnue du plus grand nombre des Français ", nous dit LARISSE. On parlait quelque dialecte d'oc, ou d'oui.

avec le nombre et le rythme que Racine et Corneille mettent dans la bouche d'*Agamennon* et du *Cid*.

La langue de nos *fermiers*, quoique moins raffinée que celle de nos universitaires, n'en est pas moins du français de bonne marque. Pour n'être pas taillé à facettes et serti, le diamant des mines du Transvaal n'en est pas moins du diamant de la plus belle eau.¹

Le français de Rabelais n'est plus aujourd'hui qu'un dialecte, ou, en d'autres termes, du patois mis en écriture, et *par places*² assez incompréhensible. Pour entendre Joinville, il faut s'aider d'un glossaire. La *Chanson de Roland* est plus malaisée à traduire que l'*Enéide* de Virgile. Ces divers idiomes sont pourtant, chacun, du français, même le français le plus châtié et le plus élégant qui se parlât aux différentes époques où ces auteurs ont vécu.

Aucun de ces parlars ne se rapproche d'aussi près du français académique d'aujourd'hui que celui qu'on entend dans la bouche des Canadiens ou des Acadiens.

Bossuet, prêchant à Québec, ou à Shédiac, serait compris, quand à la langue, comme il l'était à Notre-Dame-de-Paris, aux jours de sa plus haute éloquence ; et si Clémenceau venait à Caraquet, ou à Boucherville, se reposer de la victoire, il pourrait familièrement causer avec nos gens, comme il le faisait avec les poilus des environs de Paris, dans les tranchés des Flandres.

Ce n'est donc pas un patois jargonant que parlent nos paysans ; c'est véritablement du français : disons du français illittéraire, si nous voulons. Pour n'être pas filtrée, comme dans les écritures couronnées par l'Académie, l'eau qui entre dans la composition de notre idiome n'en est pas moins une onde pure *sourdant*³ de sources profondément françaises. Les Acadiens peuvent dire comme le clerc Garnier, auteur d'un poème sur la vie et la mort de Thomas Becket :

1. — " Les patois ne sont pas des déformations du français, ce sont des anciens dialectes provinciaux ". DOUMIC.

2. — Par endroit.

3. — Le verbe *sourdre* se conjugue à tous ses temps, en Acadie.

“ Mis (mon) langages est buens (bon), car en France sui nez. ”

Dans le champ de la linguistique, où tout a été fouillé, cueilli, examiné, analysé, comparé, classé, étiqueté, la découverte d'un nouvel épi, la trouvaille d'une nouvelle tige, même d'une feuille perdue, prend les proportions d'un évènement, pour les collectionneurs. C'est qu'un mot retrouvé est quelquefois une clef.

En lisant les vieux auteurs, et plus particulièrement Rabelais, il m'est arrivé plusieurs fois de pouvoir me passer de notes explicatives du commentateur. L'antique signification des mots que celui-ci expliquait : “ mots qui avaient, au moyen âge, des formes et des sens perdus depuis ” (Gaston PARIS), m'était familièrement connue. C'était le sens courant de *cheux* nous. Mes compatriotes acadiens n'en connaissent pas d'autres¹.

Quelquefois même, il m'a semblé que le véritable sens du mot n'était pas tout à fait celui de l'explication du bas de la page, que c'était celui qu'on trouvait dans la bouche de nos gens.

Madame de Sévigné a des mots, des locutions, qu'il faut aujourd'hui expliquer, en France, et qui s'entendent couramment en Acadie.

Comme tout ce qui vit, un dialecte parlé, travaille sur lui-même, altère ses formes, arrondit ses contours, use insensiblement ses mots. Mais les mots se raccommode comme des vêtements, ou se retrempe comme des outils. Quand ils deviennent hors d'usage, le peuple les retape ; à ceux qui sont émoussés, il donne un nouveau taillant ; il les *imprime*, comme disent nos gens. Quelques-uns sont écourtés, d'autres rallongés. Ce n'est que lorsqu'ils sont devenus *veules*, que le peuple les rejette, pour les remplacer par des équivalents plus vigoureux, ou plus sonores.

Plusieurs mots ont conservé, dans le parler des Acadiens, le sens qu'ils avaient à l'origine même de la langue, et qu'ils n'ont plus au dictionnaire académique.

Quand les possesseurs d'un idiome vivant — et toute langue parlée est un idiome vivant — sont géographiquement isolés, ou

1. — Rabelais était de Chinon, Indre-et-Loire, peu distant du Berri. Il séjourna assez longtemps en Poitou.

encore, s'obstinent à faire bande à part, le travail d'altération et de dissolution est lent comme le polissage des galets par la mer. Voyez l'islandais ; il est demeuré avec ses formes adoucies, ce qu'il était très anciennement en Europe ; tandis que le suédois, le norvégien, le danois, d'identique provenance, ont, sous l'influence des contacts, modifié leur vocabulaire et leur syntaxe au point de devenir des langues différentes.

Les Canadiens Français, avant la cession de leur pays à l'Angleterre par le traité de 1763 ; les Acadiens, ceux au moins du Nouveau-Brunswick, du nord du Cap-Breton et des Iles-Madeleine, avant la Confédération de 1867, se trouvaient les uns et les autres dans la situation des Islandais, isolés, et leur idiome se transmettait de père en fils, à l'abri d'influences externes. Aussi conservaient-ils religieusement, tel qu'ils l'avaient emporté de France avec eux, les premiers, le parler normand et picard, les seconds, celui de la Touraine et du centre du royaume.

Rien que de naturel à cela. Ne trouve-t-on pas aujourd'hui même, en Turquie, des Juifs chassés d'Espagne, depuis plusieurs siècles, qui continuent de parler le vieil idiome espagnol transplanté avec eux en terre étrangère ?

Il y a mieux encore. Il existe, entre la grande et la petite Russie, certains villages dont les habitants, voisins depuis des siècles, depuis toujours, ne se comprennent pas, ne peuvent qu'à grand'peine entrer en relations. Des antipathies d'origine les tiennent éloignés les uns des autres et empêchent leur langue de prendre contact.

Ce fut longtemps, en dehors des grandes villes, la situation respective des Anglais et des Français au Canada. Aucun envahissement de la langue anglaise sur la nôtre. Ce qui fait que l'idiome particulier des Canadiens et celui des Acadiens, sont demeurés, longtemps après la conquête anglaise, ce qu'ils étaient, en France, au XVII^e siècle, sans subir d'autres altérations que celles qu'une langue vivante opère sur elle-même.

Notre langue acadienne, qu'on l'appelle dialecte, idiome ou patois, offre un intérêt tout particulier aux linguistes et aux philologues. N'en rougissons pas : c'est une aïeule vénérable,

belle encore dans ses vêtements d'un autre âge, *la cotte et le mantelet*¹.

Elle a entendu l'idiome de la France à ses premiers jasements ; elle a recueilli ses premiers cris ; elle lui a enseigné à articuler ses premières syllabes ; elle lui a fourni ses expressions les plus imagées, ses locutions du tour le plus vif, ses substantifs les plus sonores, ses verbes les plus vigoureux. Elle lui a inspiré son génie, fait de *clairté* ; elle lui a insufflé une âme de lumière.

Les langues humaines ressemblent aux personnes : avant d'articuler les mots, elles les jasant, elles les jargonnet. On balbutie avant de parler ; on parle avant d'écrire. La langue écrite n'est que secondaire.

Les maîtres du français, ce ne sont ni les clercs, ni les moines, ni les magistrats, ni les savants, ni les grammairiens, c'est le peuple.²

Les mots qui naissent du peuple sont roses, joufflus, bien portants ; ceux que font les scribes et les savants en *us*, sont efflanqués, rachitiques, flétris, exsangues. Le plus souvent ils ressemblent à du volapuk.

Or, le peuple c'est nous. Nous sommes les créateurs, les pères nourriciers, en même temps que les dépositaires de la langue. Les autres : chroniqueurs, historiens, poètes, ne sont que des adaptateurs. Ils transcrivent pour les yeux ce que nous créons pour l'oreille. L'écriture n'est qu'un truchement ; l'oreille est un phonographe.

Il y a aussi les grammairiens. Ceux-ci, avec ce qu'ils ont trouvé chez le peuple, ont fait presque toute la grammaire, éléments et syntaxe.³

Puis sont venus les pâles glaneurs de mots, qui, avec des barbarismes et des solécismes, ont composé leurs dictionnaires. L'Académie a rejeté du sien tous ceux : " Qu'en termes décisifs

1. — Ancien costume des femmes acadiennes.

2. — " Dans les doutes de la langue, il vaut mieux, pour l'ordinaire, consulter les femmes et ceux qui n'ont point étudié, que ceux qui sont bien savants en la langue grecque et latine ". (VAUGELAS).

3. — " Les locutions dites vicieuses ne se sont pas formées suivant d'autres procédés que celles des langues classiques. " DAUZAT, *Langue française*.

condamnait Vaugelas”, c’est-à-dire les mots “ sans bas et sans perruque, ” dont parle Victor Hugo.

Ces mots dédaignés par les Précieuses, repoussés par les aristocrates de la langue, rejetés par les lexico graphes, montent aujourd’hui, avec la démocratie universelle. Nous les verrons bientôt, en compagnie du *Paysan du Danube*, s’asseoir familièrement à côté des mots grands seigneurs les plus *manchettés*, les mieux poudrés ; les coudoyer, les déloger même, s’ily a double emploi, et les reléguer au second plan.

C’est à eux, les derniers venus, ou plutôt revenus, qu’Horace songeait, quand il disait aux Romains : *Multa renascuntur quæ jam cecidere verba*.

Le patois disparaît, en France, devant l’instruction obligatoire. Les vieilles locutions françaises, si alertes, si vives, si imagées, s’en vont aussi, tant en Acadie qu’au pays de Québec, chassées par je ne sais quel souffle exotique.

Recueillons les avec un soin extrême ; conservons les toutes pieusement,

Car chaque mot qui part est une âme qui meurt. ¹.

1. — D’un poète canadien dont je ne me remets plus le nom. Fénelon aussi voulait qu’on ne laissât perdre aucun mot.

CHAPITRE XXIV

Radicaux et Racines

Got — Gargoton

“ Serait-il impossible d’arriver, d’après les méthodes de la linguistique comparée, à grouper un certain nombre de radicaux monosyllabiques, personnels aux langues européennes, et de remonter, à leur aide, le courant des origines, en se donnant, pour point d’appui, la phonétique des langues vivantes ? ”

MARSILLAC, *Les vraies origines de la langue française.*

De tout temps la recherche des *radicaux* a passionné les hommes : on veut savoir l’origine des choses. L’enfant crève son pantin pour voir “ ce qu’il y a dedans. ” Le chimiste brûle ses alambics à la recherche de corps simples, et le biologiste, ses yeux, à celle du principe de vie dans les êtres animés. Mais tous, jusqu’au poète qui a dit : *Felix qui potuit rerum cognoscere causas*, y ont perdu leur latin.

Seuls les philologues prétendent y faire exception.

La langue française, telle que consignée au dictionnaire de l’Académie, se compose d’à peu près vingt-sept mille mots, de toute provenance. Ils ont, les philologues d’aujourd’hui, à ce qu’ils prétendent, trouvé la racine, le radical de chacun de ces mots, à l’exception d’environ six cent cinquante.

Réduits à leurs véritables proportions, ces trouvailles de radicaux consistent, tout au plus, à indiquer de quels éléments tel vocable français a été formé, à quel mot forain il se rattache, de quelle racine prochaine ou éloignée il provient. On s’arrête au latin, dans la plupart des cas ; dans d’autres, on va jusqu’au grec, jusqu’au haut allemand, jusqu’au celtique. Pour un petit nombre, on remonte jusqu’au sanscrit¹, les colonnes d’Hercule,

1. — Les radicaux de la langue sanscrite sont, paraît-il, monosyllabiques. On en compte environ 1700.

l'ultima Thule, des langues indo-européennes. Qu'est-ce à dire ? Et le mot sanscrit, lui, d'où vient-il ?

Soyons de bon compte et concédons que tout *repousson*¹ qu'on aura rattaché à un tronc, ou à une tige honnête ; que tout vocable auquel on aura trouvé un père avouable, est un mot légitime, de bon *hairage*² et digne d'entrer dans les lexiques.

Donc, il reste dans la langue française six cent cinquante mots dont les pères sont introuvables. Ils existent pourtant quelque part ces pères qui se dérobent à leur *géniture*.

Parmi ces *champs*³ prenons *gosier*.

Demandez à Littré d'où vient le mot *gosier*. Il n'en sait rien : " Origine inconnue, répond-il, par la voix de son admirable Dictionnaire. " La forme la plus ancienne est "*gosillier*⁴, ce qui suppose un primitif *gosil*. Le mot, ajoute-il, pourrait avoir *gosse*, se *gossier*, pour primitif ; mais *gosse* (lui-même) reste sans explication. "

Les autres étymologistes n'en savent pas davantage ; le radical des mots français de la famille *gosier* n'a pas été, jusqu'ici isolé. On le recherche éperdument au pays de France.

Or, nous l'avons, nous, ici, en Acadie, ce radical fugitif. Il existe aussi dans le pays de Québec. Laissez-moi vous le pré-

1. — Pousse, bouture, bourgeon, en Acadie.

2. — Du radical *heres*, formé d'un mot de basse latinité, signifiant de bonne race. Nous disons aussi de bonne *arage*. Correspond à l'anglais *pedigree*. Autre mot qui manque à la langue.

3. — Qui n'ont pas de père reconnu.

4. — Il semble y avoir ici confusion d'orthographe. Qu'au lieu de *gosillier*, on écrive *gosier* ou *gostier*, on aura le même mot. Ce mot nous est venu sous la forme ancienne de *gosillier*, parce que le scribe qui, le premier, l'a noté, ne savait apparemment pas comment l'épeler mieux. *Gosil* ne se rencontre nulle part, ni chez les anciens auteurs, ni dans les vieux manuscrits connus ; c'est *gueuse* que l'on trouve tout d'abord, pour synonyme de *gosier*. Les scribes de ce temps là n'écrivaient guère qu'en latin, et l'alphabet latin ne rend que très imparfaitement certains sons germaniques, scandinaves et celtiques. Ils ont, par conséquent, noté comme ils ont pu le son de *gosier* ou *goseyier*, qu'ils entendaient dans la bouche du peuple. *Gosillier*, par conséquent, n'étant qu'une manière différente d'épeler *gosier*, la nécessité du primitif *gosil*, avec un *l*, n'apparaît plus. *Ier*, ou *illier*, est un diminutif, ou un suffixe.

senter sur un plateau d'argent, en état de parfaite conservation ; c'est le mot *got*.

Got, prononcé *go*, signifie le canal par lequel les aliments passent de l'arrière-bouche à l'estomac ; c'est tout ensemble l'intérieur du larynx, la trachée-artère, l'œsophage. Si vous me demandez une définition plus précise de *got*, je vous répondrai avec Pascal : " En poussant les recherches de plus en plus, on arrive nécessairement à des mots primitifs qu'on ne peut plus définir. "

Got n'est ni une greffe, ni un dérivé. C'est de toute évidence, un primitif monosyllabique dont la signification est constante partout où on le retrouve. Et on le trouve, avec la même invariable signification, parmi tous les Français issus d'Acadiens : à la Nouvelle-Ecosse, à l'Ile du Prince-Edouard, au Nouveau-Brunswick, aux Iles-Madeleine, au Labrador, dans les Etats de la Nouvelle Angleterre, à la Louisiane, à Terre-neuve, etc.

Ce mot de modeste apparence est le père commun d'une *nation*¹ de vocables en *go*, en *gou*², en *god*, en *got*, en *gus*, et, possiblement, en *gol* en *glo* et en *glou*, que l'on trouve dans les lexiques, et qui tous signifient *passage*, *canal*, *égout*, *rigole*, ou s'y rapportent.

Dans la fable du *Loup et de la Cigogne*, La Fontaine nous raconte les mésaventures du Loup :

" Un os lui demeura a bien avant au *gosier*.

Voilà l'opératrice (la Cigogne) aussitôt en besogne ;

Elle retire l'os."

Ce loup, s'était tout simplement *engoté* avec un os ; en d'autres termes, un os lui était resté dans le *got*, ou dans le *go*. L'opération charitable, mais combien ingrate ! de la cigogne secourable fut de le *désengoter*, c'est-à-dire, de lui dégager le *got*. Ainsi dirait-on, en Acadie, directement, sans périphrase.

Toute une *pourginée* (filiation) de dérivés se rattache de près ou de loin à ce radical vénérable. Une véritable *tralée* (suite)

1. — Tribu, famille, grand nombre.

2. — Comme la langue *chousait* partout, au moyen âge, *ou* et *o* se substituaient l'une à l'autre dans un très grand nombre de mots : *Pomme*, *poume*, *bonne*, *boune*, *jornée*, *journée*, etc.

de vocables indigènes et exotiques le suit. *Voyons voir*¹ combien il y en a, ou plutôt, combien nous en pourrions découvrir.

Go, dans la locution adverbiale *tout de go*, avaler *tout de go*, tout d'un trait, à *plein go*, mérite d'être mis en tête de la liste. On le trouve épelé tout de *gob* dans l'ancienne langue. Il pourrait tout aussi bien s'écrire *tout de got*, pourvu que ni le *b*, ni le *t* ne sonne. *Got* s'est dit pour avaloïre, en vieux français.

Procédant par ordre alphabétique, nous trouvons :

AGOSER : s'emplier de nourriture jusqu'au *go* ; le mot est normand.

AGOUTER : L'opposé de *dégouter*. Normandie.

AGOUTTE : *Rigole, égout*. Centre de la France.

AGOZ : *Gouttière, égout*. Vieux français.

BAGOUL :² Bavardage. *Bagoul* et *bagouler* se rattachent au radical *got* par l'intermédiaire de *goule*. Il existe, en français, un doublet de *bagoul* : *bagout*, ou *bagou*, qui signifie la même chose, ou à peu près. Or *bagout*, c'est *bagot*, avec *o* : mis pour *o*.

CAGOUET : (*t* sonore). Le *cagouet*, en Acadie, c'est la nuque, la partie du cou située en arrière du *got*. D'après M. Adjutor Rivard, (*Etudes, etc.*) les Canadiens de sa province ont *gagouet*, avec le sens de *gosier*. *Goet, got, gout*, trois variantes appartenant au radical *go*, que nous trouvons dans *gosier*.

CHANAGOUILLE : En Anjou, signifie *gorge*. *Gouille* est une déformation de *got*.

DÉBAGOULER : Parler à tort et à travers. L'argot s'est emparé de ce mot. Le même que *bagouler*.

DÉGOBER : Vomir, en Anjou.

DÉGOBEILLER : Rejeter par le *got* ; se vider le *got* en vomissant, quand on a, par exemple, le mal de mer. S'applique surtout aux animaux, en Acadie. Cotgrave le donne comme synonyme de vomir.

DÉGOBILLIS : Matières vomies, en Anjou.

1. — Peut-être devrait-on écrire *voire*. C'est un augmentatif. Du latin *vere*.

2. — *Bagoul* et *bagoule* appartiennent au vocabulaire acadien. Je compose ma liste de tous les dérivés de *go* que j'ai pu trouver, tant au Canada qu'en France, tant dans la langue ancienne que la moderne.

DÉGOISER : C'est aussi se débarrasser le *got*, mais de mauvaises paroles, au lieu de mauvais aliments. *Dégoiser* dérive directement de *dégois*, qui avait à peu près le même sens, dans l'ancienne langue :

Belle qui menez tel *desgoys*,
Dites-moi qu'esse à dire ? Vieille chanson.

DESGOIS : Se rattache à *dégoût*; c'est le même mot que *dégois*.

DÉGOSILLER : Même signification à peu près que *dégoiser*. Dans Côtgrave, **DÉGOSILLÉ** est traduit en anglais par : *Whose throat is cut*. Se dit aussi pour *égosiller*.

DÉGOTER : Débarrasser le *got*. L'argot s'est approprié ce mot.

DÉGOULE : *Déqueler*, vomir.

DÉGOULINER : *Dégoutter*. L'eau *dégouline*, le sang lui *dégouline* : Acadie, Berri, Anjou. Couler lentement.

DÉGOURGEATER : Vomir, en Berry.

DÉGOUT : Dédain¹ : avoir dans le *got* de la répulsion pour une chose. En avoir plein le *got* d'une personne. Avoir quelqu'un dans le *got*, est plus énergique que l'avoir dans le nez, comme on dit vulgairement. *Got* et *gout* vont ensemble. Les Acadiens ont en plus *éégoutation*, avec le même sens. Littéralement, *mauvais goût*.

DÉGOUTER : Faire perdre, faire détester le *goût* d'une chose; la rendre désagréable au *got*; en avoir le *dégoût*. D'ou le mot **DÉGOUTANT**.

DÉGOUTTER : Couler *goutte* à *goutte*.

DÉGOUTTIÈRE : Endroit où l'eau *dégoutte*.

DÉGUSTER : Forme savante du mot *dégouter*, mais avec une signification toute contraire. On *déguste* une chose qu'on aime, qu'on savoure, qui est de *bon goût*, qui est agréable au *got*. De *déguster* vient *dégustation*, deux mots presque latins.

DÉSENGOTER : A côté de ce mot, que nous avons vu, les Acadiens ont *dégotter*, un doublet, ayant le même sens, à cette différence près que *dégotter* s'applique surtout aux choses, et

1. — Nous disons plus ordinairement *zire*, avoir *zire*.

désengoter aux personnes et aux animaux. On *dégotte* un conduit, un *égout*, on *désengote* un chien, on *se désengote* soi-même.

L'argot s'est emparé de ce mot imagé et l'a encanaillé, comme il a fait de bien d'autres mots de la langue. Dans l'honorable confrérie des coupe-bourse, *dégotter* un client, c'est lui enlever ce qu'il a d'argent sur lui, le soulager de son *gousset*. C'est aussi lui arracher le *got*, ce que les Anglais expriment par *take off the gutts*.

“ T'n argent, qui m'dit, ou j'te *dégote*. ”¹

Voltaire faisait de l'argot, lorsqu'il écrivait à d'Argental :

“ J'ai peur que le duc de Praslin n'aime pas mon impératrice de Russie. J'ai peur qu'on ne la *dégotte*. ”

EGOSILLER : Se fatiguer le *got* à crier. Il y a aussi DÉGOSILLER, qui signifie à peu près la même chose.

EGOUT : Passage pour eau, en forme de *got* ; en anglais *gutters*.

EGOUTAGE, ÉGOUTTEMENT, ÉGOUTER, ÉGOUTIER, ÉGOUTOIR, ÉGOUTURE, sont des dérivés de *égout*.

ENGARGOTÉ : Avoir la *gorge* obstruée, *engotée*.

ENGLOUTER, ENGLOUTÉ : en vieux français, c'est faire disparaître un objet dans son *glout*, ou *got*, l'avalier. La langue écrite a *engloutir*, *engloutissement*, etc. L'l, dans ces mots, est *advantice*. Le vieux français avait *glouter*, pour avaler *goulument*.

ENGOUER : En vieux français, s'étrangler en avalant. C'est le même mot que *engoter*. Signifie aussi, avoir dans le *got*, ou *gout* : aimer.

ENGOUEMENT : En médecine, obstruer un conduit, un *égout*.

ENGOULEMENT : La bouche d'une rivière, dans l'ancienne langue.

ENGOULER : Avaler *goulument*, dans l'argot du peuple de France. Le mot se trouve dans Machault et dans les vieux auteurs.

ENGOULEVENT : Oiseau nocturne, qui happe les insectes

1. — Arch. Gentry, *Rimes percheronnes*.

avec le vent qu'il *engoule*. Cet oiseau s'appelle *ferzaie*, ou *frezaie*, en Acadie.

ENGLOUTIR : Faire disparaître dans le *got*, ou le *glout*.

ENGOUFFRER : Faire disparaître dans un *gouffre*, autre forme de *got*.

ESTRINGOLÉ : Avoir le *got* serré d'épuisement. Il est arrivé tout *estringolé* d'avoir couru. Se dit couramment, en Acadie. Le radical *go* est contenu dans *golé*.

FAUX-GOT : La trachée-artère. *The wind-pipe*, en anglais. Avaler par le *faux-got* se dit pour "avalé de travers," en Acadie.

FRIGOUSSE : Cuisine, ou plutôt chose cuisinée, dans l'argot de faubouriens : Delveau, *Dict.* La syllabe *gousse* renferme le mot *got* ou *gout*.

FRIGOUSSER : Préparer un *ragout*.

GAGOUT : *Gosier*, dans la province de Québec, d'après M. Adjutor Rivard.

GARGOTON : Ce mot renferme deux radicaux primitifs *gar* et *got*.

Voir la seconde partie de cet article, où nous donnons la série alphabétique des mots, très nombreux, qui en dérivent.

GAUDIR (Se) : Se réjouir. Dérive directement du latin *gaudere*. En remontant plus haut, ce mot se rattache possible-ment à *gosier* ou *got*, source première des *jouissances* animales.

GAVE : Jabot des oiseaux, en Anjou. Ce qu'on appelle *falle*, en Acadie et en Basse-Normandie.

GAVER (Se) : Se remplir la *gave* ou le *got*. "Se rattache à un mot de la vieille langue qui signifie *gosier*." Clédat.

GAVIAU : *Gosier*, en Maine. Delveau, *Dict.* donne GAVIOT : même signification.

GAVION : "Gorge, *gosier*, au pays de Québec. (S. Clapin, *Dictionnaire Canadien-Français*.)

GÉSIER : "Gosier, gorge." Delveau, *Dict. de la langue verte*. "Avoir mal au *gésier*," en argot, c'est avoir la bronchite. En français, d'après la définition qu'en donne l'Académie, le *gésier*, c'est "le second ventricule de certains oiseaux qui se

nourrissent de grains, comme les poules, les pigeons, etc. . . Le grain passe du jabot au *gésier*." *Dict. de l'Académie*.

GIGIER : Se dit pour *gésier*, en Acadie.

GIGOT : Parait s'être rapporté, autrefois, à la mangeaille.

GIGOT-FIN : Beau mangeur, dans l'argot populaire.

GLOT, GLOUT : Variation du mot *glotte*.

GLOTTE : C'est une forme du mot *got*, avec un *l* intercalaire euphonique, et signifiant l'orifice du *got*. Le mot dérive de *glotta*, forme attique de *glossa*, ouverture de larynx. Nos hellénistes l'ont pris du grec *glôttis*, la luette, et les Grecs le tenaient de la langue-mère d'où leur idiome, ainsi que le latin, le celtique, le scandinave, le slave, le german, le français, sont sortis. A *glotte* se rapportent :

GLOUGLOUTER : Faire des *glouglous* en buvant. Quoiqué, en apparence, une onomatopée, peut aussi venir de *gloute*.

GLOTIR : S'est dit d'abord pour *engloutir*.

GLOUS : En vieux français *égout*. D'après Godefroi : Canal par lequel s'écoulent les immondices.

GLOSSER, CLOSSER, en Acadie : Une poule *glousse*, ou *close*, pour appeler ses poussins. Elle *glousse* aussi pour annoncer qu'elle veut couvrir. Cri qui vient du *go = gloussement*.

GLOUT : Marot a *glout*, pour *glouton*. On trouve dans *La Chanson de Roland* = " Morz est li *gluz* qu'en destreit vus teneit. "

GLOUTE : Même mot que *glotte*, l'*o* s'allongeant en *ou*. On disait, en vieux français = boire à gorge *gloute*, " et aussi à *gloute gofge*." Des Periers le donne comme synonyme de *goulu*.

GLOUTON : Homme ou bête qui se bourre le *got*, ou le *glout*, ce qui revient au même. Nous trouvons *gluto*, en latin. Le vieux français avait, je crois, *glouter* et *gloter*, avec le sens d'avaler *gloutonnement*. Les Anglais disent *to glut* (prononcez *glott*), pour obstruer, *engoter*. Du radical *glut*, variante de *got*, les latins ont fait *gluttire*. Mettez à *glouter* le préfixe *en*, et vous aurez *englouter*, c'est-à-dire *engloutir*. Rabelais donne *gloutte* pour féminin de *glout*. *Glouton* est sorti du latin *glutonem*. Pour nos chasseurs, un *glouton* est un *carcajou*. " S'il y a mauvaises

glotes, Plus y a mauvais *gloutons*." *Le Rebours de Mathéolus*, cité par Godefroi.

GLOUTONNEMENT. GLOUTEMENT, en vieux français : La mort " *glotement les pièces engoule*." *Roman de la Rose*.

GLOUTONNERIE : Excès d'un *glouton*. En vieux français, *glouterie*, et aussi *gloutonie*. On trouve également, dans la vieille langue, *gloutonner*.

GOBE : Les Anglais ont *gob*, signifiant grosse bouchée ; les paysans français ont *gobe* avec le sens de *bol* servant à donner la pâtée aux habitants de la basse-cour. On trouve GOB, GOBET, avec la signification de morceau, bouchée, dans de très anciens auteurs.

Une GOBE c'est quelque chose qui entre dans le *got*. *Got* et *gob*, c'est encore le même mot. En gaélique d'Irlande, *gob* est synonyme de *gueule* et de *bouche*. *To gob a furnace*, pourrait se traduire de l'anglais en dialecte acadien par *engoter* une fournaise, l'étouffer.

Les Anglais disent *gob*, également, pour la bouche. Dans l'argot des voleurs, *la gobe* signifie la franc-maçonnerie.

GOBEAU : Bouchée, gorgée. " Il leur présentait un *gobeau* de lait de jument." Montaigne.

GOBOTER : Boire avec avidité, dans l'ancienne langue.

GOBE-MOUCHE : Un passereau dentirostre, *gobeur* de mouches. Au figuré, c'est une personne crédule qui s'emplit le *got* de tout ce qu'on veut bien lui faire croire ; qui *gobe* toutes les sornettes qu'on lui raconte.

GOBE-MOUTON : Poison qui fait mourir les moutons qui s'en *gobent*.

GABEAU OU GOUBEAU : Gourmand, en Normandie. M. Lacombe, *Dict.* en fait un synonyme de *gobelet*.

GOBELER : Boire à plein *gobet*.

GOBELET : Qui sert à verser le liquide dans le *got*. D'où *gobelérer*, ou *gobeloter*, et *gobeleteur*. Un *gobeletier* est un fabricant de *gobelets*. *Gobelet* peut dériver de l'ancien français *gobel*, ou aussi de *gobe*, bol à l'usage des volailles. Ce sont ici des suppositions. Il y en a bien d'autres dans cette monographie.

GOBELIN : Les *Gobelins*, avant d'être des tapissiers, étaient.

des monstres “ cacodémons, ” au dire de Paré, qui s'emplissaient *gloutonnement* le *got* d'êtres humains. C'étaient des lutins cannibales, “ des vermeniers ennemys de la nature. ” Des Perriers.

GOBER : Ce mot est assurément d'origine celtique, où *gob* est synonyme de bouche. *Gob* n'y serait-il pas, en même temps, synonyme de *gosier* ? En tout cas, *gober*, ici comme en France, c'est fourrer prestement un objet dans le *got*, l'avaler les yeux fermés. L'anglais a *gobble*, même sens.

“ Il les prend, il les tue, il les *gobe* à son plaisir. ” — LA FONTAINE.

GOBER a donné GOBEUR, même sens, comme *gob* a donné *gober*. GOBER, en menuiserie, signifie aussi entamer. *Gober* des billes de bois à la hache, avant l'équarrissage, c'est, en Acadie, faire de petites entailles. Cela s'appelle *piquer* une pièce, je crois, au pays de Québec.

GOBERGE : Les Terreneuviens appellent *goberge*, une espèce de morue munie d'un *got* énorme, la merluche. En Anglais *haddock*.

GOBERGER : Vomir, restituer, se désempir le *got*. *Se goberger*, c'est prendre ses aises, après s'être bien repu.

GOBET : Morceau de prix, dont le *got* se délecte.

GOBICHONNER : Courir les auberges, d'où *gobichonade*, ripaille. Faire une *gobichonade*, en France, c'est ce que nous appelons ici, faire une *brosse*.

GOBILLARD : Faire des *gobillards*, en Acadie, c'est disposer en rond des *douelles* (douves), pour en faire des quarts (barils), des barriques, ou des *bailles* (cuves), leur donner la forme d'un *got*.

GOBINE : En Normandie, bonne chair. Se dit aussi, je crois, pour *gosier*.

GOBINER : Faire ripaille ; s'empiffrer le *got*. En Normandie se *rengorger*.

GODAILLER : On a fait dériver ce mot de l'anglais *good ale*. Il semble se rattacher plutôt à *got*, se rincer le *got*. L'ancien français avait *gogaille* et *gogailier*, épelés, quelquefois, *gogayer*. Bra-

chet rattache *godailier* à *goder* = " Origine inconnue, " ajoute-t-il.

GODARD : Homme qui se traite bien, sans égard aux autres, d'où le proverbe normand : Servez Godard, sa femme est en couches.

GODE : Pli à un vêtement. On trouve dans Brantome = " Faire *gode* chère. " A aussi la signification de plaisant.

GODELLE : En Normandie, partie de plaisir où l'on fait bonne chair.

GODER : Faire des plis. Cette robe *gode*. Un pli rond est une espèce de *go*. Se dit aussi, quelque part en France, pour jouir. On trouve le mot *goder* dans les auteurs du xie et du xii^e siècle.

GODET : On appelle *godet de pipe*, en certaine province de France, ce que nous appelons, ici, un *tuyau de pipe*. Du temps de Cotgrave, un *godet*, c'était " *an earthern bole, a stone-cup, a jug.* " Le suffixe *det* peut n'être qu'un diminutif, donnant à *godet*, le sens de *petit got*. On peut y voir l'influence germanique dans le changement du *t* en *d*.

GODET se dit aussi pour un entonnoir dans lequel les fondeurs versent le métal en fusion. En argot, c'est un verre à boire.

GODILLE : Aviron qu'on appuie sur une petite échancrure, à l'arrière d'une nacelle, et auquel on imprime un mouvement de propulsion. Peut-on, à cause de cette échancrure en hémicycle, rattacher *godille* à *got* ?

GODILLER : Imprimer certains mouvements alternatifs de propulsion à une *godille* : " *Godiller* un bateau au travers d'une passe étroite. " L'hélice procède de la *godille*. *Godiller* signifie aussi, chez le peuple, se réjouir, comme il arrive dans un festin où l'on s'en donne à *gogo*.

GODIVEAU : " Origine inconnue. " Clédat.

GODDON : " *A blithe glutton.* " Cotgrave, *Dict.* On trouve le mot dans les très vieux auteurs.

GOÉLAND : Oiseau aquatique, grand mangeur de poisson.

GOÉLETTE : Dérivé de *goéland*, à ce que l'on prétend. S'écrivait autrefois *goualette*.

GOÉLICHE : Petit *goéland*, en Acadie, *mouette*.

GOITRE (*goêtre*, en Acadie) : Grosse tumeur qui s'attache

au *got*. *Goétron*, diminutif de *goêtre*. “ La gorge et li *goétrons* sont dessous la *gonelle*. ” Jehan de Meung. *Test*. Le latin de la décadence avait *guttur* et *gutturusus*, pour *goître* et *goitreux*.

GOGAILLE : Faire la *gogaille*, c'est faire ripaille, manger, boire et rire, en d'autres termes s'emplit joyeusement le *got*.

GOGO : Manger à *gogo*, s'emplit plusieurs fois le *go*.

GOGOY : Semble être le même mot que *gogo*. Signifiait, en vieux français, bombance, divertissement bruyant.

GOGUE : “ Sorte de ragoût. ” M. Lacombe, *Dictionnaire*.

GOGUENOT : Pot de cidre, en Normandie ; *gobelet* de fer blanc, dans l'argot des troupes.

GOGUETTE : Être en *goguette*, c'est être très gai, en *gogoy*, pour avoir mangé et bu avec excès.

GOGUETTER : “ Faire passer une liqueur du *gosier* à l'estomach : c'est boire, en bon français. ” M. Lacombe, *Dict*.

GOIN : Qui soigne bien son *go* ; grand mangeur et grand buveur. Pourrait aussi s'écrire *gouin*.

GOINFRE : Qui aime à se *goinfrer*, qui se plaît aux *goinfreries* et aux *goinfades*. Un *goulu*, qui se bourre le *go*.

GOLOSER, GOULOUSER : En vieux français, désirer ardemment quelque chose pour son *go*.

GOSER : Manger à l'excès, en Normandie.

GOLFE : Immense *got* qui entre dans les terres. *Engouffrer*, *to engulf*, en anglais, n'est apparemment pas autre chose qu'*engolfer*.

GOOD : Mot anglais qui s'est écrit *god*. Pourrait bien être apparenté à *got*, *gosier*, source première des jouissances animales.

GORE : S'est dit, aux XI^e et XII^e siècles, pour *gouffre*, canal. Il y a, aux îles Manitoulines, Canada, la baie *Gore*, en anglais, *Gore-Bay*.

GORET : Au figuré, homme qui mange malproprement.

GORGERIN : Partie de l'armure des chevaliers, qui leur couvrait la *gorge*.

GORGET : Rabat qui entoure la *gorge*.

GOSIER : Synonyme de *got* ; plus que synonyme, le même mot, avec le suffixe *ier* en plus. L'*s* est euphonique. Avec un *t* euphonique, nous aurions *go-tier* ; avec l'yod palatal, *go-yer* ;

ce serait toujours le même mot. Les grecs substituaient, comme nous, un *t* euphonique à un *s*, et inversement.¹

GOSILLER : Se disait, en vieux français, pour vomir, se vider le *go*, et aussi, au figuré, pour *dégoïser*.

GOT, *Gosier* : En Ecosse, *got*, ou *gote*, signifie un *égout*, une *rigole*, un canal conducteur. En provençal, même en poésie, il se dit, tout comme en Acadie, pour *gosier* :

Beguen, jouvent, la glori à plen de got.

Buvons, jeunes gens, la gloire à plein got.

MISTRAL, *Inne Gregau — Les Olivades*.

On trouve *got* dans le roman de *Florence et de Blanche* :

“ La demoiselle bien le *got*, ” v. 2481. Ici, *got* vient de *goder*, dérivé du latin *gaudere* et signifie s’amuser, se réjouir.

Ausonne, dans sa XII^e Idylle, nous apprend qu’Ennius, avait employé *gau* pour *gaudium*. “ *Ennius, ut memorat, replet leatificum gau.* ” F. Genin, *Récréations philologiques*, vol. XI, p. 267.

“ Ainsi de *gaudium* descendait, en ligne droite = *gogue*, *goguette*, *gogo*, *gogailles*, *go-guelu*, *goguenard*, etc. ” Ditto.

En Anjou, on appelle *got*, un trou en terre pour planter la vigne. On trouve, en Angleterre, *gut*, *guts*, *gutter*, *gotte*, avec la signification d’entrailles.

GOTER : Faire des *gots*, en Anjou.

GOUFFRE : Autre forme de *golfe*, paraît-il. Je m’en rapporte ici aux savants, à mon *got* défendant “ *Gurges a passé du sens de gouffre, qu’il a dans la langue, à celui de gouffre, où s’avalent les aliments.* ” Petit de Juleville. On trouve *gouffre* et *gouffe* pour *golfe*, dans les auteurs du XIII^e siècle.

GOUGE : Du l. *gubia*, prononcez *goubia*. Arrondi en forme de *got*, d’où *gouger*, faire une rainure ronde en forme de *go*. Avait, en vieux français, un doublet masculin, *goi* ou *gonet*, tiré de *gubium*, remplacé, aujourd’hui, par *goujon*. Par la forme du mot et de la chose, *gouge* est apparenté à *go*.

1. — Jacques-Cartier, *Premier Voyage, 1534*, nous dit que dans la langue des aborigènes (de Terre-neuve probablement) le *gosier* se disait *Conquedo*. Le rapprochement entre *qued* et *god*, est probablement fortuit ; il peut aussi ne l’être pas.

GOUJURE : rainure creusée avec une *gouge*.

GOULAFFRE, GOULIAFFRE : Qui s'emplit salement le *go*.
Se dit dans le Maine.

GOULE : Monstre dévorant, dans les dictionnaires. Ce mot vient, évidemment, de l'arabe *ghul*, ou *ghoul*, puisque les savants nous l'assurent. Mais *ghul* lui-même, aussi bien que *gula*, en latin, *gala*, en sanscrit, *ghoul*, en anglais, *gueule* et *goule*, en français, doit se raccorder avec le primitif *got*. Le *h* intercalique et l'*l* final ne sont pas pour y faire obstacle.

GOULE : est synonyme de bouche, en Acadie, comme, autrefois, en France. C'est un mot de bonne compagnie, qui s'applique exclusivement aux humains : Ferme ta *goule* : je te donnerai ma main sur la *goule*. On embrasse sa bonne amie sur la *goule*. Quand il s'agit d'animaux ou de choses inanimées, c'est *gueule* que nous disons : la *gueule* d'un cheval, d'un fusil, d'une rivière. *Goule* et *gueule* nous viennent directement du latin. Mais où les latins les avaient-ils pris ? A *goule* se rattachent : GOULÉE, grosse bouchée, pleine *goule* ; BAGOUER, parler à tort et à travers ; DÉBAGOUER, même signification, plus énergique encore ; BAGOUL, BAGOUT, etc. *Goulée* se trouve dans Ernest Deschamps. Dans l'argot du peuple, *goule* signifie aussi la *gorge*, le *gosier*, d'après Delveau, *Dict.*

GOULET : Qu'on applique ce mot à une entrée étroite de rade, à un *goulot* de bouteille, ou à l'œil d'une bombe, c'est toujours une manière de *go*.

GOULETTE : Canal qui fait communiquer le port de Tunis avec la Méditerranée. Les différentes *goulettes* des architectes et des maçons sont toutes des espèces de *gos*.

GOULEYANT : Cidre *gouleyant*, qui est agréable au *gout*, à la *goule*. Mot normand.

GOULIMAS et GOUMAS : Mangeaille, en Normandie ; ce qu'on se met dans la *goule*, dans le *go*.

GOULOT : S'est dit anciennement et se dit encore, pour *gosier* : " Pour moi, j'en ai jusqu'au *goulot*," *Ancien Théâtre français*, IX, p. 54. S'emploie, en Acadie, surtout pour *goulot* de bouteille. Toute ouverture en forme ronde est, ici, un *goulot*. *Goulot*, ou *gouleau*, signifie bouchée, *goulée*, en Anjou.

GOUFFRER : Une étoffe *gouffre*, quand elle fait des faux-plis, des commencements de *gots*. Dans le pays de Québec, où l'on ne *chouse* pas, c'est *goffrer* que l'on dit.

GOULOTTE : Rigole sur la cimaise d'une corniche, par où les eaux s'écoulent. Mot employé par Victor Hugo dans les *Misérables*.

GOULU : Qui a une grosse capacité de *goule*, ou de *gueule*, safre. On trouve *goulu*, pour *gourmand*, dans Marot.

GOURGOUSSER : Se dit, en Québec, pour *glousser*. En vieux français se disait d'un liquide qui bout. En normand, gronder sourdement.

GOURMACHER : S'est dit, en vieux français, pour manger malproprement.

GOURMAND : Qui aime à se satisfaire le *got*, d'où *gourmandise*. L'*r* est intercalique.

GOURMANDER : Signifiait, autrefois, agir en *gourmand*.

GOURMET : Qui aime à s'introduire de bons morceaux dans le *go*.

GOUSSE : Gaine, enveloppe, étui, en forme de *got*.

GOUSSEMAIN : Employé par Richepin.

GOUSSET : Creux de l'aisselle, petite poche.

GOUT, de *gustum* (prononcez *goustoum*) : Qui plaît au *go*. *Goût* et *got* sont apparemment le même mot. Se dit, en Acadie et au Canada, pour *mauvais goût*. Ce beurre a un petit *gout*. Je lui trouve un *gout*.

GOUTER : Opération du *got* dans le discernement des saveurs. Signifie aussi *mauvais goût* : Ce lait *goutte* la sûr. Ça *goutte* le vinaigre.

GOUTERON : Dans l'ancienne langue, partie de l'armure qui couvrait la *gorge*.

GOUTTE : En latin *gutta* (prononcez *goutta*) : Liquide sorti *goutte* à *goutte* d'un *got*. (*Si non e vero...*) S'est écrit *gote*, originairement. "La maladie appelée la *goutte* (d'où *goutteux*) a reçu ce nom, parce qu'on l'attribuait à des *gouttes* d'humeur." Clédat.

GOUTTIÈRE : Qui fait fonction de *got* ; *gutter*, en anglais. Le latin populaire avait *gutturiosum*.

GOYOTTE : Poche, *gousset*. En parler messin, fente d'une jupe. Se dit aussi *gojote*. Cela s'appelle *mégaillère*, en Acadie.

GRAND-GOUSIER : Héros pantagruélique de Rabelais. Le peuple a donné au pélican le nom de *grand-gousier*, à cause de la grandeur de son *got*.

GUEULE : La *goule* des animaux. Dans la langue verte, appétit énorme. Idem, *gueulée* se dit pour repas.

GUEULETON : Festin où l'on s'empiffre de la *gueule* au ventre. On dit aussi un fin *gueleton*, pour un grand mangeur.

GUEUSE : " *Gosier* dérive de l'ancien français *gueuse* (*gosier*), dont l'origine est inconnue," A. Brachet. De *gueuse* dérive le verbe *égosiller*. Idem.

JARGOILLER, pour GARGOILLER : " Parler confusément." Delveau—*Dict.* D'où le mot *jargon*.

JARGOILER : *Jargonner*, parler du *gosier*, en vieux français.

JARGON : Se rattache au mot précédent. S'est écrit *gergon*, tout d'abord.

JUGAL : " Le *gosier*, *guttur*, du mot *jugulare*, *égorger*." M. Lacombe, *Dict.*

LARIGAUDE : " Le *gosier*." Borel, *Dict.* C'est de l'ancien français, où le mot se disait pour la *gorge*, le nœud de la gorge.

LARIGOT : De l'Aunay, commentant Rabelais, dit que *larigot* est le nœud du *gosier*, et que boire à *tire-l'arigot*, c'est boire à *tire-gosier*.

MARGOULETTE : Diminutif de *goule*, avec le préfixe *mar*, mauvaise.

POLYGLOTTE : Réunion de deux mots grecs = *poly*, plusieurs et *glossa*, ou plutôt *glotta*, langue. Voir *Glotte*.

RAGOÛT, RAGOUTANT, RAGOUTER : Qu'on aime à *gouter* une seconde fois, à remettre dans le *got*.

RAVIGOTE (à la) : Sauce piquante qui *ravigote*. Mot populaire.

RAVIGOTER : Ramener à la vie. Revenir d'une maladie grave, d'une syncope. Littéralement, remettre la vie dans le *got* : On le croyait mort, il a *ravigoté* ; il est resté plus d'une minute dans l'eau, mais le docteur l'a *ravigoté* ; comme il avait le crâne défoncé, il a été impossible de le *ravigoter*. Cette fleur

est toute fanée, tu ne la *ravigoteras* pas. Ce mot est d'un usage universel, en Acadie. Il existait, sans aucun doute, dans l'ancienne langue, d'où les premiers colonisateurs de l'Acadie l'ont pris. Cotgrave le donne avec le même sens qu'il a ici.

“ On a pansé quée fu l'anlégresse
De voir l'anfan *revigotai*. ” — *Noëls de Lamannoje*,

écrit dans le dialecte bourguignon, c'est-à-dire en *francien*, en pur vieux français.

Il ne faut pas confondre *ravigoter* avec *ravigorer*, qui signifie redonner de la *vigueur*, comme dans ce passage de *Sainte-Chantal* : “ Par les doux entretiens duquel peut-être ma chère âme se pourra *ravigorer*. ”

RIGOLE : Tranchée par où l'eau *s'égoute*. Se dit aussi pour bonne chair, dans l'argot des voleurs.

RIGOLER : Se réjouir, en mangeant, buvant et dansant.

RIGOLEUR : Jouisseur.

SEGLOUT : En vieux français, morceau qu'on avale d'une bouchée.

TIRE-LARIGOT : Boire à *tire-larigaud*, c'est boire à plein *got*, soit qu'on écrive le mot comme ci-dessus, ou comme on le trouve écrit dans la chanson normande de Basselin = “ Et vide le pot, *Tire-Larigault*. ” Cotgrave, fait *larigaud* synonyme de larynx.

TRANSGLOUTER les morceaux, c'est les faire passer à travers le *got*. Cotgrave traduit le mot par = “ *Greedily to swallow down his meat half chewed*. ” Marot a *transglouter* avec la signification de avaler.

SANGLOT : Formé sur *singultus*, ou *singluttus*, où se trouve le radical *gluttus*, *gosier*.

Il nous reste de ce mot, dans la géographie acadienne, le *gut* (prononcez *gott*) de Canso, entre la Nouvelle-Ecôsse, proprement dite, et le Cap-Breton, appelé passage de Fronsac, sous la domination française ; et aussi le *gut* de Digby, dans la baie de Fundy, l'ancienne Baie-Française.

En somme, nous n'avons fait, jusqu'ici, que la revue des bour-

geons qui sortent plus ou moins directement du tronc. D'où vient le tronc lui-même ; D'où sort le mot *got* ?

De lui seul, apparemment. Il est lui-même son primitif mono-syllabique et, par conséquent, indivisible. Il constitue un radical atomique. *Got* est une première cellule. Mais d'où venait-il avant d'entrer dans la langue française ?

Comme il appartient à toutes les langues indo-européennes, dont le français se réclame, il nous est venu de tous côtés, des idiomes tudesques et scandinaves, de l'anglo-saxon, qui a *gutt*, de l'allemand qui a *kuttol* (le *k* et le *g* allemand se permutent), du latin *guttur*, du grec *glottis*, des formes celtiques en *go*, *got*, *gutt*, *gol*, *gob*, *gos*.

Aux formes latines *guttur* (prononcé *goultour*), et *gustus*, (prononcez *goustous*) et aux formes anglo-saxonnes-allemandes en *got*, en *gut*, etc., correspondent les deux formes françaises *got* et *gout*. Ce sont là des visages apparentés, des vocables sortant d'un radical commun, où bien c'est à jeter sa linguistique aux chiens.

Les Acadiens ont apporté cette racine de la Touraine, vers le milieu du xvii^e siècle, et l'ont transplantée en Amérique, où elle s'est conservée, elle, ses boutures et ses marcottes, sans altération aucune.

D'où vient, me direz-vous encore, qu'un primitif de cette importance n'ait pas été recueilli par les poètes et les prosateurs de France ?

Cette omission peut s'expliquer très bien par le fait que *got*, provenant *directement* du tudesque, ou du celtique, ou du scandinave (je laisse aux savants à éclaircir ce point, peu important, d'ailleurs), était roturier sur toutes les coutures. Il eut pour concurrent *gosier* ou *gousier*, d'apparence plus noble. Les lexicographes (sauf Cotgrave, et il n'y en eut guère en France avant lui), et les écrivains surtout, ont consigné celui des deux termes qui avait de la noblesse, et ont ignoré l'autre, le vilain. N'ayant pas été enregistré dans les écritures, c'est aujourd'hui comme s'il n'avait jamais existé, bien qu'il ait couru autrefois parmi le peuple.

Quoiqu'on ne le trouve pas dans les documents de l'ancien

parler qui sont venus jusqu' à nous, on le côtoie, lui et ses dérivés, on le sent, on y touche, à toutes les périodes de la langue française. Les pousses sorties de la racine de ce Jessé percent de toutes parts.

Dire qu'on ne trouve pas ce radical dans la vieille langue de nos pères, n'est pas tout à fait exact. Les Franco-Normands d'Angleterre, au xie siècle, lorsqu'ils ne parlaient que le Français, avaient le mot *gotte* à côté du saxon *gut*, ou *gutt*, avec à peu près la même signification qu'ici.

Je pourrais même le faire remonter plus haut ; car je me suis laissé dire que *gosier* s'écrivait *gala*, en sanscrit et *gara* en zend. Mais je suis ici sur une *terra incognita*, où il serait téméraire pour moi de m'aventurer.

Pourquoi, objectera-t-on encore, orthographier *got*, si le mot se prononce *go* ?

Pour la même raison qu'on écrit *pot*, qui se prononce *po*, *gigot* qui se prononce *gigo*, *dépot*, *impôt*, *culot*, *idiot*, etc., etc., où le *t* final ne se fait pas sentir.

Quand on veut ajouter une désinence verbale, ou toute autre désinence, à un substantif terminé en *o*, *au*, *eau*, il faut intercaler une consonne, si l'on veut éviter l'hiatus. Formé régulièrement, sans un tampon pour amortir le choc de deux voyelles, *go* donnerait le verbe *go-er*, *gigo*, *gigo-er*. Le peuple prend ce tampon parmi les consonnes. C'est ainsi qu'avec *tuyau*, il a fait *tuyau-t-er* ; avec *siro*, il a fait *siro-p-er*, d'abord, puis *siro-t-er*. Sur le substantif *bardeau*, les Canadiens ont fait le verbe *bardo-t-er* et les Acadiens *bardo-cher*. Ceci peut expliquer pourquoi *go*, dans les mots qui en dérivent, est suivi tantôt d'un *t* intercalaire, tantôt d'un *d*, tantôt d'un *s*, tantôt d'un *l*, selon les besoins de l'euphonie.

Donc, *go* est le primitif de *gosier*, et de la plupart, sinon de la totalité, des mots qui sont rapportés plus haut.

Gargoton

Au primitif *got* se rattache par des liens très étroits le radical *gar*, de formation onomatopéique. Les deux sont tellement appa-

rentés qu'on dirait deux frères jumeaux ; réunis dans *gargoton*, deux frères siamois.

Le *gargoton*, terme d'un emploi universel, en Acadie, signifie la *gorge* d'un homme ou d'un animal. Réduit à ses éléments constitutifs, la première syllabe du mot, *gar*, représente plutôt la partie extérieure de la gorge, et la seconde, *got*, la partie intérieure.¹ La finale *on* est une désinence, formée sur un accustif latin en *em* ; car on ne saurait mettre en doute qu'un mot de cette universalité, n'ait passé par le bas latin, en usage, dans les Gaules, sous la domination romaine. Le vieux français avait *gargueton*. *Gargoton* signifie *gosier*, à Angers. Il a la même signification dans le pays de Québec.

De même que son consort *got*, *gar* se retrouve, plus ou moins modifié, dans toutes les langues, aussi loin qu'on peut aller, aussi haut qu'on peut remonter, avec une signification à peu près constante, qui est celle, tantôt de *gorge*, tantôt du bruit — d'où l'onomatopée—que fait le passage d'un liquide dans la *gorge*, autrement dit le *gargoton*.

Une interminable *tralée* de mots français, livresques et populaires, dont il semble qu'on n'ait pu, jusqu'ici, démêler l'origine, se rattache à la réunion de ces deux radicaux primitifs. Nous avons donné une longue liste de ceux qui sont issus de *go*, l'œsophage, l'avaloire, le *fauces* latin, qu'on appellerait l'âme, s'il s'agissait d'un canon. Poursuivons notre énumération et fournissons, maintenant une liste de ceux qui sortent de la combinaison de *gar* avec *go* réunis.

Rabelais — à tout seigneur tout honneur — a tiré de ces deux primitifs le titre et le nom du principal héros de son poème apocalyptique, *Gargantua*, auquel il a adjoint *Grandgousier*,² goinfre épique, et *Gargamelle*, une femme, leur émule à l'un et à l'autre, en exploits pentagruéliques.

Le dictionnaire anglo-français de Cotgrave date de la fin du

1. — Le *gargoton*, ou *gorgoton*, se dit aussi pour la pomme d'Adam, dans le bas de Québec.

2. — *Gosier* se dit *gousier*, en Acadie. *Gosier* est à *gousier*, ce que *got* est à *goût*. La langue *chousail*, en France, au xv^e siècle, comme elle *chouse* aujourd'hui, en Acadie.

xvii^e siècle ; il est, par conséquent, contemporain de Port-Royal d'Acadie à sa première fondation. On y trouve les radicaux *gar* et *got* accomodés à toutes les sauces de la langue. Par exemple :

Gargamelle : "The throat."¹ On dit dans l'Avranchin : "Boire à la *gargamelle*," et au Canada : "A la *gamelle*," ce qui me semble joliment la même chose.

GARGANTON : "A great *Glutton* ; a belly-god."

Garganton est une variante de *gargoton* ; c'est peut-être le même mot, dont le son aurait été mal saisi, ou mal rendu, par Cotgrave.

GARGANTE : signifie gorge, au Languedoc. Même signification en Espagnol, où *gargantilla* est un collier que les *senioras* se passent autour du cou, du *gargoton*.

GARGANTUA : "A great throat," ou grand *gosier*.

GARGARÇON : "The fore part of the throat." C'est apparemment la pomme d'Adam.

GARGATE or GARGASSANE : "The throat-pipe." C'est le *gosier*, nous dit Borel dans son *Dictionnaire*. "La *gargata* li ont trancice", *Roman de Brut*, v. 2219. Palsgrave traduit le mot *gargate* par gorge.

GARGOULE et GARGOUILLE : "The weesle of the throat ; gutter," etc. On trouve dans de très vieux auteurs anglais : "The *gargyle* of the throat." Le bas-latin avait *gargula* pour *gosier*. *Gargula* c'est *gargoule*. Marot donne *gargouille* comme synonyme de grosse bouteille.

GARGOILLER : "To gargle or gargarize." Faire entendre des *glouglous*.

GARGOILLIS : "Gargling noise."

GARGUILLON : "The throat-pipe whereby meat passes into the stomach or craw of birds."²

GARIOT : "The wind-pipe of a horse or other beast." Appliqué aux humains, le *gariot* serait le *faux-got* des Acadiens.

1. — Le suppliant coppa la gorge au dit Guillaume, ou quoy que ce soit, la *gargamelle*, ou *gosier*." Du *Cange*.

2. — *L'estomac*, dans Cotgrave, signifie, comme en Acadie, le haut de la poitrine. Il a conservé cette signification en anglais. Il s'agit ici de la *falle* des oiseaux.

Ces mots que je trouve dans Cotgrave n'ont pas tous été conservés, en Acadie ; mais il s'y en rencontre plusieurs, formés des mêmes radicaux. Nous avons, par exemple, le *garot* d'un animal. *Garot* est entré dans l'argot.

ENGARGOTER (S') : Même signification que *s'engoter*, avec cette légère différence que *s'engoter*, c'est s'obstruer le *got*, tandis que *s'engargoter* c'est s'obstruer le *gargon*.

GARGOTE : Se dit de tout repas sommaire. Nos chasseurs cherchent dans le bois un bon endroit, près d'une source, d'un ruisseau, pour y faire la *gargote*. Un *gargot* est un petit restaurant où l'on mange à bon marché, ici comme en France.

GARGOTER : Faire une dinette improvisée. Se prend souvent en mauvaise part. GARGOTAGE s'entend pour un mauvais *ragout*, dans les faubourgs de Paris. — GARGOTIER, mauvais traiteur.

GARGOUSSE : Tout l'intérieur du *gargon*. Un paysan me disait que sa vache s'était *engotée* avec une *patate* (pomme de terre) ; qu'il avait pris un bout de bitord, le lui avait fourré dans le *got*, et par ce moyen avait fait descendre la patate tout le long de la *gargousse* jusqu'à l'*herbière*,¹ et que sa vache, qu'il croyait perdue, avait *ravigoté*. S'entend aussi, en Acadie, pour un pli dans une étoffe.

Dans l'argot des voleurs, on dit de la GARGOUSSE pour un *ragout* aux navets et aux haricots. *Gargousse* est aussi un terme militaire, signifiant la *gousse* ou *cosse* (c'est le même mot) qui contient la charge de poudre d'un fusil. Cotgrave traduit le mot par *wind-pipe*, le *faux-got* des Acadiens.

GARGOUSSER : C'est avoir dans la *gorge*, quelque chose qui laisse entendre un bruit de liquide agité. Nous disons aussi : avoir la *gargousse*, ou encore, le *gargouillis*. On pourrait y ajouter *gargouillage* et *gargouillement*, dont le sens est le même.

Gargousser s'est dit, en vieux français, pour un liquide qui bout. On trouve aussi GARGOSSER.

GARGOUSSET : Porte-monnaie d'autrefois. C'est un petit

1. — Le fond de la gorge, l'œsophage des herbivores.

sac en cuir dont le *got* est étranglé avec une ficelle. — Mets ça dans ton *gargousset*, disent nos gens.

Le sens du radical *gar* est constant dans la langue. En provençal, ainsi que son synonyme *gargan*, il signifie *gosier*. En combinaison avec *go* et ses variantes, il signifie tour à tour *gorge*, *égoût*, *canal*. Les dérivés de ces deux radicaux, agglutinés en un seul mot, se comptent par centaines, en France. Prenons, pêle-mêle, *bout-ci* – *bout-là*, comme disent nos gens, à l'Académie, dans les provinces, au Canada, en Acadie, chez les savants, et chez le peuple, chez les anciens et les modernes, sans oublier l'argot, et poursuivons notre inventaire.

GARGOLE et GARGOULE : se disaient pour *gorge*, au xv^e siècle. *Gargouille*, est le même mot, épelé différemment. On a dit les *gargoles*, comme nous disons, aujourd'hui, les *gargouilles*, d'une église. Cotgrave fait ce mot synonyme de *gosier*. La *gargoule*, c'est le *gar*, plus la *goule*. Et *goule*, *gula* en latin, est une forme de *go*.

GARGANAT, GARGUENAT, GORGUENAT. Ces trois mots, ont la signification de *gosier*, en Poitou.

ESCARGOTÉ : que Nicot, *Dict.*, et Cotgrave, donnent comme synonyme de *égosillé*, correspond à notre mot *escargoulé*. La différence étymologique, c'est que le premier est formé sur *gar*¹ et *got*, et le second sur *gar* et *goule*. J'allais faire entrer *escargot* dans ma liste.

GARGOUILLADES : Borborygmes, et *gargouiller*, avoir des borborygmes, en langue verte. Le même mot se dit *ragouiller*, en Anjou, où l'on trouve aussi GARGOSSAGE, GARGOUILLEMENT, GARGOUIL, GARGOUILIS, avec à peu près la même signification.

GARGOUINE et GARGUE, sont synonymes de bouche, dans l'argot des voleurs.

GARGUILLO : d'après G. F. Burgny, *Gram, de la langue d'oïl*, s'entendait pour *gosier*, en Bourgogne, au xiii^e siècle. *Garguillo* pourrait s'orthographier *gargouyo*. C'est, il me semble,

1. — C et g se permutent dans un grand nombre de mots, en français et dans tous les idiomes issus du latin.

notre mot *jargon*, ou *gargon*, comme on le prononce en certaines parties de France. *Jargonner*, ou *gargonner*, signifierait, alors, parler de la *gorge*, du *gosier*, du *gargoton*, mal articuler ses mots, enfin. Delveau, *Dict.*, nous dit que *jargouiller* et *gargouiller* signifient parler confusément.

Dante, *Enfer*, *VII^e chant*, a le mot GARGOGLIAN, avec le sens de *jargon*, je crois. Les Vendéens ont GARGOGLAER. *Jar* et *gar*, c'est le même mot. L'un a formé *jardin*, l'autre *garden* ; aussi *jarretière* et son synonyme anglo-normand *garter*. Le mot *argot* pourrait bien être une altération de *jargon*. C'est du moins l'opinion de F. Genin, *Récréations*, p. 73.

Dans son traité sur la *Précellence*, etc., Henri Estienne nous dit que de son temps *gargathe* était synonyme de *gorge*. *Gargathe*, c'est encore la réunion des deux radicaux *gar* et *got*.

GARGAILLOT : Signifie *gosier*, aux environs de Toulouse.

GARGOISE, GARGOUESSE : Grosse bouteille, d'après Bovel, *Dict.* C'est aussi un terme militaire. GARGOUILLE est de la même famille. On pourrait y ajouter GARGAILLE, GARGALLE, et aussi GARGAILLOT, qui se disent, en Provence, pour *gosier*.

GORGORET : Ce mot s'entend soit d'un oiseau *gobemouche*, soit d'un instrument concave, dont les praticiens se servent en chirurgie.

GARGOIULETTE : S'est dit, je crois, pour *margoulette*, le second mot étant une déformation du premier.

GARGOUSER : Se dit pour *glousser*, dans certaines parties de la province de Québec. *Glousser* se réclame de *got* seul ; *gargouser*, de *gar* et de *got*, réunis.

Tous ces dérivés renferment, plus ou moins altérés, les deux radicaux *gar* et *got*. Il en reste un certain nombre, formés sur *gar* tout seul, que nous n'avons pas étudiés et que nous allons passer sommairement en revue.

GORGE : Est-il bien constaté que *gorge* provienne de *gar* à l'exclusion de *got* ? Le mot, nous disent les maîtres, a pour prototype *gurges*¹ gouffre. Soit. Mais, dans *gurges*, prononcé

1. — Brachet le fait venir de *guttur*, même signification, Cledat de *gurgitem*, Littré de *gurges*.

gourghès, la dernière syllabe pourrait bien être une déformation de *go*. Le *g* de la deuxième syllabe de *gur-ges*, sur lequel le *ge* du français *gor-ge* est calqué, semble bien représenter quelque radical dissimulé, ou tout au moins écourté.

GOURMAND, GOURMANDISE, GOURMET, se rattachent au radical *gar*.

GARROT, GARROTE, GARROTER, s'y rattachent également.

A *gorge* se rattachent directement : GORGÉE, GORGET, GORGETTE, GORGIE, GORGEOT, GORGERE, GORGIER, GORGIERE, GORGERETTE, GORGERIN, SE GORGER,¹ (qui se dit pour se *gobiner*, en Normandie), PIGEON-GORGE, GORGEOT, GORGERON, GORGIEUR, GORGUETER, S'ENGORGER, ENGORGEMENT, GORGER, DÉGORGER, DÉGORGEMENT, DÉGORGEOIR, REGORGER, ÉGORGEMENT, ÉGORGEUR, etc. L'ancien français GORGAS, gase avec laquelle les femmes se couvrent la *gorge*, et dont les Anglais ont fait *gorgeous*, se rapporte très probablement à *gorge*. On dit se *rengorger*, ou avancer la *gorge* en avant, pour se donner de l'importance.

GORGERIN : C'est un hausse-cou.

Un mot qui, sans qu'on puisse le contester, appartient au radical *gar*, c'est *gar-gar-iser*. Inutile, ici, de recourir au grec. *Gargariser*, GARGARISME², c'est l'onomatopée *gar*, deux fois répétée, comme pour tenir en suspension, et prolonger le bruit du liquide qu'elle imite, suivie d'une terminaison verbale également imitative. Cette onomatopée, cette voix imitative, qu'on remonte jusqu'à la genèse des langues, et on la cotoyera du bas jusqu'au haut de l'échelle. Le haut de l'échelle est tenu par *gar* lui-même, radical monosyllabique, comme *got*, auquel il s'unit par affinité.

On trouve dans le parler franco-acadien, plusieurs autres vocables qui pourraient jeter les étymologistes sur une piste nouvelle.

1. — "Pourvu qu'ils se *gorgiassent* en la nouvelleté." MONTAIGNE.

2. — *Gargarisme* se dit pour un verre de vin, dans les faubourgs de Paris.

CHAPITRE XXV

La Poésie ; Parole de l'Enfant-Prodigue

La poésie, que l'on retrouve à la naissance de tous les idiomes, a joué un rôle prépondérant dans la formation littéraire de la langue française. C'est en chants que celle-ci a traduit ses premiers bégaiements. *La cantilène de Sainte-Eulalie*, presque contemporaine du *Serment de 842*, est en vers ; c'est en vers qu'est écrite la *Chanson de Roland*, seul poème épique digne d'être comparé à ceux de la Grèce et de l'Italie, que possède notre langue. Dans le sud de la France, les troubadours, au nord, les trouvères, ont raconté les gestes des paladins en la forme rythmé du vers. *Chemineux* comme Homère, ils chantaient, comme lui, et les gloires et les demi-dieux de leur patrie, mêlant à leurs chansons de merveilleuses histoires d'amour.

Nous avons vu la poésie française se lever comme une aurore, au XI^e siècle, et s'épandre, dans les siècles suivants, sur l'Italie, les Flandres, la Suisse, et l'Angleterre.

Après avoir été monorime en ses commencements, le vers français rejeta bientôt toute entrave inutile qui pouvait alourdir ses ébats. L'alternance des rimes masculines et féminines n'étant pas dans le génie de la langue, il ne songea pas à s'en embarrasser ; il se contenta même de l'assonance, lorsque la rime lui faisait défaut.

Ainsi que dans les beaux vers de Racine et de Rostand, la forme poétique, au moyen-âge, était de la prose harmonieusement cadencée. Les bardes trouvaient sans efforts ce que nos lyriques produisent péniblement ; et il n'était pas nécessaire, à la lecture et au théâtre, de défaire, pour la satisfaction de l'oreille, comme il arrive de nos jours, une structure de vers laborieusement scandée pour les yeux. Le vers sortait de la langue comme une fleur sauvage de sa corolle ; il était populaire et tout le monde en aimait la lecture et voulait l'entendre.

“ Légères et court vêtues, ” les muses s’accommodèrent tout d’abord d’une prosodie peu encombrante et surtout libre. La poésie épique adopta de préférence la mesure de huit et de dix syllabes. Ce mètre n’a pas la césure mouvante qui donne à l’hexamètre grec et latin et au vers héroïque italien, leur souplesse harmonieuse ; mais, d’un autre côté, il n’est pas gêné, comme notre alexandrin conventionnel et auguste, dans une livrée à entraves, ni monté sur un hémistiche à bascule, qui se casse à la césure en un pli uniforme et monotone.

Pour être reçu dans la bonne compagnie des mots, le vocable populaire — il n’y en avait pas d’autres en ces temps-là — n’avait nul besoin de perruque poudrée, de manchettes en dentelles et de haut-de-chausses. Était-il propre et honnête, on le laissait entrer, sans autre titre, ni blason, au temple de Mémoire. Et par toute la terre de France, à la cour, au château, à l’armée, dans le cloître, au fond des chaumières, on chanta.

Le pédantisme, né de la renaissance, gâta tout cela. Il entreprit de couler le génie facile et naturel de notre langue dans un moule étranger, roide et gourmé. Le peuple ne le reconnut pas sous ce déguisement, et se détourna des chansonniers, qu’il ne comprenait plus, et des poètes, dont “ la muse en français parlait grec et latin. ”¹

“ Enfin, Malherbe vint, ” tyran des syllabes, comme il le reconnaît lui-même, qui contempteur des œuvres des trouvères et des troubadours, qu’il ne connaissait guère, et de leur manière souple et vivante, qu’il affectait de mépriser, fit des vers “ parnassiens, ” pâles et anémiques, coulés dans un moule d’une impeccable correction. Le conventionnel régna avec lui. Il rima pour les yeux ; il scanda pour les yeux ; l’hiatus visuel, toléré par les trouvères et les troubadours, celui qui, sans blesser l’oreille n’offense que les yeux, fut proscrit avec la dernière rigueur ; les pluriels terminés en *ies*, *ient*, *és* furent impitoyablement bannis du corps du vers, et les rimes, comme les animaux dans l’arche, mais pour de moins excellentes raisons, furent, de nécessité, masculines et féminines.

1. — Boileau, *Art poétique*.

Boileau approuva ; le “ Roi-Soleil ” daigna trouver que cela était bien, et la règle prosodique du vers français devint une règle dogmatique, comme tout ce qui s'édicteait sous le régime absolu.

A partir de ce moment, notre poésie cessa d'être populaire et les étrangers ne la comprirent plus.

C'est à cette date, de 1632 à 1670, que furent définitivement établis Port-Royal, Grand-Prée et Beaubassin, par les compagnons de Razilly et de d'Aulnay. Ceux-ci ne connaissaient rien de la Pléiade, ni de l'Académie naissante, ni de Malherbe, ni de Boileau, ni des règles conventionnelles de la nouvelle versification. Mais ils avaient emporté avec eux les vieilles chansons du Berry et de la Rochelle, comme autrefois les compagnons d'Enée, leurs pénates et leurs dieux troyens.

La plupart de ces chansons étaient légères comme des rondes villageoises. Les paroles en étaient peu de chose ; chantées, c'était de la gaieté gauloise mise en musique :

A Saint-Malo, beau port de mer ;
C'est en revenant de la jolie Rochelle ;
A la claire Fontaine ;
C'est la belle Françoise, allons gai ;
Par derrière chez mon père ;
Vole, mon cœur, vole ;
Karibi ;
Malbrouke s'en va-t-en guerre ;
Tout doux ;
Vive la rose et le lilas ;
Il était un'bergère ;
Le petit mari, etc.

D'aucunes avaient des accents d'élégie :

Dans les prisons de Nantes ;
Quand je partis de mon pays
Pour m'en r'tourner en France.

D'autres étaient de timides protestations mêlées de mépris, contre les abus des grands :

O Fils du roi qu'tu es méchant,
D'avoir tué mon canard blanc ;
En roulant ma boule,

et maladroit :

Visa le noir, tua le blanc.

La génération acadienne d'aujourd'hui ne chante plus guère les vieilles chansons de France, si alertes, si douces au cœur, si réconfortantes, quoique les anciens se les remémorent toujours. L'Angleterre les a noyées dans les larmes des proscrits de 1755. Les chants liturgiques, quelques cantiques de l'*empremier*¹, d'autres plus récents, l'un de Fénélon², l'un de Voltaire,³ l'un de Louis Racine⁴, deux ou trois de Jean-Baptiste Rousseau⁵, un certain nombre tiré du Recueil des *Cantiques de Marseille*, voilà à peu près tout ce qui reste du répertoire musical de l'ancienne Acadie.

Mais il faut que le peuple chante ; il a besoin de chanter, même au milieu de ses pleurs. Des voix sortent de la douleur aussi bien que de la joie, et ces voix trouvent un nombre, une harmonie musicale, plus ou moins parfaite, selon qu'elles ont été plus ou moins cultivées. Le Parisien nourri au Conservatoire, sait mieux composer sa chanson que le paysan, qui n'a eu que la nature pour maître. Mais ils chantent l'un et l'autre. Le chant est une prière qui s'élève vers Dieu ; c'est le cri de joie de l'enfant qu'un rien fait tressaillir d'allégresse, et c'est aussi le bruit que fait une larme tombant du cœur. Le cœur a besoin de rire et de pleurer, de chanter sa joie et sa douleur.

Dans les premières années qui suivirent le Grand-Dérangement⁶, le paysan acadien ne chanta ni ne pleura : il n'y avait plus pour lui d'espérance sur la terre, et la source de ses larmes était tarie. Mais, à mesure qu'il renaissait à la vie, les consola-

1. — D'autre fois, de *l'an premier*.

2. — *Au sang qu'un Dieu va répandre.*

3. — "Tout n'est que vanité,
Mensonge et fragilité."

4. — *Reviens pécheur, à ton Dieu qui t'appelle.*

5. — *Je me voyais au midi de ma course ;
J'ai vu mes tristes journées.*

6. — C'est ainsi que les Acadiens appellent la cruelle déportation dont ils furent les victimes, en 1755.

tions de l'espérance rentrèrent une à une en son âme, et il se reprit à chanter. Ce furent des *complaintes*, composées par lui-même, qu'il modula d'abord.

Examinons la forme spontanée, si je puis dire, que va prendre dans les *complaintes*, la prosodie née du parler acadien, et nous la mettrons en regard de la versification que nous a donnée la langue française à la première période de sa formation. Le rapprochement ne laissera pas que d'offrir quelque intérêt philologique.

Il existe un assez grand nombre de *complaintes* acadiennes, dolentes pour la plupart, mais dont quelques unes tournent à l'ironie et même à la satire. Celle que j'offre, je l'ai recueillie moi-même, à l'île Saint-Jean (aujourd'hui du Prince-Edouard). Elle fut composée, paroles et musique, il y a environ soixante ans, par un poète de l'endroit, à l'occasion d'un naufrage, où trois pêcheurs, trois frères, avaient péri. Cette pièce offre cet intérêt philologique qu'elle est absolument du terroir, et nous fait assister, tout aussi bien que les poèmes du *x^e* et du *x^{te}* siècles qui nous sont parvenus, à la genèse spontanée des premières formes métriques de la langue.

Voici le premier couplet de cette *complainte* :

Dans notre pays
Trois jeun'hommes sont partis,
Ils sont embarqués
Dans la barge du curé.
Croyant toujours les vouère (voir)
S'en revenir le souère (soir),
A l'heure du souper,
Dit la mèr', sans plus tarzer,
Y faut qu' vous alliez charcher¹
Si vous les trouverez.

L'auteur de cette cantilène n'avait de connaissance de la

1. — A l'île du Prince-Edouard, l'*e*, dans plusieurs substantifs et dans quelques verbes, se change en *a* : *charcher* pour *chercher* ; la *grand'tarre* pour la grande terre. C'est la prononciation poitevine, et un peu de tout le centre de la France.

Au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Ecosse, on dit *chercher*, *terre*, etc

langue française que celle que possèdent les paysans, en Acadie ; il ignorait tout de la grammaire et ne soupçonnait même pas l'existence d'une versification réglée. Il est même douteux qu'il sût lire et écrire, attendu qu'il n'existait point, on peut dire, à cette date, d'école française à l'île du Prince-Edouard.

Il était tout de même de la race des poètes : *nascuntur poetae*, et il revêtait la langue de toutes les splendeurs qu'il lui pouvait trouver, et donnait à ses stances le rythme qui répondait le mieux à la forme poétique de sa pensée.¹

Scandons ces vers ; il m'est aisé d'en trouver l'exacte mesure, attendu que je sais l'air sur lequel l'auteur lui-même les a mis ; et nous les comparerons ensuite, si vous voulez, avec ceux de la *Cantilène de Sainte-Eulalie*, la première composition rimée connue en langue française et presque contemporaine du *Serment de Louis-le-Germanique*.

Le 1er vers et le 3e ont cinq pieds chacun ; le 2e et le 4e en ont sept ; le 5e, le 6e, et le 7e, six ; les deux suivants sept, et le dernier six.

Mais est-ce bien de cette manière qu'il faille les scander ? Cette complainte n'est-elle pas plutôt faite de vers de douze et treize pieds, avec rime, ou assonance à la coupe, celle-ci mobile, ainsi que dans l'hexamètre latin, et se plaçant tantôt au 6e, tantôt au 7e pied ?

1. — Dans ce couplet cité par Molière et qu'on dit être de Henri IV, paroles et musique :

*Si le roi m'avait donné
Paris sa grand'ville.
Et qu'il m'eût fallu quitter
L'amour de ma mie ;
Je dirais au roi Henri,
Gardez pour vous votre Paris :
J'aime mieux ma mie,
O qué !
J'aime mieux ma mie,*

on trouve quelque ressemblance entre la métrique du chansonnier royal et celle du paysan acadien, et la langue est à peu près, la même. Le premier rimait avant Malherbe ; pour le second, Malherbe n'avait jamais existé.

La même difficulté s'est élevée au sujet de la *Cantilène de Sainte-Eulalie*, qui débute ainsi :

Buena pulcella fut Eulalia ;
Bel avret corps, belleazone anima.
Voldrent la veintre li Deo inimi ;
Voldrent la faire diavle servir.
Elle n'ut eskoltet les mal conseilliers,
Qu'elle Deo raneiet chi¹ meant sus en ciel.
Ne por or, ned argent, ne paramenz
Per manatee regiel, ne preiemen,
Ne ule cose non la povret omque pleir,
La polle sempre non amast lo Deo menestier.

Eulalie fut une bonne vierge ; belle de corps plus belle d'âme. Les ennemis de Dieu voulurent la vaincre ; ils voulurent lui faire servir le diable. Elle n'écouta pas les mauvais conseillers qui voulaient qu'elle reniât Dieu qui demeure au haut du ciel, ni pour or ni pour argent, ni devant les menaces royales, ni les prières. Rien ne put jamais la détourner de l'amour de Dieu.

Il semble bien que le barde ancien, tout comme celui de l'île Saint-Jean, ait fait de l'air de sa chanson un lit de Procuste aux dimensions duquel il réduit ses vers, par le procédé d'apocope.

Ceux des vers qui dépassent la mesure musicale, ils les raccourcissent, le chantre de sainte Eulalie, en faisant, par exemple, *buona* de deux, au lieu de trois syllabes, et celui de la *complainte* en supprimant les syllabes faibles, *nes* dans *jeunes* et *re* dans *mère*, lesquelles, d'ailleurs, ne se prononcent guère dans le parler ordinaire.²

1. — *Chi*, semble être ici l'effort du scribe pour rendre le son qu'avait alors, et qu'il conserve encore en Acadie, le pronom relatif *qui* : il s'écrirait aujourd'hui, *tchi*, ce qui ne vaut guère mieux.

2. — La suppression de syllabes évanescences, marquées d'une apostrophe, se retrouve dans la poésie populaire de tous les peuples et quelquefois, comme pour les Italiens et les Anglais, dans la haute poésie. Pour ne pas emprunter aux chansons vulgaires de la France et surtout de Paris, presque toutes écrites à cet enseigne, je prends de l'un des quatre recueils de chansons de M. Charles Couyba, rapporteur du budget des beaux-arts, dans ces années dernières, et publiée sous le pseudonyme de BOSKAY, celle qui est dédiée à M. Léon Bourgeois, sous le titre de *Député*:

J'ai dit que la *Complainte* pouvait bien être composée en vers de douze et de treize et de quatorze pieds, avec assonance à l'hémistiche mobile. Les vers rimant à l'hémistiche ne sont pas inconnus aux poètes français du moyen-âge, qui les appelaient vers léonins¹. Philippe de Thaun n'en emploie pas d'autres dans son poème le *Bestiaire*. Ils sont d'abord de douze pieds, avec assonance au sixième ; puis il en augmente la mesure, ce qu'il justifie en disant : *Or voil mun metre muer, pur ma raison melz ordener* (v. 1419) : Or je vais changer mon vers pour mieux exprimer ma pensée.

Le reste du poème, aussi bien que ce *mètre* de transition, est écrit en vers de seize pieds, susceptibles, il est vrai, d'être ramenés à des distiques de huit pieds.

Il est tout de même curieux de voir comment, en ses premiers tâtonnements, la prosodie française, malgré la distance et le temps, suit les mêmes procédés dans la recherche du rythme et du nombre. Ni l'auteur de la *Cantilène*, ni celui de la *Complainte*, ne connaissaient la versification, qui, pour eux, n'existait pas. Ils cherchaient l'un et l'autre la voie des harmonies qui mène aux hauteurs du Parnasse, et ils marchaient, sans le savoir, côte à côte, dans deux sentiers parallèles et pareils. Nous assistons, à dix siècles de séparation, à deux essais de versification française, le premier au ix^e siècle, lorsque la langue,

Y a trois ans j'étais mastroquet
Dans ma ville natale ;
C'est chez moi qu'on f'sait l'grand banquet
La noce électorale.
Mais not' député
Qu'était pas futé,
A tant pinté d'ma bière
Qu'il en est claqué ;
Alors, c'est moi qu'ai
Fait l'discours sur sa bière.

Retranchez les apostrophes et épelez les mots en toutes lettres, et vous taillerez de la besogne aux Diez, aux Littrés, aux "Saumaises futurs", qui les voudront scander, quand la langue française se sera retirée dans les cartons poussiéreux d'un ténébreux passé.

1. — Les poètes latins ont également connu cette forme, pour s'en servir dans les pentamètres.

embarrassée dans ses langes romains, n'est pas encore formée ; la seconde, au XIX^e siècle, lorsqu'elle a été fixée par trois siècles et plus de pratique populaire, mais n'a reçu aucune culture littéraire, comme c'était le cas à l'île du Prince-Edouard, au milieu du siècle dernier. Les deux méthodes offrent de la ressemblance, parce qu'elles sont naturelles et sortent de la langue elle-même.¹

Parabole de l'Enfant Prodigue

Un homme avait deux garçons. Le plus jeune des deux dit à son père : " Mon père, donnez-moi donc la part qui me reviendra de mon héritage." Et son père leur donna *chacun*² sa part, à lui et à son frère. *Pas longtemps après*, le plus jeune fit un paquet³ de tout ce qu'il avait et s'en alla loin, loin, où i⁴ gaspilla *toute son héritage* à faire la débauche.

Après qu'il eut dépensé tout ce qu'il avait, il arriva une grande famine dans le pays où il était, et il commença à pâtir de faim.

Il alla s'engager à un fermier de l'endroit, qui l'envoya à sa maison des champs soigner les goretts.

Rendu là, il aurait ben voulu s'emplir le ventre des gousses et de ce qu'on baillait aux cochons, mais personne y en donnait.

A la fin il se mit à jongler⁵ et se dit en lui-même : Mon père a cheux-nous beaucoup d'engagés qui ont à manger tout leur soul, et moi je meurs de faim, icite⁶.

J'partirai d'icite et j'm'en irai cheux nous, qu'i s'dit à lui-même,

1. — Il y a présentement, en Acadie, quelques chansonniers : M. Clarence Cormier, le Père Bourque, M. l'abbé Robichaud, Mgr Doucet, M. Thériault, etc. Ce sont des chants nationaux, paroles et musique, qu'ils composent, des chants d'espérance, la chanson de l'Acadie renaissante.

2. — Pour la manière de prononcer *chacun*, voir *cadhuna* du *Serment de 842*, p. 13.

3. — Pour la manière de prononcer *paquet*, voir ch. XII, p. 170.

4. — *I c'est il*, après la chute de *l'*.

5. — Réfléchir, songer.

6. — *Ici*. Voir p. 12.

et j'dirai¹ à mon père : Mon père, j'ai péché contre le bon Dieu² et j'ai eu tort vis-à-vis de vous. J'sus pas digne que vous m'appeliez votre enfant ; traitez-moi comme y'un d'vos engagés.

I partit et s'en retourna cheux son père. Coume il était encore loin, son père l'*avisit* et i y fit si pitié³ qu'il courut au devant de lui, se jetit (prononcez se *shetit*, e très bref) à son cou et l'embrassit.

Mais l'enfant y dit : Mon père, j'sus ben coupable devant le bon Dieu et vous ; j'sus pas digne que vous m'appeliez votre enfant.

Mais son père dit à ses sarvants : Allez queri⁴ tout d'suite⁵ la plus belle robe pour l'habiller ; mettez-y une bague au doigt et des chaussures aux pieds. Amenez aussi le veau gras ; qu'on le tue et qu'on fasse *une grand repas*. C'est à cause que (on dit aussi, c'est parce que) mon enfant que vous voyez, était mort, et qu'il est ravigoté⁶ ; il était perdu et je l'avons retrouvé⁷. Et y s'mirent à table.

Le plus vieux des garçons, qui était au champ, s'en retournit sur ces entrefaites, à la maison, et en arrivant il entendit la musique et la danse.

Et il appelit y'un des sarvants et i y demandit ce que tout ce train-là voulait dire.

Et l'engagé y répondit : Vot'frère est revenu et vot' père

1. — " Je, m'leverai, j'dirai, " c'était, au xvii^e siècle, et l'on peut dire, c'est encore aujourd'hui, la bonne prononciation.

Le *e* de *me* et de *je* est tellement bref qu'il disparaît. C'est comme pour le mot *emp'reur*.

2. — *Di*, suivi d'une voyelle, se prononce comme en anglais *ji*, dans *jil*, ou *gi* dans *gin*.

3. — *Ti*, dans *pitié*, *tien*, *tiens*, etc., se prononce à peu près comme *ch* dans *cheap*, en anglais.

4. — Le *r*, à l'infinitif du verbe quérir ne se prononçait pas, à la Cour de France, au xvii^e siècle et même au xviii^e siècle.

5. — Tout *d'suite* et non tout de suite, était au xviii^e siècle, et est encore la bonne prononciation.

6. — Revenu à la vie.

7. — On dit également : on l'a retrouvé.

a fait tuer le veau gras, parce que son enfant est revenu en vie.

Y fut indigné d'entendre ça et i n' voulut pas entrer.

Son père sortit et commença à le prêcher (prier). Mais i y répondit : Ça fait des années et des années que je vous sers ; je vous ai toujours écouté (obéi), et vous ne m'avez pas seulement donné un chevreu (chevreuil) pour faire le réveillon avec mes amis.

Mais drès que mon frère que v' la icite, qui a mangé toute son héritage avec des bounes à rien, est revenu, vous avez tué le veau gras pour lui.

Son père y dit : “ Mon enfant, t'as toujours resté avec moi ; tout ce que j'ai est pour toi. Mais i fallait donner un festin et se réjouir, parce que ton frère était mort et qu'il a revenu¹, il était perdu et j'lavons retrouvé.

FIN.



1. — Sous-entendu : à la vie.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	7
CHAPITRE I	
Origine du parler acadien	9
CHAPITRE II	
Premiers mouvements de la langue	16
CHAPITRE III	
A partir du xe siècle	25
CHAPITRE IV	
Langue d'oïl et langue d'oc	30
DEUXIÈME PÉRIODE DE LA LANGUE	
CHAPITRE V	
Du xiii ^e au xviii ^e siècle	34
CHAPITRE VI	
Les grammairiens	40
CHAPITRE VII	
Port-Royal d'Acadie	43
CHAPITRE VIII	
Dialecte d'où le parler franco-acadien est sorti	48
CHAPITRE IX	
Conjugaisons	56
CHAPITRE IX (<i>suite</i>)	
Conjugaison des verbes, auxiliaires, etc	65
CHAPITRE X	
La Syntaxe	77
CHAPITRE XI	
Prononciation : Les Voyelles	82

CHAPITRE XII	
De la Prononciation : les Consonnes.....	110
CHAPITRE XII (<i>suite</i>)	
Al, Au, Aux et suite de la prononciation des consonnes	142
CHAPITRE XIII	
Les Diphtongues : Oi, ou, oui, eau, oir, ouer	170
Ou, our, ui, eau	174
Or, oire, oue	176
Eur — Eux	177
CHAPITRE XIV	
Superlatif ; Analogie ; Liaisons ; Lettres euphoniques	177
Méthathèses	180
Superlatifs	181
Analogie	184
De la négation	185
Expressions particulières : le Firmament ; la Neige ; la Glace ; la Forêt ; la Mer	189
CHAPITRE XVI	
Expressions particulières (<i>suite</i>) : Chasse ; Agriculture ; Labourage ; Jardinage ; le Train ; la Ferme ; les Marais	206
Economie Domestique ; à la maison	220
Habillement	222
Architecture	225
CHAPITRE XVIII	
Habitudes de vie ; Jeux et Amusements ; la Nourriture ; choses de Religion ; les Amours ; l'Honnêteté ; Habitudes de vie	230
CHAPITRE XIX	
Termes marins ; Flore ; Grainages et Légumes ; la Voirie ; Météorologie ; Charpenterie ; Maisons et dépendances ; Jurements	248
CHAPITRE XX	
Comme une langue évoluée	262
CHAPITRE XXI	
L'Anglicisme	271

CHAPITRE XXII

Des mots indiens qui sont entrés dans le vocabulaire acadien	283
A l'Académie ; en France ; au Canada.....	286
En Acadie	290

CHAPITRE XXIII

Patois	292
--------------	-----

CHAPITRE XXIV

Radicaux et Racines. Got, Gargon.....	300
---------------------------------------	-----

CHAPITRE XXV

La Poésie ; Parole de l'Enfant Prodigue.....	325
--	-----